

Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume

2017 - 2021



Certifié transmis à la Préfecture le 18 sept 2018



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

AVANT PROPOS

Document élaboré par le Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume sur la période de février 2015 à avril 2017.

L'élaboration de ce document s'est appuyé sur :

1. le diagnostic territorial partagé du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
2. des entretiens auprès des principaux acteurs du territoire ;
3. des réunions techniques (COTECH) et politiques (COPIL).

Le diagnostic et le programme d'actions ont été validés par les membres du Comité de pilotage de la Charte forestière de la Sainte-Baume le 14 mars 2017 à La Roquebrussanne.

La Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume a été adoptée par les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume du 21 juin 2017.

Les partenaires de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume l'ont signée le.....



**PARTENAIRES SIGNATAIRES DE
LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DE LA SAINTE-BAUME**

Liste à définir

Liste à définir

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	9
CONTEXTE D'ELABORATION DE LA CFT DE LA SAINTE-BAUME.....	10
1. Contexte législatif et règlementaire forestier	11
1.1. <i>Stratégie et politique forestière européenne.....</i>	11
1.2. <i>Stratégie et politique forestière nationale.....</i>	11
1.3. <i>Politique forestière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	12
1.4. <i>Politiques forestières des Départements</i>	13
1.5. <i>L'outil Charte Forestière de Territoire.....</i>	15
2. Cadre méthodologique d'élaboration de la CFT de la Sainte-Baume	15
2.1. <i>Une construction parallèle à la réalisation de la Charte du Parc naturel régional.....</i>	16
2.2. <i>Une méthodologie d'élaboration basée sur la concertation</i>	16
3. Gouvernance	18
3.1. <i>Mise en œuvre concrète de la charte et suivi</i>	18
3.2. <i>Le Comité de Pilotage (COPIL)</i>	18
3.3. <i>Le Comité technique (COTECH).....</i>	19
4. Synthèse des phases d'élaboration	19
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	21
1. Contexte général	22
1.1. <i>Une organisation administrative diversifiée.....</i>	22
1.2. <i>Un vaste territoire inégalement occupé</i>	23
1.3. <i>Un territoire attractif propice au tourisme.....</i>	24
1.4. <i>Des reliefs emblématiques.....</i>	25
1.5. <i>Un climat méditerranéen contrasté</i>	27
1.6. <i>Des patrimoines géologiques et souterrains diversifiés</i>	27
1.7. <i>Un réseau hydrographique important.....</i>	29
1.8. <i>Une richesse faunistique et floristique exceptionnelle</i>	29
1.9. <i>Des continuités écologiques à maintenir</i>	31
1.10. <i>Des dispositifs de gestion et de protection du patrimoine naturel existants mais restreints.....</i>	32
1.11. <i>Un massif au caractère sacré</i>	34
1.12. <i>Un patrimoine industriel et artisanal riche.....</i>	35
1.13. <i>Un patrimoine vernaculaire omniprésent.....</i>	37
1.14. <i>Un paysage structuré par la haute chaîne de la Sainte-Baume</i>	38
2. Contexte forestier.....	48
2.1. <i>Les écosystèmes forestiers et pré-forestiers.....</i>	49
2.2. <i>Les peuplements forestiers</i>	50
2.3. <i>La structuration foncière</i>	51
2.4. <i>La gestion forestière</i>	54
2.5. <i>Le risque incendie de forêt.....</i>	57
2.6. <i>Le changement climatique.....</i>	60

3. Activités économiques et sociétales	61
3.1. La mobilisation du bois	61
3.2. La valorisation du bois	62
3.3. La valorisation des produits non ligneux	67
3.4. Les activités de tourisme et de loisirs	70
3.5. Les services environnementaux rendus par la forêt	72
3.6. Les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable	72
ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ENJEUX.....	74
1. Orientations générales	75
1.1. Synthèse du diagnostic	75
1.2. Définition des grandes orientations	77
2. Orientations stratégiques.....	78
2.1. Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale orientée vers la gestion durable et multifonctionnelle.....	78
2.2. Appuyer la gestion durable des espaces forestiers.....	78
2.3. Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés	79
2.4. Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt.....	79
2.5. Informer, sensibiliser, éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois	80
PLAN D' ACTIONS.....	81
1. Récapitulatif des actions en déclinaison des objectifs stratégiques et opérationnels.....	82
2. Structuration des fiches action.....	83
3. Échéancier de mise en œuvre des actions sur la période 2016-2021.....	127
4. Organisation de la mise en œuvre des actions.....	128
5. Plan de financement prévisionnel 2017-2021.....	128
5.1. Dispositifs de financements des actions de la CFT existants	129
5.2. Cadre possible des interventions du Service de la Vie Locale (Département des Bouches-du-Rhône)	129
6. Dispositif de suivi et d'évaluation.....	129
6.1. Objectifs.....	129
6.2. Gouvernance et animation du dispositif.....	130
6.3. Implication des partenaires	130
GLOSSAIRE ET ACRONYMES.....	131
Glossaire	132
Liste des acronymes	135
ANNEXES	137
Annexe 1 : Composition du Comité de Pilotage (COPIL)	138
Annexe 2 : Récapitulatif des porteurs et partenaires associés par action	139
Annexe 3 : Récapitulatif financier des actions prévues sur la période 2016-2021	142
Annexe 4 : Dispositif d'évaluation des actions de la CFT de la Sainte-Baume	146

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Dispositif de réalisation du diagnostic partagé	16
Figure 2 : Organisation du processus de concertation pour la réalisation de la Charte Parc naturel régional	17
Figure 3 : Organisation administrative du territoire	23
Figure 4 : Évolution de la densité de population entre 1990 et 2009.....	24
Figure 5 : Principaux reliefs du territoire de projet.....	26
Figure 6 : Indice de méditerranéité.....	27
Figure 7 : Unités géologiques structurales du territoire de projet de PNR.....	28
Figure 8 : Saut du Cabris - Mazaugues	28
Figure 9 : Sources de l’Huveaune	29
Figure 10 : Centres d'endémisme du pourtour méditerranéen.....	29
Figure 11 : Vesperus strepens, Armérie de Belgentier et Taupin violacé	30
Figure 12 : Éléments de la trame verte et bleue	31
Figure 13 : Mesures de protection et porter à connaissance	33
Figure 14 : Oratoire de Miette - Vue sur la Grotte Sainte Marie-Madeleine.....	34
Figure 15 : Four à cade à Riboux	35
Figure 16 : Charbonnière.....	36
Figure 17 : Glacière de Pivaut et ses bassins de congélation	37
Figure 18 : Bergerie de la Glacière	37
Figure 19 : Entité paysagère Sainte-Baume dans la continuité territoriale de la montagne Sainte-Baume.....	38
Figure 20 : Versant Nord de la Sainte-Baume vu depuis le plateau de Plan d’Aups.....	38
Figure 21 : Versant Sud de la Sainte-Baume	38
Figure 22 : Perceptions depuis les crêtes de la Sainte-Baume - panorama vers le nord depuis le Saint-Pilon	39
Figure 23 : Perceptions depuis les crêtes de la Sainte-Baume - panorama vers le sud depuis le Saint-Pilon	39
Figure 24 : 19 unités paysagères et 8 typologies de paysages du PNR Sainte-Baume	40
Figure 25 : Crête de la Sainte-Baume	40
Figure 26 : Collines boisées et enclaves agricoles avec en arrière-plan la montagne Sainte-Baume.....	41
Figure 27 : Ambiance viticole avec vue sur la Sainte-Baume	41
Figure 28 : Montagne de la Loube.....	42
Figure 29 : Plaine de l’Issole, montagne de la Loube en arrière-plan	42
Figure 30 : Habitats diffus en frange nord et ouest des collines de Néoules.....	42
Figure 31 : Ripisylve du Gapeau	43
Figure 32 : Aiguilles de Valbelle.....	43
Figure 33 : Perception de Siou Blanc et de la Sainte-Baume depuis le Mont-Caume	43
Figure 34 : Perception de la Sainte-Baume de la plaine du Beausset.....	44
Figure 35 : Plaine viticole, collines urbanisées, arc collinaire naturel, crête de la Ste Baume depuis La Cadière	44
Figure 36 : Vue du circuit du Castellet depuis les crêtes de la Sainte-Baume	45
Figure 37 : Dépression avec le canal de Provence, le cordon arboré du Latay et le village étendu	45

Figure 38 : Poljé de Cuges	45
Figure 39 : Barres de Bassan et piémont urbanisé sous pinèdes perçus depuis l'A42	46
Figure 40 : Mixité des ambiances agricoles, bâties et naturelles.....	46
Figure 41 : Saint-Zacharie et la Sainte-Baume depuis le pas de La Couelle	46
Figure 42 : Mont Aurélien, Mont Olympe, Régagnas et Sainte-Baume en perception depuis la Sainte-Victoire	47
Figure 43 : Dépression de Nans vue de la crête de la Sainte-Baume	47
Figure 44 : Occupation du sol simplifiée	48
Figure 45 : Forêt domaniale du Plan d'Aups : interpénétration entre la hêtraie et la chênaie	50
Figure 46 : Le Barbot est un coléoptère très rare et inféodé aux vieux arbres.....	50
Figure 47 : Répartition des peuplements forestiers.....	51
Figure 48 : Structuration foncière de la propriété forestière privée	52
Figure 49 : Types de propriétés forestières.....	53
Figure 50 : La gestion durable des espaces forestiers en 2014.....	54
Figure 51 : Nombre de départs de feux entre 2004 et 2012.....	57
Figure 52 : Surfaces moyennes annuelles incendiées.....	58
Figure 53 : Prévisions du changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	60
Figure 54 : État des lieux des routes et des voies DFCI sur le territoire.....	62
Figure 55 : Valorisation des différentes parties de l'arbre et les filières du bois.....	63
Figure 56 : Les entreprises de la filière bois sur le projet de Parc naturel régional	64
Figure 57 : Un manque de structuration territoriale pour l'approvisionnement des chaufferies du territoire ...	65
Figure 58 : Localisation des unités consommatrices de biomasse forestière	66
Figure 59 : Type d'élevage par unité pastorale et période de pâture par unité pastorale	68
Figure 60 : Maison de l'apiculture à Mazaugues	70
Figure 61 : Les forêts régionales sous influence urbaine	70
Figure 62 : Structuration d'une fiche action.....	83

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales phases de validation de la CFT de la Sainte-Baume.....	20
Tableau 2 : Caractéristiques administratives du territoire	22
Tableau 3 : Répartition des essences forestières dominantes	50
Tableau 4 : État de la réalisation des aménagements forestiers pour les forêts bénéficiant du RF	55
Tableau 5 : Calcul du volume sur pied et de la production annuelle de bois sur le territoire du PNRSB	61
Tableau 6 : État des lieux des chaufferies bois sur le périmètre infra et communal (hors périmètre) du PNR ...	65
Tableau 7 : Production des chaufferies bois communales sur le périmètre infra et communal	65
Tableau 8 : Synthèse des orientations générales à structurer.....	77
Tableau 9 : Les 19 actions constitutives du plan d'actions 2017-2021 de la CFT de la Sainte-Baume	82
Tableau 10 : Planification annuelle des actions inscrites au plan d'actions	127



Le territoire de la Sainte-Baume, véritable poumon vert de la Basse-Provence

La forêt est fondamentalement ancrée dans le territoire de la Sainte-Baume tant par la surface qu'elle occupe que par les fonctions économique, écologique, environnementale et sociale qu'elle remplit. Conscientes des enjeux liés à la valorisation des espaces forestiers, les collectivités se sont, au fil du temps, dotées de politiques forestières ambitieuses. La démarche de création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume a permis aux 29 communes du périmètre de projet d'évaluer les richesses naturelles et culturelles du territoire.

L'analyse approfondie de l'occupation du sol (CRIGE 2006) a confirmé les caractéristiques d'un territoire rural où cohabitent espaces naturels, espaces agricoles et zones urbanisées :

- **Les espaces naturels**, prédominants, occupent 68 685 ha (plus de 80 % du territoire de projet) dont quasiment 60 000 ha d'espaces naturels boisés (70 % du territoire). Les types d'essences sont d'une diversité rare en Provence et sont caractéristiques d'un climat mêlant les influences méditerranéennes et alpines. On y trouve une hêtraie remarquable accompagnée d'ifs, houx, tilleuls, érables à feuilles d'obier et chênes blancs mais aussi des pinèdes, chênaies et garrigues ;
- **Les espaces agricoles** occupent environ 12 % du territoire. Les exploitations agricoles sont principalement concentrées sur le pourtour de la Sainte-Baume. Les espaces pastoraux, difficilement identifiables sur la carte d'occupation du sol ou par le recensement agricole, occupent également une part importante de l'espace de projet. Les cultures sont diversifiées mais à dominante viticole et l'élevage est principalement de type pastoral ;
- **Les espaces artificialisés** couvrent 5 825 ha, soit environ 7 % du territoire de projet. Les espaces urbanisés sont répartis de façon très inégale sur le territoire : les espaces les plus urbanisés sont principalement situés sur le pourtour du territoire et autour des grands pôles (Aubagne, Brignoles et Saint-Maximin).

De ce constat est ressorti de la part des collectivités membres du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume la nécessité d'engager, une politique territoriale de gestion durable des forêts s'appuyant sur des actions concertées et soutenues localement : c'est l'objet des Chartes Forestières de Territoire (CFT) prévues par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 qui éloigne les politiques forestières des approches étroitement sectorielles pour aborder le développement territorial dans sa globalité.

S'appuyant sur la dynamique de concertation engagée dans le cadre de la réalisation de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, l'élaboration de la CFT de la Sainte-Baume, qui constituera le volet forestier de la charte du Parc, a été décidée à l'unanimité des élus du Comité Syndical. Le travail partenarial mené par les collectivités concernées, les propriétaires forestiers, les gestionnaires et l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière forestière, dans le cadre d'une démarche concertée et participative, s'est organisé autour de phases de réflexions stratégiques et opérationnelles afin d'aboutir à ce document final.

Faire de la forêt un levier de développement du territoire en impliquant de manière partenariale les acteurs dans la réalisation des objectifs fixés, telle est la finalité de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume.



CONTEXTE D'ELABORATION DE LA CFT DE LA SAINTE-BAUME



1. Contexte législatif et réglementaire forestier

1.1. Stratégie et politique forestière européenne

En Europe, les forêts et autres surfaces boisées couvrent plus de 40 % de l'espace et sont en constante augmentation (+ 0,4 % par an) depuis plusieurs décennies. Cette tendance s'explique par un taux d'accroissement naturel supérieur au taux de récolte (entre 60 et 70 % de l'accroissement naturel sont actuellement récoltés) et plusieurs campagnes de plantations. Cependant, selon les projections faites par les États membres dans le cadre du recensement sur l'utilisation des terres, de leur changement d'affectation et de la foresterie, les taux d'exploitation devraient augmenter d'environ 30 % d'ici à 2020 par rapport à 2010.

En septembre 2013, l'Union Européenne a adopté une nouvelle stratégie forestière qui vise à répondre aux nouveaux challenges auxquels le secteur forestier doit faire face. Elle propose un nouveau cadre d'actions fondé sur une approche "globale" de la forêt en tant que niche économique (compétitivité des filières forêt-bois) et sur ses bénéfices écosystémiques, encore sous-estimés.

Cette nouvelle stratégie globale, remplaçant celle de 2008, doit permettre de relever de nouveaux défis transfrontaliers tels que les incendies de forêts, le changement climatique, les catastrophes naturelles ou les espèces exotiques envahissantes. Elle doit aussi renforcer les industries forestières et améliorer l'utilisation efficace des matières premières telles que le bois, le liège ou les fibres textiles. Les objectifs finaux d'une stratégie commune sont de stimuler la compétitivité de l'exploitation forestière de l'UE, d'améliorer son autosuffisance en bois, de réduire son déficit commercial et de stimuler l'emploi dans le secteur.

C'est pourquoi, l'accent est mis sur 4 axes majeurs :

- La gouvernance entre l'Union Européenne, coordinatrice et les États membres, gestionnaires de leur politique forestière nationale ;
- La politique de l'énergie et la lutte contre le changement climatique ;
- Le soutien à la recherche et aux jeunes sylviculteurs à travers le développement de nouveaux programmes européens de recherche et développement ainsi que de nouveaux programmes de formation ;
- La lutte contre l'exploitation forestière illégale et la circulation de bois illicite sur le marché européen.

1.2. Stratégie et politique forestière nationale

La surface des forêts françaises, qui s'accroît d'environ 40 000 ha par an, a doublé depuis 1850 pour couvrir aujourd'hui environ 16 millions d'hectares, soit plus du quart du territoire français. Première forêt feuillue d'Europe, elle est essentiellement privée (74 %), avec 3,8 millions de propriétaires, dont 200 000 possédant plus de 10 ha (représentant 68 % des surfaces). Les forêts publiques, regroupent les forêts de l'État (forêts domaniales – 10 %) et celles des collectivités territoriales (Communes, Départements, EPCI – 16 %).

La politique forestière française, compétence de l'État, trouve ses fondements dans le Code forestier, modernisé par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 et recodifié en juillet 2012. La politique forestière nationale est actuellement déclinée au travers du Programme Forestier National (PFN) approuvé par le ministre en charge de la forêt en 2006. Quatre axes prioritaires s'en dégagent :

- Valoriser la forêt, source de croissance et d'emplois ;
- Conforter la gestion durable des forêts ;
- Développer la valorisation de la biomasse forestière ;
- Se mobiliser dans les démarches internationales et communautaires concernant la forêt.

Avec la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF), promulguée en octobre 2014, une nouvelle dynamique a été initiée par le Gouvernement. En effet, bien que l'exploitation de la forêt et les industries du bois constituent un secteur majeur de l'économie française (60 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 250 000 emplois directs), les échanges extérieurs sont pourtant déséquilibrés avec un déficit commercial de plus de 5 milliards d'euros.

Pour renforcer la compétitivité de la filière le Gouvernement a lancé deux actions majeures en 2013 : le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNAA) et le plan de la Nouvelle France Industrielle « Industries du bois ». Ces 2 plans nationaux ont permis la création :

- Du Programme national de la forêt et du bois (PNFB 2016-2026) qui remplacera l'actuel Programme Forestier National ;
- Du Comité stratégique de la filière bois (CSF bois) en mars 2014 qui a conduit à la signature d'un contrat « filière bois » déclinant 9 objectifs prioritaires.

L'État décline ensuite sa politique au niveau régional au travers des Orientations Régionales Forestières (ORF)¹. Élaborées par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) et approuvées par le Ministre en charge des forêts, elles encadrent les documents d'orientation et de gestion régionaux :

- Les directives régionales d'aménagement (DRA) pour les forêts domaniales ;
- Les schémas régionaux d'aménagement (SRA) pour les autres forêts relevant du régime forestier ;
- Les schémas régionaux de gestion sylvicoles (SRGS) pour les forêts privées.

1.3. Politique forestière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les espaces forestiers couvrent 48 % du territoire régional, soit 1 517 000 ha et représentent 9 % de la surface forestière nationale. La forêt est en expansion avec un taux de croissance de 6 % par an, majoritairement dû au phénomène de déprise des terres agricoles, malgré le risque persistant d'incendie de forêt. Au-delà de son rôle économique, elle remplit des fonctions sociales, paysagères et environnementales qui, face à de nombreuses pressions (pression foncière, pression sur la ressource, pression sociale...), nécessitent d'être préservées par la mise en œuvre d'une gestion soutenable de la forêt, d'un prélèvement de la ressource limité à l'accroissement de la forêt et d'une sylviculture dédiée aux différents usages du bois.

Du côté de l'aval, la filière bois régionale est peu structurée et vieillissante bien que l'on dénombre en 2012 plus de 5 000 entreprises (de l'exploitation forestière aux entreprises de commercialisation en passant par les unités de 1ère et 2ème transformation). Les entreprises d'exploitation forestière et les scieries sont de taille modeste, souvent familiales, avec de faibles capacités d'investissement. La création, sous la directive de la Région en janvier 2015, d'une interprofession régionale regroupant les acteurs de l'amont à l'aval doit permettre de structurer et dynamiser la filière forêt bois régionale.

C'est pourquoi, bien que la forêt ne soit pas une compétence spécifique de la Région, cette dernière mène, depuis plus de 10 ans, une action volontariste sur cette thématique au travers de sa compétence générale d'aménagement du territoire. Compte-tenu des enjeux, une stratégie offensive, concertée et différenciée en fonction des usages ainsi que d'une politique régionale en direction de l'ensemble des acteurs de la filière, depuis le détenteur de la ressource jusqu'à l'utilisateur final, ont été mises en œuvre.

¹ Les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) viendront se substituer aux ORF dans les 2 ans après l'adoption du PNFB

La Région a donc fait le choix de renforcer son action vis-à-vis de la forêt en lançant un « Plan d'actions régional 2014-2018 pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation » et ce, dans le respect des orientations et objectifs du Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) et du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

La stratégie se décline en 3 objectifs :

- La mobilisation, le maintien et la pérennisation de la ressource forestière dans une logique de développement soutenable alliant l'efficacité économique à la préservation de la biodiversité et de la qualité du patrimoine forestier régional ;
- L'accompagnement de la structuration de la forêt bois au sein d'une interprofession régionale ;
- Le renforcement du soutien des entreprises de la filière.

L'ambition de cette stratégie est d'impulser sur le territoire régional d'ici à 2018 :

- La mobilisation et la commercialisation de 300 000 m³ de bois supplémentaires avec un équilibre des usages et compatible avec le SRCE ;
- La constitution ou le renforcement d'opérations de regroupement pouvant mener à la validation de 500 Plans simples de gestion supplémentaires en forêt privée ;
- La création de 50 kms de dessertes forestières supplémentaires ;
- La création et la mise en œuvre de 10 schémas de mobilisation de la ressource durable compatibles avec le SRCE ;
- L'acquisition par les collectivités de 1 000 ha de forêt ;
- L'augmentation significative de projets de construction en bois local ;
- La réalisation de chaufferies collectives et réseaux de chaleur au bois, respectant la feuille de route du SRCAE ;
- La certification PEFC de 50 000 ha de forêt.

1.4. Politiques forestières des Départements

BOUCHES-DU-RHÔNE

La forêt des Bouches-du-Rhône occupe 180 000 hectares soit environ 40 % de la superficie du département. Son exposition au risque incendie résulte à la fois des conditions météorologiques extrêmes, de la particularité de ses peuplements qui cumulent inflammabilité et combustibilité et de la présence sur le territoire de nombreux espaces forestiers extrêmement denses dans lesquels un feu peut très rapidement s'étendre (poudrières).

Ainsi, pour préserver et mettre en valeur le patrimoine forestier, le Département a élaboré sa politique forestière autour de quatre axes prioritaires :

- Préserver les espaces naturels les plus remarquables ou fragilisés ;
- Maintenir un équilibre durable entre espaces urbanisés et espaces naturels ;
- Contribuer au développement économique écologiquement soutenable ;
- Prévenir les risques d'incendie.

La mise en œuvre de cette politique se concrétise par la réalisation de vastes programmes de prévention des risques d'incendie et d'aménagement des espaces. Pour atteindre ces objectifs, le Département s'appuie sur ses unités de Forestiers Sapeurs et met en œuvre une politique volontaire de protection des espaces forestiers notamment par des opérations sous sa maîtrise d'ouvrage, par le co-financement de programmes en faveur des collectivités publiques, des particuliers ou des associations forestières : programme d'amélioration des forêts communales, programme de broyage des rémanents, opérations sylvicoles, programme de coupures agricoles...

VAR

La forêt varoise est un écrin paysager qui contribue à une offre touristique et de loisirs diversifiée et de qualité. Jusque dans les années 2000, la forêt a fortement progressé en surface et en volume. Elle a atteint un palier et représente actuellement 65 %² de la superficie du département.

Pour gérer au mieux les pressions exercées sur les espaces forestiers (incendie, changement climatique, homogénéisation des peuplements entraînant une perte de la biodiversité, difficulté de la filière, pression sociale importante), le Département a initié en 2010 le « schéma de protection et de valorisation de la forêt varoise ». L'action du Conseil départemental, définie au plus près des besoins des acteurs, est donc tournée vers la maîtrise des phénomènes affectant la forêt pour qu'elle puisse pleinement jouer les rôles que l'on attend d'elle.

Ainsi, la stratégie forestière varoise s'articule donc autour de 6 enjeux majeurs :

- Développer une filière économique durable ;
- Concilier les usages et une fréquentation maîtrisée ;
- Préserver la diversité écologique des milieux naturels ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Contribuer à la régulation du cycle du carbone ;
- Participer à la protection des forêts contre l'incendie.

L'échelle territoriale privilégiée d'application de la stratégie est le massif forestier. D'un point de vue opérationnel, l'organe « comité de massif » constitue l'outil de coordination et de mise en cohérence de l'action publique, complété, sur le terrain, par les moyens internes au Département (travaux en maîtrise d'ouvrage directe tels que commandes à l'entreprise et en régie, forestiers sapeurs et génie civil) et un appui aux acteurs forestiers à travers des subventions.

Par ailleurs, le Code Forestier impose aux collectivités propriétaires des voies ouvertes à la circulation publique de procéder à leurs frais au débroussaillage des abords de ces voies. Conscients du risque que représentent, non seulement pour la population mais aussi pour la préservation du patrimoine forestier, les bords de routes non entretenus, les Départements du Var et des Bouches-du-Rhône ont toujours conduit une politique volontaire de débroussaillage de ces voies.

² Source : IGN, 2015

1.5. L'outil Charte Forestière de Territoire

GÉNÉRALITÉS ET OBJECTIFS

La Charte Forestière de Territoire (CFT), instauré par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001, est un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux, concrétisé par un plan d'actions visant à améliorer le secteur forestier et les milieux forestiers qui constituent le cadre de vie des habitants d'un territoire. Ce plan d'actions est basé sur un calendrier précis, accompagné d'un budget pour chacune des actions programmées.

La CFT a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable d'un territoire rural insérant d'avantage les forêts dans leur environnement économique, écologique social et culturel³. Ainsi, l'élaboration d'une démarche territoriale concertée telle que la CFT doit permettre une meilleure prise en compte de la forêt dans sa globalité (publique et privée) et à travers toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale) dans les niveaux de décision et de réalisation en intégrant l'ensemble des divers partenaires concernés.

La CFT, bien que ne possédant donc pas de valeur juridique particulière, témoigne de la réflexion d'un territoire sur ses problématiques et atouts forestiers, et de son engagement dans une politique bien définie pour les résoudre et les valoriser.

D'un point de vue méthodologique, la démarche d'élaboration d'une CFT se décompose en 3 grandes étapes :

- Établissement du diagnostic partagé du territoire et identification des enjeux ;
- Détermination des orientations et stratégies forestières en fixant des priorités et hiérarchisant des objectifs à moyen et long termes ;
- Élaboration d'un plan d'actions et sa déclinaison sur une durée déterminée.

UNE ADÉQUATION AVEC LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

La Charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 15 ans. La Charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Pour mettre en œuvre sa Charte, le Parc naturel régional s'appuie sur les compétences des collectivités, stimule et met en relation les acteurs pour porter des projets de protection et de développement durable pour son territoire, initie des actions exemplaires et innovantes, recherche et anime des solutions au bénéfice de l'environnement.

2. Cadre méthodologique d'élaboration de la CFT de la Sainte-Baume

Suite au diagnostic territorial partagé ayant fait ressortir l'hétérogénéité des espaces forestiers, la multiplicité des acteurs et la diversité des enjeux liés à la forêt et au bois, élus et partenaires ont souhaité s'engager dès la phase de préfiguration du Parc naturel régional afin de bâtir un projet forestier commun dans une logique de concertation forte, à l'échelle du territoire du Parc en :

³ Circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15/02/2001

- Prenant en compte la forêt dans le développement des collectivités locales et en coordination avec d'autres échelles (Département, Région, Pays...);
- Sortant d'une « analyse classique » de la forêt en prenant en compte le territoire forestier dans sa diversité;
- Développant des objectifs concertés via la mobilisation de tous les acteurs locaux sur un projet fédérateur;
- Élaborant et formulant un projet forestier sur le long terme.

2.1. Une construction parallèle à la réalisation de la Charte du Parc naturel régional

Le montage de la CFT a été réalisé en parallèle à l'élaboration de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume afin de constituer une stratégie forestière globale et concertée avec l'ensemble des acteurs (propriétaires, professionnels, usagers de la forêt, partenaires techniques et financiers) mais également pour s'assurer d'une cohérence entre les actions des deux Chartes.

Loin d'être un « document de plus » comme certains pouvaient le craindre, le défi, pour le territoire de la Sainte-Baume, a été de mener de manière concomitante la construction de ces deux Chartes (la CFT constituant le volet forestier opérationnel de la Charte Parc naturel régional).

Ainsi, la présente CFT prend la forme d'un document intégrateur des attentes locales, des mesures de gestion, des réglementations et des politiques d'aménagement du territoire comme définies au sein des Commissions « Forêt », et des groupes de travail menés dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional ainsi qu'au sein des Comités de Pilotage et des Comités Techniques CFT.

2.2. Une méthodologie d'élaboration basée sur la concertation

DIAGNOSTIC

Durant l'année 2013, le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume a réalisé le diagnostic territorial partagé du futur Parc naturel régional.

Le processus de recueil des données de ce diagnostic préalable a été effectué selon une approche dynamique ayant impliqué les principaux acteurs concernés depuis les responsables techniques et politiques jusqu'aux associations en passant par les représentants des acteurs économiques et sociaux. Des entretiens ciblés et des réunions publiques ont été menés afin de prendre en compte l'ensemble des points de vue des acteurs. Ainsi, ce sont 12 ateliers de travail thématiques et 8 réunions publiques qui ont été menés en totalité lors de la phase d'élaboration du diagnostic préalable à la charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.



Figure 1 : Dispositif de réalisation du diagnostic partagé

Cette prospection, qui s'est voulue la plus exhaustive possible, a permis d'amener les acteurs locaux à formuler leur représentation du territoire et de la problématique forestière (au sens large) à travers ses atouts et ses faiblesses. Plusieurs enjeux ont donc été formulés suite à cette large phase de concertation.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTIONS

Le processus de concertation s'est ensuite renforcé autour de temps de travail, d'échanges et de validations :

- **La Commission « Forêt »**, constituée d'élus, de partenaires techniques et institutionnels, initialement mise en place dans le cadre de la Charte Parc naturel régional, s'est enrichie des représentants des usagers de la forêt (comités sportifs, associations de protection de l'environnement, de loisirs et de tourisme) afin d'évoluer vers le Comité de Pilotage de la CFT. Ce dernier s'est réuni 6 fois entre 2015 et 2017 et a permis d'orienter et de valider les différentes étapes de construction de la démarche ;
- **Les groupes de travail thématiques** (gestion forestière durable, protection incendie, gestion cynégétique) ont contribué à faire émerger les actions en lien avec les objectifs stratégiques et opérationnels. Mobilisateurs de nombreux partenaires et acteurs du territoire, ils ont également permis d'évaluer la pertinence des orientations proposées par la Commission « Forêt » au vu des atouts et faiblesses du territoire identifiés dans le diagnostic territorial partagé ;

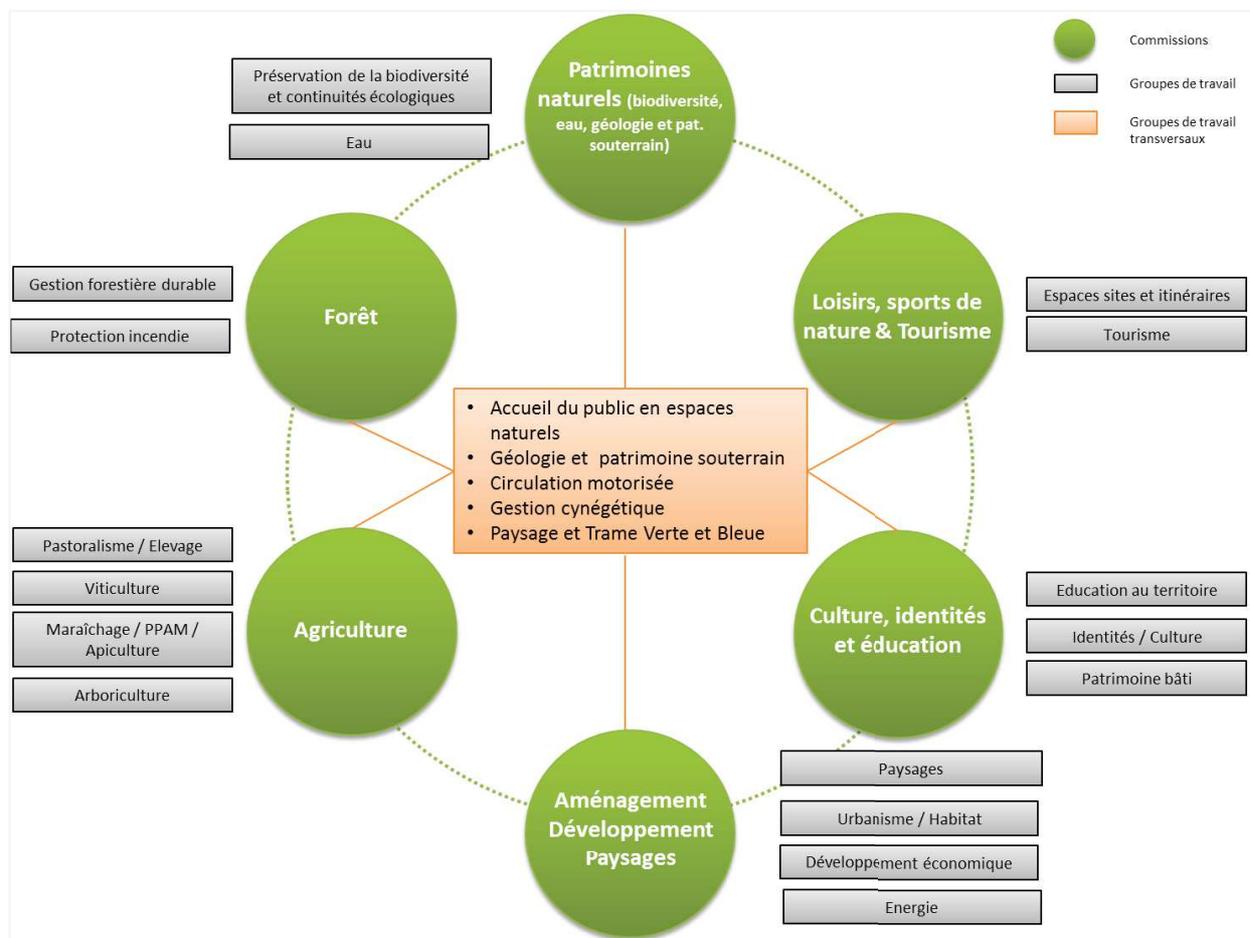


Figure 2 : Organisation du processus de concertation pour la réalisation de la Charte du Parc naturel régional

- **Le Conseil de développement**, qui réunit plus de 350 habitants et acteurs du territoire, s'est également fortement mobilisé dans le processus d'élaboration. La Commission « Forêt » du Conseil de développement s'est réunie 10 fois pour bâtir des propositions et formuler des avis sur l'avancement de la CFT ;
- La démarche générale de construction de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume a été validée, étape par étape, par les instances de gouvernance (**Comité Syndical, Bureau Syndical**), appuyé par un **Comité technique** inter-institutionnel (services de l'État, Région, Départements) ;
- **Des rencontres** avec les collectivités ainsi que des réunions publiques ont également permis de faire le lien avec les élus et habitants du territoire.

3. Gouvernance

3.1. Mise en œuvre concrète de la charte et suivi

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume (puis le Syndicat mixte de gestion une fois le Parc naturel régional créé) est l'organisme porteur de la CFT. Il en est le maître d'ouvrage et, à ce titre, est chargé de sa réalisation, de sa mise en œuvre concrète et de son suivi.

Le bon déroulement des actions prévues par la charte et leur suivi, seront donc sous la responsabilité du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et du Comité de Pilotage qui devront continuer à se réunir périodiquement (une à deux fois par an) et préparer une évaluation en fin de CFT au terme des 5 ans. Ces phases de réunions périodiques, permettront d'assurer un suivi de la mise en œuvre des actions et d'évaluer leur efficacité au regard des indicateurs de résultats préalablement identifiés pour chaque action.

3.2. Le Comité de Pilotage (COPIL)

L'élaboration et la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire sont conduites sous la gouvernance d'un comité de pilotage. Organe de validation politique, il a pour objectifs de superviser l'ensemble de la démarche et d'en donner les grandes orientations stratégiques.

Sa composition, son organisation et son fonctionnement se sont appuyés sur la Commission thématique « Forêt » créée par le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume dans le cadre de la réalisation de la Charte du Parc. Regroupant l'ensemble des partenaires politiques, institutionnels et techniques, il a été proposé de faire évoluer cette Commission « Forêt » en COPIL de la CFT. Afin d'intégrer les usagers dans le processus de concertation, le Comité Régional Olympique et Sportif, la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le conservatoire des espaces naturels (CEN) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été sollicités pour intégrer ce COPIL dont la composition est détaillée en annexe 1.

Le Comité de Pilotage a vocation à se réunir aux différentes étapes de la CFT :

- Au lancement et démarrage de la CFT pour valider la méthodologie de travail, les modalités de consultation des acteurs, activités, calendrier, étapes... ;
- En fin d'élaboration du plan d'actions et des modalités de partenariat pour validation ;
- A la signature de la CFT et à la présentation des conventions particulières d'application ;
- Annuellement pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la CFT.

3.3. Le Comité technique (COTECH)

Un comité technique, plus restreint que le Comité de Pilotage, est chargé d'accompagner l'ensemble du processus d'élaboration de la CFT et de son suivi (échange d'informations, points sur les actions réalisées et celles à venir, facilitation de la concertation en amont du COFIL, mise en évidence des questionnements nécessitant la mise en place de groupe de travail).

Sa composition est la suivante :

- Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- Communes forestières du Var et Union Régionale des Communes forestières ;
- Office National des Forêts ;
- Centre National de la Propriété Forestière - Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ;
- Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Var et des Bouches-du-Rhône ;
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Conseils départementaux du Var et des Bouches-du-Rhône.

4. Synthèse des phases d'élaboration

Date	Étape	Description de l'étape
16 octobre 2014	1 ^{ère} commission Forêt du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	* Présentation du processus d'élaboration de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ; * Principaux constats du diagnostic forestier ; * Identification des enjeux et propositions de mesures ; * Volonté forêt exprimée par les membres pour la réalisation d'une Charte forestière de territoire
5 novembre 2014	Vote du Comité Syndical à l'unanimité pour élaborer, dès la phase de préfiguration, une CFT	* Réalisation de la CFT en parallèle de la Charte du Parc naturel régional ; * Constitution de la CFT en tant que volet opérationnel forestier de la Charte Parc naturel régional ; * Évolution de la Commission Forêt en Comité de Pilotage CFT avec intégration des représentants des loisirs et sports de nature (comités départementaux Olympiques et sportifs), des associations naturalistes (LPO, CEN) et du pastoralisme (CERPAM).
10 février 2015	1 ^{er} Comité de pilotage de la CFT - Aubagne	* Présentation de la démarche d'élaboration d'une CFT ; * Priorisation des actions proposées par la Commission Forêt et les groupes de travail thématiques.
9 avril 2015	2 ^{ème} Comité de pilotage de la CFT - Evenos	* Définition des objectifs stratégiques et opérationnels ; * Organisation des actions ; * Présentation de la réponse à l'appel à projet sur le développement forestier lancé par la Région permettant au Syndicat Mixte de mettre en place 3 actions starter ; * Composition du Comité technique de la CFT.
29 septembre 2015	1 ^{er} Comité technique de la CFT – Plan d'Aups	* Définition des attentes et de la méthodologie de travail des 3 actions starter de la CFT proposées dans le cadre de l'appel à projet régional « Forêt » (identification de la ressource bois mobilisable, état des lieux de la desserte forestière, mise en place d'une méthodologie de commercialisation de bois de chauffage en circuit de proximité).

Date	Étape	Description de l'étape
13 octobre 2015	3 ^{ème} Comité de pilotage de la CFT - Mazaugues	<ul style="list-style-type: none"> * Présentation de la synthèse des retours apportés sur les mesures Forêt de la Charte Parc naturel régional suite à la consultation publique estivale ; * Définition et validation des modalités de mise en place des actions starter ; * Poursuite de la construction du plan d'actions de la CFT
Novembre 2015 – Mars 2016	Rédaction du document : diagnostic du territoire, diagnostic forestier, enjeux, axes stratégiques et opérationnels, structuration des fiches action.	
24 mars 2016	2 ^{ème} Comité technique de la CFT	* Travail préparatoire sur la structuration et le contenu du plan d'actions de la CFT.
28 avril 2016	4 ^{ème} Comité de Pilotage de la CFT – Nans les Pins	<ul style="list-style-type: none"> * Présentation des 1^{ers} résultats de l'étude sur la ressource forestière ; * Échanges et propositions sur le contenu des 19 fiches action
27 septembre 2016	5 ^{ème} Comité de Pilotage de la CFT – Cuges-Les-Pins	<ul style="list-style-type: none"> * Échanges sur le contenu du document (parties contexte/diagnostic/orientations stratégiques et enjeux) * Échéancier de priorisation des fiches action * Échanges sur le dispositif d'évaluation * Présentation des 2nd résultats de l'étude sur la ressource forestière
14 décembre 2016	3 ^{ème} Comité technique de la CFT	* Travail préparatoire sur le plan de financement des fiches actions (estimatif financier et identification des sources de financements potentiels)
14 mars 2017	6 ^{ème} Comité de Pilotage de la CFT – La Roquebrussanne	<ul style="list-style-type: none"> * Validation des parties contexte d'élaboration / diagnostic du territoire / orientations stratégiques * Finalisation des fiches action (contenu, portage, financement, suivi et évaluation) * Échanges / débats et validation du document CFT * Présentation des résultats retravaillés de l'étude sur la ressource forestière (actualisation des données, scénarios prospectifs, modélisation) * État d'avancement des actions starter (état des lieux de la desserte / guide méthodologique bois bûche en circuit court)
21 juin 2017	Validation de la CFT par les membres du Comité syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	

Tableau 1 : Principales phases de validation de la CFT de la Sainte-Baume

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Contexte général

1.1. Une organisation administrative diversifiée

Le périmètre d'étude du PNR s'étend sur 84 367 ha et comprend 29 communes du pourtour du massif de la Sainte-Baume. Ce territoire est caractérisé par un patrimoine naturel et un patrimoine culturel jugés exceptionnels. Néanmoins, il subit de fortes pressions anthropiques dues à la proximité des grands pôles urbains de Marseille, Aix-en-Provence et Toulon.

Nombre de communes	29 communes (23 dans le Var et 6 dans les Bouches-du-Rhône)
Nombre d'habitants	58 077 habitants (périmètre infra-communal)
Superficie	84 367 hectares soit 844 km ² environ
Densité moyenne	68,8 habitants / km ²
Intercommunalités	1 communautés de communes / 2 communautés d'agglomération / 1 métropole

Tableau 2 : Caractéristiques administratives du territoire

La gestion et l'aménagement de l'espace de projet du Parc naturel régional sont orchestrés par de nombreux acteurs aux vocations et compétences variées et complémentaires :

- **Les 29 communes du Syndicat mixte de préfiguration du PNR**, à qui revient la mission de construire leur projet de territoire : Aubagne, Auriol, Belgentier, Le Beausset, Brignoles, La Cadière d'Azur, Le Castellet, La Celle, Cuges-les-Pins, Evenos, Gémenos, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Pourcieux, Pourrières, Riboux, La Roquebrussanne, Roquevaire, Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Signes, Tourves et Trets. Ces communes sont organisées au sein de structures intercommunales dans le but de gérer en commun divers projets ;
- **La Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume** rassemble 9 communes dont 6 concernées par le périmètre d'étude : Riboux, Signes, Evenos, Le Beausset, Le Castellet et La Cadière d'Azur ;
- **La Communauté d'agglomération de la Provence Verte** résultant de la fusion des 3 EPCI suivants :
 - **La Communauté de communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien**, au nord de l'espace de projet, rassemble 8 communes, dont 6 concernées par le périmètre d'étude : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Rougiers, Nans-les-Pins, Plan d'Aups Sainte-Baume, Pourcieux et Pourrières ;
 - **La Communauté de communes Val d'Issole** rassemble 8 communes, à l'est de l'espace de projet, dont 5 concernées par le périmètre d'étude : La Roquebrussanne, Mazaugues, Garéoult, Néoules et Méounes-lès-Montrieux ;
 - **La Communauté de communes du Comté de Provence**, au nord-est de l'espace de projet, rassemble 12 communes, dont 3 concernées par le périmètre d'étude : Tourves, La Celle et Brignoles ;
- **La métropole Aix-Marseille Provence** résultant de la fusion de 6 EPCI dont 3 inclus au sein du projet de Parc naturel régional :
 - **Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile** rassemble 12 communes, au nord-ouest de l'espace de projet, dont 5 concernées par le périmètre d'étude : Roquevaire, Cuges-les-Pins, Aubagne, Saint-Zacharie et Auriol ;
 - **Le Conseil de territoire Marseille Provence**, dont une des 18 communes est concernée par le périmètre d'étude : Gémenos ;
 - **Le Conseil de territoire du Pays d'Aix**, dont une des 36 communes, est concernée par le périmètre du projet de Parc naturel régional : Trets ;

- **La Communauté de communes de la Vallée du Gapeau**, au sud-est de l'espace de projet, rassemble 5 communes, dont 2 concernées par le périmètre d'étude : Belgentier et Solliès-Toucas ;
- **Le Pays de la Provence Verte**, porté par un Syndicat mixte. Il est composé de 39 communes réparties sur 4 communautés de communes dont 3 chevauchent en partie le territoire d'étude avec 14 communes impliquées : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Tourves, La Celle, Brignoles, Garéoult, Néoules, Méounes-lès-Montrieux, La Roquebrussanne, Mazaugues, Rougiers, Nans-les-Pins, Pourcieux, Pourrières, Plan d'Aups Sainte-Baume ;
- **Les autres collectivités territoriales** : le Conseil départemental du Var, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

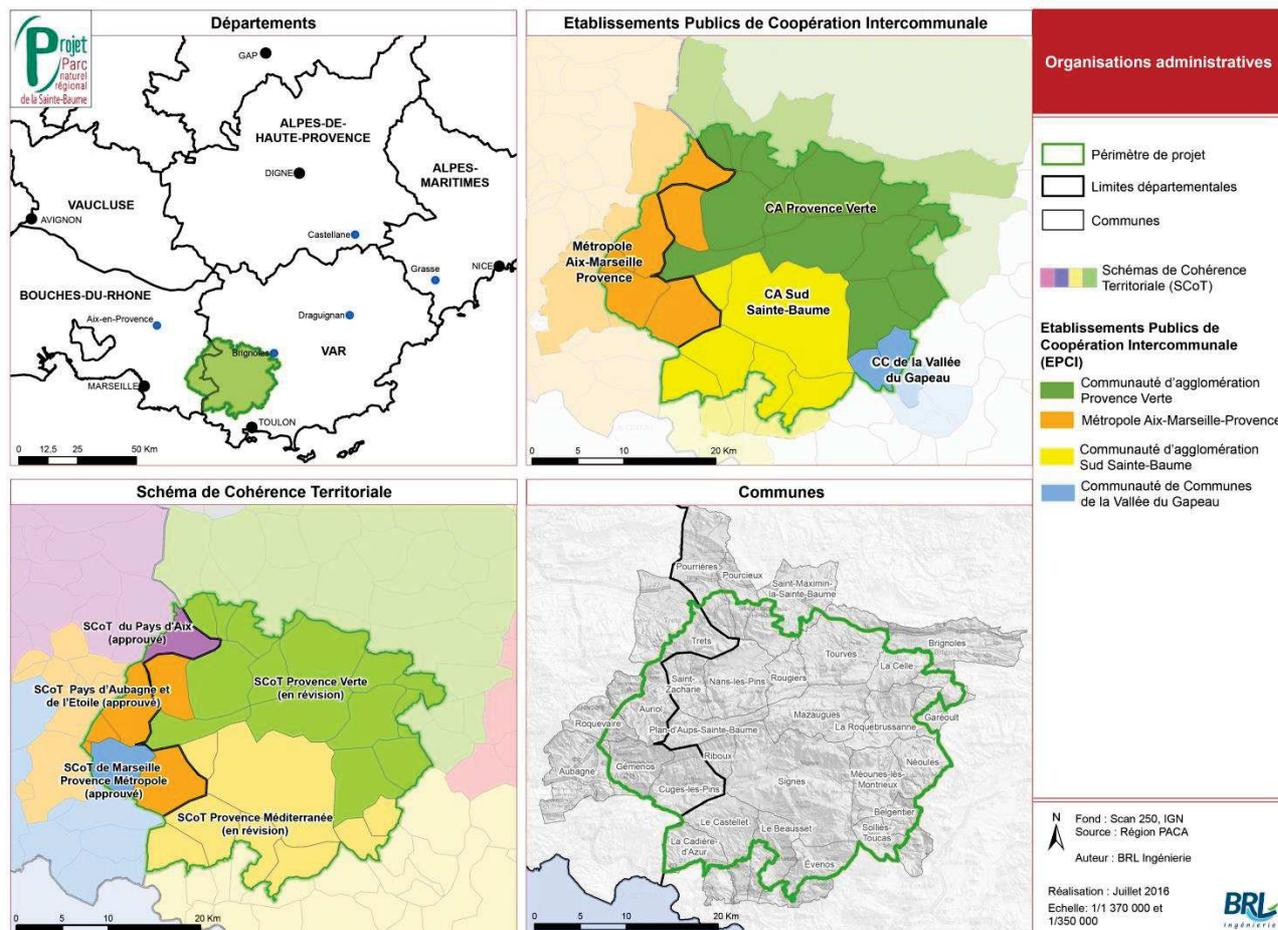


Figure 3 : Organisation administrative du territoire

1.2. Un vaste territoire inégalement occupé

Du fait du découpage infra-communal, satisfaisant les critères de classement d'un Parc naturel régional prévu par le code de l'environnement, les centres bourgs concentrant la plus grande partie des habitants du pourtour du territoire (Aubagne, Brignoles, Saint-Maximin, Auriol, Trets), n'ont pas été inclus dans le périmètre. Ainsi, en 2012, 58 077 habitants⁴ vivaient dans le périmètre du territoire de projet.

La densité moyenne de population sur le territoire en 2012 est de 69 hab./km². La population est inégalement répartie et se concentre principalement sur les communes de Saint-Zacharie (186 hab./km²), Gémenos (168 hab./km²), Cuges-les-Pins (127 hab./km²), Auriol (105 hab./km²) et Nans-les-Pins (87 hab./km²).

⁴ Données INSEE 2015 retravaillées selon la méthodologie d'estimation du Parc naturel régional du Vercors

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Inversement, les communes centrales ont une densité moyenne d'habitant par km² faible (21 hab./km² à Signes, 15 hab./km² à Mazaugues), voire très faible (2,5 hab./km² à Riboux). Cette répartition de la population est conséquente du fort dynamisme démographique dont est sujet le territoire de projet depuis 40 ans.

Ainsi entre 1968 et 2012, certaines communes ont vu leur population multipliée par 7,5 à 8,5 (Plan d'Aups, Garéoult). Les communes du Var sont celles ayant la croissance démographique la plus importante, en particulier le Plan d'Aups Sainte-Baume dont la population a plus que doublé entre 1999 à 2012 en gagnant + 1 095 habitants en 13 ans. Les communes de Mazaugues, Néoules, Méounes et Riboux ont également connu un accroissement de population de + 50 % en 13 ans. Au fil des années, les habitants se sont concentrés principalement sur le pourtour de l'espace de projet.

Les espaces qui s'urbanisent sont principalement les couloirs de circulation et les espaces de plaines. Les espaces montagneux au centre du territoire (massif de la Sainte-Baume, plateau d'Agnis) demeurent moins denses en population de par la difficulté du relief. L'origine de l'accroissement démographique résulte principalement d'un solde migratoire positif. L'espace de projet devient ainsi une zone d'accueil.

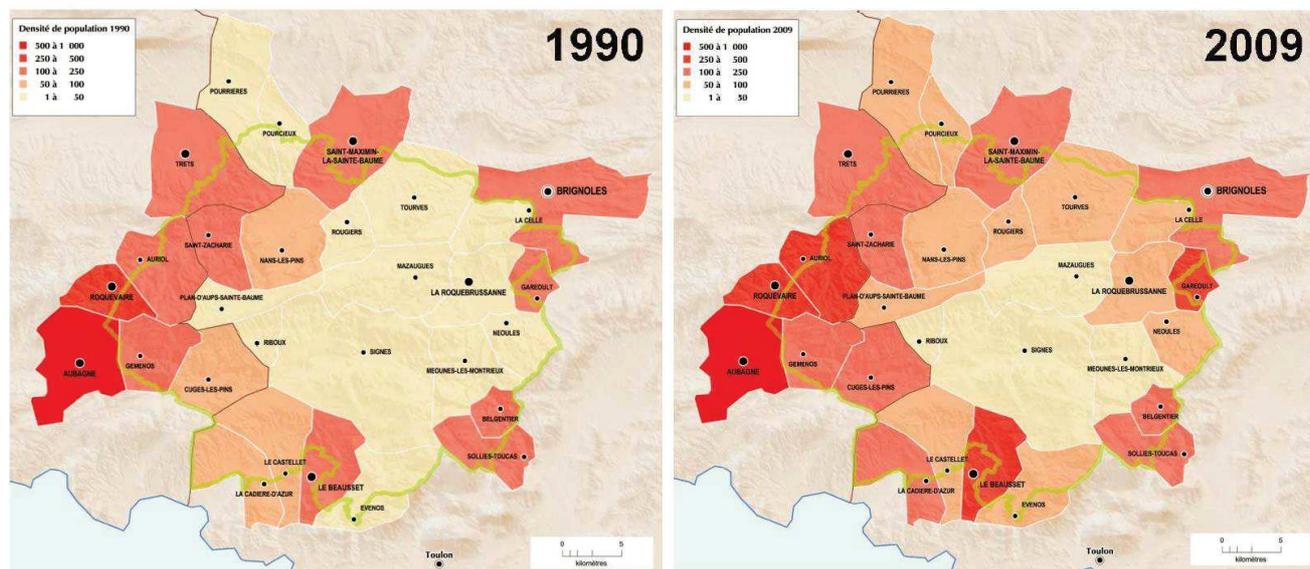


Figure 4 : Évolution de la densité de population entre 1990 et 2009 (Source INSEE, Auteur : RPACA/DPDP/SASP-01/2014)

1.3. Un territoire attractif propice au tourisme

L'agence de développement touristique du Var présente la Sainte-Baume comme l'un des onze sites incontournables du département. L'attractivité du territoire est liée notamment à plusieurs atouts :

- Le caractère sacré de la Sainte-Baume et sa notoriété religieuse internationale, liée en grande partie à Sainte Marie-Madeleine ;
- La grande qualité du patrimoine naturel et culturel du massif et de ses environs ;
- Le caractère exceptionnel et très diversifié de ses paysages ;
- Des villages historiques et pittoresques, comme les villages perchés de La Cadière d'Azur et du Castellet ;
- Une position géographique stratégique, en périphérie des pôles urbains, à proximité des pôles touristiques balnéaires de la Méditerranée et proche des grandes infrastructures routières et ferroviaires ;
- Une diversité d'activités culturelles et de pleine nature.

Le territoire se caractérise par plusieurs pôles de fréquentation touristique et de loisirs, présentés ci-dessous par niveau de fréquentation estimée décroissant :

- **L'ouest** du territoire de projet est principalement dynamisé par le parc d'attraction OK Corral, mais également par d'autres thèmes d'attrait. L'étude des retombées économiques effectuée en 2008 par l'office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubagne cite notamment le thème « Pagnol » (circuit pédestre, maison natale, petit monde de Pagnol, circuit voiture, objets Pagnol) associé à des circuits pédestres (filière pleine nature), ainsi que les thèmes « Argile » (filière art et territoire : santonniers, céramistes, foires) et « patrimoine » (vieilles villes/villages, musées, produits du terroir, fêtes locales). Le Parc départemental de Saint-Pons, à Gémenos, joue un rôle important de parc périurbain pour l'agglomération marseillaise ;
- **Le centre et le nord** du territoire de projet sont principalement dynamisés par Saint-Maximin et la Sainte-Baume, avec sa « hêtraie relique » et la grotte de Marie-Madeleine, considérés comme les principaux moteurs touristiques de La Provence Verte, mais aussi par Tourves, avec le Musée des gueules rouges mettant en valeur le patrimoine lié à la bauxite ;
- **Au sud** du territoire, le complexe « Destination Castellet » ainsi que La Cadière d'Azur et Le Castellet attirent les visiteurs en raison du caractère rural des villages, de leur intérêt historique et patrimonial, valorisés, entre autres, par la Maison de la Nature des 4 frères et la Maison du terroir et du patrimoine. Le circuit du Castellet constitue un pôle d'attraction notoire, directement lié aux manifestations de sport automobile et motocycliste qui y sont organisées ;
- **L'est** du territoire de projet, quant à lui, offre de nombreux sites identitaires, comme la Chartreuse de Montrieux ou l'Abbaye de La Celle.

Bien qu'offrant plusieurs pôles d'intérêt, le territoire subit une forte concurrence de la part de plusieurs sites voisins à très forte notoriété, comme les Calanques, la Sainte-Victoire et de manière générale le littoral méditerranéen.

1.4. Des reliefs emblématiques

Le territoire s'organise autour de reliefs emblématiques, principalement composés de strates calcaires ou dolomitiques affectées par un karst très diversifié, produisant des formes très variées dans le paysage : lapiaz, déclives, avens, gouffres, poljés, vallées suspendues, vallées sèches, reliefs ruiniformes, etc. Le sud et l'est du territoire présentent des reliefs moins élevés de plaines, bassins et collines, cuvettes ou dolines. On trouve parmi ces derniers :

- Les poljés (colmatages de dépressions karstiques formées par érosion des calcaires) à Cuges-les-Pins, Riboux, Signes et au Plan d'Aups Sainte-Baume ;
- Le bassin de l'Argens et la plaine de La Roquebrussanne ;
- La vallée de l'Huveaune et sa plaine alluviale ;
- La vallée du Gapeau.

Il existe également des affleurements naturels remarquables, marqueurs d'anciens évènements géologiques tels que le volcan de Rougiers. De nombreux anciens sites d'extraction de matériaux et de substances utiles (bauxite, minerais, argile) sont également identifiables sur le territoire.

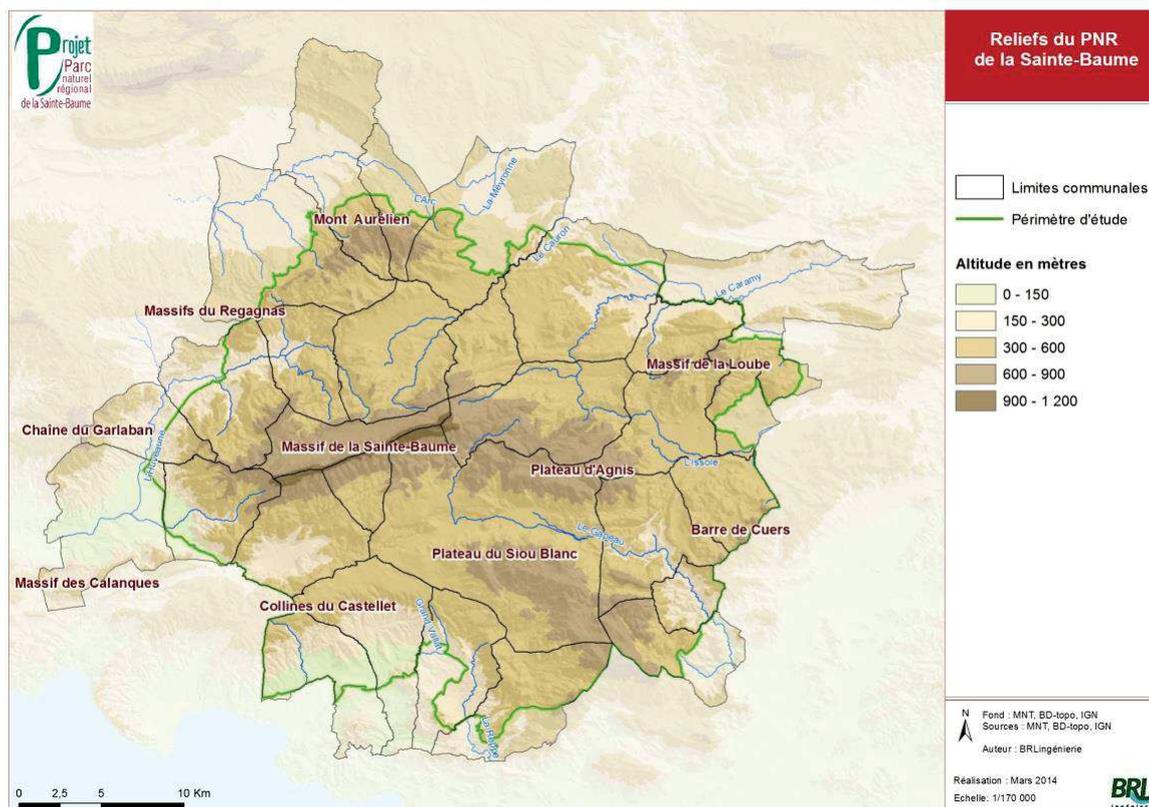


Figure 5 : Principaux reliefs du territoire de projet

Les principaux massifs et plateaux du territoire sont les suivants :

- **Le massif de la Sainte-Baume**, relief emblématique du territoire, s'étend sur plus de 14 km en Est-Ouest et occupe environ le tiers de l'espace de projet. Le massif de la Sainte-Baume au sens strict est représenté par la falaise abrupte de roches calcaires jusqu'au Baou des Glaciaires. Au sens large, topographiquement et géologiquement, il intègre les crêtes du Mourré d'Agnis, de Mazaugues, la Loube et son extension vers l'Est, l'Amarron⁵. La crête présente plusieurs points culminant, d'Ouest en Est :
 - ⇒ Le Pic de Bertagne (1 042 m) ;
 - ⇒ Le Jouc de l'Aigle (1 148 m) ;
 - ⇒ Le Signal des Béguines (1 48 m) ;
 - ⇒ Le Mourré d'Agnis et sa pyramide (919 m) ;
 - ⇒ Le massif de la Loube (830 m) situé à l'Est dans le prolongement direct de la chaîne de la Sainte-Baume, il surplombe La Roquebrussanne et le plateau de l'Issole.
- **Le plateau de Siou-Blanc ou massif des Morières**, situé au sud du massif de la Sainte-Baume. Il s'agit d'un plateau calcaire incliné vers le sud. Ses principaux points culminants sont :
 - ⇒ La Colle de Fède (826 m) ;
 - ⇒ Le Pour de Vèze (800 m) ;
 - ⇒ La Grosse tête (794 m).
- **Le plateau d'Agnis**, situé dans le prolongement est-sud-est du massif de la Sainte-Baume. La barre du Mourré d'Agnis a la même dissymétrie et orientation Est-ouest que les reliefs provençaux voisins (le massif de la Sainte-Baume, la Barre de Cuers, etc.). Il surplombe Mazaugues au Nord, Signes au Sud et culmine à 866 mètres d'altitude.

⁵ Source : Michel Salvi

Plusieurs massifs périphériques chevauchent les limites de l'espace de projet :

- **Le Mont Aurélien**, situé sur la bordure Nord-ouest du territoire de projet domine la plaine de l'Arc et culmine à 880 mètres ;
- **Le Massif du Regagnas**, situé à l'ouest du Mont Aurélien, est en partie sur le territoire de projet, entre les communes d'Auriol et Trets. Il culmine à 715 mètres d'altitude ;
- **Les Collines du Castellet** qui surplombent la commune du Castellet, village perché, lui-même situé à plus de 250 mètres d'altitude ;
- **La Barre de Cuers**, située à l'extrême est du territoire, au nord-est de la vallée du Gapeau, domine la plaine de Cuers, ouverte vers Hyères et les îles d'Or. Elle culmine à 705 mètres d'altitude au Pilon Saint-Clément.

1.5. Un climat méditerranéen contrasté

Les précipitations annuelles moyennes sont de 700 à 900 mm et atteignent 1 000 à 1 200 mm autour des crêtes de la Sainte-Baume. L'étude de la répartition des précipitations (BEAE, 1992) fait apparaître :

- Des *maxima* de précipitations en automne et en hiver, le printemps étant peu pluvieux ;
- Une sécheresse estivale constante, dont la durée s'étend avec la baisse d'altitude. Les minima mensuels sont observés en juillet et à un degré moindre en août du fait des orages ;
- Des précipitations plus importantes à l'est du massif, moins touché par le mistral ;
- Des variations notables d'une décennie à l'autre ;
- Des précipitations annuelles pouvant varier du simple au double. Quant aux mensuelles, elles peuvent osciller entre 0 et plus de 150 mm.

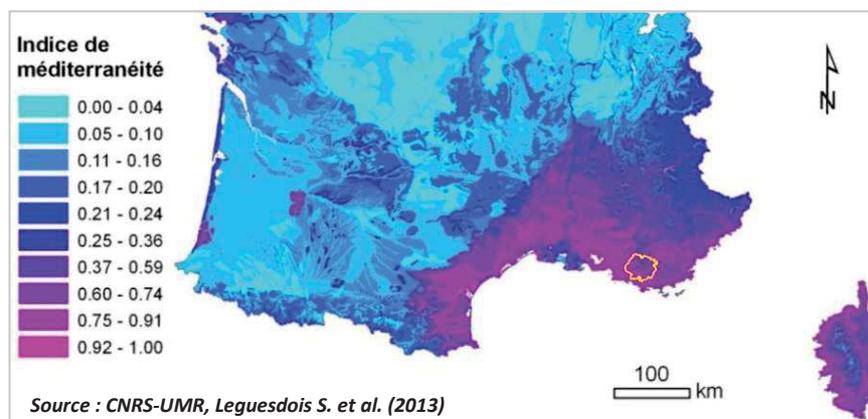


Figure 6 : Indice de méditerranéité

Les vents dominants sont le Mistral, vent froid et sec du Nord-ouest, soufflant souvent par de fortes rafales, en partie atténué dans le secteur de la Provence Verte. Les vents d'Est et de Sud-est freinés par le massif des Maures génèrent des précipitations importantes.

1.6. Des patrimoines géologiques et souterrains diversifiés

Du Sud au Nord, l'emprise du projet couvre plusieurs grandes unités structurales, fragment de la croûte terrestre superficielle se chevauchant les unes avec les autres vers le Nord. Dans l'emprise du projet de PNR, elles sont au nombre de cinq : l'unité du Beausset, l'unité de la Sainte-Baume, l'unité du Plan d'Aups, l'unité de l'Aurélien et un fragment de l'unité de Bandol au Sud.

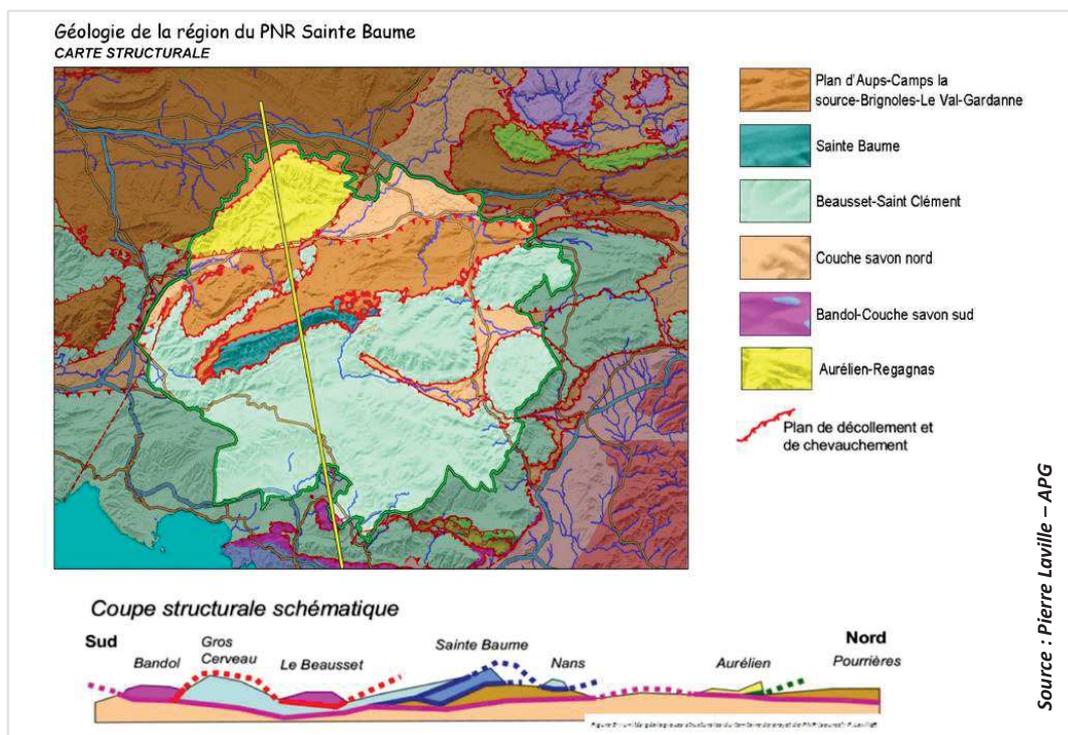


Figure 7 : Unités géologiques structurales du territoire de projet de PNR

L'intérêt géologique de la Sainte-Baume a justifié la désignation de 19 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) géologiques sur le territoire, présentant un intérêt stratigraphique, paléontologique, tectonique structural, sédimentologiste ou paléogéographique :

- Le Crétacé supérieur de Mazaugues
- Chapelle Notre Dame d'Orgnon
- Colline de l'Oratoire de St-Jean-du-Puy
- Falaises du couvent de Saint-Hubert
- Vallons de l'Infernet et du Cendrier
- Ravin de Saint-Pons
- La carrière d'Orves
- Coupe de La Roussargue - La Coutronne
- Gisement à rudistes du Santonien
- Les glaciers de Fontfrège
- Montagne de la Loube
- Coupe de la Brasque
- Ravin des Encanaux
- La Barre des Aiguilles
- Synclinal de Camps
- Le Vieux Beausset
- Le gisement Aurélien
- Roc de Candelon
- Le pas de la Couelle

L'abondance des eaux souterraines, intimement liée à la nature calcaire et dolomitique des reliefs, a permis la mise en place d'importants réseaux karstiques. Les massifs calcaires collectent ainsi les eaux provenant de l'infiltration des eaux de pluie et constituent d'importants réservoirs naturels. On compte ainsi 2 100 cavités souterraines qui constituent patrimoine souterrain remarquable et une réserve hydrogéologique importante.



Figure 8 : Saut du Cabris - Mazaugues

Près des sources du Caramy, des bancs calcaires épais sont recoupés par un grand nombre de diaclases. Celles-ci permettent la circulation d'eau acidifiée par le CO₂ d'origine biologique. Cette circulation entraîne la dissolution de la roche. Peu à peu, les diaclases s'élargissent et des blocs s'individualisent puis s'écroulent dans le lit du Caramy.

Près de sa source, l'Huveaune est caractérisée par la présence de gours souvent à sec et parfois remplis d'eau. Dans ce cours d'eau, on observe des feuilles, des morceaux de bois et des racines tapissés de calcaire plus ou moins consolidé ; les blocs qui occupent le lit du cours d'eau sont recouverts de calcaire blanc de type travertin. On observe des couches superposées, enduites d'un tapis gélatineux vert de cyanobactéries.



Figure 9 : Sources de l'Huveaune

1.7. Un réseau hydrographique important

Le massif de la Sainte-Baume constitue un des principaux « châteaux d'eau de la Basse Provence », en raison de l'importance des précipitations, de ses réserves karstiques d'eaux souterraines et de son réseau de cours d'eau de surface. Ce réseau hydrographique s'étend au-delà des limites du périmètre d'étude et relie le massif de la Sainte-Baume aux grandes agglomérations marseillaises, toulonnaises et aixoises. Les réserves en eau du massif représentent donc des enjeux importants, qui peuvent être soumis à de fortes pressions locales ou extérieures.

Le périmètre d'étude est situé au sein du grand bassin hydrographique du Rhône et des autres fleuves côtiers du littoral de Méditerranée. Il comprend six sous-bassins versants principaux, dont cinq prenant leur source sur les contreforts de la Sainte-Baume :

- Le bassin versant de l'Huveaune ;
- Le bassin versant du Gapeau et ses affluents amont : le Latay et le Raby ;
- Les bassins versants des affluents de l'Argens, la Meyronne, le Cauron et le Caramy, ainsi que l'Issole, affluent du Caramy ;
- Le bassin versant de la Reppe, incluant le Grand Vallat ;
- Le bassin versant du littoral la Ciotat-Le Bruscat avec principalement le ruisseau Le Dégoûtant ;
- Le bassin versant de l'Arc provençal via quelques affluents, la source de l'Arc se situant au Nord de l'espace de projet.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) identifie les grandes masses d'eau souterraines. Le territoire est notamment couvert par l'aquifère karstique « massifs calcaires de Sainte-Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset interne ». D'autres unités indépendantes structurent le réseau souterrain.

1.8. Une richesse faunistique et floristique exceptionnelle

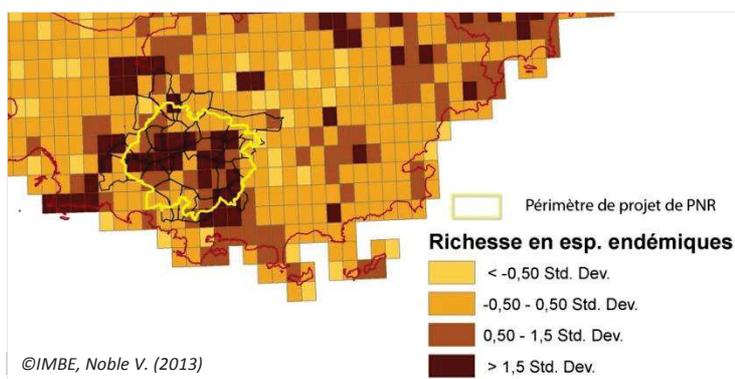


Figure 10 : Centres d'endémisme du pourtour méditerranéen de France continentale

Les caractéristiques géologiques et bioclimatiques de la Sainte-Baume la rapprochent des autres grands massifs calcaires de Basse-Provence à forte richesse biologique (Alpilles, Sainte-Victoire, Calanques, Etoile). Elle se singularise toutefois par une forte influence climatique montagnarde en raison de son altitude (1 148 m) et de sa topographie. Il en résulte une diversité écologique quasi-unique en Région PACA, voire sur l'ensemble du pourtour méditerranéen de France continentale.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Cette richesse écologique et cette biodiversité remarquables se caractérisent par :

- La présence à la fois **d'espèces endémiques de Basse-Provence**, comme la Sabline de Provence et le Genêt de Lobel, mais aussi d'espèces caractéristiques des Préalpes, comme le *Polygala exilis* ;
- Des **espèces ou sous-espèces endémiques strictes du massif** : l'Armérie de Belgentier, l'Ophrys de Philippe, le carabe *Duvalius auberti subsp. magdalenae*, le carabique *Cymindis abeillei*... ;
- La présence de grands ensembles de **forêts matures peu modifiées**, due au fait qu'une large part de ces espaces naturels a été épargnée des incendies répétés qui ont considérablement perturbé les végétations provençales. C'est notamment le cas des forêts de la Sainte-Baume et des Morières. Ces dernières contribuent à conférer à la Sainte-Baume une réputation de forêt provençale « relique ».

De plus, la nature des roches, l'altitude, l'exposition des versants, les amplitudes de pluviométrie, la profondeur des sols, les peuplements végétaux et l'action de l'homme ont façonné une très large diversité de milieux naturels et d'habitats, sources d'une richesse écologique exceptionnelle. Comme dans l'ensemble de la Provence, l'occupation ancestrale par l'homme a largement contribué à diversifier les paysages, la végétation et les cortèges floristiques et faunistiques. Ainsi on trouve sur le territoire :

- Des **milieux souterrains**, caractérisés par de nombreuses grottes, hébergeant de nombreuses espèces de chauves-souris dont le Grand et le Petit Rhinolophe et le Minoptère de Schreibers ;
- **Des milieux aquatiques et les zones humides** (étangs, cours d'eau et leurs sources, mares temporaires) abritant plusieurs poissons patrimoniaux (l'Anguille d'Europe, le Blageon et le Barbeau méridional), la tortue Cistude, des gammarus très rares (*Gammarus stupendus*, *Echinogammarus tabu*), l'Écrevisse à pieds blancs, des insectes de grande valeur, des mammifères (Campagnol amphibie), des chauves-souris et oiseaux. Les berges et plans d'eau accueillent également des plantes patrimoniales comme le Nénuphar blanc, espèce exceptionnelle en France méditerranéenne ;
- **Des forêts anciennes** peu exploitées dont la forêt domaniale emblématique de la Sainte-Baume, avec leurs cortèges remarquables d'insectes et de chauves-souris, formant des écosystèmes forestiers peu répandus. Certaines espèces très rares appréciant les vieux arbres, comme la Barbastelle d'Europe, y sont présentes ;
- **Des milieux ouverts**, pelouses sèches, garrigues dégradées et crêtes hébergeant des oiseaux et insectes patrimoniaux et offrent une grande diversité floristique ;
- **Des milieux agricoles** et leurs friches caractérisés par une flore, une entomofaune, une avifaune et une herpétofaune remarquables (Lézard ocellé par exemple).



Figure 11 : *Vesperus strepens*, Armérie de Belgentier (*Armeria belgenciensis*) et Taupin violacé (*Limoniscus violaceus*)

1.9. Des continuités écologiques à maintenir

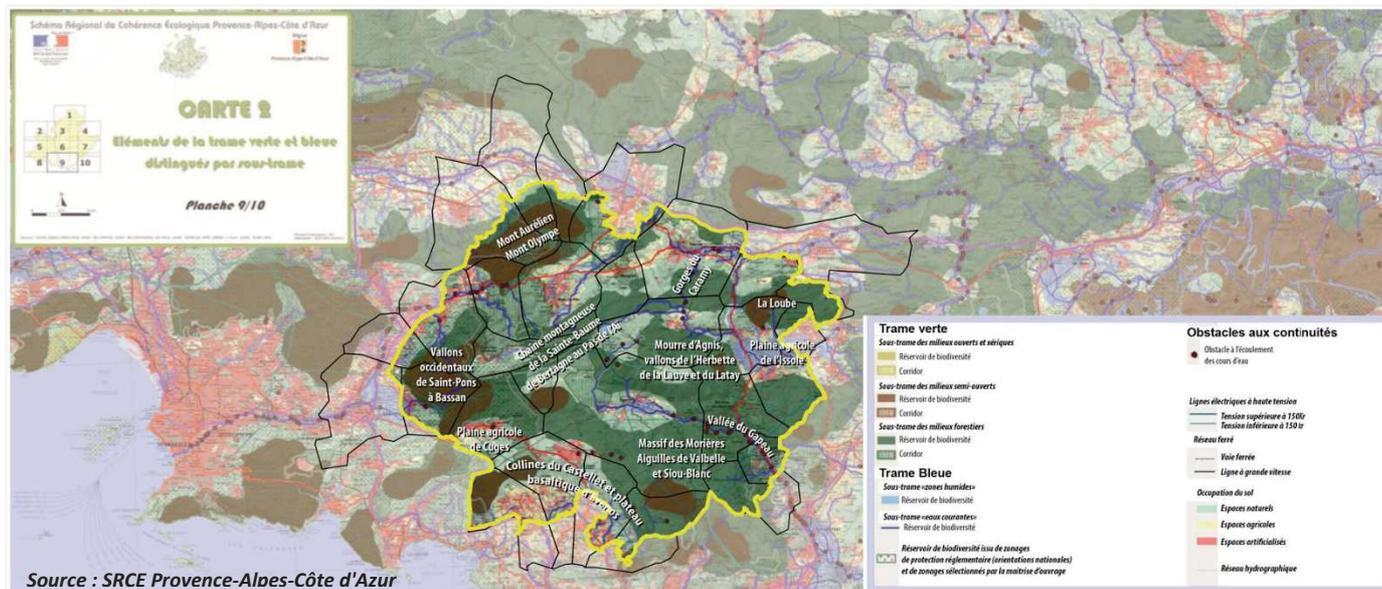


Figure 12 : Éléments de la trame verte et bleue

TRAME VERTE

L'occupation du sol, organisée en mosaïque d'espaces agricoles et forestiers et dépourvue de grands couloirs urbains, permet une bonne préservation de la trame verte sur le territoire :

- **La sous-trame forestière** est donc de très bonne qualité : les réservoirs de biodiversité identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ainsi que les foyers de biodiversité forestière identifiés dans le diagnostic sont tous interconnectés et les corridors sont généralement en bon état écologique. À noter toutefois que le SRCE met en évidence un fort indice de pression sur le réservoir biologique forestier de la Sainte-Baume, lié au cumul de différentes infrastructures, notamment sur les marges de ce territoire ;
- **Les milieux ouverts**, particulièrement importants pour la biodiversité sur le territoire de projet, sont moins bien connectés, à l'exception de la crête sommitale de la Sainte-Baume jusqu'à la Loube. Une connexion discontinue, en « pas japonais », reste néanmoins possible avec les massifs les plus proches (Mont Olympe et Mont Aurélien). De manière générale, les zones agricoles jouent un rôle important car elles maintiennent des espaces ouverts favorables au déplacement des espèces qui leur sont inféodées ;
- **La vallée de l'Huveaune** limite les échanges Sud-est / Nord-ouest. Malgré cette barrière naturelle mais surtout anthropique, trois étroits corridors écologiques, constitués d'espaces boisés, ont été mis en évidence par le diagnostic du SCoT Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les continuités écologiques de l'est du territoire sont en revanche peu connues.

TRAME BLEUE

La qualité de la trame bleue dépend du nombre et de la densité des obstacles ainsi que de la qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau, depuis la source jusqu'à la mer, en incluant les zones humides associées. Les principaux réservoirs d'eaux courantes sont l'Huveaune et ses sources, la partie amont du bassin-versant de l'Argens et de ses principaux affluents avec leurs sources (Issole, Caramy, Cauron), le Gapeau et les sources de l'Arc.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le SRCE indique un état de fonctionnalité de la trame bleue très dégradé pour l'Huveaune, l'Arc, le Gapeau et l'Issole et dégradé pour le Caramy. Seul le Cauron est jugé non dégradé. La dégradation de la fonctionnalité écologique des cours d'eau est surtout liée au nombre élevé d'obstacles à la circulation de la faune aquatique et à la dégradation chimique pour l'Arc et le Caramy bien que cette dégradation soit plus prononcée à l'aval du territoire étudié.

Les milieux rivulaires et zones humides sont peu représentés, peu développés et souvent fragmentés. Ils sont présents en tête de bassin versant et en bordure de quelques cours d'eau. On constate une absence de continuité, en grande partie naturelle, entre ces espaces. La majorité des zones humides recensées se trouvent dans des zones de pression jugées moyennes en raison de leur lien direct avec des secteurs urbanisés ou concernés par des axes de circulation.

1.10. Des dispositifs de gestion et de protection du patrimoine naturel existants mais restreints

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les mesures de protection réglementaires sont très réduites au regard du niveau de richesse biologique du territoire et des pressions qu'elles subissent. On compte :

- **2 Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes**
 - ⇒ Morières La Tourne (pour l'Armérie de Belgentier) ;
 - ⇒ Ancienne carrière d'Evenos (pour la Lavatère maritime, le Chou de Robert, l'Ophrys de Provence et l'Ophrys miroir).
- **2 Réserves biologiques domaniales**
 - ⇒ RBD (réserve biologique dirigée) de la forêt domaniale de la Sainte-Baume, avec un projet d'évolution en RBI (réserve biologique intégrale) ;
 - ⇒ RBD de Valbelle à Méounes-lès-Montrieux.

MESURES CONTRACTUELLES – RÉSEAU NATURA 2000

- **2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitat »**
 - ⇒ Site FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume » (DOCOB en cours de réalisation – animation future assurée par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume). Ce site a fait l'objet d'une extension en 2016. Le périmètre initial qui se limitait, à peu près, aux forêts domaniales de Plan d'Aups et de Mazaugues manquait, en effet, de pertinence pour la préservation des patrimoines naturels qui en justifient la désignation au titre de la directive européenne ;
 - ⇒ Site FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières » (DOCOB approuvé - animation assurée par l'agglomération Toulon Provence Méditerranée).
- **1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive « Oiseaux »**
 - ⇒ Site FR9312026 « Sainte-Baume occidentale » (DOCOB en cours de réalisation – animation future assurée par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume).

ACQUISITIONS FONCIÈRES

- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Départements** qui couvrent 7 070 ha dans le Var et 1 180 ha dans les Bouches-du-Rhône.

PLANS D'ACTION

- **Plans nationaux concernant des espèces de la Sainte-Baume**
 - ⇒ PNA Aigle de Bonelli
 - ⇒ PNA Cistude d'Europe et Lézard ocellé
 - ⇒ PNA Pies Grièches
 - ⇒ PNA Odonates ;
 - ⇒ PNA Outarde canepetière
 - ⇒ PNA Chiroptères.

- **Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Rhône-Méditerranée 2010-2014.** Il concerne l'Alose, l'Anguille et les Lamproies marines et fluviatiles. Le territoire est essentiellement concerné par l'Anguille. Plusieurs zones d'action du plan de gestion des poissons migrateurs existent sur le territoire :
 - ⇒ Une partie du Gapeau, en zone d'action prioritaire Anguille ;
 - ⇒ Une zone d'action à long terme pour l'Anguille sur tout l'ouest du territoire, à partir de la source de l'Huveaune.

PORTER À CONNAISSANCE

L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) constitue une base essentielle d'identification des espaces à forte valeur biologique et permet d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans tous les projets. 4 ZNIEFF de type I et 21 ZNIEFF de type II concernent le territoire de projet.

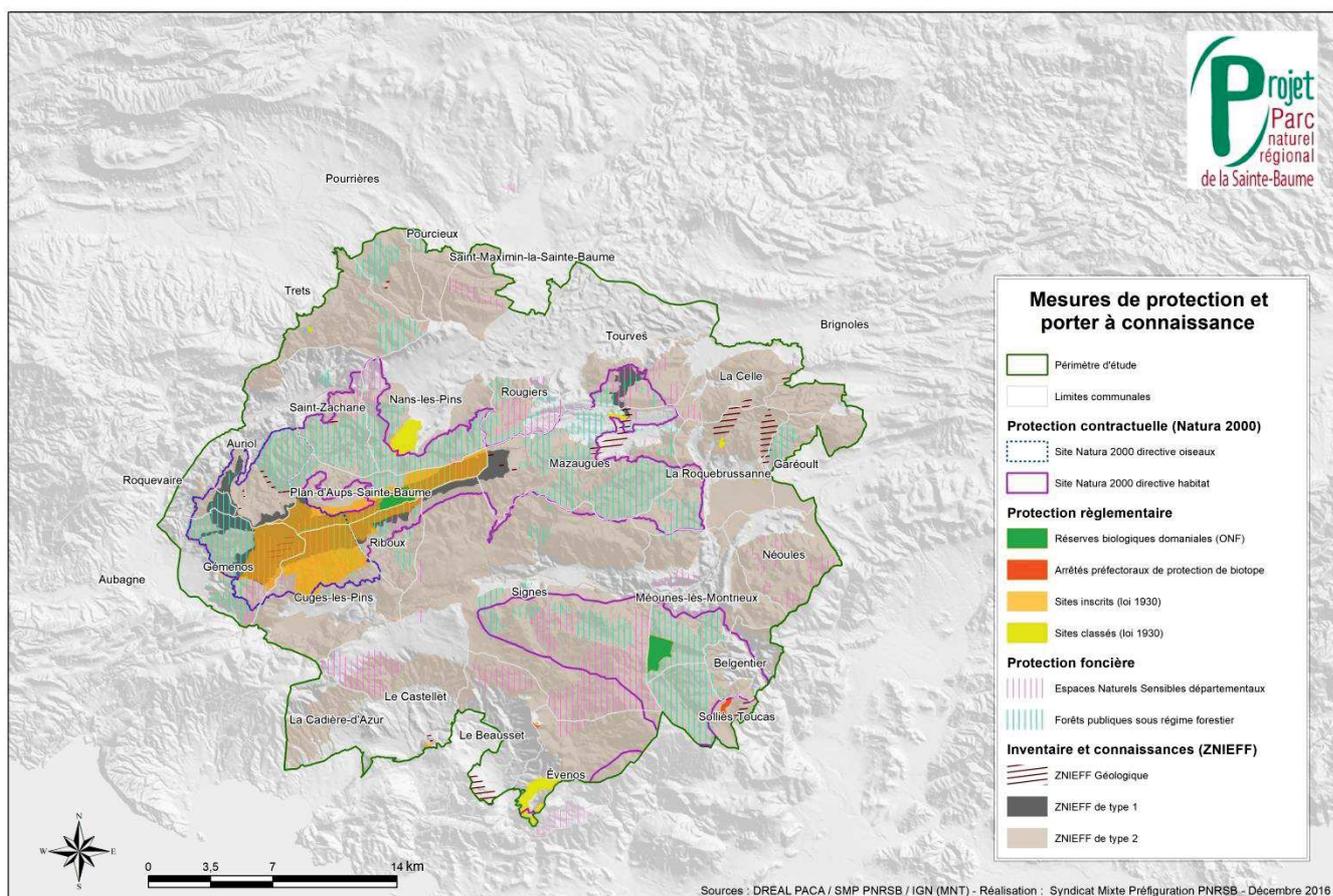


Figure 13 : Mesures de protection et porter à connaissance

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

INITIATIVES PRIVÉES

De nombreuses associations locales contribuent à la protection du patrimoine naturel en réalisant des inventaires et en mettant en œuvre des actions de protection de la faune et de la flore. Sans être exhaustifs, nous mentionnerons toutefois les plus importantes sur le territoire :

- **Le Conservatoire d'espaces naturels PACA** réalise sur la Sainte-Baume des inventaires depuis 25 ans. Il effectue un suivi (surveillance, identification, baguage) des deux couples d'Aigles de Bonelli, des Circaètes, Grands-ducs, Rolliers, Genettes, colonies de reproduction de chauves-souris, poissons, branchiopodes... Il met en œuvre les Plans nationaux d'action Aigle de Bonelli, Cistude d'Europe, Léopard ocellé. Trois conventions de gestion sont en cours, sur un site de nidification d'Aigle de Bonelli à Auriol, sur le site de l'Armérie de Belgentier et pour la colonie de reproduction de Petits Rhinolophes des Monts-Aurélien ;
- **Le groupe local Sainte-Baume de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO PACA)** alimente la base de données FAUNE PACA, met en œuvre des suivis spécifiques (faucons pèlerins, grands ducs, hirondelles), accompagne des particuliers, établissements scolaires et collectivités dans la mise en place de « Refuges LPO » favorables à la biodiversité, assure les soins aux animaux blessés et participe au Plan national d'action Pies-grièches ;
- Un certain nombre **d'agriculteurs et d'associations gestionnaires** de « jardins partagés » mettent en place des éléments de biodiversité fonctionnelle (ex. haies écologiques, mares, etc.) ;
- Des **propriétaires forestiers** engagés dans la certification PEFC cherchent à augmenter l'indice de biodiversité potentielle (IBP) de leurs domaines grâce à leurs pratiques sylvicoles, apicoles et sylvo-pastorales (ex. ASL Est Sainte-Baume) ;
- Enfin, **plusieurs pratiques** sans viser particulièrement la protection ou la création de biodiversité peuvent néanmoins y participer : apiculture, pastoralisme, vergers conservatoires, entretien de restanques avec la technique de la pierre sèche, abandon du désherbage chimique, etc.

1.11. Un massif au caractère sacré

Les mythes, légendes et cultes qui se sont développés autour de la Sainte-Baume et de sa forêt en font un lieu au caractère sacré. De tout temps, les hommes l'ont investi de sens et lui ont attribué une aura spirituelle particulière qui a largement contribué à sa préservation.

On suppose que dès le Néolithique, la Grotte de Marie-Madeleine abritait déjà un sanctuaire et une nécropole. Les Celto-ligures y vénérèrent des idoles et autres divinités païennes, les Grecs la dédièrent à Artémis d'Ephèse, puis les Gallo-romains et dans leur sillage les Chrétiens allaient en faire l'un des sites religieux les plus importants du monde occidental. La Sainte-Baume symbolise également le féminin sacré (lieu de refuge de Marie-Madeleine et présence de la grotte aux œufs ou grotte de la fécondité où étaient et sont encore confiés des vœux de procréation). Elle est aujourd'hui devenue un haut-lieu de pèlerinage, de spiritualité et de religion.



Figure 14 : Oratoire de Miette - Vue sur la Grotte Sainte Marie-Madeleine

Les Comtes de Provence, puis les Rois de France, prirent sous leur protection la forêt. Une chapelle située à son entrée plaçait celle-ci sous la protection du Roi (un oratoire a été récemment construit à son emplacement). Après les errements révolutionnaires, les Eaux-et-Forêt reçurent en héritage un domaine préservé entre-autres par les Dominicains.

De nombreux pèlerins se déplacent de toute l'Europe vers la Sainte-Baume. Deux chemins de pèlerinage traversent le massif :

- **Le chemin des Roys (depuis le XVI^{ème} siècle).** Ce chemin a été baptisé ainsi en souvenir des quelques quarante souverains et personnages célèbres s'y étant rendus en pèlerinage. Parmi ceux-ci, on peut noter Saint Louis, Louis XI, François I^{er}, Louis XIII, Louis XIV, Charles IV et la Reine Marie Christine d'Espagne, les Papes d'Avignon ainsi que Pétrarque, Frédéric Mistral ou encore Charles de Foucault. Ce chemin relie la basilique de Saint-Maximin à la grotte de Sainte Marie-Madeleine en passant par Nans-les-Pins.
- **Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.** Le GR 653A, créé en 2000, suit la *Via Aurelia*. Il relie Menton à Arles en passant par Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Une variante permet d'accéder à la grotte de Sainte Marie-Madeleine, en traversant les communes de Brignoles, Tourves, Rougiers, Nans-les-Pins, Plan d'Aups, Saint-Zacharie et Trets, pour rejoindre ensuite la voie classique à Puyloubier.

1.12. Un patrimoine industriel et artisanal riche

Le territoire de projet regorge de ressources naturelles et de substances utiles. Les savoir-faire locaux sont qualifiés « d'anciens », dans la mesure où une bonne partie d'entre eux ont disparu ou sont en voie d'extinction. La Sainte-Baume constitue également un site particulièrement important pour les différentes sociétés du compagnonnage français. Il est aujourd'hui un des lieux emblématiques et la dernière étape à pied du Tour de France des compagnons.

LA CHAUX

Les collines regorgent de fours à chaux, en raison de la nature calcaire du sous-sol. Des fours à chaux sont par exemple valorisés sur les circuits de la Maison de la Nature des 4 Frères au Beausset.

L'HUILE DE CADE

Près de 200 fours à cade, dont 22 à La Cadière d'Azur, ont été recensés sur le territoire, plus particulièrement sur le versant sud de la Sainte-Baume, dans l'aire de présence des genévriers oxycèdres dont l'huile est extraite par distillation. L'arrière-pays varois est connu pour sa production d'huile de cade au début du XX^{ème} siècle. Cette huile était utilisée par les bergers comme antiseptique et antiparasitaire pour lutter contre le piétin et la gale qui sévissaient dans leur cheptel. Elle a ensuite intégré l'industrie cosmétique afin de produire la pommade Cadum. L'usage de l'huile de cade s'est aujourd'hui marginalisé.



Figure 15 : Four à cade à Riboux

LA RÉSINE DE PIN

Aux XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les « pégoliers » récoltaient par exemple à Cuges-Les-Pins la résine de pin afin de la transformer en essence de térébenthine et en poix. Ces substances étaient utilisées dans les chantiers de construction navale de Toulon et de Marseille pour calfater les navires.

LA LIGNITE

Le charbon, très recherché en temps de guerre (1870, 1914-18, 1939-45), a fait l'objet d'explorations (Nans-les-Pins, Plan d'Aups, Saint-Zacharie, Auriol, Roquevaire, Gémenos) et d'exploitations périodiques ou de courtes durées sur le territoire qui en garde les traces, notamment au Plan d'Aups où l'on trouve les vestiges du plan incliné du chemin de fer et à Saint-Zacharie où subsiste l'entrée de la descenderie de la mine Saint-Victor. Ce combustible alimentait les fours des tuileries (Saint-Zacharie), plâtrières (Roquevaire), verreries (Saint-Zacharie), etc.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

LE CHARBON DE BOIS



Figure 16 : Charbonnière

Des aires de charbonnières ainsi que des vestiges de cabanes sont encore visibles sur le plateau de Cassède à Tourves, mais aussi sur les sentiers de la Maison de la Nature des 4 Frères et dans la plupart des collines du territoire. La fabrication de charbon de bois était très développée jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Elle s'est éteinte après la seconde guerre mondiale en raison de la concurrence du charbon minéral. Cette pratique reposait sur une exploitation du taillis de chêne vert à courte révolution et permettait l'alimentation des villages alentours en combustible.

LA BAUXITE

Démarrée en 1873 autour de Tourves (gare ferroviaire industrielle), l'exploitation des affleurements et gisements de bauxite s'est principalement ancrée sur les communes de La Celle, Rougiers, Nans-les-Pins, Auriol, Evenos et à Mazaugues, où le dernier site ferma en 1985. Durant plus d'un siècle, cette activité minière a contribué au développement économique des communes du Nord-est du territoire. Le Var était en effet le premier centre mondial d'extraction de ce minerai de production d'aluminium. Depuis 2012, le Musée des Gueules Rouges à Tourves valorise ce patrimoine lié à la Bauxite.

L'ARGILE

Les gisements de minerai, connus depuis l'époque romaine, côtoient les gisements d'argile situés dans la haute vallée de l'Huveaune. L'activité de la terre cuite et de la céramique s'est principalement développée dans les communes de Saint-Zacharie, Auriol et Roquevaire. Un important centre industriel a fait la renommée de Saint-Zacharie au début du XX^{ème} siècle. Les productions (poterie domestique, malons et tomettes marseillaises, briques, tuiles) s'exportaient dans le monde entier. Aujourd'hui, les fours se sont éteints mais il demeure des ateliers de céramiques artisanaux perpétuant l'activité, notamment avec la confection des santons de Provence dans le Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

LE GYPSE ET LE SABLE

Plusieurs carrières attestent encore aujourd'hui de la présence d'activités de transformation du gypse en plâtre sur la partie Ouest et Nord-ouest de la Sainte-Baume, notamment entre Roquevaire et Auriol. Quant au sable, sa transformation en verre est avérée sur de nombreuses communes : Mazaugues, Saint-Maximin, Saint-Zacharie, Pourcieux, Rougiers (XIV^{ème}), Méounes Les Montrieux, Néoules, Gémenos, Signes et Evenos.

L'EAU

Les ressources en eau, sous forme liquide comme solide, ont profondément marqué l'identité du territoire de la Sainte-Baume. La recherche de l'eau a entraîné la construction de captages souterrains (mines à eau, puits, canaux, aqueducs souterrains) encore visibles sur le territoire. L'eau a été utilisée pour les usages domestiques, l'irrigation, la production d'énergie pour les fabriques, en particulier les papèteries, les meuneries dont un moulin de lavage de laine à Roquevaire, les minoteries, les tanneries, les scieries, les tuileries, les draperies, les huileries et bien sûr les glaciers.

Les papèteries se sont principalement développées le long du Gapeau, du Caramy et de ses affluents et le long de l'Huveaune, dont elles utilisaient l'énergie hydraulique mais dans lesquelles elles rejetaient leurs effluents.

L'avènement de l'électricité et des nouvelles sources d'énergie à la fin du XIX^{ème} siècle a ensuite progressivement diminué le recours aux moulins. En revanche, les canaux des arrosants et la répartition par tours d'eau sont toujours en vigueur.

LA GLACE

L'industrie de la glace fut très présente sur le massif de la Sainte-Baume. Le territoire alimenta les villes de Toulon et de Marseille pendant près de deux siècles (XVII^{ème} - XIX^{ème}), jusqu'à l'avènement du chemin de fer permettant un approvisionnement depuis les Alpes et de la production de froid par compresseur. Le dernier chargement de glace naturelle en provenance de la Sainte-Baume est arrivé à Marseille en 1928.

Une vingtaine de glaciers sont identifiées sur le territoire, la plus ancienne datant de 1640. La plupart d'entre elles se situent dans le secteur de Fontfrège entre Mazaugues et Signes, sur l'ancienne commune de Meynarguette. D'autres vestiges sont encore visibles sur les communes d'Auriol et de Gémenos.

La plupart des glaciers sont privés mais deux d'entre elles, acquises par les Départements, sont ouvertes au public : l'une à Gémenos sous le Pic de Bertagne, l'autre à Mazaugues appelée glacier du Gaudin ou glacier Pivaut (restaurée en 1997). Afin de promouvoir et de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel, les offices de tourisme proposent aujourd'hui de suivre le chemin de la glace, sentier traditionnellement emprunté de nuit, afin de profiter d'un maximum de fraîcheur, par les charrettes et âniers pour acheminer la glace naturelle de la Sainte-Baume vers Toulon et Marseille.



Figure 17 : Glacière de Pivaut et ses bassins de congélation

1.13. Un patrimoine vernaculaire omniprésent

Le patrimoine vernaculaire, qui rassemble les constructions à usage fonctionnel et liées à la vie quotidienne, est présent partout sur le territoire. Le bâti, élaboré à partir de matériaux et de savoir-faire locaux, s'est adapté aux contraintes géographiques et climatiques du territoire. Il est caractérisé par la rencontre des influences architecturales provençales et piémontaises.



Figure 18 : Bergerie de la Glacière

Une large palette de petits édifices et ouvrages (bastidons, cabanons, bergeries, cabanes à charbonnier, campaniles, pigeonniers, cadrans solaires, oratoires, restanques, puits, fontaines, lavoirs, canaux d'irrigation, réservoirs, abreuvoirs, ponts, fours) ponctuent l'espace rural. Certains d'entre eux sont identitaires du territoire de projet, comme les restanques en pierres sèches, souvent en très bon état, et structurent ainsi le paysage des vallées de l'Huveaune, du Caramy et du Gapeau, mais également sur les versants exposés au sud des communes d'Auriol et de Roquevaire ainsi que sur les communes du Sud Sainte-Baume.

Le petit patrimoine rural bâti ancien, d'une extrême richesse sur le territoire, est mal connu. Peu inventorié et préservé, il doit faire face à de nombreuses pressions : disparition du bâti due à l'absence d'entretien et de rénovation, absence d'entretien du bâti et des ouvrages agricoles traditionnels, destruction due à l'urbanisation, etc. Depuis quelques dizaines d'années, plusieurs associations locales œuvrent néanmoins pour en faire l'inventaire et le réhabiliter. Les communes cherchent également à valoriser et restaurer ces vestiges d'usages passés.

Les inventaires en cours ont déjà permis de recenser les restanques, puits, pigeonniers, citernes, fours à cade, sites et cabanes à charbonniers, fontaines et lavoirs. De nombreux pigeonniers, de statut privé et public, ont été identifiés, ainsi que 200 vestiges de fours dont un quart sur la commune de Signes, une dizaine de campaniles provençaux en ferronnerie, un beffroi très singulier, celui de l'église de l'Assomption au Beausset, qui supporte cinq cloches, une quinzaine de cadrans solaires.

1.14. Un paysage structuré par la haute chaîne de la Sainte-Baume

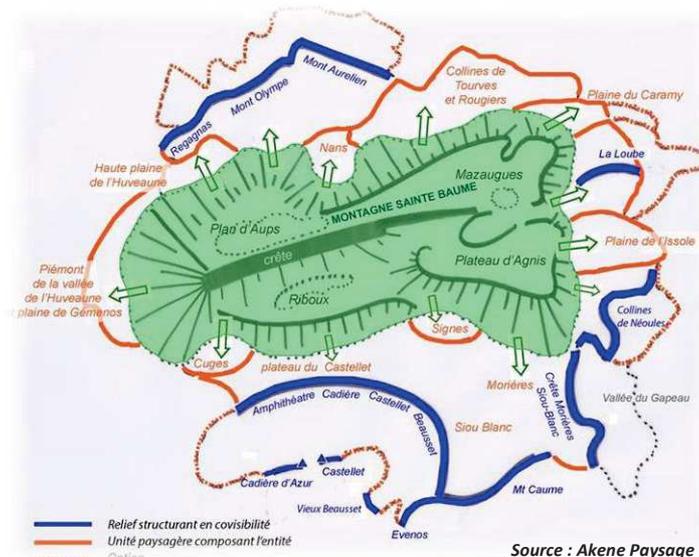


Figure 19 : Entité paysagère Sainte-Baume dans la continuité territoriale de la montagne Sainte-Baume

La Sainte-Baume se voit d'à peu près partout en Basse-Provence, non seulement par de son altitude mais parce qu'elle occupe, avec la chaîne de la Sainte-Victoire, une position centrale d'où descendent l'Arc, l'Argens et l'Huveaune :

- **Vue du Nord**, elle offre une magnifique falaise qui répond à celle de la Sainte-Victoire.



Figure 20 : Versant Nord de la Sainte-Baume vu depuis le plateau de Plan d'Aups

- **Du Sud**, l'aspect de la chaîne est bien différent : longue masse sillonnée de ravins qui se poursuit par le plateau du Camp jusqu'à la plaine du Beausset.



Figure 21 : Versant Sud de la Sainte-Baume

Du Signal des Béguines, un des points culminants, la vue s'étend :

- **au Nord** jusqu'au Ventoux, à la Montagne de Lure et même jusqu'au Pelvoux ;
- **à l'Est**, l'enneigement des Alpes-Maritimes jusqu'au Mercantour avec en vue plus rapprochée le Mont vinaigre et les Maures ;
- **au Sud**, se dressent les Monts toulonnais, la chaîne du Beausset et le Cap Sicié avec au large, en Méditerranée, les îles d'Hyères ;
- **à l'Ouest**, enfin, le Massif de Carpiagne et la Chaîne de l'Etoile prolongée par la Nerthe enserrant le bassin de Marseille.

De ce point de vue, les perceptions posent les bases d'une visibilité réciproque potentielle entre la montagne Sainte-Baume et ses territoires périphériques. Ainsi les crêtes des Monts Aurélien et Olympe, du Régagnas, de la Loube, des collines de Néoules, de la forêt des Morières et du Siou-Blanc, le Mont Caume, les collines de La Cadière, du Castellet, du Beausset et d'Evenos entretiennent des relations visuelles plus ou moins lointaines, mais lisibles et réciproques avec la Sainte-Baume et définissent ainsi l'Entité Paysagère du projet de PNR.

En arrière-plan, les massifs plus éloignés se rattachent à d'autres entités paysagères.

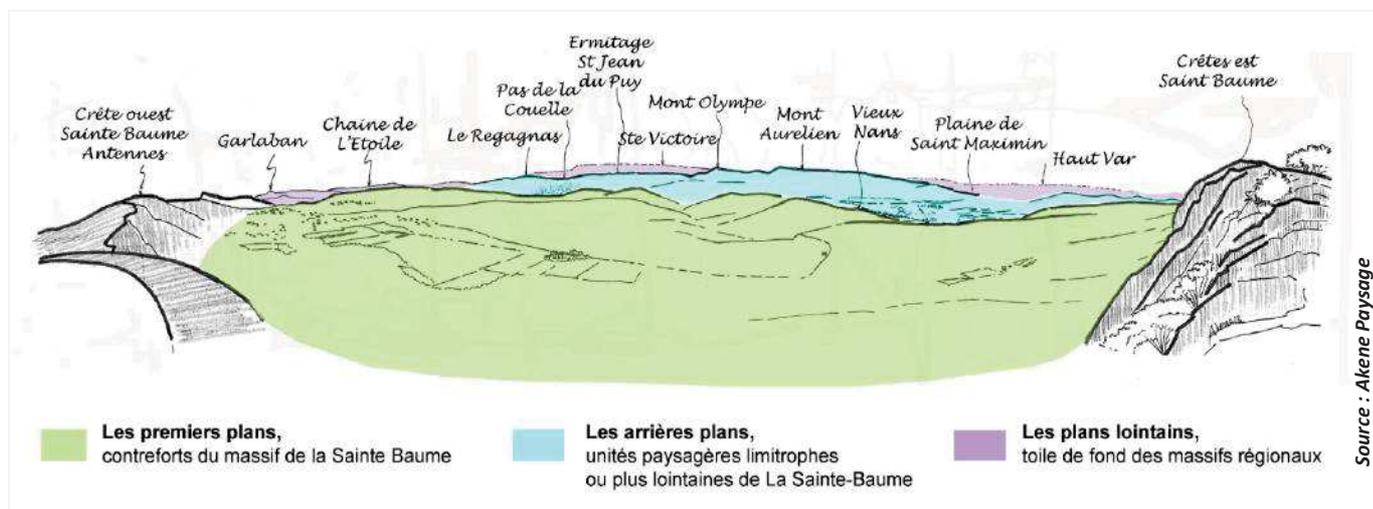


Figure 22 : Perceptions depuis les crêtes de la Sainte-Baume - panorama vers le nord depuis le Saint-Pilon

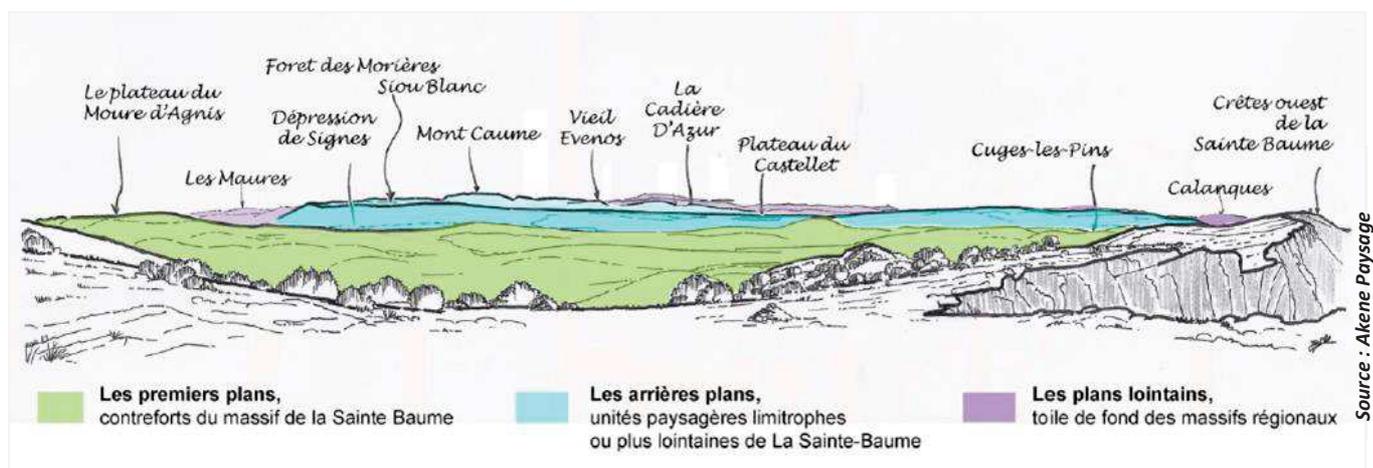


Figure 23 : Perceptions depuis les crêtes de la Sainte-Baume - panorama vers le sud depuis le Saint-Pilon

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA SAINTE-BAUME

Les atlas de paysages du Var et des Bouches-du-Rhône identifient 9 unités paysagères sur le territoire. Cependant, la recherche d'une délimitation pertinente pour le futur PNR de la Sainte-Baume a conduit le Syndicat mixte de préfiguration à réaliser une expertise paysagère pour identifier le caractère du territoire et délimiter ses principales unités paysagères, à une échelle beaucoup plus fine que les atlas départementaux. Il en ressort ainsi 19 unités paysagères.

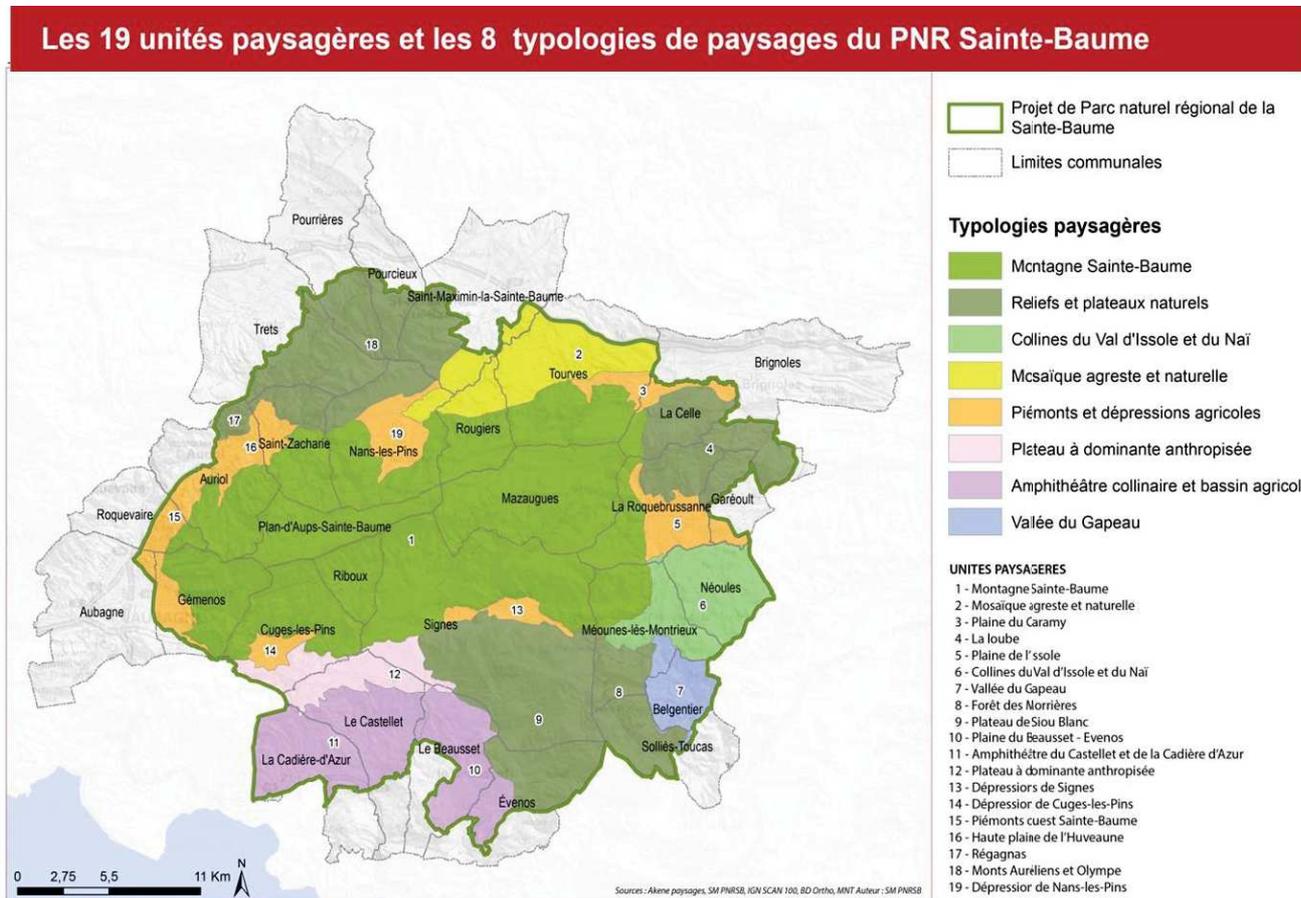


Figure 24 : 19 unités paysagères et 8 typologies de paysages du PNR Sainte-Baume

- **1. La montagne de la Sainte-Baume est le cœur de nature du territoire.**

Elle présente un caractère de moyenne montagne essentiellement forestier et naturel se construisant autour de la barre rocheuse précédée de contreforts souples et autour de laquelle gravitent des reliefs isolés. La nature calcaire et karstique associée à un passé industriel bauxifère confèrent à l'unité une diversité de formations géologiques et de nombreuses sources.



Figure 25 : Crête de la Sainte-Baume

Les lieux de vie, répartis sur les communes de Plan d'Aups, Mazaugues et Riboux présentent des paysages et des dynamiques d'évolutions très différentes. Les surfaces cultivées sont en baisse en raison du recul de l'agriculture (isolement) et de la progression de l'habitat diffus. Le mitage par l'habitat diffus a un impact visuel et paysager fort, limitant les perceptions paysagères et contrastant avec l'ambiance de nature sauvage.

- **2. Mosaïques agreste et naturelle.** Composée de petites collines et dépressions agrestes, cette unité se caractérise par un paysage agricole provençal relique, aujourd'hui en cours de résidentialisation, recolonisation végétale et enrichissement. Toutefois les traces de restanques, mazets, puits, beaux chênes verts et pubescents en ponctuation du parcellaire sont intéressantes. Les perceptions sont souvent fragmentées, les accès confidentiels et les chemins très étroits. L'échelle des lieux est intimiste et les vues de la Sainte-Baume limitées. L'A8 en déblai-remblai forme une limite physique, fonctionnelle (seulement 5 franchissements sur 8 km), bruyante au nord de cette unité mais reste un support de découverte pour les usagers avec quelques échappées visuelles remarquables vers la Sainte-Baume et La Loube.

Les enjeux sont liés à la confirmation de la vocation agricole ou naturelle des collines et à une politique de développement urbain durable, recentrée sur les bourgs.



Figure 26 : Collines boisées et enclaves agricoles avec en arrière-plan la montagne Sainte-Baume

- **3. La plaine du Caramy** est délimitée au sud par les dernières collines de la Sainte-Baume qui prolongent le revers du plateau de Mazaugues puis par La Loube. Les crêtes de collines, la ripisylve du Caramy, les alignements de la DN 7, les parcs de grands domaines, les bois et haies compartimentent l'espace agricole et donnent un aspect verdoyant. Les paysages de vigne s'intercalent avec des prairies, un peu d'horticulture et des petits centres équestres.



Figure 27 : Ambiance viticole avec vue sur la Sainte-Baume

Des domaines au patrimoine architectural intéressant sont installés au pied des collines de La Loube ou en plaine. Les ambiances agricoles prédominent encore même si l'on sent une pression urbaine autour de Tourves et La Celle, celle-ci présentant un centre ancien de caractère et un patrimoine spécifique lié à l'ancienne abbaye royale à valoriser.

Les enjeux sont donc le maintien de la vocation agricole, la maîtrise du développement urbain et la revalorisation des entrées de ville.

- **4. La Loube** se lit à la fois comme un relief individualisé et comme une continuité de la silhouette nord-est de la Sainte-Baume. Elle délimite la plaine du Caramy au nord et la plaine de l'Issole au sud. Le relief se caractérise par des crêtes découpées et des affleurements de dolomies où l'érosion a façonné des rochers ruiniformes pittoresques. Le caractère calcaire et méditerranéen est affirmé.

Les ambiances naturelles prédominent avec des bois de chênes pubescents, chênes verts, forêts mixtes à pin d'Alep et garrigues. On note également la présence de sources, typiques des milieux karstiques, dont la source des Orris protégée au titre des sites. Les accès sont limités à une piste et à des sentiers. Depuis les crêtes la vue est panoramique vers la Sainte-Baume, entre autre.

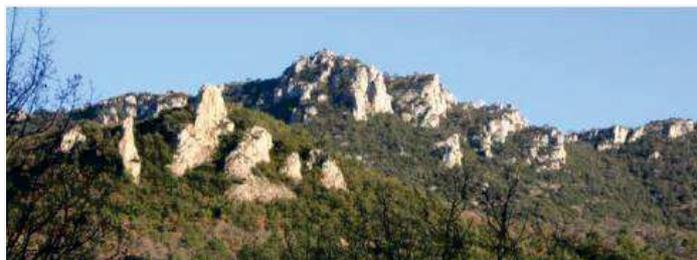


Figure 28 : Montagne de la Loube

Les enjeux de cette unité sont la préservation des silhouettes de crêtes et des structures de dolomies, la confirmation des vocations naturelles et ponctuellement agricole, et la gestion des milieux naturels, notamment la dynamique du pin d'Alep dans les vallons.

- **5. La plaine de l'Issole** présente un paysage agricole de qualité, ouvert, rythmé par un parcellaire de vigne et de céréales, qui marque les saisons. Elle est épaulée au nord par la montagne de La Loube, au sud par les collines de Néoules et à l'ouest par les contreforts du plateau d'Agnis. La ripisylve de l'Issole est très lisible. On note d'autres milieux humides et deux lacs pittoresques (petit et grand Laoutien) dont un protégé au titre des sites. La plaine se développe essentiellement sur la commune de La Roquebrussanne et ponctuellement sur Garéoult. Les villages anciens sont installés en pied de relief. Leurs extensions pavillonnaires ont colonisé les piémonts et les franges de la plaine.



Figure 29 : Plaine de l'Issole, montagne de la Loube en arrière-plan

Les enjeux de ce territoire sont liés à la préservation des structures paysagères (ripisylve de l'Issole et les trames végétales qui rythment les paysages agricoles) et à la maîtrise des pressions urbaines qui s'exercent depuis les territoires urbanisés périphériques.

- **6. Les collines du Val d'Issole et du Naï** forment un massif circulaire qui délimite la plaine de l'Issole au sud et la vallée du Gapeau à l'ouest. En frange de ces axes, de l'habitat pavillonnaire s'est développé souvent sur d'anciennes restanques ou sur les milieux naturels.

Depuis les collines à proprement parlé, les ambiances méditerranéennes de pinède-chênaie dominent, induisant des paysages relativement intimistes et fermés par ces boisements.



Figure 30 : Habitats diffus en frange nord et ouest des collines de Néoules

Les enjeux de cette unité concernent la vocation naturelle des collines, l'intégrité des structures paysagères des crêtes, la vocation agreste des piémonts, la revalorisation des centres anciens, la création de liens entre les noyaux historiques et l'habitat de qui s'est développé ces dernières décennies et le maintien de cône de vue qui valorise Néoules.

- **7. La vallée du Gapeau** : encaissée, elle est délimitée à l'ouest par les contreforts de la forêt des Morières et à l'est par les collines de Néoules et de Cuers. Le versant est, abrite la grotte et la source avec vasques de travertin des Rampins, protégée au titre des sites. La RD 554, sinueuse et resserrée, offre des vues « en couloir » et en contreplongée où dominent des ambiances boisées qui gommant l'occupation réelle des piémonts.

L'agriculture en terrasse sur les versants a disparu au profit de friches, boisements et habitats individuels. Les anciens moulins ou usines qui bordent le Gapeau peinent à retrouver une réaffectation et une restauration qualitative du bâti.

Les enjeux de cette unité concernent la préservation des structures de crêtes, des lisières boisées et de la ripisylve du Gapeau, la reconquête des piémonts agrestes et une maîtrise de l'urbanisation recentrée sur Belgentier.



Figure 31 : Ripisylve du Gapeau

- **8. La forêt de Morières** située au nord-est du plateau du Siou Blanc (606 m) comporte des ambiances boisées remarquables avec, en amont du Gapeau, des chênaies pubescentes, des tilleuls, des érables et des sous-bois de houx et d'ifs, rappelant les ambiances du versant nord de la Sainte-Baume. Le reste du massif, à dominante karstique, est constitué de chênaies générant des paysages relativement intimistes et fermés.

Le vallon de Valbelle, anciennement agricole, a fait l'objet de reboisements à dominance de pins noirs et de cèdres entre lesquels s'insèrent des parcelles cynégétiques emblavées et un peu de pacage en sous-bois. Au cœur du massif, on rencontre des dolomies aux formes morphosées pittoresques dont les plus connues sont les Aiguilles de Valbelle.



Figure 32 : Aiguilles de Valbelle

Nichée au cœur du relief, on découvre la chartreuse de Montrieux, séparée en deux entités historiques du XII^{ème} siècle : la *domus inferior* des frères convers à Montrieux-Le-Vieux, aujourd'hui propriété privée, dont la chapelle de l'ancienne Chartreuse est protégée monument historique et la *domus superior* des moines située à Montrieux-le-Jeune accueillant toujours une communauté monastique dans de vastes bâtiments datant du XVII et XIX^{ème} siècles.

Les enjeux de cette unité sont la préservation des structures de crêtes et de dolomies, le maintien de la vocation naturelle et la qualité paysagère des gestions forestière et DFCI.

- **9. Le plateau de Siou-Blanc**, espace naturel sensible du département du Var est une vaste unité naturelle et confidentielle où l'on observe une intime interpénétration entre végétal et minéral. Les limites sud, ouest et nord sont nettes, respectivement en appui du Mont Caume (804 m), des collines dominant la plaine du Beausset, de la colle de Danjean qui isole du plateau du Castellet et des crêtes qui surplombent la dépression de Signes.

La limite est, est une succession de micro reliefs marquant le basculement vers Valbelle, la forêt des Morières et les versants du Gapeau.



Figure 33 : Perception de Siou Blanc et de la Sainte-Baume depuis le Mont-Caume

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Les paysages fermés aux ambiances forestières constitués de chênes verts, pubescents et de garrigues dominant. Ponctuellement, le pin d'Alep et des reboisements (cèdre notamment) sont présents. Les accès et l'habitat sont rares à l'exception d'une route forestière fermée en été, du GR 99 qui traverse l'est du plateau et de quelques anciennes fermes isolées.

Les enjeux sont la conservation de la vocation naturelle du plateau, l'encadrement qualitatif des travaux forestiers, DFCI et d'accueil du public et la préservation des structures identitaires.

- **10. La plaine du Beausset – Evenos** est délimitée à l'est par le revers du plateau de Siou Blanc et à l'ouest par la colline du Beausset. Les structures paysagères et les ambiances varient, entre polycultures (vigne, céréale, prairie ...) et cloisonnement végétal (haies, bosquets) qui atténuent la perception de l'habitat diffus, développé sur les piémonts et en plaine. La colline du Beausset abrite Notre-Dame de Beauvoir, une chapelle médiévale du XII^{ème} siècle, inscrite monument historique, ancienne église paroissiale du bourg castral du Beausset (aujourd'hui disparu) et lieu de pèlerinage avec des *ex-votos* des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Le fort de Pipaudon, en extrémité de l'éperon d'Evenos offre des vues lointaines sur la plaine du Beausset jusqu'aux crêtes de la Sainte-Baume. La singularité géologique basaltique d'Evenos et la position du vieux village en nid d'aigle en font un événement paysager singulier qui a son propre attrait.



Figure 34 : Perception de la Sainte-Baume de la plaine du Beausset

Les enjeux de cette unité sont la confirmation de la vocation agricole de la plaine et la gestion de l'urbanisation.

- **11. L'amphithéâtre du Castellet et de La Cadière d'Azur.** Labélisés « Villages de caractère » varois, les villages perchés de La Cadière d'Azur et du Castellet se font écho, en tant que points d'appel paysagers remarquables et lieux de panorama. Ils offrent une vue lointaine vers la longue crête de la Sainte-Baume qui apparaît en toile de fond d'un amphithéâtre de collines à la végétation rase.



Les principaux enjeux sont la préservation des espaces agricoles et la gestion du développement.

Figure 35 : Plaine viticole, collines urbanisées, arc collinaire naturel et crête de la Sainte-Baume depuis La Cadière

Cette unité présente lisibilité ordonnancée en 3 séquences :

- ▶ Au nord : arc de collines en garrigue, vestiges de pinède, traces d'olivettes, restanques, fours à cade, charbonnières... témoignant d'un passé agricole et forestier typiquement provençal ;
- ▶ Au sud des espaces naturels incendiés : anciens microreliefs agricoles, reboisés et aujourd'hui occupés par de l'habitat individuel ;
- ▶ Au pied des villages : vignoble en AOC Bandol, rythmant la plaine des Paluns d'où émergent de belles bastides et leurs parcs arborés.

- **12. Le plateau à dominante anthropisée**, particulièrement perçu depuis les crêtes de la Sainte-Baume, offre une vue dominante sur les 840 ha d'aménagements existants ou prévus. Le premier équipement de ce site a été un aéroport créé en 1962 par Paul Ricard, suivi d'un circuit automobile inauguré en 1971. Un quartier d'habitats individuels, des villages de cabanons, une zone d'activités et un parc photovoltaïque complètent les aménagements dans un environnement naturel, déconnecté des centres bourgs communaux. L'effet de nappe et d'anthropisation en perception lointaine depuis la Sainte-Baume est fort.

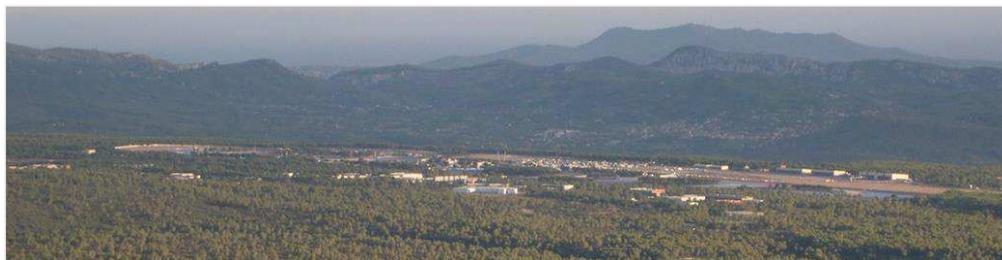


Figure 36 : Vue du circuit du Castellet depuis les crêtes de la Sainte-Baume

Les enjeux sont la préservation des reliefs, bois et lisières caractéristiques du plateau, la maîtrise de l'urbanisation, la limitation de nouveaux équipements et la requalification des aménagements existants.

- **13. Les dépressions de Signes**, épaulées au nord par le versant du plateau d'Agnis avec des affleurements rocheux en point d'appel et au sud par le versant de Siou Blanc, forment un paysage relativement ouvert de par les cultures céréalières, prairies, vignes et vergers ponctués d'habitat, de cabanons, de puits...

Le paysage est structuré par les alignements de platanes le long de la RD 2, le canal de Provence, les bosquets autour des sources du Gapeau et la ripisylve du Latay au sud. Le vieux Signes s'est édifié en crête est de cet étroit vallon dominé par la chapelle ND de Châteauvieux tandis que le nouveau village est blotti au nord-ouest de la plaine, au débouché du vallon du Raby.



Figure 37 : Dépression avec le canal de Provence, le cordon arboré du Latay et le village étendu

L'enjeu est le maintien des structures paysagères identitaires et la confirmation des paysages agricoles par la maîtrise du développement d'habitat et la réhabilitation des espaces d'activités.

- **14. La dépression de Cuges-les-Pins.** Le Poljé de Cuges-les-Pins est considéré comme le plus grand d'Europe.



Figure 38 : Poljé de Cuges

Cette structure géologique singulière forme une cuvette naturelle entourée de collines. Elle est dominée par une plaine agricole relativement ouverte où dominent céréales, vignes et foins.

Le village groupé s'est construit en marge de cette plaine et s'étend aujourd'hui sur les collines, mais aussi sur la plaine.

Les enjeux de cette unité sont l'encadrement de l'urbanisation, le maintien des paysages agricoles en limitant le développement d'habitat résidentiel, la réhabilitation des entrées de ville ainsi que les voies de quartier et la préservation des structures de crêtes et de versants.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- **15. Piémont ouest Sainte-Baume.** Auriol, Pont de Joux, Roquevaire se sont installés historiquement le long de l'Huveaune, en fond de vallée épaulée par les contreforts de la Sainte-Baume à l'est, du Régagnas au nord et du Garlaban à l'ouest. L'Huveaune traverse le fond de vallée et présente des paysages équivalents en rive gauche et droite. Elle est souvent canalisée dans les traversées urbaines de centres anciens mais le repérage de sa ripisylve n'est pas continu.



La vallée de l'Huveaune, en lien direct avec Aubagne et l'est de l'agglomération Marseillaise, est aujourd'hui un couloir de communication fortement urbanisé. Les vues vers les contreforts de la Sainte-Baume ne sont pas continues et toujours perçues au-delà de premiers plans urbains.

Figure 39 : Barres de Bassan et piémont urbanisé sous pinèdes perçus depuis l'A42

Les enjeux de cette unité sont la préservation des structures de reliefs et de restanques, la maîtrise de l'urbanisation, le maintien de perspectives vers l'ouest de la Sainte-Baume et la qualité paysagère des quartiers qui en constituent les plans intermédiaires.

- **16. La haute plaine de l'Huveaune** est épaulée par les silhouettes structurantes du Régagnas au nord, de l'Olympe à l'est et des contreforts de la Sainte-Baume au sud. Le paysage ancestral de plaine irriguée et agricole avec des piémonts de restanques cultivées au sec est en totale évolution. La pression d'urbanisation se traduit par le développement d'activités artisanales et commerciales en vitrine de la RD 560, le développement d'habitats autour des centres bourgs, en plaine et sur les piémonts.

Malgré ces mutations paysagères, certains secteurs de plaine encore cultivée offrent des dégagements visuels intéressants vers le Régagnas au nord et les contreforts de la Sainte-Baume au sud. La ripisylve de l'Huveaune est parfois lisible dans le parcellaire et les polycultures rythment les saisons.



Figure 40 : Mixité des ambiances agricoles, bâties et naturelles

Les enjeux sont la préservation des structures arborées, la maîtrise du développement d'habitats diffus en plaine agricole et en piémont, la promotion d'un développement urbain plus durable et moins consommateur d'espace.

- **17. Le Régagnas.** La silhouette du Régagnas ferme la haute plaine de l'Huveaune au nord et est nettement perçue depuis les crêtes de la Sainte-Baume. Les limites ouest de l'unité s'appuient successivement sur une ligne de relief, un col et un affluent de l'Huveaune.



Figure 41 : Saint-Zacharie et la Sainte-Baume depuis le pas de La Couelle

À l'est, au-delà du pas de La Couelle, les crêtes continuent vers le Mont Olympe et le Mont Aurélien. Les pentes supérieures du Régagnas sont boisées et ponctuées d'affleurements rocheux alors que les piémonts anciennement agricoles sont devenus des friches arborées ou des zones d'habitat diffus.

L'enjeu de cette unité est la confirmation de sa vocation naturelle, la préservation des structures de crêtes, restanques et lisières boisées.

- **18. Les Monts Aurélien et Olympe** sont en visibilité réciproque de La Sainte-Victoire au nord et de la Sainte-Baume au sud. Le massif, peu accessible, isolé et préservé, s'arrête à l'ouest au Pas de la Couelle qui fait limite avec le Régagnas.

L'adret est boisé avec une forte dominance d'ambiances méditerranéennes ponctuées de quelques enclaves agrestes et habitations dans de petits vallons. L'ubac présente des falaises et affleurements rocheux en crête, des vallons remarquables et des stations forestières proches des ambiances de l'ubac de la Sainte-Baume. L'ermitage Saint-Jean du Puy, fondé au V^{ème} siècle par Saint-Cassien, est un lieu fréquenté (pèlerinage le 1^{er} mai, randonnée...). Il reste aujourd'hui une chapelle, une tour de guet (1828) et une table d'orientation. Au nord du massif le castrum de Roquefeuille et l'ancienne voie Aurélienne sont également des éléments patrimoniaux.



Figure 42 : Mont Aurélien, Mont Olympe, Régagnas et Sainte-Baume en perception depuis la Sainte-Victoire

L'enjeu de cette unité est la préservation des structures morphologiques, la confirmation de la vocation naturelle et la gestion des milieux de qualité.

- **19. La dépression de Nans-les-Pins.** Le village actuel de Nans-Les-Pins s'est construit au 17^{ème} siècle au pied de l'ancien village perché et du castrum dont la colline est protégée au titre des sites. L'habitat pavillonnaire s'est fortement développé pour occuper aujourd'hui une partie de la plaine et des collines nord et nord-est.

Les paysages agricoles perdurent autour du Cauron, avec une mosaïque de vergers, vignes et prairies structurés par la ripisylve, quelques arbres isolés, haies et bosquets. Mazets, fermes et puits sont disséminés sur toute la plaine tandis que la présence de friches témoigne de la fragilité des exploitations au regard de la pression urbaine.



Figure 43 : Dépression de Nans vue de la crête de la Sainte-Baume

Les enjeux sont la maîtrise de l'étalement urbain, le maintien de l'agriculture, des trames arborées et bâties, la requalification des entrées de ville et l'enfouissement de réseaux.

CONTEXTE GENERAL : POINTS CLES

Le territoire constitue un carrefour biogéographique entre Alpes et Méditerranée, générant une flore et une faune particulières, caractérisées par un degré d'endémisme important. La qualité générale de la trame verte, et particulièrement la sous-trame forestière, est relativement bonne et implique un enjeu important de maintien des continuités entre milieux ouverts et de connexion avec les massifs voisins.

La Sainte-Baume présente des caractéristiques climatiques originales, dues à une topographie montagnarde au cœur de la Basse-Provence, générant des paysages végétaux à la fois méditerranéens et montagnards, contrastés et atypiques. Ainsi 19 unités paysagères du territoire constituent des paysages uniques et remarquables en Provence, vecteurs d'identité et structurant le territoire. Cette entité « Sainte-Baume », organisée en continuité territoriale et en co-visibilité avec la montagne, prépose des représentations sociales et patrimoniales fortes qu'il convient de préserver et mettre en valeur.

Considérée comme une « montagne sacrée » depuis le Vème siècle, principalement au travers du culte à Marie-Madeleine, la Sainte-Baume recèle de vestiges d'une occupation humaine très ancienne, de la préhistoire à aujourd'hui. Le patrimoine religieux et rural est riche et diversifié mais reste globalement menacé et peu protégé.

2. Contexte forestier

Avec un taux de couverture de 65 %, le Var est le deuxième département forestier français métropolitain en termes de superficie forestière. Les surfaces forestières sont en constante augmentation du fait de la déprise agricole, de la régression des activités pastorales et de la reconquête forestière spontanée.

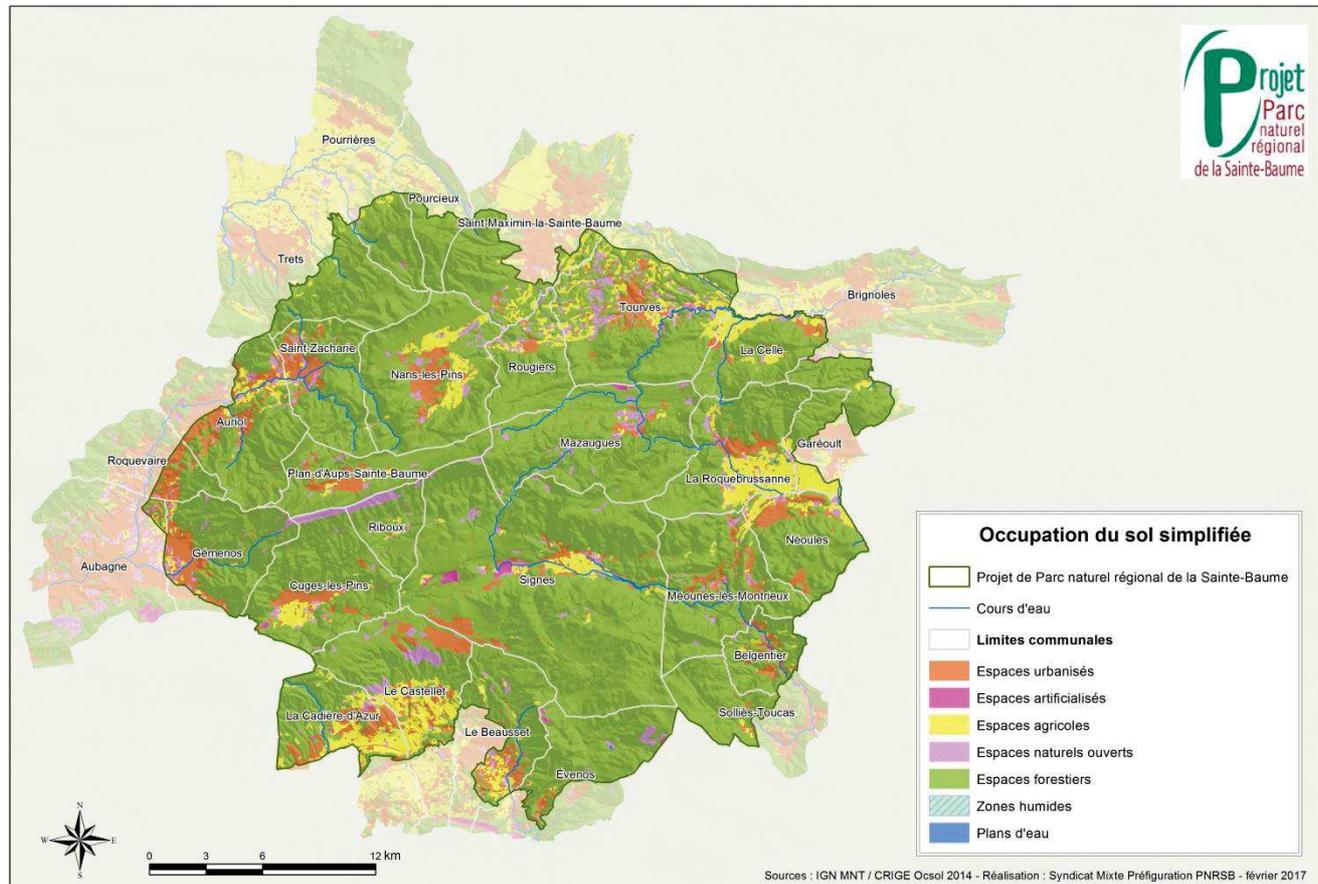


Figure 44 : Occupation du sol simplifiée

Sur le territoire, les espaces naturels sont en grande majorité boisés, de manière plus ou moins dense. Ils y occupent selon les sources⁶ entre 75 % et 81 %. On peut ainsi considérer que la forêt couvre environ 70 % du territoire et que les espaces naturels sont constitués à plus de 85 % d'écosystèmes forestiers. Le taux de boisement atteint des pics élevés sur certaines communes varoises du massif : 91 % sur Méounes et Mazaugues, 88 % sur Signes.

2.1. Les écosystèmes forestiers et pré-forestiers

La richesse biologique des forêts de la Sainte-Baume est particulièrement importante. Une grande partie des espèces patrimoniales du territoire est liée à la forêt et la grande majorité des réservoirs de biodiversité est forestière. On trouve également de nombreux arbres remarquables, soit par leur âge plusieurs fois centenaires, leur circonférence, leur taille ou leur volume.

Sur le massif de la Sainte-Baume, les arbres considérés comme remarquables sont plutôt des sujets présentant des records de hauteur pour de nombreuses essences. On évoque souvent la célèbre forêt domaniale de la Sainte-Baume qui abrite une hêtraie remarquable accompagnée d'Ifs, Houx, Tilleuls, Érables à feuilles d'obier et Chênes blancs et où vit tout un cortège d'oiseaux et insectes rares. Mais ce joyau ne doit pas éclipser les autres forêts, pinèdes ou chênaies, et les garrigues grouillantes de vie.

Les espèces patrimoniales peuvent être menacées par la disparition des habitats particuliers qui les hébergent. Par exemple, certaines espèces caractéristiques des forêts matures (Pic noir, Barbastelle d'Europe, Pique-prune, Taupin violacé) pourraient être menacées par l'abattage des vieux arbres.

Les écosystèmes forestiers et pré-forestiers				
<p>Les milieux forestiers occupent près de 70 % du territoire. Il s'agit très majoritairement de forêts feuillues ou mixtes. La végétation suit la série dynamique du chêne pubescent pour les stations les plus fraîches et celle du chêne vert pour les autres.</p> <p>Ces milieux sont globalement dans une dynamique de maturation, quoique dans certains secteurs, ils soient régulièrement rajeunis par les incendies.</p> <p>À la faveur de conditions stationnelles particulières, d'autres séries de végétation se rencontrent et produisent des ambiances forestières originales : Ifaies, Erablaies-Tiliaies, Hêtraies à houx, pinèdes de Pins sylvestres,...</p> <p>8 habitats forestiers et pré-forestiers d'intérêt communautaire ont été recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois d'if provençal (code UE : 9580). Cette formation se rencontre à l'étage supraméditerranéen des Régions médio-européennes calcaires. Dominée par l'If (<i>Taxus baccata</i>) et souvent associée au Houx (<i>Ilex aquifolium</i>), elle est parfois considérée comme une phase de sénescence de la hêtraie après dépérissement des essences de première génération. L'If peut être considéré comme un indicateur fiable de forêt peu perturbée depuis quelques siècles (Barbero & Quezel, 1994). On retrouve cet habitat en plusieurs secteurs du territoire du futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume (ex. : Plan d'Aups, Morières-Montrieux). • Chênaies vertes ouvertes (code UE : 9340). Typique de la Région méditerranéenne, cet habitat est très répandu en Région et sur le territoire de projet. Bien valorisé économiquement par l'exploitation forestière, il se rencontre le plus fréquemment avec des faciès non matures. Le stade de chênaie verte à Epipactis à petites feuilles, stade climacique évolué, est quant à lui relativement rare. 	Symbologie			
		Arbres ou arbustes		Grands mammifères
		Chiroptères		Rhopalocères
		Coléoptères		Oiseaux
<p>% : espèce rare dont les populations du massif, de par leur importance ou leur situation géographique, représentent un intérêt particulier pour la population régionale</p> <p>(u) : uniques stations françaises connues en Sainte-Baume</p> <p>IC : espèce d'intérêt communautaire – directives européennes habitats ou oiseaux</p>				
Quelques espèces emblématiques				
FAUNE				
	IC	Loup gris		
	% IC	Murin de Bechstein		
	%	Pic noir		
	% IC	Circaète Jean-le-Blanc		
	% IC	Autour des palombes		
	% IC	Barbot		

⁶ IGN 2014 / OcSol 2006

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- **Hêtraie calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*** (code UE : 9150). C'est un habitat phare de la Sainte-Baume qui constitue l'unique bastion provençal pour le réseau Natura 2000.
- **Pinèdes méso-méditerranéennes à Pin mésogéen** (code UE : 9540). Cette formation occupe en général une place de transition dans les dynamiques évolutives entre garrigue et chênaie verte sur calcaire non actif et essentiellement dolomitique. Son intérêt patrimonial vient de l'originalité des peuplements sur sols calcaires pour une espèce considérée comme calcifuge. L'aire de répartition du Pin mésogéen est assez limitée en France méditerranéenne et cet habitat est relativement bien répandu sur le territoire.
- **Forêts à houx de l'*Ilicis aquifoliae*** (code UE : 9380). Il s'agit de l'un des faciès des forêts méditerranéennes fraîches. Rare en Région provençale, il est bien réparti sur le territoire de projet dans les ubacs et les vallons où le Houx peut former de hauts taillis qui hébergent des espèces végétales protégées dont *Asplenium scolopendrium* (Protection Régionale), *Polystichum setiferum* (Protection Régionale). Le Houx est également protégé dans le Var par un arrêté préfectoral réglementant sa cueillette dans des buts ornementaux.
- **Frênaies thermophiles à *Fraxinus angustifolia*** (code UE : 91B0) et **Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*** (code UE : 92A0). Ces ripisylves méditerranéennes se rencontrent à la faveur des cours d'eau permanents du territoire : Gapeau, Huveaune, Caramy, etc. Ce sont des habitats particulièrement importants pour la faune. Plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale (Murin de Capaccini, Ecrevisse à pattes blanche, Lathrée écaillée, etc.) profitent ainsi des conditions microclimatiques que génèrent ces milieux caractéristiques.
- **Peuplements à Oléastres et Lentisques de la côte Varoise (code UE : 9320)** Cet habitat très original des versants chauds forme des végétations buissonnantes sclérophylles. Sa répartition Régionale se situe plutôt sur les îles varoises ou dans les Alpes-Maritimes. Quelques peuplements sont inventoriés sur les monts toulonnais et on le retrouve de manière très localisé sur le territoire (Néoules, Belgentier et Evenos).

	% IC	Rosalie des Alpes
	IC	Taupin violacé
	%	Thècle de l'Arbousier
	%	Sablé de la luzerne (<i>ssp. dolus</i>)

FLORE

	%	Le Hêtre
	%	L'If
	%	Le Houx
	%(u)	L'Aliboufier



Figure 45 : Forêt domaniale du Plan d'Aups : interpénétration entre la hêtraie et la chênaie



Figure 46 : Le Barbot est un coléoptère très rare et inféodé aux vieux arbres

2.2. Les peuplements forestiers

Les peuplements forestiers sont extrêmement variés en raison de la diversité des étages de végétation, de l'étage méso-méditerranéen inférieur à l'étage montagnard, mais aussi des usages et de l'histoire des peuplements (coupes, défrichements, plantations, incendies, etc.). Chaque étage peut ainsi présenter plusieurs faciès forestiers : forêt mature, forêt pionnière et stades pré-forestiers. Lorsque les perturbations d'origine naturelle ou humaine sont intenses ou lorsque les contraintes stationnelles sont très élevées (par exemple sur les crêtes rocheuses ventées), une végétation non forestière peut s'installer.

Étage de végétation	Forêts matures	Forêts pionnières après perturbations	Essences d'accompagnement
Étage méso-méditerranéen (piémonts sud et ouest)	Chêne vert	Pin d'Alep	Arbousier /Filaire
Étage supra-méditerranéen (versant nord, ubacs et hauteurs versant sud)	Chêne pubescent	Pin mésogéen / Pin sylvestre / Pin noir (introduit)	Érable de Montpellier Cèdre de l'Atlas (introduit)
Étage montagnard (Versant nord, à partir de 800-900 m)	Chêne pubescent Hêtre	Pin sylvestre	Houx / If

Tableau 3 : Répartition des essences forestières dominantes

La cartographie des peuplements forestiers du territoire met en évidence une mosaïque de peuplements forestiers différents, étroitement imbriqués entre eux et avec les espaces non boisés (espaces naturels et agricoles).

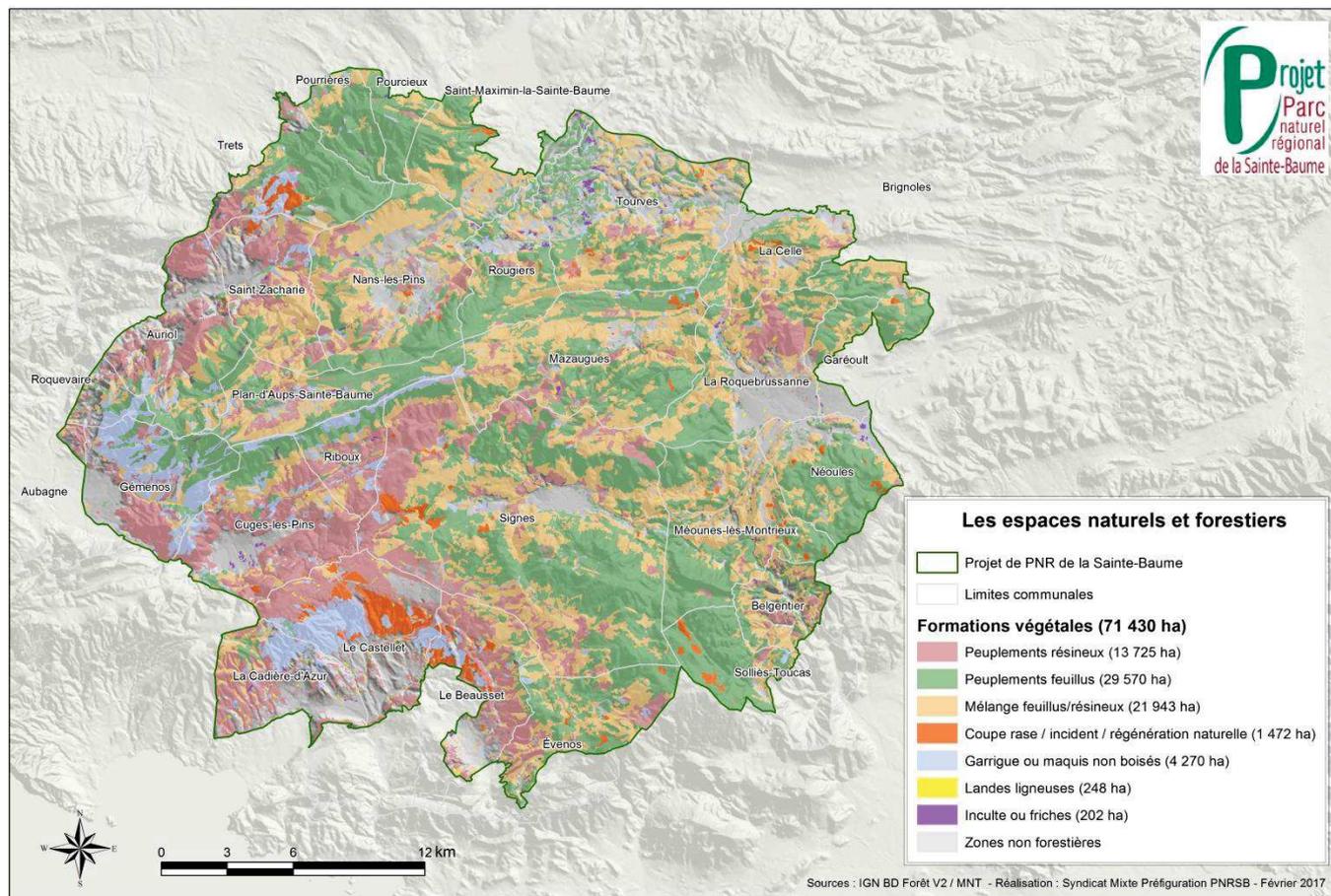


Figure 47 : Répartition des peuplements forestiers

2.3. La structuration foncière

Sur le territoire du Parc naturel régional environ 62 % des espaces naturels (42 628 ha) sont privés, concentrés surtout au sud du territoire. Le reste est représenté par les forêts domaniales (10 % - 6 630 ha), communales (16 % - 11 104 ha) et départementales (12 % - 8 323 ha).

Les données disponibles ne permettent pas de proposer des chiffres totalement fiables, en raison d'une prise en compte différente des espaces naturels non boisés selon les sources.

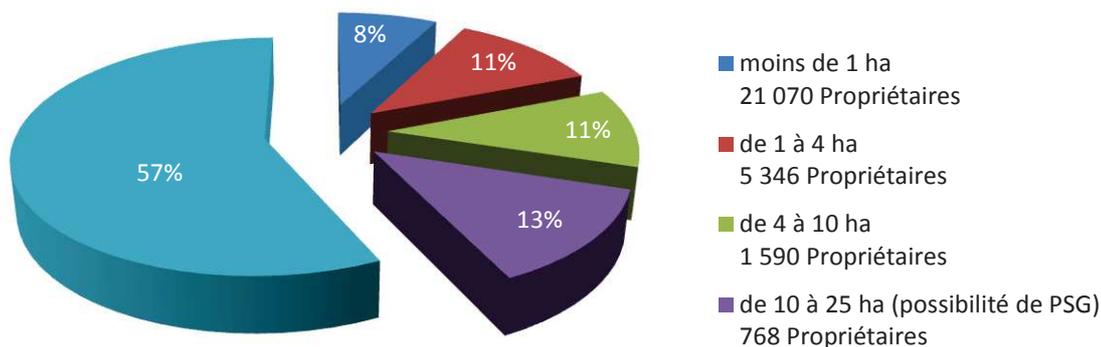
LES FORÊTS PRIVÉES

Sur le territoire du futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume, les forêts privées sont majoritaires. Au total, 42 628 ha sont détenus par 29 343 propriétaires. Une analyse plus détaillée de la répartition des surfaces par catégorie de propriétés fait ressortir que les forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant représentent 28 845 ha soit 67 % de la superficie des forêts privées du territoire.

La structure de la propriété forestière est donc relativement favorable à une gestion forestière planifiée. De plus, plusieurs propriétaires forestiers, avec l'appui du CNPF PACA et de la Coopérative Provence Forêt, se sont regroupés en Associations Syndicales, telles l'ASA de Signes et l'ASL Est-Sainte-Baume, pour garantir une gestion durable de leur forêt, en incluant, au sein de documents de gestion plus globaux, de petites parcelles, d'une superficie inférieure à la surface d'exploitabilité.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Répartition des surfaces par catégories de propriétés



Source : CNPF PACA - 2013

Figure 48 : Structuration foncière de la propriété forestière privée

LES FORÊTS DOMANIALES

Les forêts domaniales, propriétés de l'État, sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Trois forêts domaniales⁷ jouent un rôle particulièrement important pour le territoire :

- **La Forêt de la Sainte-Baume**, souvent qualifiée de « forêt relique » en raison de ses peuplements anciens de Hêtre, s'étend sur 2 076 ha, dont 138 ha ont été classés en réserve biologique dirigée en 1982 par arrêté ministériel. Elle regroupe une large palette d'écosystèmes forestiers, des séries du chêne vert et du chêne pubescent. Sa forêt d'ubac, une hêtraie accompagnée d'ifs, de Houx, de Tilleuls, d'Érables à feuilles d'Obier et de Chênes Blancs est exceptionnelle au sein de la flore provençale, puisqu'elle est intermédiaire entre la forêt méditerranéenne et la forêt alpine de moyenne altitude. Outre les opérations sylvicoles (régénérations naturelles, essais d'enrichissements forestiers, éclaircies sanitaires et de sécurité, etc.), divers aménagements ont été réalisés par l'ONF pour mieux gérer l'accueil du public : dispositifs d'information, aires de stationnements aménagés, sentiers balisés et toilettes. La forêt domaniale de la Sainte-Baume est actuellement engagée au sein du groupe très fermé des 18 forêts françaises classées « forêt d'exception[®] » ;
- **La Forêt domaniale des Morières** s'étend sur 2 295 ha au Sud-est sur les communes de Méounes, de Solliès-Toucas et de Belgentier. 199 ha y sont consacrés à une réserve biologique dirigée depuis 1982. Sur le reste de sa superficie, la gestion est orientée vers la valorisation des essences forestières (chênes vert et pubescent, pin d'Alep et cèdre de l'Atlas), la remise aux normes des pistes DFCl, la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique et la mise en œuvre des consignes nationales de préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et eaux de surfaces ;
- **La Forêt domaniale de Mazaugues** s'étend sur 1 947 ha au sud et à l'ouest de la commune et de manière anecdotique au nord de la commune de Signes. Elle concerne une partie du Plateau d'Agnis, une partie du cirque des Escarettes et le vallon de la Lauve.

LES FORÊTS COMMUNALES

Les forêts communales occupent 11 104 ha. Les surfaces par commune sont extrêmement variables et s'échelonnent de 15 ha pour la commune d'Evenos à 1 531 ha pour celle de Gémenos.

Seules les communes du Beausset, du Castellet, de La Celle, de Néoules et de Solliès-Toucas ne détiennent pas de forêt communale.

⁷ Au-delà de ces grands domaines, 4 ha de forêt sur la commune du Beausset font partie du domaine de l'État

LES FORÊTS DES DÉPARTEMENTS

Il s'agit principalement des forêts acquises par les Départements au titre de la taxe d'aménagement (anciennement taxe départementale des espaces naturels sensibles - TDENS). La vocation des ENS est de constituer le support d'actions de préservation des sites, des paysages et des milieux naturels et d'être ouverts au public.

Sur le territoire de projet, les ENS couvrent 1 184 ha dans les Bouches-du-Rhône et 7 139 ha dans le Var. Les deux Départements mettent en œuvre une politique active d'acquisition foncière et les ENS jouent un important rôle social d'accueil du public, à l'image du Parc départemental de Saint-Pons à Gémenos (plus de 1 000 ha), qui accueille environ 200 000 visiteurs par an ou du site départemental de Siou-Blanc à Signes (3 700 ha), qui constitue, avec la Maison de la Nature des Quatre Frères du Beausset, un important centre d'initiation à l'environnement.

Le Département du Var a également acquis d'importantes superficies de forêts et d'espaces naturels, en particulier sur les communes du Castellet, de Rougiers, de Saint-Zacharie, de Tourves, de Néoules, de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, du Beausset, de Nans-les-Pins, de Méounes, etc. Il est à noter qu'au sein des ENS, l'exploitation forestière, même modeste n'est ni un objectif, ni un souhait à ce jour. Tout au plus, quelques actions "test" pourront être réalisées pour des coupes visant un objectif environnemental (dépressage, ouverture de milieux) et ce, dans le cadre par exemple d'aménagements forestiers avec l'ONF sur certains sites bénéficiant du régime forestier (Plan d'Aups, Nans-les-Pins, Saint Zacharie, La Roquebrussanne, Garéoult et Méounes-Les-Montrieux).

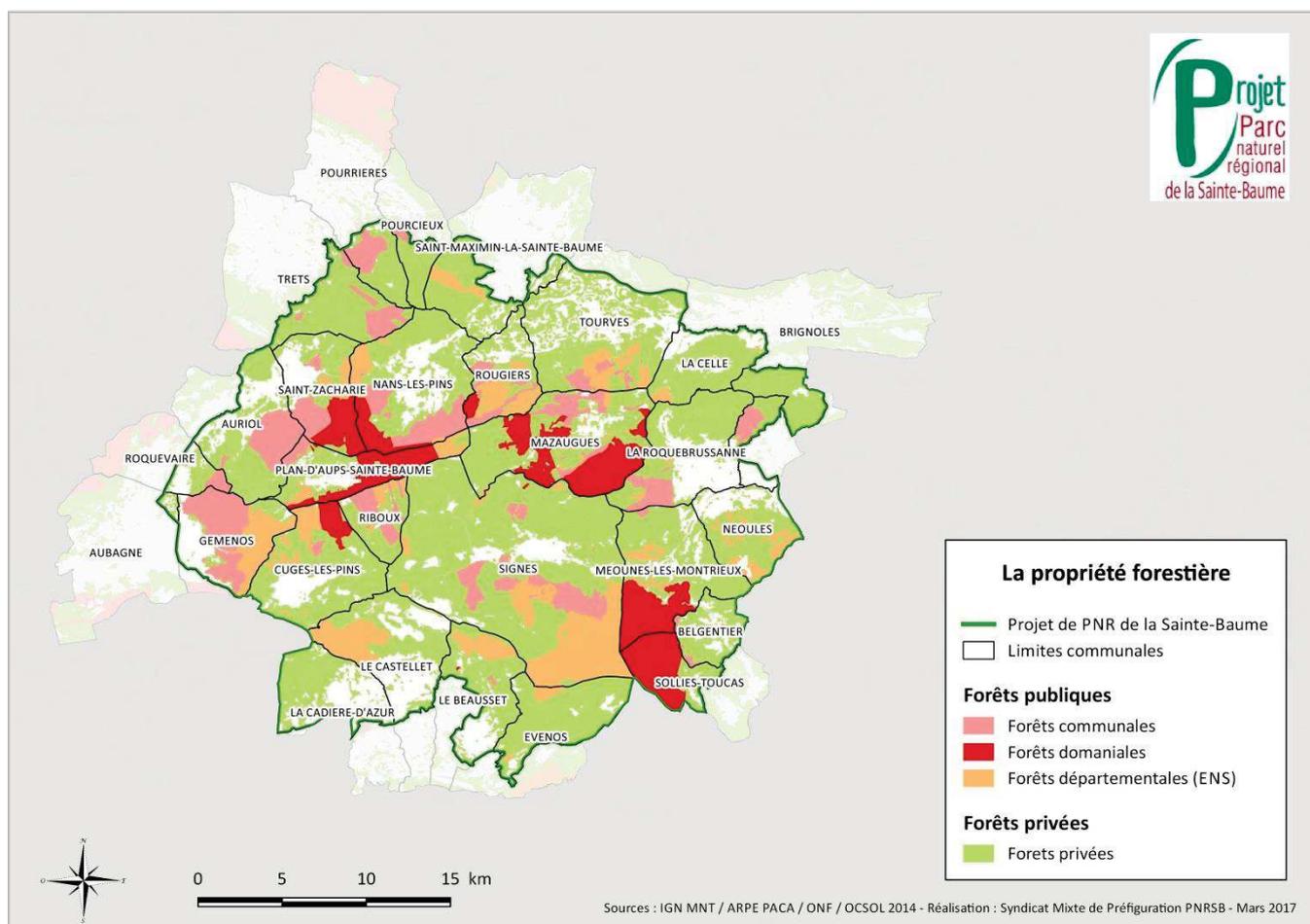
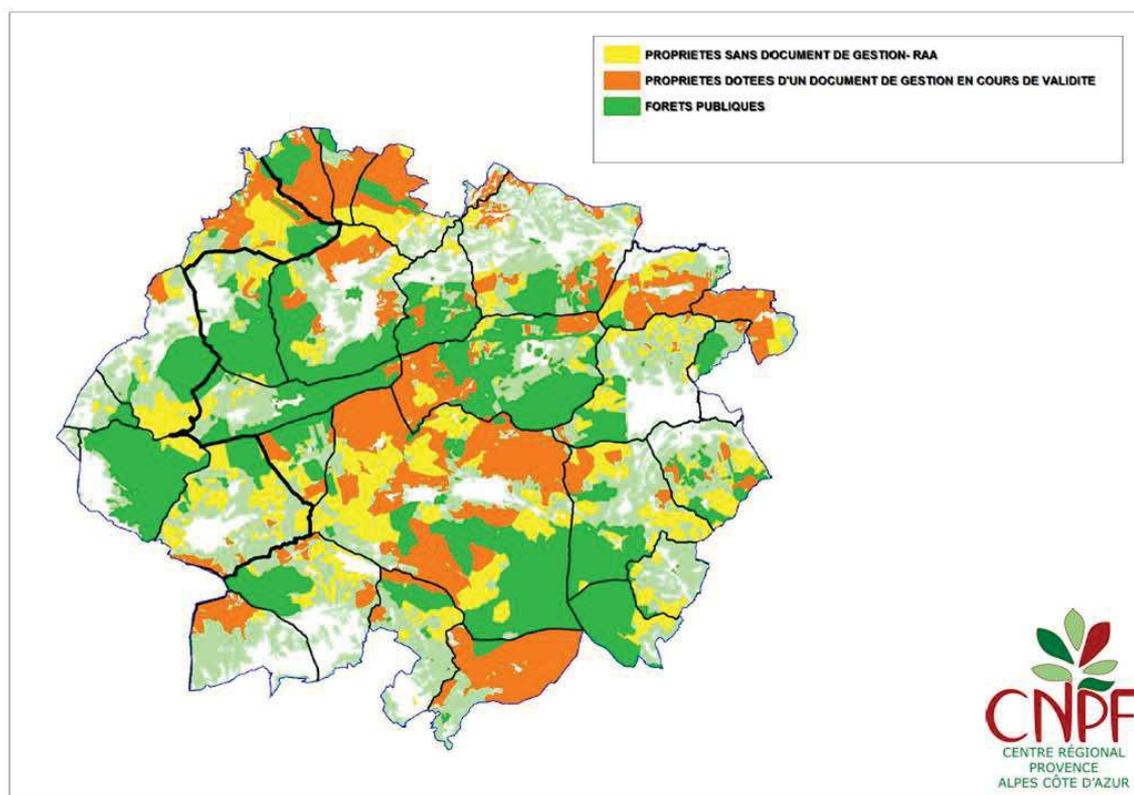


Figure 49 : Types de propriétés forestières

2.4. La gestion forestière

LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

- **Forêts privées** : le CNPF apporte son aide aux propriétaires privés qui le souhaitent afin de gérer durablement les forêts. Il étudie et agréé des plans simples de gestion (PSG), selon les principes de bonne gestion sylvicole établis par le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Les propriétaires non soumis à PSG peuvent adhérer au code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ou au règlement de la Coopérative Provence Forêt (Règlement type de gestion – RTG) ou d'experts forestiers indépendants pour attester de leur bonne gestion forestière.
 - ⇒ Sur les 28 845 ha constitués par des propriétés de plus de 25 ha, 16 439 ha soient 57 % sont couverts par un PSG. Pour les 12 406 ha n'en étant pas dotés, l'exploitation du bois est alors soumise au régime d'autorisation administrative de coupe (RAAC) impliquant une autorisation préfectorale préalable de la DDTM. Par ailleurs, pour les forêts de plus de 10 ha d'un seul tenant, les propriétaires qui souhaitent bénéficier d'une aide publique (aides à la réalisation d'opérations sylvicoles) doivent élaborer un PSG.



- **Forêts publiques** : Les forêts domaniales, communales et certaines forêts départementales⁸ relèvent du Régime forestier (RF) et bénéficient à ce titre d'une gestion par l'ONF. Elles doivent ainsi être dotées d'un plan d'aménagement forestier, qui garantit leur gestion durable, en conformité avec la directive Régionale d'aménagement (DRA), elle-même soumise aux orientations Régionales forestières (ORF). Dans le cadre de ses missions régaliennes, tout comme l'élaboration du document d'aménagement forestier, l'ONF est également chargé de la mise en vente des bois et la surveillance de la forêt.

⁸ Certains ENS sur Plan d'Aups (290 ha), Saint-Zacharie (256 ha), Nans-les-Pins (246 ha), La Roquebrussanne (71 ha), Garéoult (20 ha), Méounes (51 ha)

Sur 19 852 ha constitués de forêts publiques bénéficiant du RF, 15 377 ha (77 %) sont couverts par un aménagement forestier⁹ :

- ⇒ 6 630 ha pour les forêts domaniales ;
- ⇒ 1 184 ha pour les forêts départementales (Bouches-du-Rhône) ;
- ⇒ 20 ha pour la forêt départementale de Garéoult ;
- ⇒ 7 543 ha pour les forêts communales (*cf. détails dans le tableau ci-après*).

COMMUNE	Surface forêt communale (ha)	Validité document aménagement
AUBAGNE	518,74	<i>jamais aménagée</i>
AURIOL	741,10 (en indivision La Bouilladisse)	2010
LE BEAUSSET	0	<i>Non concerné</i>
BELGENTIER	68,41	2028
BRIGNOLES	0	<i>Non concerné</i>
LA CADIÈRE D'AZUR	47,71	2020
LE CASTELLET	0	<i>Non concerné</i>
LA CELLE	0	<i>Non concerné</i>
CUGES LES PINS	71,49	2013
EVENOS	15,39	<i>jamais aménagée</i>
GAREOULT	225,67	2027
GEMENOS	1531,34	2032
MAZAUGUES	501,69	2034
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	0 (50 ha ENS)	<i>Non concernée</i>
NANS-LES-PINS	859,07	2028
NEOULES	0	<i>Non concernée</i>
PLAN D'AUPS SAINTE BAUME	148,87	révision en cours
POURCIEUX	135,77	2014
POURRIÈRES	398,49 dans périmètre (total 1983)	2030
RIBOUX	351,8	2024
LA ROQUEBRUSSANNE	424,86	2025
ROQUEVAIRE	657,35	2023 (<i>en attente délibération CM</i>)
ROUGIERS	346,81	2028
SAINT-MAXIMIN	563,02 (hors PNR)	2029
SAINT-ZACHARIE	421,6	2027
SIGNES	1024,64	2031
SOLLIES-TOUCAS	0	<i>Non concerné</i>
TOURVES	237	2015
TRETS	684,11	2032
L'ENS de Garéoult est aménagé jusqu'en 2027.	Les aménagements des ENS de St Zacharie, Nans et Plan d'Aups sont en cours d'élaboration.	Les ENS de La Roquebrussanne et de Méounes ne sont pas encore aménagés.

Tableau 4 : État de la réalisation des aménagements forestiers pour les forêts bénéficiant du RF

⁹ Chiffres ONF 2014

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Plusieurs propriétaires se sont engagés dans une démarche de certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), dans le but de garantir à leurs clients que leurs bois sont issus de forêt ayant adopté une gestion durable. On compte ainsi 69 propriétaires certifiés PEFC pour une surface de 15 661 ha¹⁰ :

- L'État pour les forêts domaniales (6 630 ha) ;
- Le Département des Bouches-du-Rhône pour les ENS (1 130 ha) ;
- Les communes d'Auriol, de Gémenos, de La Roquebrussanne, de Nans-Les-Pins, de Saint-Zacharie et de Trets (4 420 ha) ;
- 61 propriétaires privés (10 092 ha).

LES DÉMARCHES TERRITORIALES

Plusieurs démarches territoriales ont été initiées sur les communes du projet de Parc :

- **Charte forestière de territoire (CFT)** : actuellement, une CFT est en cours de mise en œuvre sur le territoire du Conseil de territoire du Pays d'Aix à Trets. Cette démarche est accompagnée par le réseau des Communes forestières (CoFor).
- **Plan de développement de massifs (PDM)** : comme les CFT, les PDM sont des outils de développement forestier à l'échelle de « massifs » ou de « territoires ». Ils visent à résoudre les problèmes des forêts privées (morcellement, sous valorisation de la ressource, *etc.*) en procédant à une approche globale et concertée des projets sylvicoles. Cette politique est mise en œuvre en partenariat avec le CNPF.

Trois PDM sont en cours sur le territoire :

- ⇒ le PDM Comté de Provence porté par la Communauté de communes du Comté de Provence ;
- ⇒ les PDM Ouest Sainte-Baume et Sud Régagnas portés par le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
- **Études d'approvisionnement territorial bois** : avec l'appui des CoFor, certaines collectivités ont mené une réflexion visant à assurer la sécurité de leur approvisionnement bois en circuit court. En se dotant d'un tel outil, les élus ont pu identifier l'offre et les besoins en bois (mise en relation de la consommation en bois et la ressource mobilisable) sur leur territoire et ainsi évaluer les investissements nécessaires pour accroître la mobilisation de bois et optimiser la logistique dans le respect des ressources locales.

Deux études d'approvisionnement ont été réalisées sur les communes des Conseils de territoire :

- ⇒ du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Plan d'approvisionnement Territorial) ;
- ⇒ du Pays d'Aix (Schéma d'Approvisionnement Territorial).
- **Réseau méditerranéen des Forêts Modèles** : la Région PACA, en tant que membre fondateur du réseau méditerranéen de Forêts Modèles, développe ce processus basé sur l'adhésion volontaire de partenaires à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'activités pour la gestion durable de la forêt, et ce, dans une démarche de valorisation internationale. Le territoire fait partie intégrante du territoire retenu pour la Forêt Modèle de Provence avec l'Etoile, le Garlaban et les Maures.

¹⁰ Source : PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur – Avril 2016

2.5. Le risque incendie de forêt

ÉVALUATION DU RISQUE

Le territoire, caractérisé par un pourcentage d'espaces naturels de l'ordre de 80 %, est majoritairement constitué de forêts méditerranéennes très combustibles. Les espaces agricoles, les marges des zones urbanisées et surtout les espaces d'urbanisation dispersés présentent eux aussi une certaine combustibilité, mais se caractérisent surtout par leur inflammabilité en été, en raison de l'importance de la strate herbacée sèche et des chaumes des grandes cultures.

Comme pour l'ensemble de la Basse-Provence et le littoral Corse, le territoire se situe dans un secteur très sensible aux incendies, comme en attestent les statistiques de départ de feux entre 1973 et 2009 recueillies par la base de données Prométhée. Néanmoins, depuis le début des années 80, les bilans annuels d'incendies de forêt marquent une nette tendance à la baisse, sur l'ensemble de la zone Sud-Est.

Le territoire n'échappe pas à cette tendance, même s'il a connu de grands incendies au cours des dernières décennies (Le Castellet, Nans-les-Pins, Saint-Zacharie,...).

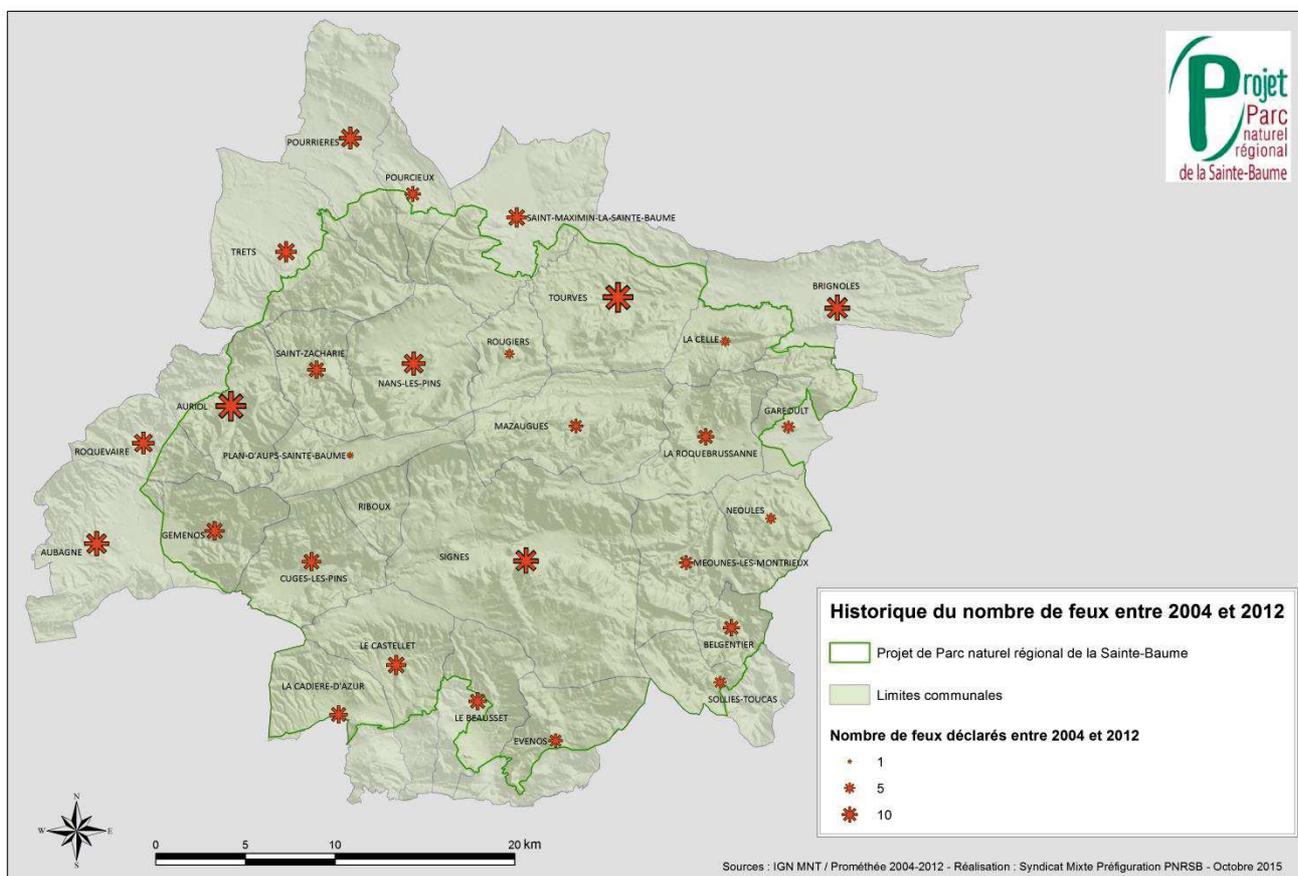


Figure 51 : Nombre de départs de feux entre 2004 et 2012

L'analyse détaillée des bilans sur 30 ans permet de calculer par commune deux indicateurs de risque généralement reconnus comme fiables et utilisés dans tous les diagnostics départementaux de risque :

- **Le risque moyen annuel (RMA)**, qui correspond au pourcentage des espaces combustibles brûlés en moyenne chaque année ;
- **La pression de mise à feu**, qui correspond au nombre moyen de mises à feu constatées pour 100 ha de superficie combustible.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette analyse :

- Les communes à RMA élevé et pression de mise à feu modéré (Gémenos, Le Castellet, La Roquebrussanne, Nans-les-Pins, Saint-Zacharie) sont soumises à un risque de « grand incendie catastrophe » avéré. Elles constituent souvent des zones de réception d'incendies ayant éclos hors de la commune ;
- Les communes à pression de mise à feu élevée et RMA modéré ou faible connaissent de nombreuses mises à feu, généralement liés à des négligences dans les zones périurbaines (Roquevaire, Aubagne, Auriol) ou des communes forestières où le risque est réel mais s'est peu manifesté sur les trente dernières années (Le Beausset, La Cadière d'Azur) ;
- Les autres communes connaissent globalement un risque moyen annuel et une pression de mise à feu modérés.

Sur l'ensemble du territoire, le risque moyen annuel est de 0,51 % et il y a en moyenne 7 éclosions d'incendies pour 100 ha. On constate que ces chiffres sont nettement inférieurs aux espaces environnants, tant au niveau des départements que des massifs voisins, ce qui permet de conclure de manière suivante :

- Le risque d'incendie de forêt est globalement inférieur aux moyennes départementales sur le territoire, mais assez fort sur les versants Sud et Ouest ;
- Du fait de la continuité entre les espaces forestiers, le territoire n'est cependant pas à l'abri d'un incendie catastrophe parcourant des milliers d'hectares, à l'image de celui vécu en septembre 2001 au Castellet ;
- Les interfaces entre les zones d'urbanisation diffuses et les milieux naturels, sont les principales sources d'éclosion d'incendies en raison de la superposition d'une forte inflammabilité et de nombreuses causes d'éclosion, le plus souvent liées à des accidents ou des négligences.

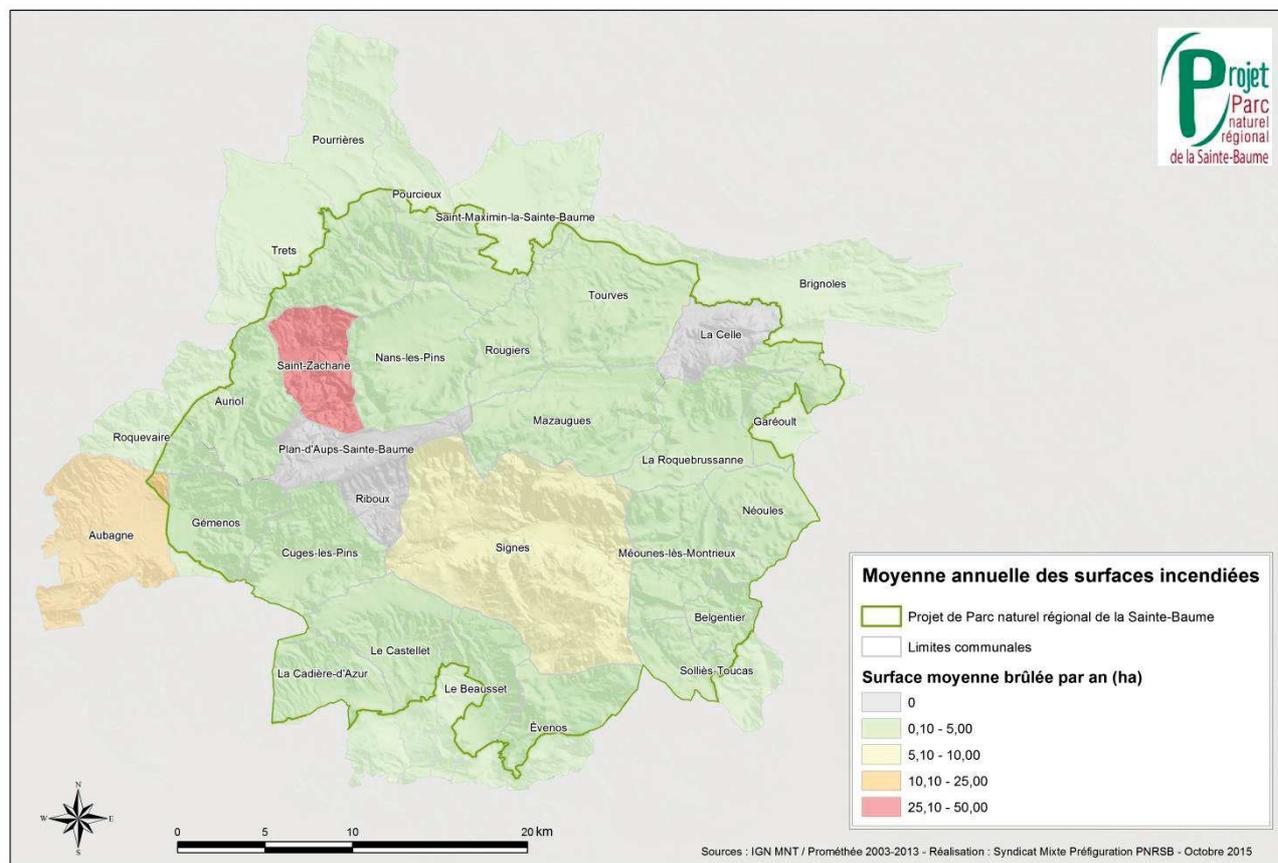


Figure 52 : Surfaces moyennes annuelles incendiées

PRÉVENTION ET GESTION DU RISQUE D'INCENDIE DE FORÊT

La lutte contre les incendies est placée sous la responsabilité des Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Les faibles bilans d'incendies constatés depuis 30 ans sur le territoire (370 ha/an brûlés) sont à corréliser avec l'amélioration constante des stratégies et des dispositifs de prévention et de lutte. La prévention inclut l'ensemble des actions menées avant l'éclosion d'un incendie : la sensibilisation du public, le débroussaillage des lisières et bords de routes pour réduire l'inflammabilité, l'aménagement des massifs pour permettre aux services de secours de lutter contre les incendies tout en assurant leur sécurité, la surveillance et le guet armé (avec une réserve d'eau), la fermeture des massifs lorsque le risque est avéré.

Sur le territoire, le dispositif de protection des forêts contre les incendies est organisé comme suit :

- Les **massifs forestiers sont aujourd'hui largement aménagés** pour permettre aux services de secours d'intervenir en sécurité si les conditions le permettent. Les plans de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) du Var et des Bouches-du-Rhône ont défini les équipements structurants appropriés, en conformité avec le guide de normalisation des équipements DFCI ;
- On compte **8 Plans intercommunaux ou communaux de débroussaillage et d'aménagement forestiers (PIDAF)** qui couvrent la majorité des espaces forestiers du territoire, à l'exception de la commune d'Auriol. Ils sont généralement gérés par des Syndicats mixtes de gestion et permettent l'entretien régulier des zones débroussaillées ;
- **La surveillance** est organisée en fonction de l'intensité du risque météorologique. Elle mobilise l'ensemble des acteurs institutionnels de la gestion du risque d'incendie (DDTM, SDIS, ONF, forestiers sapeurs). Les Comités communaux feux de forêt (CCFF) apportent également leur contribution et leur connaissance précise du territoire.

Ce dispositif est complété par des mesures spécifiques de protection des personnes :

- Les Préfets de Département organisent la **fermeture des massifs forestiers** au public lorsque le risque météorologique est élevé, selon des régimes différents dans le Var (en période de risque modéré : accès autorisé ; en période de risque sévère : l'accès est fortement déconseillé ; en période de risque très sévère : l'accès est autorisé jusqu'à midi ; en période de risque exceptionnel : l'accès est interdit) et les Bouches-du-Rhône (fermeture uniquement les jours à risques très sévère et exceptionnel) ;
- Les Préfets peuvent prescrire l'élaboration de **Plans de prévention des risques d'incendie de forêts (PPRif)** sur les communes à risque, destinés à réduire l'exposition des personnes et des biens. Des PPRif ont ainsi été prescrits pour Evenos, Le Beausset, Roquevaire, Signes et Trets. Les communes d'Auriol, de La Cadière d'Azur et du Castellet disposent d'un PPRif approuvé ;
- Les habitations situées à moins de 200 mètres des espaces forestiers sont soumises au débroussaillage réglementaire de 50 mètres autour des bâtiments et installations au titre du Code forestier, de manière à réduire l'exposition au risque des biens et des personnes (**Obligations Légales de Débroussaillage – OLD**). Son application est placée sous la responsabilité du maire, qui doit vérifier que chaque propriétaire s'acquitte de cette obligation. Le maire peut également porter cette obligation à 100 mètres. Comme dans l'ensemble de la Région, l'application de cette réglementation est très variable selon les communes, exposant ainsi directement des habitations et leurs occupants au risque d'incendie.

CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE À LA GESTION DU RISQUE D'INCENDIE DE FORÊT

La présence de l'agriculture joue un rôle favorable à la gestion des risques d'incendie. En effet, les espaces agricoles créent des discontinuités dans les espaces combustibles et le pâturage permet de réduire l'inflammabilité des formations végétales. Une partie des éleveurs a ainsi bénéficié de contrats avec l'ONF pour pâturer les coupures de combustibles et les bandes débroussaillées de sécurité.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Plusieurs opérations stratégiques sont également menées par les collectivités :

- Le Conseil de territoire Marseille Provence met en place depuis 2007 des actions de développement du sylvopastoralisme. Un diagnostic, réalisé en 2009, a permis de confirmer la viabilité de ces projets et d'identifier les sites favorables ;
- Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a financé la remise en culture de friches ayant une fonction paysagère et environnementale vis-à-vis des feux de forêt ;
- Le SCOT Provence Méditerranée encourage les activités sylvicoles et pastorales concourant à l'entretien des massifs forestiers et à la prévention du risque d'incendie ;
- L'ASL Est Sainte-Baume œuvre pour le développement du sylvopastoralisme via les MAEt Natura 2000 ;
- Des MAE-DFCI sont mises en place partout dans le Var.

2.6. Le changement climatique

Plusieurs études¹¹ montrent que les impacts prévisibles du changement climatique sont importants :

- **Régime des cours d'eau** : augmentation du risque d'inondation du fait de précipitations intenses plus fréquentes, augmentation de l'irrégularité des écoulements et de la sévérité des étiages, dégradation de la qualité de l'eau prévue sur l'Huveaune ;
- **Milieus naturels** : augmentation probable de la vulnérabilité du territoire aux incendies de forêt, perte de productivité des espèces forestières, dépérissement plus prononcé sur les espèces les moins adaptées aux périodes de sécheresse (dont le chêne pubescent) ce qui laisse présager des changements de végétation¹² ;
- Alimentation en **eau potable** plus difficile, notamment en été ;
- Repli du **secteur agricole** sur les cultures méditerranéennes ou sur l'irrigation.

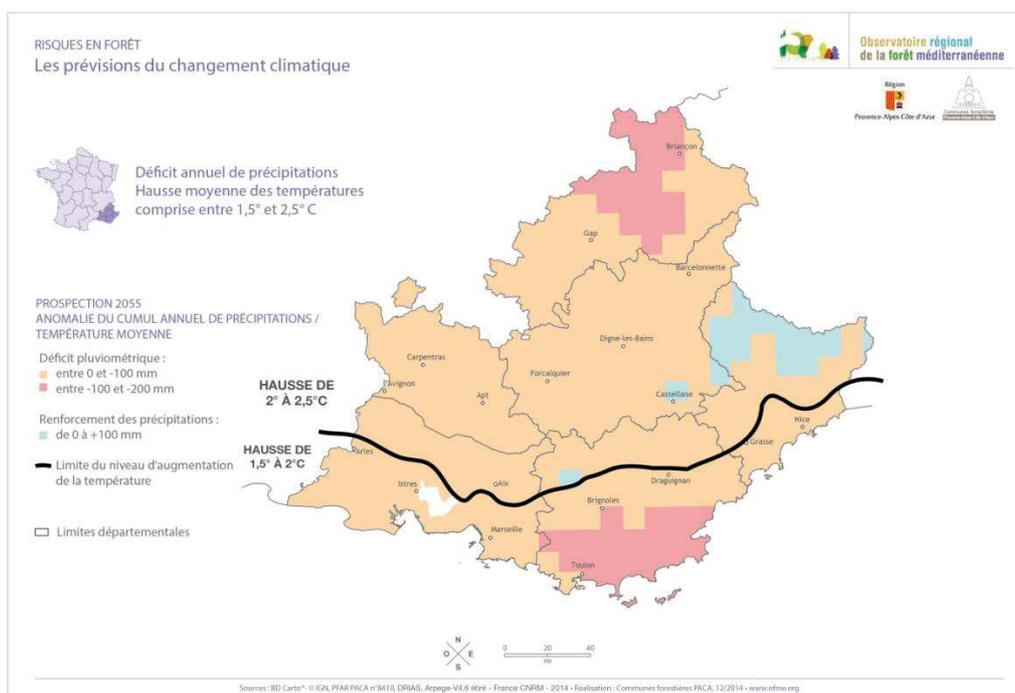


Figure 53 : Prévisions du changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

¹¹ Sources : Agenda 21 PAE, MEDDE, Plan Climat Énergie Territorial 2013 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

¹² Source : réseau de suivi forestier mis en place par l'IRSTEA et l'IMBE depuis 1998

3. Activités économiques et sociétales

3.1. La mobilisation du bois

UNE FORÊT GLOBALEMENT SOUS-VALORISÉE

La gestion et la valorisation des forêts du territoire de la Sainte-Baume se heurtent aux mêmes contraintes que l'ensemble de la forêt varoise :

- Faible productivité de la forêt méditerranéenne (entre 0,9 et 2,1 m³ de bois par hectare et par an) ;
- Importance des parcelles privées de faible superficie, dont l'exploitation est difficile à organiser ;
- Relief souvent contraignant, entraînant une faiblesse du réseau de desserte ;
- Faible valorisation économique du bois ;
- Risque de destruction par les incendies de forêt.

LA RESSOURCE FORESTIÈRE MOBILISABLE

Par extrapolation des données de la Sylvo-Eco-Région « Provence calcaire » issues de la base de données Forêt de IGN-F de 2012, une première évaluation des données dendrométriques pour les principales essences de production a été réalisée. L'ordre de grandeur du volume de bois sur pied peut être estimé à environ 2,4 millions de m³ et l'accroissement annuel autour de 67 000 m³/an.

Face à l'approximation de ces données, les élus ont souhaité qu'une action spécifique d'identification du potentiel mobilisable sur le territoire soit réalisée. Cette étude sera menée en parallèle de la construction de la CFT (*action starter n°1- fiche action C1*) et permettra de dresser un état des lieux de la ressource sur le territoire afin de mettre en œuvre des actions appropriées en termes de gestion forestière durable et de mobilisation de bois.

Essence principale	SER Provence calcaire					Futur PNR de la Sainte-Baume		
	Volume (m ³) x 1 000 000 m ³	Production des arbres vifs en volume (m ³ /an) x 1 000 000 m ³ /an	Superficie (ha) x 1 000 ha	volume (m ³ /ha)	Productivité (m ³ /ha/an)	Superficie (en ha)	Volume de bois sur pied (en m ³)	Production en arbres vifs (m ³ /an)
Pin d'Alep	11	0,3	142	77,46	2,11	16 351	1 266 548	34 500
Chêne pubescent	6	0,2	119	50,42	1,68	10 018	505 108	16 830
Chêne vert	4	0,1	116	34,48	0,86	30 237	620 606	15 479
							2 392 262	66 809

Tableau 5 : Calcul du volume sur pied et de la production annuelle de bois sur le territoire du projet de PNRSB

Bien que le volume sur pied soit considérable, une large part de cette ressource ne peut pas être exploitée en raison des contraintes physiques (pentes, absence de desserte) mais aussi en raison des mesures diverses de protection du patrimoine naturel et des paysages en vigueur. Ainsi, l'ONF estime qu'actuellement sur le territoire, 15 à 20 % seulement de l'accroissement annuel des résineux et environ 35 % de l'accroissement annuel des feuillus sont exploités (cette estimation ne prenant pas en compte l'autoconsommation privée).

Les débouchés des produits bois peu rémunérateurs et la difficile acceptation sociale de la coupe de bois expliquent également le refus d'exploitation forestière par les propriétaires. Cette situation perdure depuis des décennies, ce qui explique l'ampleur des volumes sur pied.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

LA DESSERTE

Le territoire de la Sainte-Baume est irrigué par diverses infrastructures¹³ : 1 800 km de routes primaires et secondaires, 21 km de voies DFCI, 12 km d'autoroute et 3 700 km de sentiers et chemins. Une première analyse des données issues de l'IGN et du SDIS du Var permet d'identifier les zones desservies en fonction de la caractéristique des voies.

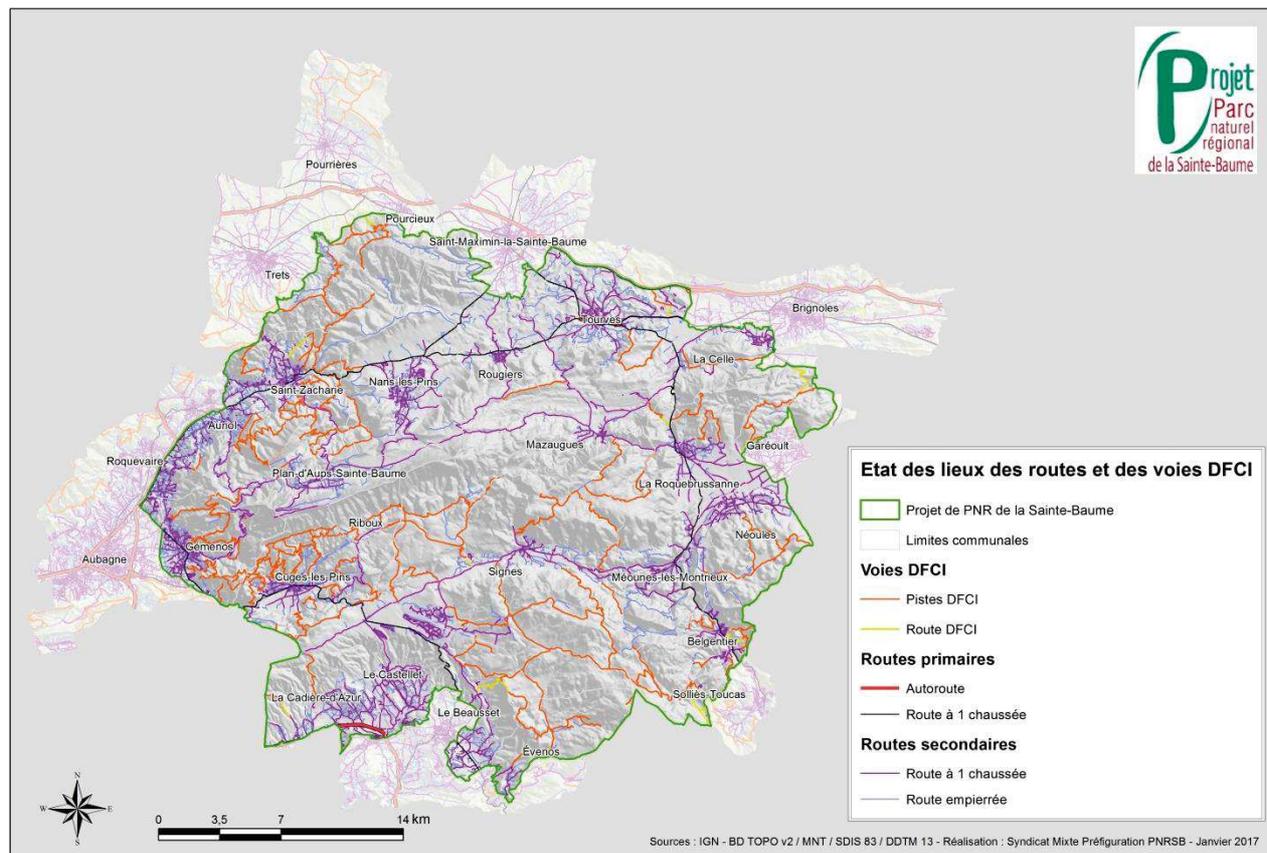


Figure 54 : État des lieux des routes et des voies DFCI sur le territoire

La desserte étant essentielle dans tout projet de mobilisation de bois, les élus ont souhaité, en complément de l'étude sur la ressource bois du territoire, en réaliser un état des lieux au sein des massifs forestiers (desserte interne) et à l'extérieur des massifs (desserte externe). Ainsi, cette action de recensement des voies de desserte et d'analyse des points noirs connus au sein du territoire (*action starter n°2 – Fiche action C3*) permettra de mettre en corrélation les zones où se situe la ressource forestière et d'identifier leurs conditions d'accessibilité.

En parallèle, l'identification des points de blocage (topographie, gabarit des voies, classements, urbanisation...) permettra de réfléchir à la mise en œuvre de solutions techniques, technologiques, sociales et économiques adaptées en vue d'améliorer la mobilisation de bois.

3.2. La valorisation du bois

Par tradition, la forêt méditerranéenne est utilisée principalement pour des usages de proximité et sans investissements de long terme, seuls moyens d'améliorer la valorisation du bois. Quant aux populations locales, elles n'y voient souvent qu'un aspect récréatif ou paysager, confondant alors coupe de bois et déforestation. Les principaux investissements publics qui ne trahissent pas cette vision de la forêt sont donc consacrés aux lourds travaux de DFCI. Ce manque de culture forestière aboutit aujourd'hui à une filière bois très modeste, établie sur les circuits courts, mais à faible rémunération de la gestion sylvicole.

¹³ Données théoriques issues d'un traitement SIG à partir de la BD TOPO® et des données du SDIS nécessitant approfondissement.

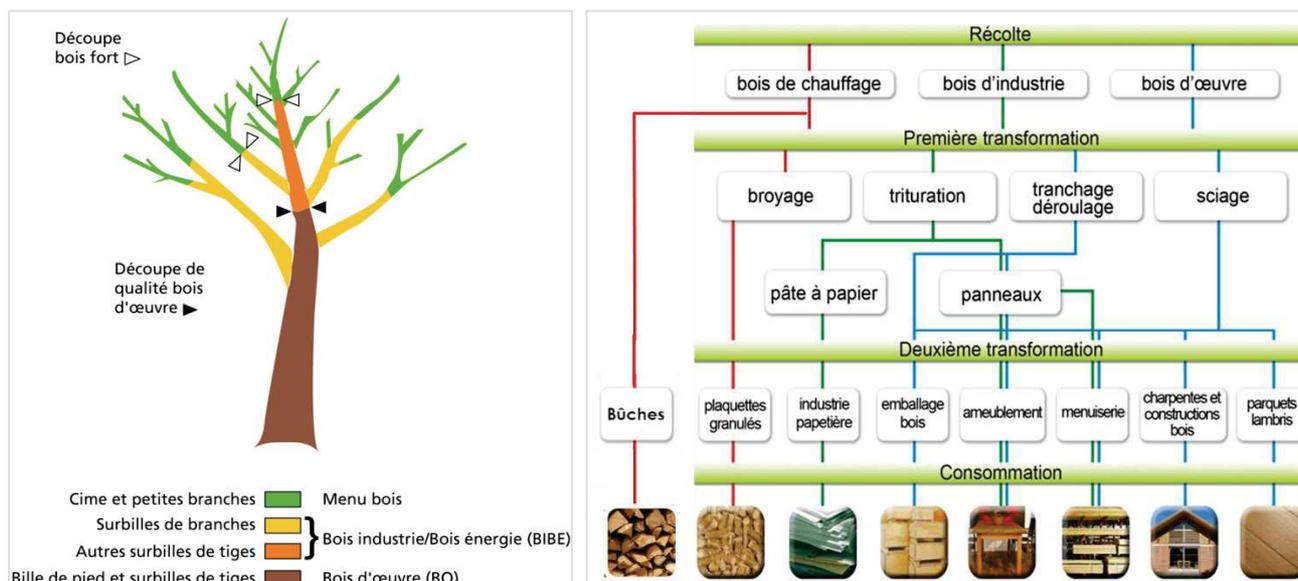


Figure 55 : Valorisation des différentes parties de l'arbre (source : ADEME) et les filières du bois (Source : Expobois - modifié)

Le prix de vente des résineux sur pied oscille entre 6 et 10 € la tonne en bois de trituration et peut atteindre 10 à 12 € en billons, mais pour des lots minimum de 200 à 300 tonnes (le volume idéal pour une bonne rentabilité des coupes étant de 800 à 1 000 tonnes)¹⁴. Ces prix ne permettent pas actuellement aux propriétaires de s'engager dans une véritable gestion sylvicole qui comprend le nettoyage des coupes et les travaux de régénération forestière.

À titre d'exemple, la gestion des rémanents qui ne pose pas de souci sur les feuillus (rapidité de dégradation naturelle) peut nécessiter chez les résineux un broyage qui coûte alors à lui seul de 1 500 à 2 000 €/ha alors que la vente des bois rapporte en moyenne 400 à 450 €/ha¹³. Il est à noter que des aides peuvent être attribuées pour le broyage des rémanents.

En revanche, l'importance de la demande pour le bois-bûche (chêne vert, chêne pubescent) permet d'obtenir des prix de 11 à 22 € le stère sur pied, selon les volumes, les superficies et l'accessibilité¹³. Le bois-bûche fait également l'objet d'une forte autoconsommation pour le chauffage des particuliers.

ENTREPRISES ET EMPLOIS

Selon les données de l'INSEE en 2014, 128 entreprises, en majorité de taille réduite, travaillent dans la filière forêt-bois sur les 29 communes du territoire. On distingue :

- 32 entreprises de sylviculture employant 23 salariés ;
- 21 entreprises d'exploitation forestière employant 28 salariés ;
- 33 entreprises de sciage et travail du bois employant 76 salariés ;
- 4 entreprises de fabrication de meubles employant 34 salariés ;
- 29 entreprises de construction bois employant 84 salariés ;
- 6 entreprises d'industrie du papier et du carton employant 80 salariés ;
- 3 entreprises de fabrication d'objets en bois divers employant 2 salariés.

Ce sont ainsi 327 salariés qui travaillent dans le secteur de la filière forêt-bois.

¹⁴ Source : CNPF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Provence Forêt, 2013

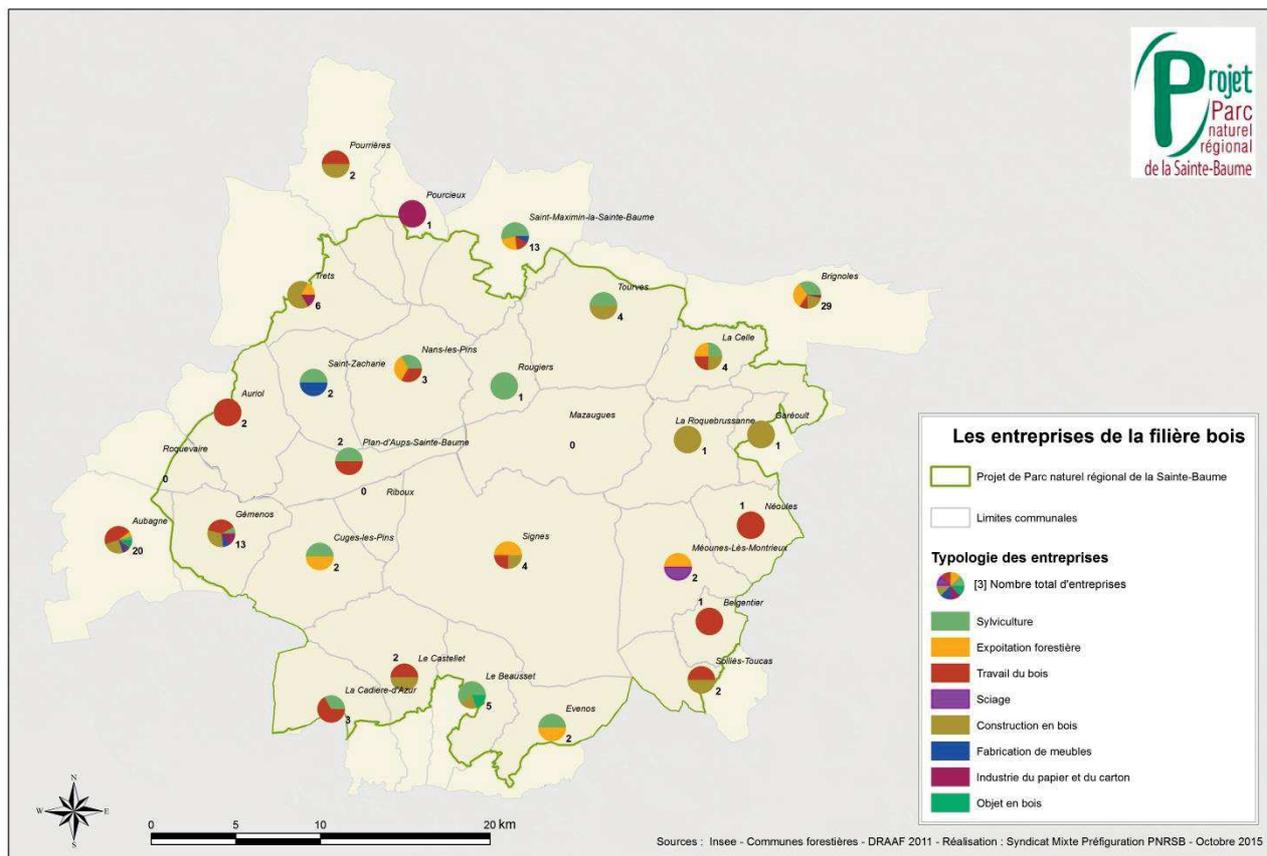


Figure 56 : Les entreprises de la filière bois sur le projet de Parc naturel régional

FILIÈRE BOIS D'ŒUVRE

Globalement, l'économie forestière souffre d'un faible niveau de valorisation du bois, lié à l'absence de transformation locale et à la faiblesse de la valorisation pour le bois de charpente, voire le bois d'œuvre. On peut cependant relever les initiatives de quelques propriétaires pour proposer du bois de sciage de pin d'Alep. Le principal frein pour le développement d'une meilleure valorisation de cette essence vient du manque de certification actuelle de ses qualités technologiques. Depuis l'année 2013, le Pin d'Alep fait l'objet d'une attention particulière des professionnels de la filière. Plusieurs démarches en faveur de sa valorisation ont été menées :

- Élaboration de modèles de conduite sylvicole afin d'accroître la valeur des peuplements (Bureau d'études Alcina Forêt) ;
- Qualification du Pin d'Alep en tant que bois de structure (France Forêts Provence-Alpes-Côte d'Azur).

FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

La filière bois-énergie est en pleine expansion. Outre l'utilisation traditionnelle du bois-bûche pour le chauffage individuel, la filière des plaquettes forestières se développe *via* la création de plateformes de broyage et de stockage de plaquettes et de chaufferies-bois, pouvant également utiliser déchets d'élagage, rémanents forestiers, résidus de débroussaillage, végétaux des déchèteries, etc.

Sur le territoire¹⁵, les chiffres fournis par la Mission Régionale Bois Énergie (MRBE) en 2015 font apparaître :

- 14 325 foyers potentiellement dotés de moyens de chauffage au bois bûche (cheminées/inserts) consommant environ 195 460 stères / an ;
- 11 chaufferies en fonctionnement d'une puissance totale de 3 855 kW consommant 2 950 t/an.

¹⁵ Découpage communal

Commune	Localisation	Type Maitrise d'ouvrage	Puissance (kW)	Conso Bois (kWh)	Conso Bois (T)	Type de combustible
Aubagne	ZAC Cami Rousselot	Publique	1500	1 780 000	635	Plaquette
Aubagne	Siège Pays d'Aubagne	Publique	180	n.c	n.c	Granulés/Plaquette
Aubagne	Font de Mai	Publique	50	63 000	18	Plaquette
Aubagne	Val d'Or	Entreprise	720	2 635 670	1 250	Déchets verts
Brignoles	Piscine	Publique	600	360 500	623	Plaquette
La Celle	Groupe scolaire	Communale	80	95 110	30	Granulés
Plan d'Aups	Le Corbusier	Communale	340	700 000	30	Plaquette
Plan d'Aups	Ecole	Communale	120	105 000	200	Plaquette
Saint-Maximin	Collège Lei Garrus	Publique	100	185 417	54	Plaquette
Saint Maximin	Ancienne gare SNCF	Publique	55	45 500	13	Plaquette
Saint-Zacharie	Collège Seize Fontaines	Publique	110	339 368	97	Plaquette

Tableau 6 : État des lieux des chaufferies bois sur le périmètre infra et communal (hors périmètre) du Parc naturel régional

Localisation	Puissance installée (kW)	Consommation bois (t)
Périmètre infra-communal	650	357
Périmètre communal	3 205	2 593

Tableau 7 : Productions des chaufferies bois communales sur le périmètre infra et communal du PNR

En matière d'approvisionnement, on observe un manque de structuration territoriale. En effet, les principaux fournisseurs se situent dans les départements de Vaucluse et des Alpes-Maritimes.

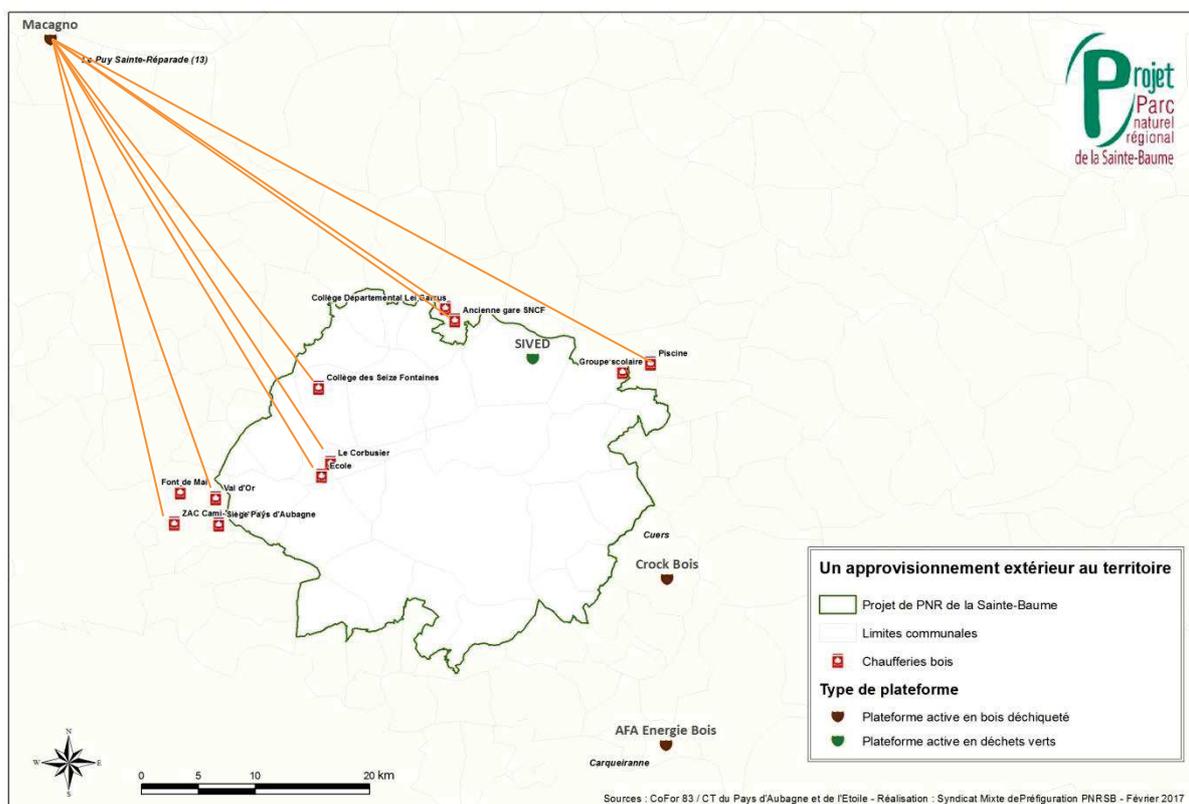


Figure 57 : Un manque de structuration territoriale pour l'approvisionnement des chaufferies du territoire

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La demande pour les plaquettes forestières augmente au rythme de l'installation de nouvelles chaufferies au bois, mais les prix ne montrent pas de tendance marquée à l'augmentation. Dans ces conditions, l'intérêt économique d'une coupe reste limité pour le propriétaire. S'il décide malgré tout d'exploiter une parcelle, le revenu de la coupe n'est pas suffisant pour financer une véritable gestion sylvicole, ni même pour broyer les rémanents. Le CNPF Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prix devraient augmenter de 40 à 60 % pour permettre de financer la sylviculture.

LES CENTRALES À BIOMASSE

Deux centrales électriques à biomasse répondant à un appel d'offre lancé par la Commission nationale de Régulation de l'Énergie (CRE)¹⁶ en 2010 concernent fortement les forêts du territoire :

- **SYLVIANA** (ex. INOVA) implantée sur la zone industrielle de Nicopolis à Brignoles a une capacité de 22 Mégawatts. Elle nécessite un approvisionnement annuel à hauteur de 180 000 tonnes de biomasse (140 000 T de bois forestier, 29 000 T de déchets verts et 6 000 T de bois de classe A), collectés dans un rayon de 100 km¹⁷. L'approvisionnement concernerait environ 20 % de plaquettes forestières et 80 % de bois ronds ;
- **UNIPER** (ex. EON) implantée à Gardanne (13) qui concerne la conversion d'une tranche de production de la centrale à charbon à hauteur de 150 Mégawatts. Ses besoins d'approvisionnement sont de l'ordre de 1 à 1,1 million de tonnes par an composés de 40 à 50 % de produits forestiers (le reste étant composé de déchets verts, de déchets adaptés et de combustibles fossiles). Dans un premier temps, le bois local ne concernerait que 15 % de l'énergie, c'est-à-dire 150 400 tonnes par an. En 2025, il est prévu que l'approvisionnement soit uniquement local, dans un rayon de 400 km (avec une majorité de contrat sous 250 km), et qu'il valorise les déchets d'entretien de la végétation et divers déchets de bois¹⁶.

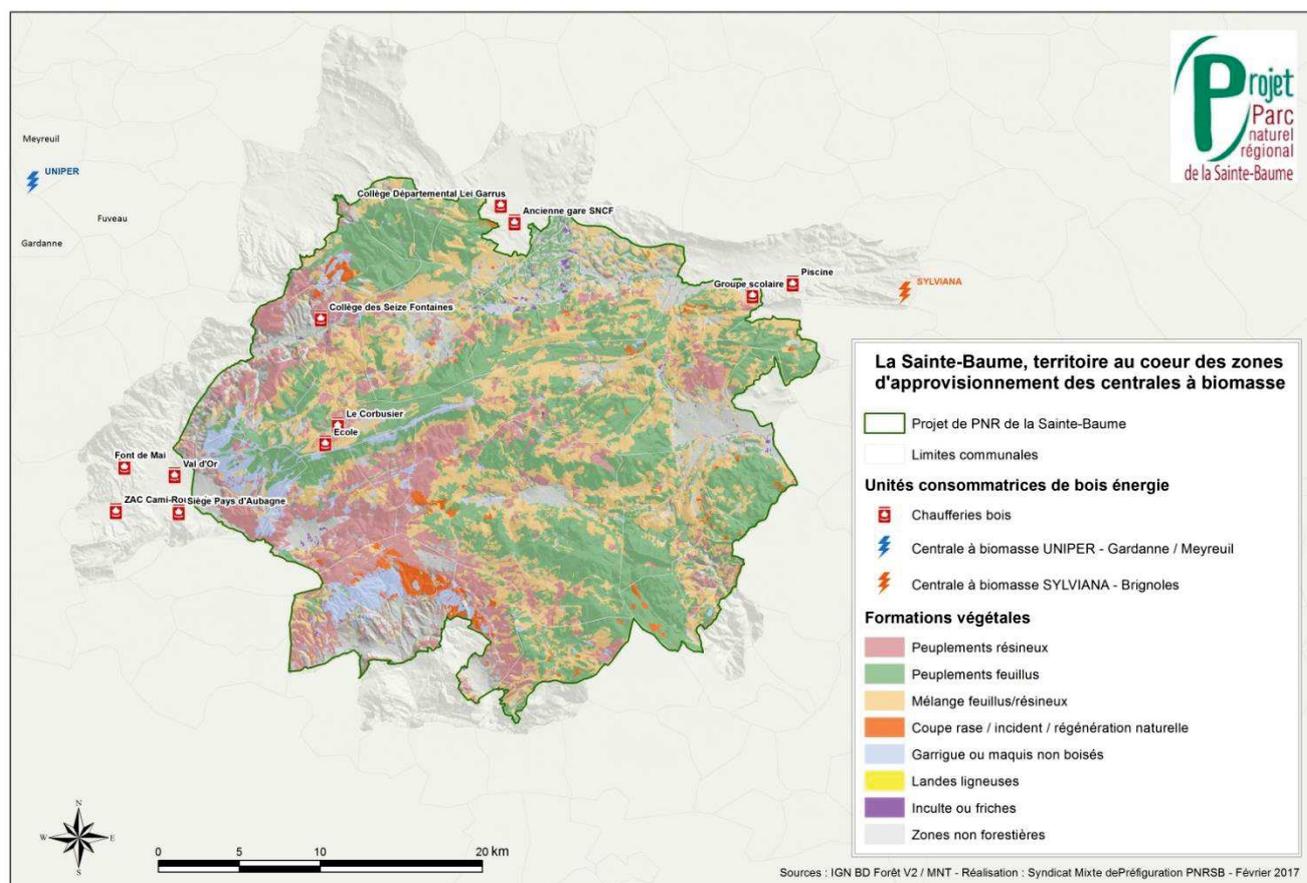


Figure 58 : Localisation des unités consommatrices de biomasse forestière

¹⁶ Autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France

¹⁷ Source : plan d'approvisionnement prévisionnel, juillet 2012

Au total, on estime que ces unités biomasse vont accroître la demande régionale de bois de 230 000 tonnes par an dans un premier temps, jusqu'à 530 000 tonnes par an à terme (il est cependant impossible de connaître avec précision la part réelle de biomasse forestière dans l'approvisionnement total). Ils concernent fortement le territoire de la Sainte-Baume, situé au cœur de leurs aires d'approvisionnement.

3.3. La valorisation des produits non ligneux

Comme la forêt méditerranéenne en général, les écosystèmes forestiers de la Sainte-Baume produisent d'importantes ressources non ligneuses :

L'ÉLEVAGE ET LE PASTORALISME

De nombreuses forêts sont parcourues par des troupeaux ovins, caprins mais également bovins. Les espaces forestiers fournissent un complément alimentaire important à des périodes où les autres ressources pastorales ne sont pas disponibles. Le pâturage des forêts, lorsqu'il est maîtrisé, contribue à la réduction du risque d'incendie et peut être avantageusement intégré à la gestion forestière durable. Il donne parfois lieu à une rémunération du propriétaire. En revanche, il doit faire l'objet d'un accompagnement technique de l'éleveur pour une bonne prise en compte des enjeux forestiers : par exemple, la régénération forestière nécessite de suspendre le pâturage après coupe, en particulier s'il s'agit de troupeaux caprins.

Dans le Var, le pastoralisme occupe encore aujourd'hui plus de 30 % des espaces naturels du territoire de projet répartis entre 52 unités pastorales¹⁸. Dans les Bouches-du-Rhône, le pastoralisme est plus restreint (excepté sur Cuges-les-Pins où un élevage caprin occupe 1 430 ha et un ovin 85 ha). Ces unités pastorales, situées à 96 % en zones forestières, couvrent près de 20 000 ha et concernent principalement des terrains privés (60 %) et domaniaux (27 %).

Les activités pastorales ont régressé sur les espaces naturels de la Sainte-Baume, favorisant ainsi l'extension des friches et de la forêt. Cependant, on observe un regain d'intérêt pour le pastoralisme, sous l'influence d'autres demandes sociétales, environnementales et d'efforts publics (MAEt-DFCI, Natura 2000, etc.) qui bénéficient à plus de la moitié des unités pastorales du territoire.

Plusieurs types d'élevage sont identifiés sur la Sainte-Baume :

- **L'élevage ovin** (69 % de la surface pastorale), constitué de trois systèmes :
 - ⇒ Le système d'élevage herbassier transhumant strict, pratiqué par des éleveurs sans terre et sans bâtiment d'élevage. Il est essentiellement localisé sur le secteur Provence Verte dans les plaines au pied de la Sainte-Baume et du Val d'Issole ;
 - ⇒ Le système « préalpin » sédentaire, le plus souvent associé à la transhumance estivale ;
 - ⇒ Le système transhumant hivernal où des éleveurs venus de l'extérieur du territoire utilisent les parcours l'hiver. Il occupe un important secteur sur la zone de Fontfrège à Mazaugues et au Plan d'Aups.
- **L'élevage caprin** (17 % de la surface pastorale) est essentiellement laitier et associé à la transformation fromagère. Ce système est plus ou moins pastoral, parfois sédentaire ;
- **L'élevage bovin** (12 % de la surface pastorale) est constitué de deux systèmes :
 - ⇒ le système sédentaire essentiellement tourné vers la commercialisation de viande en vente directe (Mazaugues, Nans-les-Pins et Méounes-lès-Montrieux) ;
 - ⇒ le système transhumant hivernal, utilisant notamment les parcours de la Loube.
- **Un élevage équin ou asin** est employé pour une mesure MAEt/DFCI sur la commune d'Evenos de l'automne au printemps.

¹⁸ Source : Atlas pastoral Provence-Alpes-Côte d'Azur, CERPAM, 2013

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

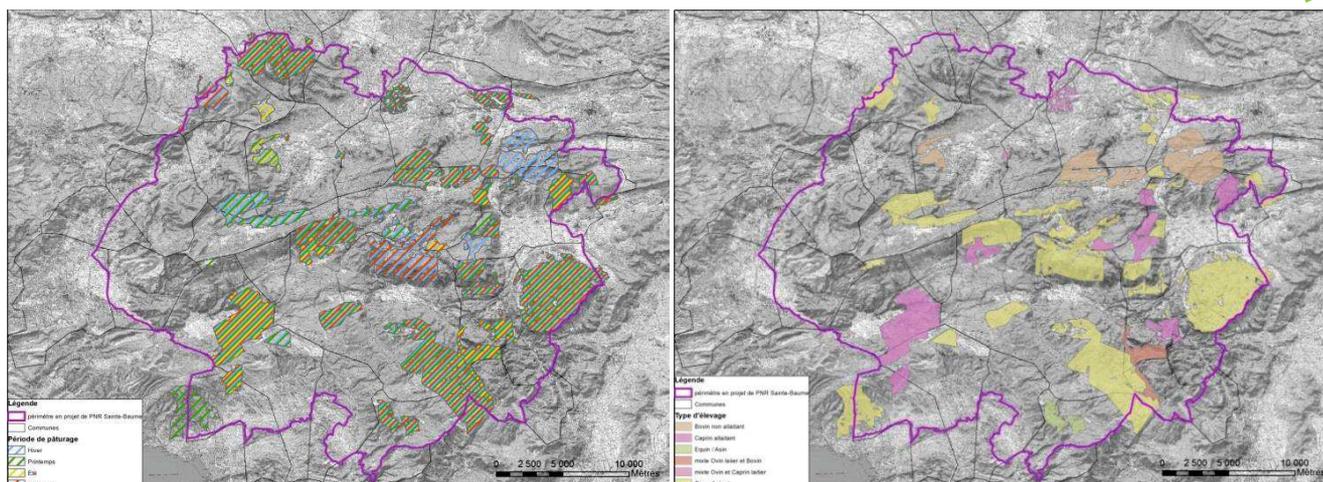


Figure 59 : Type d'élevage par unité pastorale et période de pâture par unité pastorale (source : Atlas pastoral, Cerpam 83)

Toutes les communes varoises (excepté les communes de Belgentier, Evenos et Solliès-Toucas) ainsi que Trets bénéficient de l'IGP-label rouge « Agneau de Sisteron ». L'AOC « Brousse du Rove » est en cours d'instruction et devrait concerner les communes du sud et de l'ouest, avec une possible intégration de la commune de La Roquebrussanne qui possède plusieurs éleveurs caprins fromagers¹⁹.

LA CHASSE

La chasse constitue une activité traditionnelle, pratiquée sur l'ensemble du territoire. Le gibier rencontré sur le territoire est varié : sanglier, chevreuil, perdrix rouge, lapin, grive, gibier de passage. Pour exercer leur activité, les chasseurs sont regroupés au sein de sociétés de chasse (associations loi 1901) qui peuvent être communales ou privées. La seule association communale agréée au sens de la loi Verdeille est située sur la commune de Riboux (la seule pour le Var). On compte aussi sur le territoire deux groupements d'intérêt cynégétique (GIC) pour la gestion de certaines espèces.

Les fédérations départementales de chasse du Var et des Bouches-du-Rhône ont pour rôle de gérer les espèces et les milieux : régulation des espèces en forte expansion, gestion de certaines espèces en réglementant les prélèvements cynégétiques et en effectuant des travaux d'aménagement ou de réouverture de milieux, suivis des populations. Elles peuvent aussi participer à l'information du public et à la formation des chasseurs. Conformément aux articles L.425-1 à L.425-15 du code rural, elles élaborent et mettent en œuvre le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) en concertation notamment avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers.

Le SDGC du Var comprend notamment :

- les plans de chasse et les plans de gestion ;
- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- des actions pour améliorer la pratique de la chasse, telles que la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs, les lâchers de gibier... ;
- les actions menées en vue de préserver, de protéger ou de restaurer les habitats naturels ou certaines espèces patrimoniales (ex. la Genette, les Grands Rapaces...) ;
- les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et qui peuvent aussi accompagner les efforts de la défense des forêts contre les incendies.

¹⁹ Source : INAO

La location des espaces forestiers pour la chasse constitue parfois le principal revenu des propriétaires forestiers. Néanmoins, la chasse peut constituer un obstacle à l'exploitation forestière dans la mesure où certains baux spécifient que le propriétaire ne doit pas pratiquer de coupes.

LE RAMASSAGE DE CHAMPIGNONS ET DES PRODUITS FORESTIERS

Le ramassage de champignons est une pratique courante et traditionnelle sur l'ensemble du territoire bien que les champignons ne soient pas considérés *res nullius* comme le gibier (qui n'appartient à personne). L'article L.547 du code civil précise même que « les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire par droit d'accession ». Cependant, leur cueillette est tacitement tolérée par les propriétaires des terrains sous conditions de demander leur autorisation, de respecter les lieux, les animaux et les panneaux d'interdiction, de ramasser avec parcimonie et de consulter les arrêtés préfectoraux et communaux. Dans certains cas, et souvent en réaction à la transgression de ces conditions, certains propriétaires peuvent attaquer les cueilleurs en justice.

La cueillette en forêts publiques obéit à l'article R163-5 du Code forestier qui précise que « dans les bois et forêts relevant du régime forestier, sauf s'il existe une réglementation contraire, l'autorisation est présumée lorsque le volume prélevé n'excède pas 5 litres ». Cette tolérance ne s'applique pas dans le cas des truffes. Au-delà de 5 litres, la règle est la même qu'en forêt privée et l'enlèvement frauduleux peut donner lieu à de lourdes peines.

Quant au cas particulier du ramassage des champignons sur les terrains faisant partie des biens communaux, l'article 542 du code civil précise que « les biens communaux sont ceux à la propriété ou aux produits desquels, les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis ». La cueillette des champignons sur ces terrains constitue donc un droit acquis à tous les habitants de la commune.

Malgré ce contexte réglementaire bien établi, force est de constater que les pratiques sur le territoire y échappent bien souvent. Mais devant des actes de moins en moins respectueux des règles tacites de tolérance (gros volumes prélevés notamment en vue de leur commercialisation, dégradation des humus et zones de stationnement, *etc.*), de nombreux propriétaires publics et privés souhaitent de plus en plus le respect strict de ces règles.

L'APICULTURE

Le Var est le premier département français producteur de miel. Cette activité semble encore peu développée sur le territoire, à l'exception d'une plus forte densité de ruches sur les plaines agricoles de l'Issole et du Bandol²⁰. Toutes les communes de l'espace de projet bénéficient de l'IGP « Miel de Provence ». Les propriétaires forestiers privés sont souvent indemnisés en nature (quelques kilos de miel), mais en forêt publique, les concessions sont rémunérées.

Depuis octobre 2012, le Groupement d'Entreprises du Plateau de Signes (GEPS) a choisi de mettre en place un programme baptisé « Apivigilance » qui consiste à installer des ruches sur les sites des entreprises signataires afin d'évaluer les impacts de l'activité des entreprises, mesurer les résultats des politiques environnementales menées, et si besoin, définir des axes d'amélioration. Ce dispositif a été complété en 2014 par la mise en place d'un réseau de ruches monitorées « APIALERTE » visant à évaluer en continu l'état de santé des abeilles sur les sites des entreprises. Cette action prend place dans le cadre d'un projet national qui vise à mieux comprendre les problématiques de disparition des abeilles.

²⁰ Source : DRAAF, synthèse 2010 par géoterritoir

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Depuis 2013, l'Observatoire français d'apiculture (OFA) œuvre pour l'enrichissement de la connaissance sur l'amélioration du potentiel génétique des abeilles, obtenue par croisement naturel, et surtout sur l'amélioration des techniques de productions d'abeilles et d'essaims pour compenser le déclin actuel du nombre d'abeilles en Europe.

C'est le 19 juin 2015, que le projet s'est concrétisé à travers l'inauguration de la Maison de l'apiculture, située à Mazaugues. Elle s'articule autour d'un laboratoire de recherche et d'expérimentation, d'un centre de production de reines innovant et d'un partenariat de formation d'apprentis apiculteurs. L'ambition du projet vise à former des apiculteurs pour la production de ruches en vue de compenser les pertes de populations d'abeilles à miel (*Apis mellifica*). Il prévoit notamment d'accueillir un centre européen de formation en apiculture.



Figure 60 : Maison de l'apiculture à Mazaugues

3.4. Les activités de tourisme et de loisirs

LA DEMANDE SOCIALE D'ACCÈS AUX ESPACES NATURELS

La proximité des trois pôles urbains de Marseille, Toulon et Aix-en-Provence crée une importante demande sociale de fréquentation des espaces forestiers. Parallèlement, garder le libre accès à la colline constitue une demande forte des habitants du territoire.

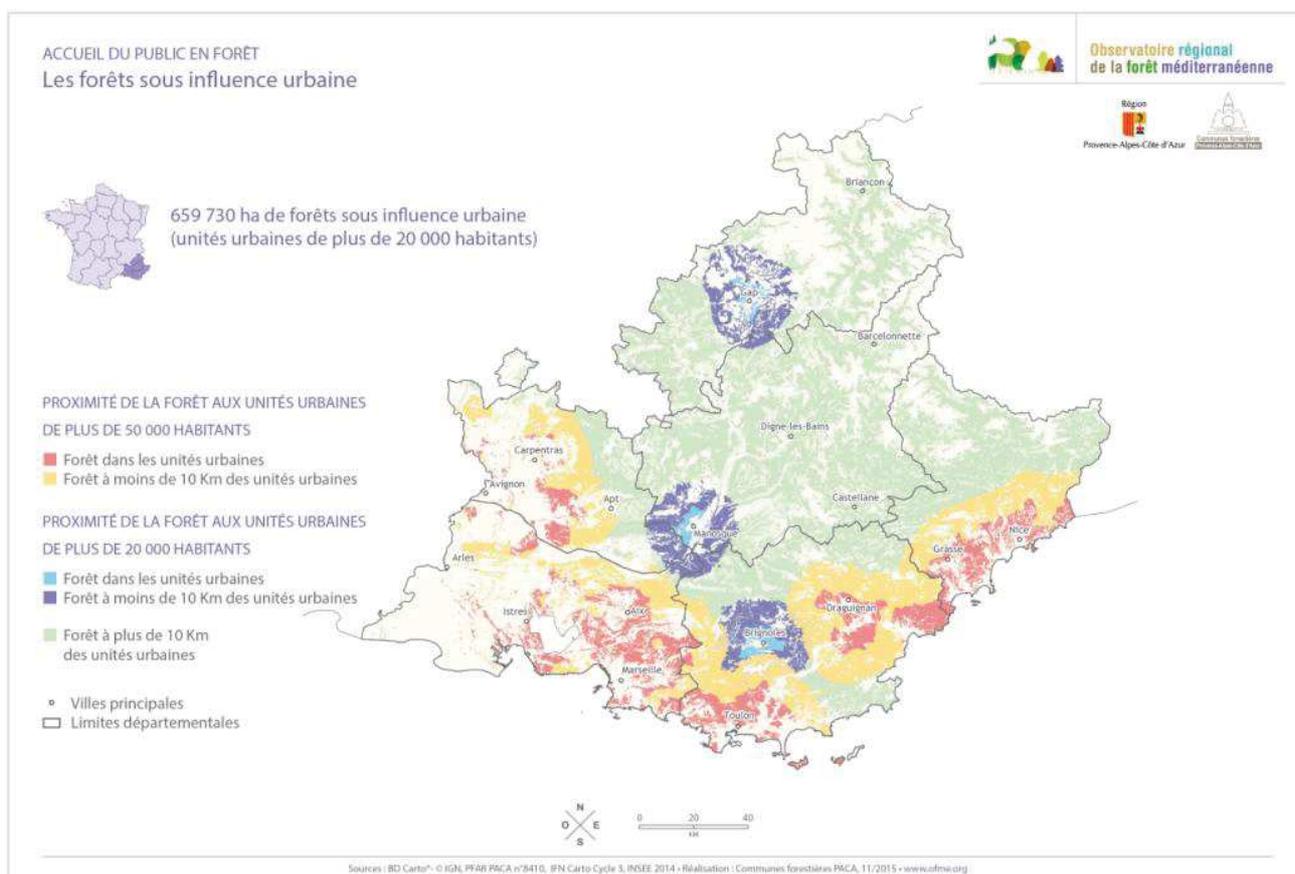


Figure 61 : Les forêts régionales sous influence urbaine

Les forêts publiques (forêts domaniales, communales et départementales) ont vocation à répondre à cette demande. La plupart des domaines départementaux sont aménagés à cet effet, à l'image des parcs de Saint-Pons, des Encanaux, de la glacière de Pivaut. Les forêts domaniales prennent en compte cette dimension de la gestion forestière. Certaines pratiques, comme la descente VTT et les activités motorisées, sont actuellement non organisées et localement illégales. Certains sites sont voués à des activités particulières (parois d'escalade, aires d'envol pour le vol libre) et d'autres sont très fréquentés, voire surfréquentés (Plan d'Aups, Saint-Pons, Forêt des Morières/Siou-Blanc). Afin de gérer au mieux cette fréquentation hétérogène, l'ONF a élaboré un schéma d'accueil touristique pour la forêt domaniale du Plan d'Aups.

Cette pression de fréquentation concerne également les forêts privées, majoritaires dans la Sainte-Baume. Si elle est souvent tolérée, il n'en reste pas moins qu'elle peut induire des nuisances et des contraintes pour les propriétaires, comme la dégradation des chemins et des forêts, les nuisances sonores ou encore l'agression verbale ou physique. De nombreux visiteurs récoltent illégalement champignons, plantes d'ornement (fragon, houx, mousses, etc.) ou plantes médicinales en forêt privée. Ces récoltes sont parfois effectuées à grande échelle, dans un but commercial et dans certains cas en dépit du renouvellement de la ressource des forêts privées.

Par ailleurs, une partie du public qui fréquente les espaces forestiers méconnaît la réalité de la gestion forestière et assimile toute coupe de bois, fût-elle réalisée dans le cadre d'un plan de gestion durable, à la destruction de l'écosystème forestier. Cet état de fait peut alors cristalliser certaines tensions et générer des conflits d'usages incitant les propriétaires qui le peuvent à aller jusqu'à clôturer leurs propriétés.

LE TOURISME DE NATURE

En 2005, 360 000 visiteurs ont été recensés au départ du Plan d'Aups entre avril et octobre²¹. L'enquête fait ressortir que 90 % des personnes viennent sur le massif pour se promener, 18,7 % pour découvrir et observer la nature, 10,6 % pour pique-niquer et 3,5 % pour des sorties naturalistes. La fréquentation du domaine départemental de Saint-Pons est quant à elle estimée autour de 400 000 visiteurs par an. À titre de comparaison, 927 000 personnes ont été recensées en 2009-2010 sur les espaces naturels de la Sainte-Victoire dont 587 904 entre avril et octobre ; la fréquentation des Calanques est estimée à 2 millions de visiteurs par an. La Sainte-Baume constitue donc un des espaces phares des pratiques des loisirs de nature en Provence.

Les Conseils départementaux du Var et des Bouches-du-Rhône proposent également des circuits de randonnée cyclotouriste balisés, conçus pour permettre la découverte des sites naturels et culturels les plus attractifs du territoire : les hauts châteaux de l'ouest Haut-Var, la Sainte-Baume, la route de la bauxite, le belvédère de l'ouest varois, le massif de Siou-Blanc, le Gapeau et la montagne de la Loube, le piémont du Garlaban, les villages du Pays d'Aubagne. Ces itinéraires constituent des produits d'appel touristique, valorisant le patrimoine rural du territoire de projet.

Les visiteurs se rendent également à la Sainte-Baume pour pratiquer des sports de plein air : escalade, randonnées pédestre et équestre, VTT, spéléologie, parapente/vol libre, pêche, sports motorisés (quads, motos, etc.).

LE SYLVOTOURISME

Le « sylvotourisme » a émergé au cours des dernières années, sous l'impulsion de l'association Forêt Réseau Tourisme (FORESTOUR) qui conseille et représente ses adhérents pour le développement de projets de tourisme et de loisirs en milieux forestiers. Actuellement, 15 propriétaires forestiers du territoire sont membres de ce réseau. Les activités développées par les propriétaires forestiers adhérents sont diverses et variées : hébergement, activités culturelles et artistiques, activités sportives et ludiques, etc. Une dizaine de projets de ce type sont recensés par FORESTOUR sur le territoire.

²¹ Source : enquête EOLE/ONF, 2005

3.5. Les services environnementaux rendus par la forêt

Les écosystèmes forestiers ont des fonctions importantes, notamment en matière de conservation des ressources naturelles. La prise de conscience de l'utilité des forêts pour la société explique l'émergence du concept de « services environnementaux rendus » par la forêt. Ces services sont multiples :

- **Régulation du régime des eaux** : les sols forestiers renforcent l'infiltration et la rétention de l'eau. Ils agissent comme une éponge qui restitue progressivement l'eau issue des précipitations dans les cours d'eau, ce qui tend à réduire la sévérité des étiages et à réguler le débit des cours d'eau. La couverture forestière consomme néanmoins beaucoup d'eau et la reforestation peut provoquer le tarissement de certaines sources ;
- **Conservation et restauration des sols** : la forêt enrichit les sols en humus, ce qui accroît leur fertilité, leur capacité de rétention en eau et leur résistance à l'érosion hydrique. Le feuillage des arbres réduit également l'énergie érosive des gouttes de pluie ;
- **Conservation de la biodiversité** : les espaces naturels de la Sainte-Baume sont en grande majorité forestiers. La biodiversité du territoire est ainsi largement liée à la qualité des écosystèmes forestiers, à la trame des bois morts et au réseau de forêts matures.

Le Plan de développement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur²² reconnaît explicitement les services environnementaux rendus par les forêts en autorisant le versement de paiements compensatoires aux propriétaires forestiers remplissant un rôle protecteur et écologique d'intérêt public et réalisant des opérations sylvicoles déficitaires. Ces paiements, appelés mesures sylvo-environnementales, peuvent concerner les opérations d'entretien sylvicole concourant à la protection des forêts contre les incendies ou à la conservation ou restauration d'habitats ou d'espèces en zone Natura 2000. Ils sont mis en œuvre sous forme de contrats entre le Préfet et le bénéficiaire.

Plusieurs contrats de ce type sont en place sur le territoire au sein des sites Natura 2000, notamment pour le maintien de bouquets ou d'îlots de vieillissement, l'entretien et la restauration de milieux ouverts, la régénération dirigée de milieux remarquables et l'information et la sensibilisation des usagers.

3.6. Les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Plusieurs structures œuvrent pour promouvoir le respect de l'environnement :

- **Structures fédérées au sein du GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Ligue pour la protection des oiseaux, association GEO2, ferme pédagogique de Beaugensier, GERES, Maison Régionale de l'Eau ;
- **Structures dispensant des actions d'information, de formation ou de sensibilisation** : Agence Publique Régionale de conseil et d'accompagnement au service des collectivités dans le domaine de l'environnement et l'éco-environnement (ARPE), Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), Conseils départementaux du Var (Maison de la Nature des 4 Frères) et des Bouches-du-Rhône, ONF, communauté de communes Sud Sainte-Baume (Maison du Terroir et du Patrimoine), acteurs publics, privés et structures associatives, Découverte Sainte-Baume ;
- **Écomusée de la Sainte-Baume**, créé en 1994, dont l'objectif principal est de « connaître, protéger et mettre en valeur les patrimoines du massif de la Sainte-Baume ». Il est partenaire du Conseil général du Var et de la fédération nationale des écomusées et musées de société ;
- **Lycée agricole privé LEAP de Saint-Maximin** dont les formations diplômantes abordent ces thématiques.

²² Le PDR Provence-Alpes-Côte d'Azur décline au niveau régional l'intervention du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

MANIFESTATIONS À DESTINATION DE TOUT PUBLIC

Les diverses manifestations connues sur le territoire sont les suivantes :

- **Journées thématiques** : à titre d'exemple, la manifestation « Faites le Parc naturel régional », les manifestations sur la protection de la nature organisées par le groupe Sainte-Baume de la LPO PACA (journée mondiale des zones humides, nuit de la chouette, etc.), le forum EEDD ouvert à tous les professionnels de l'EEDD souhaitant présenter outils, démarches et projets innovants ;
- **Sorties naturalistes**, proposées dans les communes de Tourves, Plan d'Aups, La Roquebrussanne, Gémenos, Mazaugues, Saint-Zacharie et Nans-les-Pins. Plusieurs types de sorties existent en fonction des différents publics. À titre d'exemple, dans le cadre de l'enquête nationale hirondelle débutée en 2012, le groupe LPO Sainte-Baume pratique chaque année un suivi des nids d'hirondelles en associant la population locale ; le CEN PACA organise plusieurs visites des crêtes et forêts de la Sainte-Baume ; la Maison de la Nature des 4 Frères organise des sorties accompagnées de guides naturalistes... ;
- **Expositions et stands temporaires** : ces derniers sont mis en place lors de forums et de manifestations à l'échelle locale sur la quasi-totalité des communes du territoire de projet (Écomusée de la Sainte-Baume, Maison de la Nature des 4 Frères, Maison du terroir et du Patrimoine Sud Sainte-Baume,...) ;
- **Participation aux manifestations nationales** : la déclinaison locale a lieu pour diverses manifestations nationales telles que le Téléthon, la Fête de la Nature, la Nuit de la Chouette réalisée en partenariat avec la Fédération nationale des PNR ou la Journée internationale des Zones Humides ;
- **Espaces de protections et d'informations** : la LPO a créé les « Refuges LPO », mettant en valeur des espaces (privés, associatifs ou publics) qui préservent la biodiversité, tout en étant informatifs et pédagogiques. 120 refuges ont été recensés sur le territoire en 2012, dont des établissements scolaires ou fréquentés par les enfants et des espaces ouverts au public.

DIFFUSION D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE

Diverses interventions à fonction pédagogique sont proposées dans les écoles, collèges, lycées et l'université d'Aubagne par les membres du GRAINE PACA. Les informations à rôle informatif et pédagogique concernant l'environnement et le développement durable sont mises à disposition du public par l'intermédiaire de la presse locale, d'internet, de la télévision et d'applications Smartphones.

Les professionnels de l'environnement et les clubs de sports de nature ont pour la plupart un rôle d'éducation à l'environnement tels que les clubs de spéléologie qui développent une pratique responsable et respectueuse du milieu souterrain, des gorges et des canyons, proposent des inventaires et nettoyages de sites pollués, publient des revues fédérales (Spelunca, Karstologia), organisent des événements de sensibilisation à destination du grand public lors de manifestation (journées nationales de la spéléologie, etc.), diffusent des films et reportages et réalisent des conférences (« Les eaux souterraines d'Aubagne/Sainte-Baume/Port-Miou » du 8 juin 2013).

CONTEXTE FORESTIER : POINTS CLES

Occupant une place importante en termes de surface, la forêt du territoire est diversifiée et présente de forts enjeux environnementaux et sociaux.

D'un point de vue économique, le dynamisme du marché bois-bûche feuillu, contraste avec une faible valorisation des bois résineux induisant localement un manque de gestion forestière.

De nouveaux débouchés, suscitant de nouvelles interrogations incitent à la recherche d'un équilibre durable entre une mobilisation accrue et la préservation de la biodiversité et des paysages.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ENJEUX

1. Orientations générales

La réalisation du diagnostic et la conduite des différentes phases de concertation, menées dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc naturel régional (commissions, groupes de travail), ont fait ressortir les atouts et faiblesses du territoire au regard des enjeux forestiers. Des premières propositions concernant les objectifs et les stratégies possibles pour le territoire ont également émergé.

1.1. Synthèse du diagnostic

LA DIFFUSION PROGRESSIVE DES MODÈLES DE GESTION FORESTIÈRE MULTIFONCTIONNELLE, FAVORABLES À LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES, DE LA BIODIVERSITÉ ET À LA PRÉSERVATION DES INCENDIES ET DES RISQUES NATURELS

En raison de sa superficie, la forêt en Sainte-Baume joue un rôle structurant pour le territoire. Elle est support et objet de plusieurs activités économiques et sociales mais joue également un rôle primordial en assurant de nombreuses fonctions environnementales (réservoir de biodiversité, contribution aux cycles de l'eau et du carbone, protection physique des sols...).

De par le Code forestier, la gestion forestière menée en France se doit d'être multifonctionnelle et ainsi, répondre aux enjeux économiques, écologiques et sociaux. Pour assurer la mise en œuvre d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts, plusieurs documents de cadrage sont mis en place aux niveaux national (DNAG/ONAG), régional (DRA/SRA/SRGS) et local (aménagement forestiers, Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion).

Ainsi, à travers son document de gestion, le propriétaire forestier dispose d'un outil technique (état des lieux de sa forêt, parcellaire, équipements) mais également stratégique (orientations de gestion, planification des coupes et des travaux) qui lui permettra de mettre en œuvre une sylviculture durable répondant aux enjeux multifonctionnels des massifs forestiers.

Il s'agira donc d'agir à plusieurs niveaux afin de généraliser les pratiques de gestion forestière durable sur le territoire de la Sainte-Baume :

- **Amener les propriétaires à mieux planifier la gestion de leur forêt** : élaboration de documents de gestion, structuration foncière pour une gestion concertée, engagement dans des démarches de gestion durable de la forêt (ex. PEFC)... ;
- **Mettre en œuvre une sylviculture multifonctionnelle et durable** : recherche d'une diversité des essences, développement de pratiques sylvicoles alternatives à la coupe rase de taillis, amélioration de la connaissance de la biodiversité, préservation des sols et de la ressource en eau, anticipation des impacts du changement climatique sur le territoire forestier local... ;
- **Améliorer la mobilisation de la ressource bois** : regroupement des lots de bois, état de la desserte forestière, qualité des travaux et coupes, techniques alternatives de débardage...

L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE FORESTIÈRE DURABLE

Le territoire s'inscrit dans un contexte régional effervescent sur le développement de la filière économique du bois. Plusieurs collectivités membres du Syndicat mixte se sont engagées dans diverses démarches territoriales permettant de faire de la forêt un levier de développement économique : Charte Forestière de Territoire (Communauté du Pays d'Aix), Plan de développement de Massif (Agglomération d'Aubagne et de l'Etoile, Comté de Provence), Plan d'Approvisionnement Territorial / Schéma d'approvisionnement territorial (Agglomération d'Aubagne et de l'Etoile et Communauté du Pays d'Aix).

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ENJEUX

Tout en maintenant ces efforts, le développement économique passera par un renforcement de la filière de production, de récolte et surtout de valorisation des produits locaux, de l'amont à l'aval :

- **Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois local en circuit court en partenariat avec les acteurs du territoire de l'amont à l'aval :**
 - ⇒ Amont : ressource disponible, investissements forestiers réalisés et à envisager (pistes, boisements, régénération, améliorations, aires de stockage des bois, suivi strict des cahiers des charges, financements...), évolution du foncier (regroupement forestier, fonctionnement, gestion) ;
 - ⇒ Aval : situation des entreprises et du marché du bois local, valorisation du combustible bois en circuit court, stratégies d'achat et de commercialisation des produits (contrats d'approvisionnement, bois façonné...), attentes des industries de la transformation, emplois recensés, analyse du potentiel de développement...
- **Expérimenter de nouveaux débouchés :**
 - ⇒ Bois construction : normalisation d'essences locales, valorisation des bois locaux dans la construction, mise en avant des savoir-faire locaux, formation acteurs du bâtiment (architectes, paysagistes, bureaux d'études...) ;
 - ⇒ Emploi et formation : promotion et sensibilisation aux nouveaux métiers de la forêt et du bois, formation, détection des besoins dans les entreprises de l'exploitation et de la transformation du bois...

LA RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES ASSURÉES PAR LES ESPACES FORESTIERS ET SA CONTRIBUTION À LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Le territoire de la Sainte-Baume est caractérisé par sa richesse et la diversité de ses milieux naturels et de ses paysages. La forêt y tient une place importante et contribue fortement à cette diversité. En effet, les écosystèmes forestiers ont des fonctions importantes, notamment en matière de régulation du régime des eaux, de maintien et restauration des sols, de conservation de la biodiversité...

De plus, la place de la forêt en tant qu'unité paysagère est également un enjeu majeur sur le territoire. Sa présence est parfois tellement évidente qu'on a souvent tendance à considérer son existence et ses aspects comme immuables. Pourtant, les interventions sylvicoles, nécessaires à la multifonctionnalité des espaces forestiers, impactent plus ou moins fortement ces paysages. Une meilleure intégration des fonctions environnementales et de la qualité des paysages dans la gestion des massifs forestiers doit être recherchée au travers d'actions :

- **de gestion concertée des espaces agricoles et forestiers** : réouverture des milieux, pluriactivité, qualité des eaux ;
- **d'intégration environnementale, de préservation des milieux et de conservation de la biodiversité** : richesse écologique des espaces protégés, gestion durable du milieu naturel, prise en compte de Natura 2000, apport de la forêt à la biodiversité, impact des choix sylvicoles et des aménagements sur la biodiversité ;
- **d'intégration paysagère et acceptation sociale des coupes de bois** : traitement des lisières, conservation de bouquets/bosquets, élaboration d'outils de communication sur la gestion forestière, organisation de visites de chantiers « vitrine »...

LE BESOIN D'UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DES FONCTIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE RESPECT DES DROITS DES PROPRIÉTAIRES

Outre ses rôles économiques et environnementaux, la forêt est de plus en plus plébiscitée par la population. Il n'est donc pas rare de rencontrer divers usagers en forêt (promeneurs, sportifs, chasseurs...). Ces différentes pratiques peuvent engendrer des conflits d'usages voire même des nuisances et contraintes pour les propriétaires forestiers (dégradation des chemins et des forêts, nuisances sonores, agressions verbales ou physiques, récoltes excessives de champignons et de plantes d'ornement...).

La prise en compte de ces diverses activités pourra passer par des choix de gestion ou d'aménagement du territoire orientés autour :

- **d'une organisation de la fréquentation raisonnée des espaces naturels** : mise en place d'une signalétique homogène et cohérente, développement de sentiers thématiques (découverte faune, flore, patrimoine...), création de zones d'accueil en forêt, création de produits touristiques... ;
- **d'une coordination et d'une gestion maîtrisée des activités et des sports de pleine nature** : réglementation et interdiction de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, conventionnement fédérations sportives/propriétaires forestiers... ;
- **d'actions de sensibilisation du public** : appartenance des espaces forestiers (propriétaires privés/publics), acteurs forestiers (forestiers, exploitants forestiers, chasseurs...), règles de sécurité...

1.2. Définition des grandes orientations

Suite à l'identification des enjeux issus de la synthèse du diagnostic, des axes de travail à engager ont été proposés au sein des différents groupes de travail thématiques (gestion durable de la forêt, gestion cynégétique, protection incendie, accueil du public en espaces naturels) et commissions.

Ces premières propositions de stratégies ont permis de mettre en évidence des orientations structurantes. Ces dernières ont été organisées comme suit autour des thématiques définissant la multifonctionnalité des forêts :

	Gestion forestière et valorisation des produits issus de la forêt	Risque incendie	Environnement, paysages et culture	Sport, loisirs, tourisme et fonction sociale
Orientations générales à structurer	<p>Appui à la gestion durable des espaces forestiers (regroupement / documents de gestion)</p> <p>Exploitation durable de la ressource bois (mobilisation, qualité des exploitations)</p> <p>Recherche de nouveaux débouchés locaux permettant le développement des entreprises du territoire</p> <p>Valorisation des filières et des entreprises porteuses d'identités ou de savoir-faire local</p> <p>Recherche d'une rémunération des autres services rendus</p> <p>Gestion des populations de grands gibiers</p> <p>Sensibilisation à la forêt (gestion forestière) et au bois (utilisation)</p>	<p>Gestion à long terme du risque d'incendie par la poursuite de la planification et de l'animation de terrain</p> <p>Prise en compte du risque incendie dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire</p> <p>Sensibilisation de la population locale et touristique sur le risque incendie et les méthodes de prévention et de protection</p>	<p>Préservation des paysages identitaires et remarquables</p> <p>Sauvegarde et valorisation du patrimoine naturel et culturel</p> <p>Protection et surveillance des habitats essentiels à certaines espèces</p> <p>Amélioration de la qualité paysagère des aménagements et coupes sylvicoles</p> <p>Sensibilisation à la prise en compte du paysage dans toute démarche de gestion</p> <p>Équilibre entre le maintien d'espaces agricoles et naturels</p>	<p>Organisation des pratiquants et concertation entre leurs instances représentatives pour adopter des pratiques respectueuses</p> <p>Meilleure répartition des flux touristiques de manière à soulager la pression exercée sur les sites phares</p> <p>Gestion des impacts et compatibilité des différentes formes de fréquentations (loisirs, chasse) sur les milieux naturels</p> <p>Sensibilisation à la préservation de l'environnement et au respect de la propriété privée, gestion des conflits d'usage et respect de la loi</p>

Tableau 8 : Synthèse des orientations générales à structurer

2. Orientations stratégiques

Suite à l'étude des thématiques ci-dessus et au travail de synthèse du Syndicat mixte, une construction de la CFT autour de 5 objectifs stratégiques a été validée par le Comité de Pilotage :

1. Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale ;
2. Appuyer la gestion durable des espaces forestiers ;
3. Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés ;
4. Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt ;
5. Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois.

Bien que la thématique incendie ait été mise en avant durant les groupes de travail, les partenaires ont souhaité qu'elle soit traitée à travers la mise en place d'actions sylvicoles (travaux, mobilisation de bois) qui permettent de diminuer la masse combustible sur pied et ainsi diminuer la vulnérabilité des peuplements aux risques d'incendies.

2.1. Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale orientée vers la gestion durable et multifonctionnelle

En raison de sa diversité exceptionnelle, le territoire de la Sainte-Baume constitue un espace attractif, plébiscité par les habitants des pôles urbains de Marseille, Toulon et Aix-en-Provence. La gestion des espaces forestiers exige de combiner avec cohérence des objectifs multiples, qu'il s'agisse des forêts privées (62 % du territoire, avec 42 628 ha) ou des forêts publiques (6 630 ha de forêts domaniales, 11 104 ha communales et 8 323 ha départementales).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Office National des Forêts (ONF) se sont d'ores et déjà engagés dans des démarches exemplaires au regard de la richesse et des enjeux du territoire : intégration de l'ensemble du massif au réseau méditerranéen des Forêts Modèles et candidature au label Forêt d'exception® pour la forêt domaniale de la Sainte-Baume, connue pour sa « hêtraie relique ».

Afin de bâtir une stratégie commune permettant l'émergence et le renforcement d'initiatives partenariales, il s'agira de coordonner la mise en œuvre de la présente charte forestière de territoire de la Sainte-Baume. Le plan d'actions, défini de manière partenariale et concertée assurera la mise en œuvre coordonnée d'actions répondant aux enjeux multifonctionnels des espaces forestiers : développement de l'économie forestière, indissociable de la préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel et de la conciliation des différents usages (accueil du public, chasse...).

2.2. Appuyer la gestion durable des espaces forestiers

En 2014, on compte 57 % de forêts privées de plus de 25 ha dotées d'un PSG et 77 % de forêts publiques relevant du Régime forestier disposant d'un document d'aménagement forestier. Soucieux de faire reconnaître leur engagement en faveur de la gestion durable de leur patrimoine forestier, de nombreux propriétaires publics et privés se sont engagés dans la certification PEFC, concernant aujourd'hui une superficie de plus de 15 600 ha, soit 26 % des surfaces boisées du territoire.

L'objectif est de sensibiliser et d'accompagner les propriétaires et gestionnaires pour mettre en œuvre une gestion durable de leurs forêts, en s'appuyant sur les différents instruments de gestion à long terme : aménagements, plans simples de gestion, structures de regroupement de propriétaires. L'accompagnement à la mise en œuvre d'une sylviculture multifonctionnelle et durable doit permettre de répondre aux fonctions économiques, sociales (sylvopastoralisme, chasse, accueil du public...) et environnementales (amélioration de la biodiversité, préservation des ressources en eau et des sols...) des espaces forestiers, tout en veillant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique, au respect des paysages et en anticipant les effets du changement climatique.

2.3. Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés

Aujourd'hui, moins d'un tiers de l'accroissement naturel du bois est exploité et la gestion forestière pratiquée sur le territoire est souvent tournée vers des coupes d'opportunités, sans réelle stratégie sylvicole d'amélioration des peuplements forestiers. La gestion forestière se heurte également à de fortes contraintes d'exploitation, dues au morcellement foncier, au déficit de desserte et à une topographie souvent difficile. Cette situation se traduit par un manque de culture forestière et une filière bois très modeste, qui rémunère peu les propriétaires. Les débouchés sont en effet limités à la trituration pour la papeterie de Tarascon ou au bois énergie (bois déchiqueté) pour les résineux et au bois de chauffage (bois bûche) pour les feuillus. Il n'existe pas de capacité locale de séchage ou de sciage. Enfin, les projets de coupe sont confrontés à une difficile acceptation sociale, qui freine la mise en marché des bois : pour les forêts des collectivités, près de 20 % des coupes prévues aux aménagements forestiers sont ainsi ajournés dans le Var.

Pourtant les forêts de la Sainte-Baume présentent de réels atouts en matière de développement économique durable. Elles sont diversifiées, offrent d'importants volumes de bois sur pied et des stations forestières de qualité, qui permettraient de rentabiliser une stratégie sylvicole à long terme, tout en maintenant les fonctions de bien-être social et la qualité des paysages et de la biodiversité de la forêt.

À l'heure où la filière forêt-bois est en pleine évolution économique en raison des pressions à venir sur la biomasse forestière, en réponse aux enjeux de la transition énergétique, une réflexion stratégique globale sur l'avenir économique de la forêt s'impose. C'est pourquoi il s'agira d'impulser une évolution vers une meilleure valorisation locale des produits de la forêt. Les objectifs à atteindre sont une amélioration de la mobilisation des bois et le développement d'une stratégie de valorisation du bois local en circuit court, en appuyant le développement d'entreprises de transformation, créatrices d'emplois et génératrices de valeur ajoutée pour le territoire. Un soutien à la promotion et à la recherche de nouveaux débouchés nobles pour les essences locales, en portant une attention particulière à la qualité de fabrication des produits sera recherché. Enfin, dans son rôle d'expérimentateur, le Parc étudiera les possibilités de rémunération des produits forestiers non ligneux et des services écologiques et sociaux rendus par la forêt.

2.4. Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt

Les espaces forestiers, omniprésents sur le territoire de la Sainte-Baume offrent un cadre de vie apprécié des habitants et recherché des visiteurs, sont le support de nombreuses activités de tourisme, loisir et sports de nature, et abritent les témoignages des activités traditionnelles forestières passées : charbonnières, gemmage, huile de cade, tanneries.

Aujourd'hui, la forte régression de l'occupation agricole, pastorale ainsi que le déclin des industries et activités traditionnelles de la forêt a considérablement bouleversé le paysage forestier. La perception de la forêt méditerranéenne s'est alors orientée vers un espace de loisir et de tourisme entraînant progressivement une perte de la « culture forestière ». Ainsi, qu'ils soient exploitants forestiers, chasseurs, randonneurs, ramasseurs de champignons, VTTistes,...les usagers ont parfois du mal à légitimer leur pratique et partager cet espace. De plus cette évolution de la fréquentation a fait émerger des problématiques auparavant anecdotiques, comme le respect du droit de propriété, la notion de responsabilité, la prise en compte du code de l'environnement et le besoin de conciliation des usages.

La préservation des patrimoines paysagers et culturels et la garantie d'un usage équilibré et partagé de la forêt sont donc deux enjeux majeurs pour le Parc et ses partenaires. À travers des actions visant à l'amélioration de la gestion et de l'accueil du public en forêt ainsi qu'une meilleure intégration des pratiques paysagères dans la gestion forestière, il s'agira de concilier l'ensemble des pratiques et activités dont la forêt constitue le support.

2.5. Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois

La lutte contre le changement climatique, le maintien de la biodiversité, la valorisation des produits locaux sont aujourd'hui des préoccupations majeures. Par son rôle multifonctionnel, la forêt contribue à atteindre les objectifs fixés par les divers programmes internationaux, européens, nationaux sur ces thématiques.

Mais la forêt représente également un patrimoine fragile aux yeux de la population. En effet, bien que la plupart des gens soient sensibles à l'importance de la forêt pour l'équilibre de la planète et considèrent sans difficulté le bois comme un éco-matériau et une énergie renouvelable, il leur est difficile d'accepter la notion de la coupe de bois. L'exploitation forestière est alors ressentie comme un traumatisme par les populations, qui commettent souvent un amalgame entre coupes de bois et déforestation.

La réalisation d'une offre pédagogique de sensibilisation et d'information autour du cycle de la forêt, de la place du forestier, des métiers de la forêt et du bois devra permettre à chacun (habitants, scolaires et visiteurs) de mieux comprendre et s'investir dans les choix de gestion forestière sur le territoire.



PLAN D' ACTIONS

PLAN D' ACTIONS



1. Récapitulatif des actions en déclinaison des objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	N°	Actions CFT de la Sainte-Baume
Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale	Assurer une mise en œuvre concertée et partenariale des actions forestières	A1	<i>Animation de la charte forestière de territoire (organisation / suivi et évaluation)</i>
		A2	<i>Participation aux projets novateurs et exemplaires sur le territoire (Forêt Modèle / Forêt d'exception)</i>
Appuyer la gestion durable des espaces forestiers	Sensibiliser les propriétaires forestiers à une meilleure planification de la gestion de leur forêt	B1	<i>Renforcement de la sensibilisation des propriétaires à la gestion de leur forêt</i>
		B2	<i>Encouragement du regroupement des propriétaires</i>
		B3	<i>Appui à la certification forestière PEFC</i>
	Mettre en œuvre une sylviculture multifonctionnelle et durable	B4	<i>Mise en œuvre d'opérations sylvicoles, y compris dans le cadre des mesures de compensation, favorisant la reprise d'une sylviculture des peuplements forestiers méditerranéens</i>
		B5	<i>Amélioration de la prise en compte de la biodiversité en forêt</i>
Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés	Améliorer la mobilisation des bois	C1	<i>Amélioration de la connaissance de la ressource forestière</i>
		C2	<i>Optimisation de l'organisation de la mobilisation de bois</i>
		C3	<i>Favorisation de la mise en place de desserte structurante multifonctionnelle</i>
		C4	<i>Amélioration de la qualité des travaux forestiers et de la gestion des rémanents</i>
	Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois en circuit court	C5	<i>Encouragement des initiatives en faveur du tri des bois et de constitution d'une offre de bois façonné</i>
		C6	<i>Mise en place réseau d'un réseau de bois de chauffage en circuit court</i>
	Expérimenter de nouveaux débouchés	C7	<i>Sécurisation de l'approvisionnement local des chaufferies bois du territoire</i>
		C8	<i>Renforcement de l'émergence de nouveaux débouchés afin de valoriser les essences du territoire (bois construction, signalétique, mobilier, menuiserie...)</i>
	Rechercher la rémunération des autres produits forestiers et des services rendus	C9	<i>Identification des possibilités de paiement des services rendus par la forêt</i>
Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt	Préserver le patrimoine paysager et culturel	D1	<i>Prise en compte du paysage dans les actions forestières</i>
	Concilier les usages au sein des espaces forestiers	D2	<i>Amélioration de la gestion et de l'organisation de l'accueil du public en forêt (info. sur la propriété forestière, pratiques, usages, aménagements dédiés aux loisirs, au tourisme, accès aux massifs...)</i>
Informier, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois	Développer une culture forêt-bois auprès des élus et du grand public	E1	<i>Information et communication sur les enjeux de la forêt et la gestion forestière</i>

Tableau 9 : Les 19 actions constitutives du plan d'actions 2017-2021 de la CFT de la Sainte-Baume

2. Structuration des fiches action

Les 19 actions constitutives du plan d'actions, priorisées dans le cadre de cette première Charte forestière de territoire, sont issues de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume (dispositions de la Charte Parc naturel régional). Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche globale de développement territorial et s'articulent avec plusieurs autres actions de la Charte Parc naturel régional.

Chaque action retenue dans cette 1^{ère} CFT fait l'objet d'une fiche détaillée précisant les modalités de mise en œuvre d'un point de vue technique et financier. L'ensemble des fiches action est structuré de la manière suivante :

Informier, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires, visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois

② Développer une culture forêt-bois auprès des élus et du grand public

Fiche action E1 Information et communication sur les enjeux de la forêt et la gestion forestière

③ Lien actions CFT

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Contexte / constat

④

Objectifs visés

⑤

Descriptif et contenu de l'action

⑥

Publics cible

⑦

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)

Animation et réalisation de l'action

Porteur(s) de l'action :

Partenaires associés :

⑧

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Sous-action 1 :

Sous-action 2 :

⑩

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Sous-action 1					
Sous-action 2					

① **Priorité** ☹ ☹ ☹

① **Priorité de réalisation de la fiche action** : Dans les 2 ans (***) , 4 ans (**) ou la dernière année (*) ?

② **Rappel des objectifs stratégiques et opérationnels** auxquels est rattachée l'action ;

③ **Corrélation avec les autres actions** contenues dans la CFT et les mesures de la Charte du Parc naturel régional

④ **Contexte / constat** : quel point de départ ?

⑤ **Objectifs visés** : quels objectifs ?

⑥ **Descriptif de l'action** : comment y arriver ?

⑦ **Public cible** : quels destinataires ?

⑧ **Suivi et évaluation** : quelle efficience ?

⑨ **Animation et réalisation** : quelle organisation ?

⑩ **Échéancier de mise en œuvre /Priorité** : quels délais ?

⑪ **Plan de financement prévisionnel** : quels moyens ?

Figure 62 : Structuration d'une fiche action

Note : Bien que non inscrites en tant que telles au sein du plan d'actions retenu, plusieurs actions prévues dans la Charte Parc naturel régional pourront être mises en œuvre dans le cadre de cette première CFT (actions complémentaires) en fonction des opportunités techniques et financières.

Priorité



Assurer une mise en œuvre concertée et partenariale des actions forestières

Fiche action A1

Animation de la Charte Forestière de Territoire (CFT)

Lien actions CFT	Toutes les actions de la CFT
Lien mesures Charte Parc naturel régional	Mesures 1 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 10 / 12 / 14 / 15 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 24 / 25 / 26 / 30 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35

Contexte / constat

La Charte forestière de la Sainte-Baume, volet forestier opérationnel de la Charte du Parc naturel régional, est basée sur un programme d'actions multi-partenariales. Le nombre important d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire (comité de pilotage et comité technique, porteurs de projets, signataires, financeurs...) nécessite une animation et une coordination qui permettent la concrétisation des 18 actions.

Ainsi, pour être efficace, la mise en œuvre de la présente Charte forestière doit être assurée par une animation permanente veillant à une cohésion au niveau des maîtres d'ouvrage, des actions entreprises et de leur suivi. Elle doit aussi contribuer à une évaluation de cette dynamique locale. Dans un souci de neutralité et de transversalité, cette fonction mérite d'être assurée directement par le territoire de projet sans s'affranchir de l'appui de toutes les compétences existantes.

Objectifs visés

L'objectif principal est de faire vivre la CFT afin de réaliser l'ensemble des actions prévues mais également :

- de faire émerger des partenariats et des projets locaux en accord avec les enjeux identifiés ;
- d'inscrire la dynamique de stratégie concertée sur la forêt et la filière bois dans le long terme.

Descriptif et contenu de l'action

Animation des instances de concertation (COPIL/COTECH) : animation de réunions régulières du comité de pilotage et du comité technique, cadrage au regard de la stratégie forestière choisie par le comité de pilotage.

Mise en œuvre et suivi du plan d'actions : suivi et coordination du plan d'actions retenu par le comité de pilotage, mise en œuvre directe d'actions pour le compte du maître d'ouvrage (études, maîtrise d'œuvre), mobilisation, accompagnement et sensibilisation des divers maîtres d'ouvrage, évaluation et suivi des indicateurs de réalisation des diverses actions retenues.

Initiation de nouveaux projets : aide au montage technique et financier des dossiers, recherche de financements et de coopération, aide au suivi technique et financier des opérations.

Communication interne et externe : communication à l'attention des maîtres d'ouvrage, collectivités et grand public (création d'une page Internet dédiée), échange d'informations et d'expériences avec d'autres territoires du réseau Chartes forestières.

Évaluation finale du programme : bilan de la mise en œuvre de la CFT de la Sainte-Baume sur la période de 5 ans en vue de reconduire une seconde démarche de CFT.

Public cible

- Ensemble des partenaires signataires de la CFT
- Ensemble des signataires de la Charte Parc naturel régional

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
1	Taux de réalisation des actions définies au plan d'actions en fonction des indicateurs définis	Nbre actions en projet : 0 Nbre actions en cours : 4 Nbre actions terminées : 0	100 % actions terminées
2	Nombre de réunions de COPIL et COTECH organisées	COPIL = 2 COTECH = 2	COPIL = 10 (2 par an) COTECH = 5 (1 par an)
3	Taux de participation moyen annuel aux COPIL et COTECH	COPIL = 47 % COTECH = 50 %	COPIL = 70 % COTECH = 80 %

Animation et réalisation de l'action

Porteur de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Partenaires associés : Ensemble des acteurs de la filière forêt-bois

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Animation / suivi : 2017 – 2021

Communication : 2017- 2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Animation et suivi	2017 - 2021		30 000 € (135 jours animateur CFT – ingénierie, appui, coordination, animation)		Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume (Cofinancement au travers de la mise en œuvre du plan d'actions)
Communication	2017 - 2021		10 000 €		Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume



Assurer une mise en œuvre concertée et partenariale des actions forestières

Fiche action A2

Participation aux projets novateurs et exemplaires sur le territoire

Lien actions CFT

Toutes les actions de la CFT

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 17 / 18/ 19 / 20 / 21 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35

Contexte / constat

Le territoire forestier de la Sainte-Baume, riche et varié, s'inscrit dans un territoire alliant espaces naturels, agricoles et urbanisation. À ce titre, une gestion multi-partenaire, exemplaire, voire novatrice doit être menée afin de répondre aux enjeux forestiers de demain tant d'un point de vue économique, environnemental que sociétal. Conscients de ces enjeux, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Office National des Forêts ont inscrit le massif de la Sainte-Baume au sein de 2 démarches exemplaires :

- Le label Forêt d'exception®, pour la forêt domaniale de la Sainte-Baume, distinguant un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées ;
- Le réseau méditerranéen des Forêts Modèles visant à encourager une approche collaborative de gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles en s'appuyant sur 6 principes fondamentaux : le partenariat, la mise en valeur des territoires, la durabilité des espaces forestiers, la gouvernance partenariale, la mise en œuvre d'actions partagées et innovantes, la mutualisation des savoirs.

Objectifs visés

Dans le cadre de la démarche Forêt d'exception® sur la forêt domaniale de la Sainte-Baume :

- Améliorer les conditions d'accueil du public ;
- Enrichir la connaissance du patrimoine naturel et culturel, sa préservation et sa mise en valeur ;
- Développer les liens entre la forêt et le territoire, en premier lieu en termes de communication ;
- Partager les connaissances entre les acteurs.

Dans le cadre de la démarche Forêt Modèle :

- Développer des filières novatrices : productions forestières non ligneuses, agroforesterie ;
- Améliorer l'acceptation sociale de la coupe de bois.

Descriptif et contenu de l'action

Gouvernance partenariale :

- Co-pilotage de la démarche de labélisation Forêt d'exception ;
- Participation aux instances de concertation (COFIL, COTECH, groupes de travail...) ;
- Contribution à la mise en œuvre des actions multi-partenariales ;
- Mutualisation des savoirs.

Appui aux porteurs de projets :

- Recherche de propriétaires volontaires pour la mise en œuvre d'actions novatrices ;
- Appui technique à la réalisation du projet ;
- Appui à la recherche de financements.

Promotion conjointe des actions menées :

- Valorisation des projets au travers de journées d'information et de démonstration ;
- Élaboration d'outils de communication (conception, impression, diffusion).

Publics cible

- Propriétaires forestiers ;
- Collectivités ;
- Associations naturalistes ;
- Associations sportives ;
- Grand public

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
4	Signature du contrat Forêt d'exception®	0	1
5	Nombre d'actions du contrat de projet mises en œuvre	0	100 %
6	Nombre de projets Forêt d'Exception dans lesquels le Parc est impliqué	32 sur un total de 40 actions définies au contrat de projet	32
7	Nombre de projets accompagnés par Forêt Modèle sur le territoire	0	2

Animation et réalisation de l'action

Co-Porteurs de l'action Forêt d'exception® : ONF et Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Porteur de l'action Forêt Modèle : Association Forêt Modèle de Provence

Partenaires associés : Associations de Communes forestières, CNPF PACA, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Collectivités locales, Gestionnaires forestiers professionnels, Associations sportives et de loisirs, Associations naturalistes, Instituts de recherche / Universités.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre**Forêt d'exception®**

- Obtention du label : 2017
- Mise en œuvre des actions : 2017-2021

Forêt Modèle

- Recherche de propriétaires volontaires : 2017
- Développement de projets : 2017-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Implication dans les démarches et appui aux porteurs de projet	2017-2021			50 jours (appui)	
Développement d'outils de communication	2017-2021		10 000 €		Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / ONF / Forêt Modèle

Priorité



Sensibiliser les propriétaires forestiers à une meilleure planification de la gestion de leur forêt

Fiche action B1 Renforcement de la sensibilisation des propriétaires à la gestion de leur forêt

Lien actions CFT Actions B2 / B3 / B5 / C1 / C6 / C8 / D2 / E1

Lien mesures Charte Parc naturel régional Mesures 19 / 20 / 21

Contexte / constat

La forêt méditerranéenne, généralement considérée comme peu productive et soumise au risque d'incendie, constitue un patrimoine économique, environnemental et social important mais pourtant encore méconnu des propriétaires. Sur le territoire de la Sainte-Baume, 57 % des surfaces forestières privées soumises à PSG en sont couvertes et 77 % des surfaces publiques relevant du Régime Forestier sont aménagés. Ces documents de gestion durable, véritables tableaux de bord forestiers, permettent au propriétaire :

- d'avoir un état des lieux de sa forêt (typologie des sols, des peuplements, des équipements...);
- d'en identifier les enjeux ;
- de planifier les actions forestières à mener en adéquation avec les documents cadre, ses attentes et besoins et les potentialités des peuplements ;
- d'avoir un estimatif financier du coût de la gestion forestière prévue.

La complexité et le manque de connaissances liés à la gestion forestière, le faible revenu généré par la vente des bois, les impacts paysagers ainsi que la mauvaise acceptation sociale des coupes freinent les propriétaires dans leurs actions de gestion forestière parfois prévues au sein des documents de gestion. Cette absence de gestion provoque alors, par l'augmentation du volume de bois sur pied, une fermeture des milieux et un vieillissement des peuplements ayant pour conséquences :

- Une modification des aspects paysagers ;
- Un accroissement des risques incendies et sanitaires ;
- Une diminution de la qualité des bois faute de travaux (mauvaise rectitude, présence de nœuds...);
- Une modification de la biodiversité (forêt claire ou dense / peuplements jeunes ou âgés...).

Objectifs visés

2 principaux objectifs sont visés au travers de cette action :

- Augmentation du taux de couverture de la forêt par un document de gestion ;
- Meilleure application des documents de gestion.

Descriptif et contenu de l'action

Donner les outils aux propriétaires pour qu'ils s'approprient leur forêt :

- Élaboration des fiches synthétiques sur le patrimoine forestier communal reprenant diverses informations thématiques : couverture forestière, organisation foncière, essences, volume et qualité estimés, enjeux environnementaux, possibilité de mobilisation... (lien action C1) ;
- Présentation aux propriétaires du potentiel forestier dont ils disposent, qu'il soit économique, environnemental ou social afin de les inciter à adopter des pratiques de gestion permettant de pérenniser les espaces forestiers et leurs fonctions.

Donner les moyens aux propriétaires de mieux appréhender la gestion forestière :

- Organisation de formations thématiques sur la gestion forestière à l'attention des propriétaires publics et privés (pratiques sylvicoles, vulgarisation du document de gestion...);
- Valorisation des bonnes pratiques de gestion forestière menées par les propriétaires (visites de terrain, retours d'expériences, outils de communication...);
- Étudier la faisabilité de mise en place d'un marteloscope permettant de placer le propriétaire, de manière ludique, dans les conditions réelles d'un martelage.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
8	Nombre de fiches communales élaborées	0	29
9	Surface couverte par un document de gestion durable (ha)	privées = 57% public RF = 77 %	privées = 70 % public RF = 100 %
10	Nombre de participants aux formations sur la thématique de la Gestion forestière	Forêt publique = 2 communes Forêt privée = 0	20 participants par session
11	Réalisation d'une étude de faisabilité marteloscope	0	1

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action formation : Associations de Communes forestières / CNPF PACA / Syndicat des propriétaires forestiers privés / Forêt Modèle de Provence

Porteur de l'action marteloscope : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Partenaires associés : ONF, Départements, Collectivités locales, Coopérative Provence Forêt, Gestionnaires forestiers professionnels, Interprofession régionale forêt-bois, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Élaboration des fiches synthétiques sur le patrimoine forestier communal : 2017

Communication autour de ces fiches : 2017-2018

Formations : 2018-2021

Étude de faisabilité d'un marteloscope : 2019-2020

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Élaboration des fiches patrimoine forestier	2017			30 jours (ingénierie)	
Organisation de formations	2018-2021		10 000 €	8 jours (appui)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume + Mission CoFor / CNPF PACA / Syndicat propriétaires privés
Mise en place d'un marteloscope	2019-2020	5 000 € (stage)		18 jours (suivi stage)	FEADER 1.2 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Priorité


Sensibiliser les propriétaires forestiers à une meilleure planification de la gestion de leur forêt
Fiche action B2
Encouragement du regroupement des propriétaires
Lien actions CFT

Actions B4 / C2 / C6

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 19 / 20 / 21

Contexte / constat

La politique forestière menée dans le cadre de la CFT du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, s'appuie sur le volontarisme et le dynamisme de l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois. La planification d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle, l'exploitation et la valorisation du bois s'anticipent et se réfléchissent à l'échelle de massifs forestiers.

Si la taille des forêts communales et domaniales du territoire est propice à une gestion forestière, il n'en est pas de même pour les propriétés privées, majoritaires sur le territoire. Au total, 42 628 ha sont détenus par 29 343 propriétaires avec 90 % de propriétaires détenant moins de 4 ha et 2 % plus de 25 ha (59 % de la surface forestière privée). Ce morcellement limite l'intérêt des propriétaires privés pour une gestion de leur forêt, qui, par manque d'investissements techniques et financiers reste non valorisée.

Dans un contexte de demande croissante en bois et d'enjeux forts liés au changement climatique, la reprise d'une gestion forestière de ces peuplements peut constituer un atout pour les propriétaires et pour la dynamique forestière du territoire.

Objectifs visés

2 objectifs principaux sont visés :

- Engager une gestion forestière durable (état des lieux, objectifs de gestion...) et ainsi assurer la multifonctionnalité de ces parcelles forestières privées de petite taille ;
- Impulser la réalisation de projets d'investissements en forêt (infrastructures, travaux, coupes...).

Descriptif et contenu de l'action

Le regroupement des propriétaires par une phase d'animation (ex. démarche de Plan de développement de massifs), la constitution de structures de regroupement (ASL, Syndicat Mixte de gestion forestière, GIEEF...) ou la mise en place d'un système d'échanges ou d'acquisitions de parcelles forestières peuvent constituer des leviers.

Apporter un soutien technique aux actions de regroupement des propriétaires volontaires :

- Identification et prise de contact des petits propriétaires ;
- Présentation des enjeux liés à une démarche de regroupement (réunions d'information, retours d'expérience...) ;
- Accompagnement à la constitution d'un regroupement (ASL, Association syndicale libre de gestion forestière, GIEEF ou autre).

Mettre en place un dispositif de type « bourse foncière » en ligne visant à faciliter l'acquisition, la vente et l'échange de parcelles forestières à destination des propriétaires privés et des collectivités :

- Travail multi-partenarial avec les acteurs en charge du foncier pour définir le contenu du projet ;
- Réalisation d'un site Internet facilement accessible ;
- Gestion et promotion du site Internet (gestion des annonces, mises à jour...) ;
- Soutien financier à l'achat/vente/échange de parcelles (frais notariés).

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Collectivités

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
12	Nombre de structurations réalisées et surface regroupée	2 (1 ASL / 1 ASA)	4 500 ha
13	Nombre de projets collectifs initiés (mobilisation de bois, infrastructures...) et surface concernée	0	2
14	Création de l'outil bourse foncière	0	1
15	Nombre d'acquisitions réalisées et surface	0	<i>À définir</i>

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action soutien au regroupement des propriétaires privés : CNPF PACA / Syndicat des propriétaires forestiers privés / Gestionnaires forestiers professionnels

Porteur de l'action bourse foncière : Conseil de Territoire du Pays d'Aix / Union régionale des Syndicat des propriétaires forestiers privés et sylviculteurs / CNPF PACA

Partenaires associés : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume, Départements, SAFER, ONF, ASL Est Sainte-Baume, Collectivités locales, Chambre des Notaires, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Animation foncière : 2018-2021

Mise en place du dispositif bourse foncière : 2019-2020

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissemnt	Fonctionnemnt		
Animation foncière	2018-2021		36 000 €	8 jours (appui)	LEADER 1.1 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / État (MAAF) / CNPF PACA
Mise en place du dispositif de type bourse foncière	2019-2020	<i>Coût à évaluer</i>		5 jours (appui, ingénierie)	Syndicat des propriétaires privés / CNPF PACA / CD83 (aide à la transaction - frais de notaire) / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Priorité



Sensibiliser les propriétaires forestiers à une meilleure planification de la gestion de leur forêt

Fiche action B3

Appui à la certification forestière PEFC

Lien actions CFT

Actions C4 / C9 / E1

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 7 / 19 / 20 / 21

Contexte / constat

Sur le territoire, seulement 22 % de la surface forestière est éco-certifiée PEFC. Face à une demande croissante en bois dans les secteurs de la construction et de l'énergie, aux obligations réglementaires (marchés publics, traçabilité...) ainsi qu'aux attentes des consommateurs en termes de respect de l'environnement, la certification PEFC présente plusieurs avantages pour les propriétaires et les entreprises forestières :

- Une opportunité pour valoriser les bois du territoire : de plus en plus de marchés publics, d'appels d'offres, d'entreprises et de clients exigent du bois certifié, quel que soit le type de produits : papier, construction bois, palette, parquet, mobilier... ;
- La promotion du matériau bois : identifié par une marque, le bois PEFC permet d'informer et de rassurer les utilisateurs sur son origine, favorisant ainsi l'usage de cet excellent matériau alliant performances technologiques (résistance), esthétiques et écologiques (lutte contre l'effet de serre) ;
- La qualité des interventions forestières : en signant leurs cahiers des charges respectifs, propriétaires et entreprises s'engagent à respecter plusieurs engagements tant sur le plan environnemental qu'éthique et social. Les contrôles effectués par l'entité régionale PEFC et des organismes indépendants contribuent à la crédibilité du système et permet une amélioration continue de la gestion des forêts ;
- La valorisation de son engagement dans le développement durable : l'adhésion à la certification PEFC permet d'utiliser la marque PEFC sur les produits bois et tout document de communication.

Objectifs visés

Trois objectifs principaux sont visés par cette action :

- Améliorer les pratiques de gestion forestières durable sur le territoire ;
- Sensibiliser le public à la gestion durable ;
- Accroître la demande en matériau bois.

Descriptif et contenu de l'action

Impliquer les acteurs du territoire (propriétaires, maître d'ouvrage, consommateurs) dans la démarche PEFC :

- Organisation de réunions d'information ;
- Mise en place de leviers incitatifs à la certification (éco-conditionnalité des aides, clauses spécifiques dans les marchés...) ;
- Diffusion d'outils de communication.

Accompagner les propriétaires forestiers et entreprises dans leur démarche de certification :

- Appui technique au montage du dossier ;
- Relai auprès des entreprises souhaitant mettre en place une chaîne de contrôle PEFC ;
- Suivis et relances des propriétaires en fin d'adhésion ;
- Vérification des engagements (contrôles) et accompagnement dans la réalisation d'actions correctives.

Communiquer autour de la gestion forestière durable et du label :

- Mise en place d'une signalétique PEFC homogène sur l'ensemble des forêts certifiées ;
- Promotion des acteurs engagés dans la démarche de certification.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entreprises de la filière forêt bois
- Grand public

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
16	Pourcentage de surface forestière publique et privée certifiée	17 %	60 %
17	Pourcentage d'entreprises certifiées	0 %	5 %
18	Taux de forêts certifiées identifiées par une signalétique appropriée	6/17 = 35 %	80 %
19	Taux de bois commercialisé éco-certifié PEFC	18 063 m3 (71%)	augmentation de 5 %

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : PEFC PACA / Coopérative Provence Forêt / ONF / Gestionnaires forestiers professionnels / CNPF PACA.

Partenaires associés : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume, Association des Communes forestières, Départements, Collectivités locales, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Interprofession régionale forêt/bois, Chambre des métiers et de l'artisanat, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs (SEFSAM), Fibois 06-83, Fédération des Chasseurs, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Implication des acteurs : 2017-2021

Accompagnement des propriétaires et entreprises : 2017-2021

Communication : 2017-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Accompagnement des acteurs	2017-2021		15 250 €	5 jours (appui)	PEFC PACA / Coopérative Provence Forêt / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / CD 13
Développement d'outils de communication	2017-2021		2 500 €	5 jours (appui)	PEFC PACA / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Priorité


Mettre en œuvre une sylviculture multifonctionnelle et durable
Fiche action B4 Mise en œuvre d'opérations sylvicoles, y compris dans le cadre des mesures de compensation, favorisant la reprise d'une sylviculture des peuplements forestiers méditerranéens

Lien actions CFT Actions B2 / C3 / C4 / D1

Lien mesures Charte Parc naturel régional Mesures 12 / 19 / 20 /21

Contexte / constat

Le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume est composé d'une mosaïque de peuplements forestiers différents, étroitement imbriqués entre eux. Sur les 59 371 ha boisés, 33 % sont occupés par des feuillus purs, 22 % par des résineux purs, 25 % par des peuplements mélangés et 20 % par des forêts ouvertes et landes. En fonction de la surface des parcelles forestières, de la typologie et de l'âge des peuplements, du type de propriétaire, des contraintes techniques et financières ainsi que des événements historiques (coupes, défrichements, plantations, incendies...) la gestion forestière menée diffère.

Depuis 2014, le secteur forêt-bois bénéficie d'un contexte législatif propice à son renforcement et son développement au travers de l'adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt. Celle-ci prévoit, entre autres, plusieurs dispositifs de financements des investissements en forêt. C'est le cas pour la mise en œuvre de travaux ou mesures visant à réduire les risques naturels, identifiés au sein d'un portefeuille d'opérations sylvicoles, qui pourront bénéficier d'une aide financière émanant des compensations financières perçues au titre des défrichements.

L'intégration de travaux forestiers à destination des jeunes peuplements (dégagement, nettoyage, dépressage, détournement, cloisonnements...) ainsi que des travaux de conversion (taillis en futaie / futaie régulière en futaie irrégulière) au sein du portefeuille d'opérations sylvicoles permettra de disposer d'un cadre technique et financier nécessaire à la relance d'une dynamique sylvicole.

Objectifs visés

La mise en œuvre de cette action devra à terme :

- Soutenir la filière aval (récolte et transformation) du territoire ;
- Améliorer la qualité technique et sanitaire des peuplements forestiers méditerranéens ;
- Favoriser la production de bois de qualité à plus forte valeur ajoutée ;
- Limiter la masse forestière combustible en cas de risque d'incendie.

Descriptif et contenu de l'action

Élaborer un portefeuille d'opérations sylvicoles consistant à détailler les interventions dans les jeunes peuplements :

- Types d'interventions (dégagement, dépressage, détournement...) ;
- Modalités d'intervention (taux de prélèvement, diversité des essences...) ;
- Coordination avec les enjeux paysagers, environnementaux, sociaux et sylvo-pastoraux ;
- Prise en compte des risques incendie et inondation.

Mettre en place un dispositif de suivi de l'évolution d'un peuplement géré selon un thème particulier :

- Conversion d'un taillis en futaie, d'une futaie régulière en futaie irrégulière ;
- Peuplement à vocation cynégétique ;
- Évaluation financière des actions sylvicoles menées (plus-value).

Assurer le financement des travaux prévus au sein du portefeuille d'actions sylvicoles :

- Communication sur le dispositif de financement ;
- Suivi administratif et financier des dossiers de demande de subvention.

Agir rapidement après le passage d'un incendie :

- Mobilisation des propriétaires touchés ;
- Recherche de financements pour la mise en œuvre d'action Restauration des Terrains Incendiés (RTI) ;
- Recherche de débouchés innovants pour la valorisation des bois brûlés.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entrepreneurs de travaux forestiers / exploitants forestiers

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
20	Réalisation d'un portefeuille d'actions sylvicoles	0	1
21	Taux de surface forestière ayant bénéficié de travaux subventionnés grâce au dispositif de compensation lié au défrichement	0	70 % des financements liés aux compensations réinvestis
22	Nombre de m ³ (ou tonne) de bois commercialisés (dont bois incendié)	2 4210 m3 1 454 stères 1 600 T	<i>À définir en fonction des résultats de l'étude ressource</i>
23	Nombre d'étude de suivi d'évolution du peuplement	0	<i>À définir en fonction des conversions réalisées</i>

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / DDTM / ONF / CNPF PACA / Gestionnaires forestiers professionnels / Coopérative Provence Forêt / Forêt Modèle de Provence

Partenaires associés : Syndicat des propriétaires forestiers privés, Interprofession régionale forêt/bois, Association des Communes forestières, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs (SEFSAM), Fibois 06-83, PEFC PACA, Fédération des chasseurs, CERPAM, gestionnaires de PIDAF.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Élaboration du portefeuille d'actions sylvicoles : 2017-2018

Mise en place du dispositif : 2018

Financement des travaux : 2019-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Élaboration du portefeuille d'actions sylvicoles	2017-2018		4 000 € + Impression / diffusion 3 000 €	10 jours (ingénierie)	ONF / CNPF PACA / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissemnt	Fonctionnemt		
Mise en place du dispositif de suivi d'évolution des peuplements	2018		3 000 € + <i>Coût mise en place placettes à évaluer</i>	5 jours (ingénierie)	CNPF PACA /ONF/Gestionnaires forestiers professionnels / CD 13 (opérations sylvicoles)
Communication sur les dispositifs de financement	2018-2021		1 000 €	12 jours (appui)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Actions après le passage d'un incendie	<i>En fonction des besoins</i>				FEADER (mesure 8.4) / Région PACA



Priorité



Mettre en œuvre une sylviculture multifonctionnelle et durable

Fiche action B5

Amélioration de la prise en compte de la biodiversité en forêt

Lien actions CFT

Actions B1 / B3 / B4 / C8 / C9

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 4 / 5 / 8 / 18 / 19 / 20 / 21

Contexte / constat

Le caractère exceptionnel de la nature de la Sainte-Baume est dû à la vigueur de ses reliefs situés à proximité de la Méditerranée ainsi qu'à la présence, remarquable en contexte méditerranéen, de forêts anciennes et de cours d'eaux permanents. La Sainte-Baume constitue donc un refuge important pour de nombreuses espèces et milieux naturels provençaux. En termes d'écosystèmes forestiers, cette richesse biologique s'explique également par une diversité de gestion avec des espaces exploités et d'autres peu ou pas du tout.

La qualité écologique des forêts du territoire engendre une attractivité importante en termes de recherche et d'acquisition de connaissances : gestion des sites et des programmes, recherche scientifique, mise en œuvre de travaux écologiques, actions d'animation et de pédagogie autour de la découverte de la nature et la sensibilisation à l'écologie... On compte également 3 sites Natura 2000 inclus dans le périmètre du Parc naturel régional couvrant 30 % de sa surface soit près de 25 000 ha et 2 réserves biologiques domaniales sur 337 ha.

Ainsi, au-delà des espaces protégés qui bénéficient de dispositifs d'accompagnement particuliers pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les actions de gestion, une généralisation des pratiques favorables à l'échelle de l'ensemble du territoire est visée.

Objectifs visés

2 objectifs sont visés :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité forestière et faciliter son accès ;
- Accroître la biodiversité forestière.

Descriptif et contenu de l'action

Impliquer l'ensemble des partenaires dans la prise en compte de la biodiversité en forêt :

- Mise en place d'un dispositif de concertation multi-partenarial visant à garantir la prise en compte de préconisations de gestion de la faune, de la flore et des habitats au sein des documents de gestion forestière (Aménagements, PSG) en associant les acteurs de la connaissance écologique (centre de recherche, gestionnaires, associations...);
- Organisation de formations à destination des propriétaires et gestionnaires (actions en faveur de la biodiversité, calcul de l'IBP...);
- Développement d'outils de communication sur la biodiversité forestière.

Améliorer la connaissance sur les forêts à fort potentiel de biodiversité :

- Poursuite du recensement des arbres remarquables initié par l'ONF et l'association Découverte Sainte-Baume (inventaires participatifs, concours photo, livret...);
- Identification des forêts dont l'occupation des sols est ancienne et des vieilles forêts à forte proportion de gros bois et très gros bois *via* l'analyse de cartographies historiques, de l'inventaire forestier national, d'ortho-photos et d'inventaires de terrain;
- Élaboration d'une cartographie du gradient d'intérêt des forêts pour la biodiversité (Méthode INRA / Parc naturel régional du Luberon).

Adopter des pratiques favorables à la biodiversité :

- Conservation, sur certains massifs adaptés, d'un réseau d'îlots forestiers dépassant l'âge d'exploitabilité (vieillesse ou sénescence) afin de maintenir la structure et la composition de vieilles forêts dans une partie des espaces aménagés, sans toutefois compromettre la production de bois essentielle à l'économie forestière ;
- Porter à connaissance systématique, lors de l'élaboration des documents de gestion, les zones à forts enjeux biodiversité connues (haut gradient d'intérêt, présence d'arbres à intérêt biologique...) ;
- Prise en compte des recommandations en faveur de la biodiversité inscrites dans les documents cadre (fiche n°454010 du SRGS...) lors de la rédaction des documents de gestion et présentation aux propriétaires concernés ;
- Mise en œuvre d'opérations de restauration/conservation écologiques en forêt (habitats, espèces,...).

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entrepreneurs de travaux forestiers / exploitants forestiers

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
24	Mise en place du dispositif de concertation multi-partenarial	0	1
25	Taux de documents de gestion approuvés intégrant des prescriptions propres à la biodiversité telles que les indicateurs IBP	Forêt publique = 15 (8 106 ha) Forêt privée = 6 (1 500 ha)	Forêt publique = 100 % Forêt privée = 100 %
26	Surface des îlots de vieillissement et de sénescence (ha)	163 ha	7 % des forêts du PNR
27	Surface forestière incluse dans un contrat ou une charte Natura 2000	0	<i>À définir en fonction des orientations du DOCOB sur le site de la Sainte-Baume</i>
28	Nombre de participants aux formations liées à la biodiversité	0	10 participants / session

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / CNPF PACA / ONF / Syndicat des propriétaires forestiers privés / Associations de Communes Forestières / Gestionnaires forestiers professionnels.

Partenaires associés : Collectivités locales, Départements, PEFC PACA, Associations naturalistes, Association découverte Sainte-Baume, Fédération des chasseurs, Organismes de recherche forestière / Universités, Forêt Modèle de Provence, Agglomération Toulon Provence Méditerranée, WWF France.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Impliquer les partenaires dans prise en compte de la biodiversité : 2017-2021

Amélioration de la connaissance : 2018-2021

Adopter des pratiques favorables : 2020-2021



Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissemnt	Fonctionnemnt		
Mise en place d'un dispositif de concertation	2017			10 jours (ingénierie)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Organisation de formations	2017-2021		11 000 €	5 jours (coordination)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume + Mission CNPF PACA / ONF / CoFor
Identification des forêts à haute biodiversité	2018-2021		Prestation : 24 000 €	10 jours (coordination)	FEADER / Natura 2000 / CD 13 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Recensement des arbres remarquables	2020-2021		Complément inventaires + élaboration guide : 8 000 €	20 jours (géolocalisation arbres déjà recensés)	LEADER 2.1 / CD 13 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Fiches / portés à connaissance sur la biodiversité	2020-2021			25 jours (ingénierie)	
Mise en œuvre d'opérations	2020-2021	Travaux : 20 000 €			Contrats Natura 2000 / CD 13 / propriétaires forestiers

Priorité



Améliorer la mobilisation des bois

Fiche action C1

Amélioration de la connaissance de la ressource forestière

Lien actions CFT

Actions B5 / C3 / C6

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 14 / 19 / 20 /21

Contexte / constat

Les espaces naturels, occupant entre 75 % et 81 % du territoire de projet, sont en grande majorité boisés. La cartographie des peuplements forestiers du territoire, établie par l'Inventaire Forestier National (IFN), met en évidence une mosaïque de peuplements forestiers différents, étroitement imbriqués entre eux et avec les espaces non boisés (espaces naturels et agricoles). Les peuplements forestiers sont extrêmement variés en raison de la diversité des étages de végétation, de l'étage méso-méditerranéen inférieur à l'étage montagnard, mais aussi des usages et de l'histoire des peuplements (coupes, défrichements, plantations, incendies, etc.). Chaque étage peut ainsi présenter plusieurs faciès forestiers : forêt mature, forêt pionnière et stades pré-forestiers. Lorsque les perturbations d'origine naturelle ou humaine sont intenses ou lorsque les contraintes stationnelles sont très élevées, une végétation non forestière peut s'installer.

Par extrapolation des données de la sylvoécoRégion « Provence calcaire » issues de la base de données « Forêt » de l'IFN, une première évaluation estime l'ordre de grandeur du volume de bois sur pied à 2,4 millions de m³ et l'accroissement annuel autour de 67 000 m³/an. Cependant, une large part de cette ressource ne peut pas être exploitée en raison des contraintes physiques (pente, absence de desserte), de débouchés des produits bois peu rémunérateurs, d'une difficile acceptation sociale de la coupe de bois freinant la mise en vente de la part des propriétaires mais aussi en raison des mesures diverses de protection du patrimoine naturel et des paysages en vigueur. Ainsi, l'ONF estime qu'actuellement sur le territoire, 15 à 20 % seulement de l'accroissement annuel des résineux et environ 35 % de l'accroissement annuel des feuillus sont exploités.

Objectifs visés

4 objectifs sont visés :

- Identifier les zones à potentiel de mobilisation de bois ;
- Soutenir une meilleure valorisation du bois d'œuvre ;
- Anticiper une gestion spécifique (modalités de gestion, techniques de débardage...) en fonction des contraintes identifiées ;
- Informer les propriétaires sur le potentiel de leur forêt.

Descriptif et contenu de l'action

Réaliser un état des lieux de la ressource :

- Identification des zones à enjeux particuliers (social, paysager, environnemental) ;
- Identification des contraintes d'accessibilité (desserte, points noirs) ;
- Recueil et analyse des données contenues dans les documents de gestion (volumes mobilisables, typologie de peuplements) et les études ressources (PAT / PDM) ;
- Extrapolation des données recueillies sur les zones non couvertes par un document de gestion ;
- Confirmation et enrichissement des données par des inventaires de terrain (placettes temporaires).

Estimer la ressource mobilisable par essence et catégorie de produits :

- Détail de la proportion estimée de bois d'œuvre / bois d'industrie - énergie / bois bûche ;
- Analyse des volumes commercialisés sur les 10 dernières années.

**Cartographier les résultats :**

- Estimation du volume de bois potentiellement mobilisable par type de propriétaire et typologie de peuplement en distinguant la proportion bois d'œuvre/bois énergie/bois industrie et bois bûche ;
- Estimation du volume de bois réellement mobilisable par type de propriétaire et typologie de peuplement en distinguant la proportion bois d'œuvre/bois énergie/bois industrie et bois bûche.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entreprises de la filière forêt-bois

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
29	Réalisation de l'étude	0	1
30	Nombre de supports de communication présentant les résultats de l'étude diffusés	0	100%

Animation et réalisation de l'action

Porteur de l'action de l'étude : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Réalisation de l'étude : Prestataire externe

Partenaires associés : ONF, CNPF PACA, Associations des Communes forestières, Coopérative Provence Forêt, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs (SEFSAM), Gestionnaires forestiers professionnels, Collectivités locales, Départements, Fibois 06-83, Syndicat des propriétaires forestiers privés, gestionnaires PIDAF, SDIS, associations naturalistes.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Réalisation de l'étude : 2016-2017

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Réalisation de l'étude	2016-2017		21 000 €	15 jours (coordination)	Région PACA / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Priorité



Améliorer la mobilisation des bois

Fiche action C2

Optimisation de l'organisation de la mobilisation de bois

Lien actions CFT

Actions B1 / B2 / C1 / C3 / C4 / C5 / C6

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 14 / 19 / 20 / 21

Contexte / constat

Bien que fortement boisé et ayant un taux de couverture de documents de gestion avoisinant les 70 %, le territoire de la Sainte-Baume se heurte aux mêmes contraintes que l'ensemble de la forêt varoise en termes de gestion et de valorisation des massifs forestiers :

- Faible productivité de la forêt méditerranéenne (entre 0,9 et 2,1 m³ de bois par hectare et par an) ;
- Importance des parcelles privées de faible superficie, dont l'exploitation est difficile à organiser ;
- Relief souvent contraignant, entraînant une faiblesse du réseau de desserte ;
- Faible valorisation économique du bois ;
- Risque de destruction par les incendies de forêt ;
- Difficile acceptation sociale de la coupe de bois.

Face à ces contraintes, on observe une pression d'exploitation localisée sur les zones forestières faciles d'accès alors qu'à contrario, dans les zones inaccessibles, le capital sur pied s'accroît. Cet accroissement génère, selon les secteurs, une fermeture des milieux (impacts sur les paysages et la biodiversité, consommation d'espaces agricoles...) et peut également constituer un facteur aggravant en cas de risque incendie (taux de biomasse sur pied important).

Objectifs visés

Cette action a pour objectifs d'améliorer la mobilisation de bois dans des secteurs présentant un potentiel de valorisation afin :

- De dynamiser la filière bois et ses emplois ;
- De répondre à des besoins locaux croissants en termes de bois d'œuvre, bois bûche et bois énergie ;
- De limiter les éventuelles pressions d'exploitation exercées sur des zones facilement accessibles au détriment de zones fortement boisées mais peu accessibles ;
- De compenser les surcoûts d'exploitation en mutualisant les investissements ;
- D'accompagner une volonté politique d'aider la forêt productive.

Descriptif et contenu de l'action

Synchroniser les programmes de coupes et de travaux entre parcelles voisines :

- Lors de la révision des documents de gestion, réalisation des programmes des coupes et travaux de manière synchrone avec les parcelles voisines ;
- Lors de la planification d'une intervention, information systématique des propriétaires forestiers des parcelles avoisinantes pour favoriser la mise en place de coupes concertées / jumelées entre forêt publique et forêt privée.

Organiser des ventes groupées permettant de proposer des lots de bois attractifs en volumes :

- Développement du regroupement et de la contractualisation entre propriétaires privés ;
- Mise en place des modalités de gestion et commercialisation collectives des bois en forêt publique ;
- Expérimentation de la mise en vente de lots groupés forêt publique/forêt privée.

Encourager l'évolution des modes d'exploitation :

- Utilisation de modes de débardage alternatifs en fonction des enjeux identifiés (accessibilité, paysages, biodiversité, sylvopastoralisme...) (lien action C4) ;
- Développement de places de dépôt permettant de favoriser la sortie des bois toutes longueurs et de réaliser un tri des bois.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entreprises de la filière forêt-bois

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
31	Taux d'exploitation des surfaces identifiées comme propices dans l'étude ressource	<i>À renseigner suite aux conclusions de l'étude ressource</i>	<i>À définir en fonction des résultats de l'étude ressource</i>
32	Nombre de lots et volume correspondant mobilisé à l'issu d'une action conjointe public/privé	0	5
33	Nombre de documents de gestion « coordonnés »	0	<i>À définir en fonction des résultats de l'étude ressource</i>

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : ONF / Coopérative Provence Forêt / Gestionnaires forestiers professionnels / CNPF PACA

Partenaires associés : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume, SEFSAM, Association des Communes forestières, Interprofession régionale forêt/bois, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Collectivités locales, Fibois 06-83, Départements, gestionnaires PIDAF, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Synchronisation des programmes de coupe : 2018-2021

Organisation de ventes groupées : 2018-2021

Encouragement à l'évolution des modes d'exploitation : 2018-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Synchronisation des programmes de coupe	2018-2021		8 000 €	15 jours (appui)	Missions ONF / CNPF PACA / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers professionnels
Organisation de ventes groupées	2018-2021				
Encouragement à l'évolution des modes d'exploitation	2018-2021				

Priorité



Améliorer la mobilisation des bois

Fiche action C3 Favorisation de la mise en place de desserte structurante multifonctionnelle

Lien actions CFT Actions B2 / B4 / C1 / C5 / D2

Lien mesures Charte Parc naturel régional Mesures 12 / 19 / 20 / 21 / 31 / 32 / 33

Contexte / constat

Un bon réseau de pistes et de chemins est un atout pour un territoire forestier car il permet :

- Une bonne réalisation des opérations sylvicoles (travaux, coupes) : la présence de desserte est synonyme de facilité d'accès aux parcelles forestières donc génère un attrait plus important pour les acheteurs ;
- Un meilleur contrôle des coûts de mobilisation du bois ;
- Une meilleure surveillance des massifs : une bonne structuration du réseau et de son état garantit une meilleure qualité d'intervention (type d'engin, rapidité d'intervention, sécurité des secours...) ;
- Un support pour la pratique d'activités sportives et de loisirs (VTT, randonnée pédestre et équestre, chasse...) : en présence d'infrastructures, le public tend à rester canalisé sur celles-ci.

Le territoire de la Sainte-Baume est irrigué par diverses infrastructures : 1 800 km de routes primaires et secondaires, 3 700 km de sentiers et chemins, 21 km de voies DFCI et 12 km d'autoroute. Toutefois, ce réseau de pistes n'est pas toujours adapté aux caractéristiques des engins d'exploitation (abatteuse, porteur, débusqueur...) dont les dimensions et le poids sont parfois incompatibles avec la praticabilité des voies. Ces points noirs (gabarit des voies, limitation de tonnage, présence d'ouvrages d'art...) n'ont, jusqu'à présent, pas été recensés sur le territoire. Toutefois, une première analyse des données issues de l'IGN et du SDIS du Var a permis de dresser un premier état des lieux des zones desservies en fonction de la caractéristique des voies. De plus, en 2015, le Département du Var a commencé l'élaboration de son schéma d'accès à la ressource forestière et ainsi compilé plusieurs données concernant les routes départementales.

Objectifs visés

Deux objectifs principaux sont visés :

- Limiter les pressions d'exploitation sur les zones accessibles au détriment des zones non accessibles ;
- Dynamiser la gestion forestière.

Descriptif et contenu de l'action

Le recensement des voies de desserte et l'analyse des points noirs connus au sein du territoire permettront de mettre en corrélation les zones où se situent la ressource forestière et leur accessibilité. Une analyse approfondie au travers d'un schéma de desserte permettra ensuite de proposer des solutions de développement en fonction des zones à enjeux.

Réaliser un état des lieux :

- Recensement de la desserte existante ;
- Identification des points de blocage sur le territoire (topographie, gabarit des voies, limitation de tonnage, classements...).

Croiser les résultats de l'état des lieux avec les secteurs potentiels de mobilisation de bois (lien action C1) :

- Identification des enjeux connexes à la mobilisation de bois ;
- Priorisation des massifs pour lesquels la création de desserte permettrait d'accroître la mobilisation de bois.

Mobiliser les acteurs pour le développement de desserte dans les secteurs propices :

- Recherche de solutions conjointes techniques, technologiques, sociales et économiques pour lever les points noirs ;
- Établissement de conventions/règles d'utilisation de la desserte dans un cadre multifonctionnel.

Pour éviter un développement trop important des pistes et valoriser au mieux ces investissements, la réalisation de nouvelles pistes ou portions devra répondre à un double objectif : répondre aux besoins de la DFCI et réduire les coûts de l'exploitation forestière. Ceci permettra aussi de réaliser des pistes plus résistantes dans le temps (prise en compte des contraintes de passage d'engins lourds dès leur conception, solutions durables pour les problèmes d'eau de ruissellement,...) et donc de limiter par la suite les coûts d'entretien.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Collectivités
- Gestionnaires forestiers
- Entreprises de la filière forêt-bois

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
34	Réalisation de l'état des lieux de la desserte	0	1
35	Nombre de km de routes et pistes créés dans les secteurs identifiés « à enjeux »	<i>À renseigner suite aux conclusions de l'étude ressource</i>	<i>À définir en fonction des résultats de l'étude ressource</i>
36	Nombre de conventions signées	0	30 % des pistes conventionnées

Animation et réalisation de l'action

Porteur de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Partenaires associés : Collectivités locales, Départements, SDIS, DDTM, Gestionnaires PIDAF, Associations des Communes forestières, CNPF PACA, ONF, Coopérative Provence Forêt, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs (SEFSAM), Fibois 06-83, CERPAM, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Gestionnaires forestiers professionnels, Fédérations des chasseurs, Associations sportives et de loisirs, Associations naturalistes, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

État des lieux de la desserte : 2016

Croisement avec les secteurs à potentiel bois : 2017

Recherche de solutions / Mobilisation des acteurs : 2017-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
État des lieux de la desserte	2016-2017		2 000 €	10 jours (ingénierie)	Région PACA / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Croisement avec les secteurs à potentiel bois	2017			5 jours (ingénierie)	
Recherche de solutions / Mobilisation des acteurs	2017-2021		Étude : 10 000 €	15 jours (coordination)	FEADER 16.7.2 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Priorité



Améliorer la mobilisation des bois

Fiche action C4 Amélioration de la qualité des travaux forestiers et gestion des rémanents

Lien actions CFT	Actions B3 / B4 / C1 / D1
Lien mesures Charte Parc naturel régional	Mesures 7 / 14 / 19 / 20 / 21

Contexte / constat

La coupe de bois est une étape essentielle et délicate dans la vie d'un peuplement. Sa qualité et son rendu (gestion des rémanents de coupes notamment) sont des enjeux majeurs qui permettront à la fois de garantir la pérennité de la forêt et de limiter les réticences de la population envers la gestion forestière.

Une exploitation forestière de qualité garantira le bon renouvellement des peuplements, une gestion durable des forêts ainsi que le maintien de la qualité des sols (fertilité et prévention du tassement), support de la production forestière. De plus, d'un point de vue économique, la pérennisation du patrimoine forestier par des exploitations soignées, permettra d'assurer dans le temps les recettes forestières, le maintien des fonctions écologiques et sociales ainsi que de de conserver l'activité des entreprises, les emplois en milieu rural et le dynamisme du territoire.

Avec le développement des filières énergétiques, la gestion des rémanents tend à évoluer. Autrefois laissés sur la coupe (éparpillés, mis en andains, broyés...) ils sont aujourd'hui de plus en plus valorisés (exportation d'arbres entiers). Plusieurs questions se posent donc autour de la rentabilité économique d'une exportation des rémanents mais aussi des effets sur la fertilité des sols et sur la biodiversité.

Enfin, une amélioration de la qualité des travaux forestiers, accompagnée d'une sensibilisation du public sur les réalités de la gestion forestière permettront une meilleure acceptation sociale des coupes de bois dans un contexte d'accroissement de la demande.

Objectifs visés

Trois objectifs sont visés :

- Généraliser la réalisation de chantiers d'exploitation de qualité ;
- Adopter des pratiques responsables de gestion des rémanents en fonction des enjeux économiques, écologiques et vis-à-vis du risque incendie ;
- Favoriser une meilleure acceptation sociale des exploitations forestières.

Descriptif et contenu de l'action

Élaborer un référentiel des bonnes pratiques de prélèvement de la ressource :

- Recensement des outils existants ;
- Réalisation de fiches synthétiques abordant les aspects règlementaires, les règles d'engagement réciproques lors de la réalisation de travaux, la contractualisation des prestations, l'évaluation des enjeux environnementaux, paysagers et sociaux ;
- Diffusion du référentiel.

Réaliser une étude comparative des coûts de gestion des rémanents selon plusieurs modalités :

- Recensement des résultats des études existantes ;
- Étude des différentes possibilités de traitement des rémanents selon les conditions stationnelles présentes sur le territoire, l'impact sur la biodiversité et la petite faune, la prise en compte du risque incendie, du pastoralisme... ;
- Évaluation économique des différents scénarios (broyage en plein, partiel, mise en andains...) ;
- Edition et diffusion de fiches techniques.

Élaborer une typologie des exploitations forestières en fonction des secteurs et des enjeux identifiés

- Élaboration d'un guide des stations forestières ;
- Identification des secteurs à enjeux de mobilisation de bois (action C1) ;
- Définition d'un portefeuille d'actions sylvicoles répondant aux enjeux identifiés (action B4) ;
- Intégration des modalités de gestion de parcelles sylvopastorales : type de coupe, densité, possibilité de mécanisation... ;
- Expérimentation de pratiques de mobilisation alternatives : débardage par traction animale, débardage en arbres entiers et façonnage sur pistes ou place de dépôt...

Sensibiliser et former les professionnels de la forêt actuels et futurs :

- Organisation de sessions de formations à l'attention des professionnels ;
- Intégration des notions de pratiques de gestion durable au sein des filières de formations professionnelles.

Développer des outils d'information :

- Élaboration de panneaux de chantier explicatifs sur le déroulé et le but du chantier ;
- Information des habitants en amont du chantier (article dans le bulletin communal, site internet...).

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entreprises de la filière forêt bois

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
37	Réalisation du référentiel de bonnes pratiques de prélèvement de la ressource	0	1
38	Nombre de référentiels diffusés	0	70%
39	Nombre d'expérimentations de pratiques de mobilisation alternatives	0	<i>À définir en fonction des résultats de l'étude ressource</i>
40	Nombre de participants aux sessions de formation professionnelle	35 (colloque Fibois 06/83)	8 participants par session

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Partenaires associés : SEFSAM, Centre forestier La Bastide des Jourdans, Fibois 06-83, Interprofession régionale forêt/bois, ADEME, Associations des Communes forestières, ONF, PEFC PACA, Coopérative Provence Forêt, CNPF PACA, Gestionnaires forestiers professionnels, Fédérations des chasseurs, CERPAM, Associations naturalistes, Forêt Modèle de Provence, SDIS.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Élaboration du référentiel (recensement / réalisation / diffusion) : 2019

Étude comparative des coûts de gestion des rémanents : 2019

Élaboration d'une typologie des exploitations forestières et pratiques expérimentales : 2020-2021

Sensibilisation et développement d'outils de communication : 2020-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Élaboration du référentiel	2019		5 000 €	10 jours (ingénierie)	FEADER 16.7.2 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Étude comparative des coûts de gestion des rémanents	2019		5 000 €	5 jours (coordination)	
Élaboration d'une typologie des exploitations forestières et expérimentations	2020-2021		15 000 €	15 jours (ingénierie, coordination)	
Sensibilisation et développement d'outils de communication	2020-2021		6 500 €	6 jours (ingénierie)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / ONF / SEFSAM / Fibois 06-83 / Provence Forêt



Priorité



Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois en circuit court

Fiche action C5 Encouragement des initiatives en faveur du tri des bois et de constitution d'une offre de bois façonné

Lien actions CFT Actions C1 / C2 / C7

Lien mesures Charte Parc naturel régional Mesures 14 / 19 / 20 /21

Contexte / constat

La commercialisation des bois a un impact direct sur l'économie locale par les recettes générées auprès de l'ensemble des intervenants de la filière de récolte/transformation : exploitant forestier, entrepreneur de travaux forestiers, débardeur, transporteur, scieur... L'exploitation d'un arbre génère plusieurs produits en fonction de son essence, de son âge et de la conduite sylvicole menée :

- Du bois d'œuvre issu principalement de la bille de pied et de la surbille de tiges ;
- Du bois industrie/bois énergie issu des surbilles de branches et autres surbilles de tiges ;
- Des menus bois provenant de la cime et des petites branches.

La diversité de ces produits et leur hétérogénéité n'intéressent pas nécessairement le même type d'acheteur qui, en fonction de son activité, va rechercher une qualité spécifique plutôt qu'un lot de plusieurs qualités différentes. Au travers de l'action de la commercialisation, par le choix du mode de vente, le propriétaire forestier peut orienter la destination de ses bois et ainsi répondre spécifiquement aux besoins de chaque acheteur.

C'est le cas de la vente de bois façonnée, qui, comparativement à la vente sur pied, représente 23 % du volume de bois vendu sur le territoire. En commercialisant du bois « bord de route », propriétaire et acheteur peuvent conclure la vente sur la base de qualité et de quantités connues. La constitution d'une offre de bois façonnée permet donc de valoriser chaque produit au regard de ses qualités (tri des bois) et ainsi de dégager un meilleur bilan économique pour les propriétaires forestiers. Dans une optique de valorisation économique territoriale à moyen et long termes, propriétaires et transformateurs peuvent aller plus loin en s'engageant mutuellement dans un contrat d'approvisionnement pluriannuel.

Objectifs visés

Deux objectifs sont visés :

- Sécuriser l'approvisionnement des transformateurs du territoire ;
- Améliorer la valeur ajoutée des produits du territoire.

Descriptif et contenu de l'action

Rapprocher l'offre et la demande :

- Identification des zones à enjeux de production de bois (lien action C1) ;
- Recueil des besoins des exploitants en termes de volume et de qualité de bois ;
- Recueil des besoins des transformateurs du territoire en termes de volume et de qualité de bois ;
- Mutualisation des coupes de bois afin de constituer des volumes attractifs par produit (lien action C2).

Permettre l'organisation du tri des bois en forêt :

- Identification des places de dépôt potentielles au sein des documents de gestion, des études ressources, des études sur la desserte... (lien action C2) ;
- Appui au développement d'une plateforme de stockage et tri des bois (lien action C7).

Diversifier les modes de vente des bois :

- Organisation de formations présentant les différentes procédures (adjudication, gré à gré) et formes de vente (sur pied, façonnée, en bloc, à la mesure) ;
- Promotion du mode de vente par contrat d'approvisionnement permettant aux propriétaires, exploitants et transformateurs d'avoir une meilleure visibilité en termes de volumes et de prix.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entreprises de la filière forêt-bois
- Interprofession régionale forêt bois

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
41	Réalisation d'un outil structurant permettant le tri des bois	0	1
42	Volume de bois vendu par procédure et forme de vente	Vente publique = 57 % Contrat appro = 15 % Gré à gré = 28 %	Vente publique = 1/3 Contrat appro = 1/3 Gré à gré = 1/3
43	Nombre de participants aux formations thématiques de vente des bois	0	50 (10 par an)

Animation et réalisation de l'action

Porteur de l'action « rapprocher l'offre et la demande » : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Porteurs de l'action « organisation des espaces de tri des bois » : ONF / Gestionnaires forestiers professionnels / Coopérative Provence Forêt

Porteurs de l'action « diversifier les modes de vente » : Associations des Communes forestières / Syndicats des propriétaires forestiers privés / CNPF PACA / ONF / Coopérative Provence Forêt / Gestionnaires forestiers professionnels

Partenaires associés : Interprofession régionale forêt-bois, Collectivités locales, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs (SEFSAM), Fibois 06-83, Départements, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Rapprocher l'offre et la demande : 2018-2019

Organisation des espaces de tri des bois : 2019

Diversifier les modes de vente : 2019-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Rapprocher l'offre et la demande	2018-2019		Étude : 35 000 €	8 jours (coordination)	LEADER 1.2 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Organisation des espaces de tri des bois	2019			8 jours (appui)	
Diversifier les modes de vente	2019-2021		5 000 €	6 jours (appui)	Mission CoFor / ONF / CNPF PACA / Syndicat des propriétaires privés / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume



Priorité



Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois en circuit court

Fiche action C6

Mise en place d'un réseau de bois de chauffage en circuit court

Lien actions CFT

Actions B1 / B2 / C1 / C2 / E1

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 14 / 15 / 19 / 20 / 21 / 26

Contexte / constat

Les peuplements feuillus occupent plus de 40 200 ha soit près de 60 % des espaces forestiers du territoire. La demande locale en bois de type bois-bûche feuillus (chênes vert et pubescent) est importante de la part des particuliers qui plébiscitent ce mode de chauffage. Ainsi, en 2014, ce sont près de 195 500 stères qui ont été consommées par 14 325 foyers équipés d'un système de chauffage au bois.

Le traitement sylvicole des peuplements de taillis, desquels sont principalement issus le bois-bûche, conduit à la réalisation cyclique de coupes rases, générant un fort impact paysager et une difficile acceptation de la part du public.

Dans un contexte de valorisation locale de la forêt communale et de l'ensemble de ses composantes multifonctionnelles, il s'agira de proposer aux habitants du bois-bûche exploité localement, par des entrepreneurs de travaux forestiers locaux dans le respect d'une gestion forestière durable et respectueuse des paysages. Cette action doit également permettre une meilleure acceptation sociale des coupes de bois par une appropriation de la ressource bois du territoire par les habitants (de la forêt au foyer).

Objectifs visés

4 objectifs sont visés :

- Dynamiser l'exploitation forestière en forêts communales (voire en forêts privées dans le cadre d'une exploitation mutualisée) ;
- Permettre aux habitants de faire le lien entre l'arbre sur pied et la bûche utilisée comme combustible ;
- Établir des partenariats avec les entrepreneurs de travaux forestiers locaux ;
- Développer des pratiques d'exploitation des taillis respectueuses des paysages.

Descriptif et contenu de l'action

Il s'agira donc d'élaborer une méthodologie permettant la mise en place d'une démarche de commercialisation de bois de chauffage en circuit de proximité et d'en tester la validité à travers la réalisation d'une action pilote sur le territoire.

Compte tenu du dynamisme de la filière bois de chauffage déjà en place, la mise en place de cette démarche sera préférentiellement axée sur des parcelles n'ayant pas trouvé preneur (invendus, se situant sur des zones à fortes contraintes engendrant des surcoûts d'exploitation ou prévues en coupe à l'aménagement forestier mais pour lesquelles la commune ne souhaite pas la mise en vente.

Faisabilité technique :

Les étapes de planification et d'animation de la démarche pilote porteront sur :

- L'identification d'échelles pertinentes de faisabilité de l'action afin de garantir le lien mobilisation de la ressource / commercialisation en circuit de proximité (échelle communale / intercommunale / parcelles privées / par massif forestier...) ;
- La mobilisation de communes volontaires (voire des propriétaires privés volontaires à proximité des parcelles communales) pour s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de vente groupée à l'attention d'habitants locaux ;
- L'inscription de l'opération dans le cadre d'une gestion durable de la forêt (présence d'un document de gestion durable) ;

- Le recueil des attentes des habitants (choix du mode de diffusion de l'information, méthodologie de gestion des inscriptions, recueil des exigences sur la qualité du bois...);
- La recherche d'entrepreneur(s) de travaux forestiers ;
- L'élaboration d'un contrat de vente type garantissant une exploitation respectueuse des milieux, des peuplements et des paysages ;
- Les modalités de coordination des coupes (gestion et suivi de chantier) en cas de mobilisation conjointe public/privé ;
- La détermination des conditions de mise à disposition du bois pour les habitants (stockage, livraison, retrait sur place) ;
- L'identification des sites propices à la mise en place d'actions similaires dans le temps en fonction des états d'assiettes prévus au sein des documents de gestion des propriétaires.

Faisabilité économique :

La mise en œuvre de la démarche devra prendre en compte les réalités économiques c'est-à-dire la rentabilité de l'opération au regard des attentes des propriétaires (rémunération de la ressource) et des consommateurs (prix du bois local par rapport à une offre extérieure au territoire).

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Entrepreneurs de travaux forestiers / exploitants forestiers
- Habitants

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
44	Élaboration de la méthodologie d'organisation de la démarche	0	1
45	Nombre d'habitants ayant bénéficié de l'action	0	40 foyers / an
46	Nombre de stères valorisés	0	Taux de prélèvement en adéquation avec les objectifs définis dans les documents de gestion

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / ONF / Associations des Communes forestières / CNPF PACA.

Partenaires associés : Coopérative Provence Forêt, Fibois 06-83, PEFC PACA, SEFSAM, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Gestionnaires forestiers professionnels, Collectivités locales, Fédérations des chasseurs, CERPAM, Associations naturalistes, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Élaboration de la méthodologie : 2016-2017

Appui à la mise en place par les communes : 2018-2021



Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Élaboration de la méthodologie	2016-2017		14 000 €	10 jours (ingénierie, coordination)	Région PACA / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Appui à la mise en place par les communes	2018-2021			8 jours (ingénierie)	

Priorité



Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois en circuit court

Fiche action C7 Sécurisation de l'approvisionnement local des chaufferies bois du territoire

Lien actions CFT Actions B3 / B5 / C1 / C2 / C3

Lien mesures Charte Parc naturel régional Mesures 14 / 19 / 20 / 21

Contexte / constat

Comparativement aux départements alpins, le maillage de chaudières bois communales sur le territoire reste encore faible : seules 4 communes disposent de chaufferies bois dont l'approvisionnement en plaquettes forestières provient essentiellement d'un fournisseur basé dans les Bouches-du-Rhône. On compte ainsi :

- 3 chaufferies bois en fonctionnement dans le périmètre consommant 330 tonnes de bois ;
- 4 chaufferies en fonctionnement sur des « communes porte » consommant 1 900 tonnes de bois ;
- 3 chaufferies en construction dont la consommation de plaquettes forestières est estimée à 1 200 tonnes.

Pour l'instant, la capacité d'approvisionnement de ces unités paraît suffisante mais avec l'implantation des deux centrales Biomasse, la question de la pérennité de l'approvisionnement de ces petites unités se pose. En effet, avec des besoins en bois forestier de 140 000 t pour SYLVIANA et 600 000 t pour UNIPER, une pression sur la ressource forestière à l'échelle régionale est prévisible.

Une première phase d'évaluation de la ressource bois disponible à l'échelle du territoire sera menée au travers de l'action de préfiguration C1 mais une réflexion globale sur la pérennisation d'un approvisionnement local des petites unités est à engager à court terme.

Objectifs visés

5 objectifs sont visés :

- Assurer la disponibilité de l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire ;
- Limiter les distances d'approvisionnement ;
- Garantir la gestion durable des espaces forestiers ;
- Préserver la valorisation des bois en fonction de leur qualité ;
- Garantir un combustible de qualité

Descriptif et contenu de l'action

Appuyer la mise en place d'une plateforme locale multi-usages (bois d'œuvre, bois déchiqueté, bois bûche) :

- Identification de zones foncières disponibles et propices à l'implantation d'une plateforme ;
- Appui à la définition de la conception et de l'équipement de la plateforme ;
- Réflexion sur les différents modes de gestion possible de la plateforme.

Développer la contractualisation entre la forêt et la chaufferie :

- Élaboration de modèles de contrats forêt / plateforme ;
- Élaboration de modèles de contrats plateforme / chaufferies ;
- Réservation d'une partie du volume des coupes de bois pour l'approvisionnement direct du propriétaire.

Garantir un combustible de qualité :

- S'assurer de la qualité de l'exploitation forestière en s'appuyant sur la certification PEFC ;
- S'assurer de la qualité du combustible en s'appuyant sur la Charte qualité bois déchiqueté (CQBD).

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Fournisseurs de plaquettes forestières
- Collectivités

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
47	Nombre de contrats forêt/plateforme signés	0	<i>À définir</i>
48	Nombre de contrats plateforme / chaufferie signés	0	100 % des chaufferies du territoire dispose d'un contrat
49	Taux d'approvisionnement plaquettes en bois qualifié CQBD	0 %	50 % des approvisionnements des chaufferies du territoire

Animation et réalisation de l'action

Porteur de l'action : Associations des Communes forestières

Partenaires associés : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume, ONF, CNPF PACA, Syndicats des propriétaires forestiers privés, Interprofession régionale forêt/bois, Collectivités locales, Coopérative Provence Forêt, Gestionnaires forestiers professionnels, Fibois 06-83, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs (SEFSAM), PEFC PACA, Départements.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Développer la contractualisation entre la forêt et la chaufferie : 2017-2021

S'assurer d'un combustible de qualité : 2017-2021

Appui à la mise en place d'une plateforme de bois multi-usages : 2019-2020

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Développer la contractualisation entre la forêt et la chaufferie	2017-2021		<i>À évaluer</i>		Mission CoFor
S'assurer d'un combustible de qualité	2017-2021				
Appui à la mise en place d'une plateforme de bois multi-usages	2019-2020	<i>À évaluer</i>		10 jours (appui, animation)	LEADER 1.1 / Région PACA / État / Départements / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Priorité



Expérimenter de nouveaux débouchés

Fiche action C8

Renforcement de l'émergence de nouveaux débouchés afin de valoriser les essences du territoire

Lien actions CFT

Actions C5 / E1

Lien mesures Charte Parc naturel régional

Mesures 10 / 15 / 19 / 20 / 21 / 24 / 25 / 26 / 30

Contexte / constat

Le territoire dispose de nombreuses essences forestières (pins, chênes, érables, frênes, tilleuls...) présentant des caractéristiques techniques et esthétiques intéressantes pour des entreprises d'artisanat. Pourtant, la valorisation de ces essences, qu'elles soient feuillues ou résineuses, reste limitée. En effet, le territoire ne dispose pas d'unité de première transformation, maillon pourtant essentiel pour une valorisation optimale des différents produits bois. Les résineux sont majoritairement destinés à l'approvisionnement de l'industrie papetière et du bois énergie (7 000 m³ estimés – 40 %) avec une partie tout de même valorisée en bois d'œuvre (palette, caisserie, poteaux, piquets, charpente...) pour 2 % et les feuillus trouvent leur débouchés dans la filière bois de chauffage pour le chêne (55 %) et quelques filières de niche pour les feuillus précieux (tournerie, marqueterie...).

Alors que plusieurs expériences menées dans les territoires voisins (Grand site Sainte-Victoire, Pays d'Aubagne et de l'Etoile) ont montré que l'utilisation du bois local pour la signalétique, le mobilier, la petite menuiserie... était possible, le principal frein rencontré reste la structuration de la filière forêt-bois et la difficile émergence de nouveaux débouchés.

Grâce à la conduite d'actions structurantes telles que la qualification du Pin d'Alep pour un usage en bois de structure et le regain d'intérêt pour le bois en tant qu'éco-matériau sain et durable, la perspective de développement de nouveaux produits (menuiseries, parquet...) sera possible. De même, l'appui à l'implantation d'entreprises artisanales sur le territoire valorisant les essences secondaires telles que les feuillus précieux et les arbustes méditerranéens (genévrier, filaire, cornouiller...) renforcera cette émergence.

Objectifs visés

3 objectifs sont visés :

- Dynamiser et structurer les filières locales par une meilleure valorisation des essences du territoire ;
- Développer l'artisanat et les métiers d'art autour du travail du bois ;
- Valoriser les savoir-faire et artisans locaux.

Descriptif et contenu de l'action

Promouvoir l'utilisation du bois local auprès des collectivités :

- Organisation de journées de formation sur l'utilisation des bois locaux (construction, énergie, fournitures, aménagements extérieurs...) ;
- Élaboration d'un « porté à connaissance » pour améliorer la prise en compte de l'utilisation du bois dans les règlements des documents d'urbanisme ;
- Recensement et diffusion des outils à l'usage des rédacteurs de cahier des charges d'appels d'offres pour favoriser l'intégration de critères en faveur du bois (travaux et fournitures) ;
- Réalisation d'études d'opportunité pour les projets de chaufferie bois/réseau de chaleur (lien action C9).

Générer une demande du bois local :

- Information sur les nouvelles potentialités d'utilisation du bois (guide que fait-on avec le bois) ;
- Création d'un catalogue des produits bois proposés par les artisans du territoire ;
- Organisation d'une offre touristique en lien avec les métiers de la forêt et du bois ;
- Valorisation des bois précieux (marchés de niche).

**Inciter les entreprises à s'implanter sur le territoire pour une valorisation locale :**

- Recensement et promotion des entreprises de transformation du bois du territoire ;
- Dédier des zones foncières pour des activités autour de la forêt et du bois.

Publics cible

- Collectivités
- Entreprises et artisans
- Bureaux d'études
- Architectes
- Grand public

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
50	Nombre de projets bois accompagnés	0	100 % des projets accompagnés
51	Réalisation d'un guide sur les entreprises du territoire et les usages du bois	0	1
52	Nombre de nouvelles entreprises bois installées sur le territoire	128	augmentation de 5 %

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / Associations des Communes forestières / Interprofession régionale forêt-bois / Chambre des métiers et de l'artisanat / Chambre de commerce et d'industrie.

Partenaires associés : ONF, CNPF PACA, Collectivités locales, Agences d'urbanisme, CAUE, PEFC PACA, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Gestionnaires forestiers professionnels, Acteurs du tourisme, Forêt Modèle de Provence, Départements.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Promotion de la consommation de bois local : 2018-2021

Générer une demande : 2018-2021

Action envers les entreprises : 2018-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Promotion de la consommation de bois local	2018-2021		6 000 €	20 jours (ingénierie, appui)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / CCI / CoFor
Générer une demande	2018-2021		10 000 €	10 jours (ingénierie, coordination)	LEADER 1.1 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Action envers les entreprises	2018-2021		3 000 €	6 jours (coordination)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / CCI / Chambre des métiers

		Priorité	
Rechercher la rémunération des autres produits forestiers et des services rendus			
Fiche action C9		Identification des possibilités de paiement des services rendus par la forêt	
Lien actions CFT	Actions A2 / B1 / B5 / D1 / D2 / E1 /		
Lien mesures Charte Parc naturel régional	Mesures 1 / 4 / 5 / 6 / 12 / 17 / 19 / 20 / 21 / 32		
Contexte / constat			
<p>Les services rendus par la forêt méditerranéenne sont nombreux. Le projet SYLVAMED a permis d'estimer que plus de 65 % de sa valeur économique totale proviennent des produits non-ligneux (10 %) et des services qu'elle produit (55 %). Outre les services dits de prélèvement comme les prélèvements de bois, la chasse, la cueillette de fruits et champignons, différents services environnementaux et sociaux sont assurés par les espaces forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régulation du climat et du régime des eaux ; - Protection des sols ; - Contribution à la qualité de l'air et de l'eau ; - Conservation de la diversité biologique dans toutes ses composantes : génétique, spécifique et écosystémique ; - Attrait paysager de la forêt et les services sociaux qu'elle rend. <p>Ces services environnementaux peuvent être valorisés au travers de systèmes contractuels incluant des contreparties financières entre bénéficiaires et fournisseurs (propriétaires forestiers). L'outil économique incitatif « paiement pour services environnementaux (PSE) » est de plus en plus utilisé. Plusieurs opérations pilotes ont été conduites dans le cadre du projet européen SYLVAMED et pourraient être développées au sein du territoire.</p>			
Objectifs visés			
<p>2 objectifs sont visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les pratiques de gestion forestière aux enjeux environnementaux ; - Diversifier les sources de revenus permettant aux propriétaires d'engager des travaux d'entretiens des peuplements. 			
Descriptif et contenu de l'action			
<p>Il s'agira de définir différents types de mécanismes de paiement pour services environnementaux adaptés aux caractéristiques du territoire permettant de générer une ressource financière supplémentaire pour le propriétaire. Celle-ci permettra de réaliser des travaux d'entretien et la prise en charge des surcoûts d'exploitation liés à des contraintes particulières inhérentes aux milieux spécifiques.</p> <p><u>Améliorer les connaissances sur les écosystèmes forestiers du territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement du rôle des forêts du territoire dans les cycles de l'eau et du carbone ; - Analyse de la place de la forêt dans la perception paysagère (lien action D1) ; - Enrichissement des connaissances sur la Hêtraie de la forêt domaniale de la Sainte-Baume ; - Évaluation des conséquences du changement climatique et des pollutions atmosphériques (ozone notamment) sur les forêts du territoire ; - Développement de partenariats avec les Instituts de recherches et les Universités. <p><u>S'appuyer sur les retours d'expérience :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des dispositifs déjà mis en place (fiscaux, contractuels...) sur d'autres territoires pour la rémunération des fonctions non marchandes de la forêt ; - Identification de systèmes réalistes et réalisables de compensation (carbone, eau, biodiversité...) pour financer les travaux sylvicoles non rentables économiquement et les porter à connaissance. 			

Initier et promouvoir des démarches concrètes :

- Valorisation du rôle positif de la forêt (lien action E1) ;
- Développement de partenariat avec les gestionnaires de l'eau (contrats de rivières, usine Beaupré...) ;
- Recherche de propriétaires forestiers volontaires ;
- Promotion de démarches exemplaires réalisées sur le territoire.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Acteurs économique du territoire : usine Beaupré, Groupement d'Entreprises du Plateau de Signes (GEPS), gestionnaires de l'alimentation en eau potable

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
53	Nombre de contrats PSE signés	0	1
54	Nombre de partenariats conclus	0	1

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : CNPF PACA / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Partenaires associés : ONF, Association Forestour, PEFC PACA, Instituts de recherche, Universités, Gestionnaires de contrats de rivière, CERPAM, Associations des Communes forestières, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Gestionnaires forestiers professionnels, Départements, Associations naturalistes, Collectivités locales, gestionnaires de l'alimentation en eau potable, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Définition des types de mécanismes de PSE adaptés aux caractéristiques du territoire : 2020-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Amélioration des connaissances (expertises)	2020		8 000 €	3 jours (coordination)	Programmes Européens (FEADER / Coopération) / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / CNPF PACA / ONF
Analyse des expériences similaires	2020		7 000 €	2 jours (coordination)	
Initiation et promotion de démarches concrètes	2021		10 000 €	10 jours (ingénierie, appui)	

Priorité



Préserver le patrimoine paysager et culturel

Fiche action D1

Prise en compte du paysage dans les actions forestières

Lien actions CFT	Actions B1 / B4 / C3 / C4
Lien mesures Charte Parc naturel régional	Mesures 1 / 2 / 7 / 19 / 20 / 21

Contexte / constat

Le territoire de la Sainte-Baume s'exprime par toute une palette de paysages naturels et de terroirs, en continuité directe et en covisibilité avec elle. Couvrant la majeure partie du Parc, la forêt s'affirme comme l'élément fédérateur d'ensembles très variés. Cependant, sa présence est parfois tellement évidente que l'on a trop souvent tendance à considérer son existence et ses aspects comme immuables. Pourtant, les paysages d'aujourd'hui sont le reflet de l'évolution des activités d'hier.

Le fonctionnement des écosystèmes forestiers est une notion complexe et la gestion forestière menée depuis des décennies reste difficile à appréhender par le grand public car les actions menées par les forestiers ne sont perceptibles qu'en de rares occasions. Les exploitations forestières, plus ou moins visibles, trahissent parfois cette gestion qui valorise une ressource renouvelable et génératrice d'emplois non délocalisables. Ces interventions, parfois mal comprises et mal acceptées par les populations soucieuses de l'intégrité des espaces naturels, engendrent des situations de retard de gestion par le report ou la non réalisation de coupes prévues au sein des documents de gestion.

Objectifs visés

2 objectifs sont visés par cette action :

- Généraliser la conduite d'opérations sylvicoles respectueuses des paysages ;
- Réengager une sylviculture dans les peuplements forestiers méditerranéens.

Descriptif et contenu de l'action

Élaborer un manuel paysager pour les forêts du territoire :

- Approfondissement du diagnostic paysager réalisé dans le cadre de la Charte Parc naturel régional ;
- Rencontre avec les partenaires forestiers ;
- Réalisation d'études de cas concrets sur le terrain ;
- Identification des techniques sylvicoles paysagères réalisables ;
- Évaluation de l'impact économique des traitements paysagers (maintien d'îlots, traitement des lisières...);
- Rédaction du manuel ;
- Conception graphique (maquettage, édition) ;
- Coordination de la démarche (Comité de suivi/technique/pilotage).

Valoriser le manuel paysager auprès des acteurs de la filière forêt-bois :

- Réalisation de chantiers test démonstratifs ;
- Organisation de formations d'application ;
- Promotion afin d'en faire une référence pouvant être inscrite dans les contrats forestiers de coupes et travaux.

Publics cible

- Gestionnaires forestiers
- Propriétaires forestiers
- Entrepreneurs de travaux forestiers / exploitants forestiers



Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
55	Élaboration du guide paysager	0	1
56	Nombre de participants aux formations	0	10 participants / session
57	Nombre de contrats signés faisant référence au guide paysager	0	100 %

Animation et réalisation de l'action

Porteur de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Réalisation du manuel paysager : Prestataire externe

Partenaires associés : ONF, CNPF PACA, Association des Communes forestières, Syndicat des propriétaires forestiers privés, Syndicat des exploitants forestiers et scieurs (SEFSAM), Gestionnaires forestiers professionnels, Forêt Modèle de Provence, Coopérative Provence Forêt, Fibois 06-83

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Élaborer un manuel paysager pour les forêts du territoire : 2019 - 2020

Valoriser le manuel paysager auprès des acteurs de la filière bois : 2020 - 2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Élaborer un manuel paysager pour les forêts du territoire	2019-2020		Prestation : 60 000 €	14 jours (coordination)	FEADER 16.7.2 / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Départements / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Valoriser le manuel paysager auprès des acteurs de la filière bois	2020 - 2021	Chantiers test : 15 000 €	Formation : 4 000 €	8 jours	FEADER 16.7.2 / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Départements / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / Fonds individuel de formation



Concilier les usages au sein des espaces forestiers

Fiche action D2 Amélioration de la gestion et de l'organisation de l'accueil du public en forêt

Lien actions CFT	Actions B1 / C3 / C8
Lien mesures Charte Parc naturel régional	Mesures 19 / 20 / 21 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35

Contexte / constat

Du fait de son haut degré de naturalité et de la qualité de ses espaces naturels, le territoire de la Sainte-Baume, situé à proximité immédiate de Marseille, Aix-en-Provence et Toulon, est fortement plébiscité. Le besoin de ressourcement, la pratique d'activités sportives et de loisir, les activités locales traditionnelles (cueillette de champignons, chasse) et la découverte de la richesse environnementale sont les principales motivations des visiteurs. Les espaces forestiers publics et privés, occupant 70% du territoire, constituent donc le support privilégié de ces activités.

Si les forêts publiques (domaniales, communales et départementales), ont vocation à répondre à cette demande au travers d'aménagements spécifiques dédiés (aires de stationnement, aires de pique-nique, parcours découverte...), du côté de la forêt privée, les propriétaires, plutôt tolérants vis-à-vis de cette fréquentation, sont souvent confrontés à des dégradations (chemins, peuplements forestiers), des nuisances sonores, des récoltes illégales voire même parfois des agressions verbales. Néanmoins, plusieurs propriétaires privés ont fait de leur patrimoine forestier un support d'activité économique *via* une valorisation touristique et de loisir avec l'aide de l'association FORESTOUR. Ils proposent ainsi plusieurs activités commerciales telles que des parcours accrobranches, des hébergements, des activités culturelles et artistiques...

Le territoire est ainsi confronté au défi de concilier les attentes des visiteurs avec le respect de la notion de propriété, la préservation de la qualité de ses patrimoines, le bien-être de ses habitants et la gestion des conflits d'usage.

Objectifs visés

3 objectifs principaux sont visés :

- Améliorer les conditions d'accueil en forêt ;
- Réduire les conflits et accidents entre les différents usagers de la forêt ;
- Respecter le droit de propriété en préservant la tranquillité des propriétaires.

Descriptif et contenu de l'action

Il s'agira d'assurer une coordination efficace des gestionnaires, propriétaires, acteurs du tourisme et des activités de loisir, dans une perspective de gestion globale et cohérente des espaces naturels et de sensibilisation du public à travers l'outil Espace sport nature Sainte-Baume (ESI).

Maîtriser la propriété foncière des lieux d'accueil et de pratiques :

- Identification de sites prioritaires pour l'accueil du public ;
- Utilisation prioritaire des propriétés du domaine public ou du domaine privé des personnes publiques plutôt que de la propriété privée ;
- Régularisation de la réalisation des chemins empruntés par des itinéraires de randonnée (révision des PDIPR le cas échéant) ;
- Établissement d'un partenariat contractualisé avec les propriétaires en cas de nécessité d'utilisation de la propriété privée, clarifiant notamment le transfert de responsabilité, la gestion de l'entretien et de l'information nécessaire au respect de la propriété.



Favoriser la mise en place de projets d'accueil en forêt concertés et respectueux de l'environnement :

- Animation d'une médiation territoriale pour favoriser un développement concerté des activités de loisirs en forêt ;
- Appui à l'aménagement des sites identifiés comme prioritaires pour l'accueil du public ;
- Accompagnement des porteurs de projets dans la réalisation de produits et d'activités sylvotouristiques ;
- Valorisation des outils développés par l'association FORESTOUR (boîte à outils, livret de gestion forestière...).

Sensibiliser le public sur la propriété foncière :

- Création de supports de communication (plaquettes, panneaux, pages web...) sur la notion de propriété forestière, de règles de bonnes pratiques, de réglementation d'accès, de gestion forestière en lien avec les acteurs du tourisme ;
- Diffusion de l'information aux accompagnateurs et usagers *via* les opérateurs touristiques et les collectivités.

Publics cible

- Propriétaires forestiers
- Gestionnaires forestiers
- Acteurs du tourisme
- Acteurs associatifs concernés par la fréquentation des espaces naturels
- Grand public

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
58	Nombre d'Espace Sites et Itinéraires (ESI) d'intérêt territorial intégrés à l'espace sports nature Sainte-Baume	0	50
59	Taux de prise en compte de l'avis des propriétaires pour l'intégration des ESI à l'espace sports nature Sainte-Baume	NA	100 %

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / Association Forestour / ONF / Départements / CNPF PACA / Syndicat des propriétaires forestiers privés / Gestionnaires forestiers professionnels.

Partenaires associés : Collectivités locales, Acteurs du tourisme, Associations sportives, Fédérations des Chasseurs, Associations des Communes forestières, Forêt Modèle de Provence.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Maîtriser la propriété foncière des lieux d'accueil et de pratiques : 2018-2021

Favoriser la mise en place de projets d'accueil en forêt concertés : 2020-2021

Sensibiliser le public sur la propriété foncière : 2018-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Maîtriser la propriété foncière des lieux d'accueil et de pratiques	2018-2021			40 jours (ingénierie, animation)	
Favoriser la mise en place de projets concertés d'accueil en forêt	2020-2021		5 000 €	30 jours (ingénierie, animation)	Forestour / Syndicat propriétaires privés / CD 13 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Sensibiliser le public sur la propriété foncière	2018-2021		20 000 €	30 jours (ingénierie, animation)	Syndicat des propriétaires forestiers / propriétaires / ONF / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume

Priorité



Développer une culture forêt-bois auprès des élus et du grand public

Fiche action E1 Information et communication sur les enjeux de la forêt et la gestion forestière

Lien actions CFT Actions B1 / B3 / B4 / B5 / C4 / C6 / C7 / C8 / D1

Lien mesures Charte Parc naturel régional Mesures 19 / 20 / 21 / 34 / 35

Contexte / constat

Le fonctionnement et la gestion des espaces forestiers, de par leur projection temporelle souvent lointaine, sont des notions complexes à appréhender par le public. Au fil des décennies, les relations entre l'Homme et la forêt ont évolué. Autrefois largement exploitée pour de multiples besoins (terres arables pour l'agriculture, pression pastorale, énergie – bûches, charbon de bois – construction - charpentes, chantiers navals, étais de mines), l'abandon progressif de ces pratiques a permis à la forêt de croître pour faire aujourd'hui place à un élément identitaire avec parfois un affect fort pour les habitants.

Face aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui, le bois est de plus en plus plébiscité au quotidien par le public et les collectivités : développement de la construction bois, meubles, parquet, lambris, aménagements extérieurs, énergie, papier... En tant que matériau renouvelable, consommer du bois s'avère constituer un cercle vertueux lorsque la gestion forestière pratiquée est durable.

Cependant, le lien entre l'arbre en forêt et le produit en bois est parfois mal connu du public qui reste réticent à l'exploitation forestière alors que la réalisation de coupes et travaux en forêt garantiront de futurs produits de qualité.

Objectifs visés

3 objectifs principaux sont visés :

- Mieux faire accepter l'exploitation forestière ;
- Maintenir un intérêt pour le milieu forestier dans toutes ses composantes et fonctions ;
- Faire découvrir la forêt et les activités autour du bois sur le territoire.

Descriptif et contenu de l'action

Améliorer la connaissance forestière des élus et du grand public :

- Organisation de sessions de formation pour les élus sur des thématiques en lien avec les actions de la CFT ;
- Organisation de réunions d'information et de sorties en forêt pour le grand public et les scolaires ;
- Publication d'un guide des sites forestiers remarquables ;
- Conception de panneaux temporaires d'explication des coupes pour les chantiers d'exploitation (lien action C4).

Favoriser les contacts entre les élus, acteurs de la filière et grand public :

- Organisation d'une manifestation d'envergure annuelle autour de la forêt sur le territoire ;
- Mise en place d'une « route des métiers de la forêt et du bois ».

Faire connaître les métiers de la forêt et du bois :

- Élaboration d'un guide sur les savoir-faire locaux liés au travail du bois (lien action C8) ;
- Organisation de programmes pédagogiques sur la forêt ;
- Diffusion d'outils ludiques sur la thématique forestière à destination des enfants (ex : coloriage, livre de jeux...).

Publics cible

- Élus
- Scolaires
- Grand public

Suivi et évaluation

N°	Indicateur	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)
10	Nombre d'élus formés par commune (lien indicateur 10)	3 communes	Au moins 1 élu par commune
60	Nombre d'évènements autour de la forêt et du bois organisés	1	5
61	Nombre d'établissements scolaires investis sur la mise en œuvre des programmes pédagogiques en lien avec la CFT	0	20 %
62	Nombre d'interventions de communication (presse, internet, radio, télévision...)	0	2 par an

Animation et réalisation de l'action

Porteurs de l'action : Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume (conseil pédagogique et réseau éducatif) / Associations des Communes forestières / Interprofession régionale forêt-bois / Chambre des métiers et de l'artisanat / Départements / Collectivités locales / ONF.

Partenaires associés : CNPF PACA, Coopérative Provence Forêt, Syndicat des propriétaires forestiers privés, PEFC PACA, Forêt Modèle de Provence, Éducation nationale, Gestionnaires PIDAF, SDIS, Gestionnaires forestiers professionnels, Fibois 06-83, SEFSAM, Fédérations des chasseurs, CERPAM, Associations naturalistes, Association Découverte Sainte-Baume, Institut pour la forêt méditerranéenne, Conseil de développement du PNR de la Sainte-Baume.

Échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Améliorer la connaissance forestière : 2017-2021

Favoriser les contacts : 2017-2021

Faire connaître les métiers de la forêt et du bois : 2017-2021

Plan de financement prévisionnel

Détail de l'action	Période	Coût global estimatif (TTC)		Temps animateur CFT	Sources de financements potentiels
		Investissement	Fonctionnement		
Améliorer la connaissance forestière	2017-2021		10 000 €	35 jours (appui, ingénierie, animation)	Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume / CoFor / Institut pour la Forêt Méditerranéenne / Région / Forêt Modèle
Favoriser les contacts	2017-2021		24 000 €	40 jours (ingénierie)	LEADER 1.1 / Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume
Faire connaître les métiers de la forêt et du bois	2017-2021		10 000 €	30 jours (ingénierie)	

3. Échéancier de mise en œuvre des actions sur la période 2016-2021

N° Fiche action	Intitulé fiche action	Priorité 1 = ***		Priorité 2 = **		Priorité 3 = *	
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
A1	Animation de la charte forestière de territoire						
A2	Participation aux projets novateurs et exemplaires sur le territoire						
B1	Renforcement de la sensibilisation des propriétaires à la gestion de leur forêt						
B2	Encouragement du regroupement des propriétaires						
B3	Appui à la certification forestière PEFC						
B4	Mise en œuvre d'opérations sylvicoles, y compris dans le cadre des mesures de compensation, favorisant la reprise d'une sylviculture des peuplements forestiers méditerranéens						
B5	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité en forêt						
C1	Amélioration de la connaissance de la ressource forestière						
C2	Optimisation de l'organisation de la mobilisation de bois						
C3	Favorisation de la mise en place de desserte structurante multifonctionnelle						
C4	Amélioration de la qualité des travaux forestiers et de la gestion des rémanents						
C5	Encouragement des initiatives en faveur du tri des bois et de constitution d'une offre de bois façonné						
C6	Mise en place réseau de bois de chauffage en proximité						
C7	Sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies bois du territoire						
C8	Renforcement de l'émergence de nouveaux débouchés afin de valoriser les essences du territoire						
C9	Identification des possibilités de paiement des services rendus par la forêt						
D1	Prise en compte du paysage dans actions forestières						
D2	Amélioration de la gestion et de l'organisation de l'accueil du public en forêt						
E1	Information et communication sur les enjeux de la forêt et la gestion forestière						
	Lancement de l'action						

Tableau 10 : Planification annuelle des actions inscrites au plan d'actions

4. Organisation de la mise en œuvre des actions

La mise en œuvre de cette 1^{ère} Charte forestière de territoire repose sur le fait que tous les partenaires prennent des engagements afin de créer les conditions de la convergence de leurs intérêts, en gardant à l'esprit l'objectif commun d'assurer la pérennité de la ressource forestière de la Sainte-Baume sur le long terme et la multifonctionnalité du massif.

En fonction de leurs missions et compétences, les signataires interviennent dans la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions soit en tant que porteur, soit en tant que partenaire associé. Le tableau en annexe 2 présente une vision globale de l'implication de chaque partenaire au sein de chaque action de la CFT de la Sainte-Baume.

5. Plan de financement prévisionnel 2017-2021

La mise en œuvre de la CFT de la Sainte-Baume s'échelonne sur 5 ans. Le coût estimatif des actions a ainsi été budgété sur ce pas de temps qui offre une lisibilité suffisante sur les potentialités de financement en particulier concernant les fonds européens (les programmes financiers européens s'échelonnent sur la période 2014-2020). Néanmoins, compte tenu du contexte institutionnel actuel encore mouvant (changement de mandature régionale, mise en application de la loi NOTRe, baisse des dotations des collectivités...), les parts de cofinancements et certains financements liés à des actions spécifiques resteront à affiner.

Les montants estimés présentés au sein de cette CFT ne constituent donc pas un engagement formel pour les partenaires ayant été identifiés comme « financeurs potentiels ». De même, l'engagement des porteurs d'actions à atteindre leurs objectifs dépendra des moyens qu'ils pourront consacrer à la mise en œuvre des différentes actions.

Un récapitulatif financier général, présenté en annexe 3, permet d'identifier, année par année, le coût par action et la contribution financière pouvant être apportée par chaque acteur identifié comme « financeur potentiel » si les conditions sont favorables (validation des budgets au sein de chaque structure). Pour chaque sous-action sont détaillés en termes de dépense et de financement potentiel :

- Le coût total de l'action incluant le temps passé par les acteurs en place sur les missions relevant de leurs champs de compétences (actions de formation, animation pour le regroupement des propriétaires, promotion de la certification...);
- Le type de dépense (Fonctionnement ou Investissement) ;
- Le temps consacré par l'animateur CFT à la mise en œuvre de l'action (coordination, ingénierie, appui, animation) ;
- La ventilation possible du financement des actions par les différents acteurs sur la base des modalités de financements propres aux dispositifs de financement identifiés (taux maximal d'aides publiques, part d'autofinancement...).

L'ensemble des opérations identifiées dans la présente CFT représente un budget prévisionnel de près de 635 000 € TTC (dont 150 000 € d'animation) pour une période de 5 ans, soit 127 000 € de budget annuel.

Note : *Les actions transversales inscrites au sein de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume (paysage, tourisme, biodiversité...) pourront également offrir de nouvelles perspectives financières tout au long des 5 années de mise en œuvre de cette 1^{ère} Charte forestière de territoire.*

5.1. Dispositifs de financements des actions de la CFT existants

Afin de mener à bien les actions prévues au sein du plan d'actions et ainsi concrétiser les objectifs fixés, plusieurs dispositifs financiers pourront être mobilisés :

- Fonds européens : FEADER pour des actions portant sur l'amont forestier, la diffusion de connaissances... mais également FEDER pour les actions structurantes, locales et innovantes ;
- Fonds nationaux : l'État apporte généralement un soutien sur des actions liées à la multifonctionnalité et la structuration des filières ;
- Fonds régionaux, départementaux, locaux : dispositifs de CPER, appui des collectivités à des projets de construction, d'énergie, autres fonds sectoriels (biodiversité, éducation, économie).

5.2. Cadre possible des interventions du Service de le Vie Locale (Département des Bouches-du-Rhône)

L'appui financier apporté par le Département des Bouches-du-Rhône sera possible dans les conditions suivantes :

- Uniquement sur le territoire des Bouches-du-Rhône ;
- Uniquement des financements en investissements ;
- Les travaux devront concerner la forêt publique ;
- Le Maître d'Ouvrage devra être une collectivité publique (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, une commune ou un groupement de communes) ;
- Pas de financements d'actions en régie, seulement des actions réalisées par un prestataire.

6. Dispositif de suivi et d'évaluation

6.1. Objectifs

En tant qu'outil de pilotage de la mise en œuvre de la CFT et d'aide à la réflexion stratégique, l'évaluation constitue un outil de progrès pour le territoire. Elle a pour objectif d'apprécier l'efficacité, l'efficience et l'impact du projet défini au travers de la CFT, en comparant les résultats obtenus aux résultats attendus, aux objectifs fixés et aux moyens mis en œuvre. C'est également un outil d'analyse de la pertinence du projet, qui permet de réajuster la stratégie et les actions en fonction des effets de la mise en œuvre de la CFT. Outre le suivi technique du projet, elle permet d'impliquer davantage les acteurs, de communiquer plus largement sur les bilans et ainsi de donner de la lisibilité à la mise en œuvre du projet forestier du territoire.

Ainsi, les 62 indicateurs de suivi définis au sein des 19 fiches action devront permettre de mesurer l'avancement du projet et d'évaluer l'impact des actions menées sur le territoire. Le tableau présenté en annexe 4 propose une synthèse de l'ensemble des indicateurs de suivis retenus en détaillant pour chacun d'entre eux :

- Le type d'indicateur (réalisation ou résultat) ;
- La source de la donnée ;
- Le protocole de recueil ;
- La valeur initiale ;
- La valeur cible ;
- La fréquence de suivi.

6.2. Gouvernance et animation du dispositif

L'animation et le suivi du dispositif d'évaluation seront menés par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Dans son rôle de mobilisateur et d'animateur territorial, le Syndicat mixte se chargera de :

- Collecter les données nécessaires au suivi de l'évolution du territoire ;
- Porter à connaissance le tableau de bord des indicateurs de suivi et les résultats des évaluations, afin d'apporter une aide aux décisions de gestion et d'aménagement ;
- Vulgariser les grands résultats pour permettre leur bonne compréhension et leur appropriation par les acteurs et les habitants du territoire.

Les éléments et conclusions issus de ce dispositif évaluatif seront débattus au sein du Comité technique avant d'être présentés en Comité de pilotage. Enfin, l'ensemble des données seront capitalisées au sein de l'outil national d'évaluation des CFT « Eval CFT » qui permettra d'afficher une vision transversale de l'avancée de la mise en œuvre de la CFT de la Sainte-Baume.

6.3. Implication des partenaires

La participation des partenaires à l'alimentation du dispositif d'évaluation (collecte et partage des données relevant de leur champ de compétence) sera essentielle pour assurer le bon fonctionnement, la pérennisation et l'efficacité de cette 1^{ère} CFT. Des conventions d'engagement seront établies avec chaque partenaire afin de récapituler les indicateurs pour lesquels ils assureront la remontée d'informations.



GLOSSAIRE ET ACRONYMES

Glossaire

Biodiversité : Contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. La notion de biodiversité va au-delà de la variété du vivant. Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes précités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie. D'où sa complexité et sa richesse.

Biodiversité ordinaire : Cette notion issue de la concertation locale est reprise dans la Charte du PNR Sainte-Baume dans son sens définis par C. Mougnot (2003) repris par la Stratégie nationale de la biodiversité (MEDD, 2004) soit par opposition à la biodiversité « remarquable » ou « extraordinaire », associée aux espaces protégés. Elle traduit le souci de maintien d'une biodiversité n'ayant pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais qui, par l'abondance et les multiples interactions entre ses entités, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services écosystémiques qu'y trouvent nos sociétés.

Certification PEFC : Le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) est un système de certification se basant sur des critères de gestion durable des forêts, reconnus sur le plan international. Appelé cahier des charges, l'ensemble de ces règles, plus exigeantes que les contraintes réglementaires nationales, est établi par PEFC France et révisé tous les 5 ans, dans une perspective d'amélioration continue. La force du système PEFC repose sur 2 certifications complémentaires : la certification forestière (propriétaires et exploitants qui produisent et récoltent le bois) et la certification de la chaîne de contrôle (entreprises de la filière forêt/bois/papier qui transforment et commercialisent le bois).

Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Établis à l'initiative des Départements, ils ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés. En sus de cette mission de conservation, les ENS ont aussi une mission d'accueil du public et de sensibilisation, au moins dans certains lieux et à certaines périodes de l'année si cela n'est pas incompatible avec la fragilité des sites.

Espace Site et Itinéraire (ESI) : Sigle issu du code du Sport pour définir l'ensemble des lieux de pratique relatifs aux sports de nature, quelle que soit leur emprise foncière (linéaire, ponctuelle, surfacique).

Espaces sports nature Sainte-Baume : Base de données recensant l'ensemble des lieux de pratique relatifs aux sports de nature qualifiés vis-à-vis des enjeux de développement durable et formant l'ensemble des Espaces Sites et Itinéraires (ESI) reconnus par le PNR.

Forêt d'exception® : En 2007, en réponse aux demandes sociales, économiques et environnementales, l'Office national des forêts (ONF) s'est engagé à affirmer une politique de développement durable en forêts domaniales (forêts appartenant à l'État) et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires caractérisés par un label « Forêt d'Exception® ». La qualification « Forêt d'Exception® » distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées telles que la biodiversité, les paysages, les éléments culturels et sylvicoles, le patrimoine social.

Habitats (naturels) : Un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s).

Karst : Type de paysage formé par l'action érosive de l'eau sur des roches carbonatées (calcaires et dolomies). On parle de massifs ou de reliefs karstiques. Nous distinguons le karst de surface (lapiaz, reliefs ruiniformes, dolines, poljés, avens, vallées sèches, etc.) et le karst souterrain (pertes, résurgences, grottes, gouffres, galeries, cheminées, garagaï, etc.).

Natura 2000 : Outil d'application des directives européennes de protection de la nature dites directives « Habitats » et « Oiseaux ». C'est un réseau de sites désignés au titre de leur patrimoine naturel et sur lesquels une gestion appropriée peut être contractualisée.

Paysage : Il désigne, au sens de la Convention européenne du paysage, une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Plan communal de sauvegarde (PCS) : Outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Plan national d'action (en faveur d'espèces menacées) : Les plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées d'extinction sont des outils nationaux de conservation d'une espèce ou groupe d'espèces particuliers. Ils visent à définir des actions nécessaires à la conservation et la restauration des espèces les plus menacées.

Rémanents : Ensemble des éléments qui restent sur le parterre de coupe après exploitation. Au sens strict, il s'agit principalement des menus bois (inférieurs à 7 cm de diamètre), mais aussi des branches de diamètre supérieur 7 cm non valorisées au moment de l'exploitation, des chutes et rebus divers, voire des petites tiges de diamètre non marchand mais coupées pour raison sylvicole. Le sens élargi associe les souches, potentiellement valorisables à des fins énergétiques, et le feuillage, susceptible d'être exporté dans certaines conditions d'exploitation.

Réserve biologique : Le statut de réserve biologique est un outil de protection propre aux forêts relevant du régime forestier et gérées à ce titre par l'Office national des forêts (ONF). Les réserves biologiques sont créées afin de permettre une meilleure connaissance du milieu naturel, en servant de sites privilégiés d'étude pour les scientifiques et de réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation du public. Une réserve biologique peut être dirigée (RBD) ou intégrale (RBI) :

- ▶ Les réserves biologiques dirigées ont pour objectif de protéger et d'assurer la gestion conservatoire d'habitats naturels particulièrement intéressants ou rares, d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore, voire d'autres ressources du milieu naturel (gisements de minéraux, etc.) ;
- ▶ Les réserves biologiques intégrales ont pour objectif de laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats, aux fins d'étude et de connaissance des processus impliqués, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité associée (entomofaune saproxylique, etc.).

Réservoir de biodiversité : C'est une définition donnée pour l'élaboration des « trames vertes et bleue ». Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Avec les corridors écologiques ils prennent en compte les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Services environnementaux rendus par la forêt : Ils regroupent les services culturels (accueil du public, impact paysager, réservoir de biodiversité), les services de régulation (séquestration du carbone, effet positif contre les crues et l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau) et les services d'approvisionnement (bois, chasse, cueillette de produits non ligneux, pastoralisme). La forêt contribue également à la conservation de la diversité biologique dans toutes ses composantes (génétique, spécifique et écosystémique).

Structure paysagère : Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage.

Unité paysagère : Partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ». Les limites nettes, sont appuyées sur un élément matériel du paysage (relief, structure végétale...). Les transitions paysagères, sont des limites plus floues où l'on passe d'une unité paysagère à l'autre sur une étendue plus ou moins ample. Ces transitions paysagères doivent être étudiées avec un soin particulier car il est possible qu'elles expriment un signe d'évolution des paysages, de simplification par la disparition progressive des caractéristiques distinctives de deux unités paysagères voisines.

Villages de caractère : Villages dont le centre ancien historique, dense, est organisé autour de l'église, de la mairie, ou de l'école, avec des maisons de ville au caractère provençal, un dédale de ruelles, des placettes, cours planté, fontaines ...

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones humides : Les milieux humides sont des zones naturelles dont la présence d'eau est le facteur déterminant tant pour le fonctionnement que pour la vie animale et végétale. La fluctuation des conditions écologiques est donc particulièrement importante et complique la délimitation de ces milieux. Leur raréfaction au niveau international et national a nécessité leur protection réglementaire et donc une précision de leur définition. En France, une zone humide est donc un « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Liste des acronymes

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	HQE	Haute qualité environnementale
APSIF	Agents de prévention et de sensibilisation aux incendies de forêts	IBP	Indice de biodiversité potentielle
ARPE	Agence régionale pour l'environnement	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
CBPS	Code des bonnes pratiques sylvicoles	IFN	Inventaire forestier national
CEN PACA	Conservatoire des espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur	IGP	Indication géographique protégée
CERPAM	Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée	INSEE	Institut national de la statistique et des études économique
CFT	Charte forestière de territoire	LOF	Loi d'orientation sur la forêt
CNPF	Centre national de la propriété forestière	LPO	Ligue de protection des oiseaux
COFOR	Réseau des communes forestières	MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
CPER	Contrat de projet État-Région	OAP	Orientations d'aménagement et de programmation
CRE	Commission nationale de régulation de l'énergie	OLD	Obligations légales de débroussaillage
DCE	Directive cadre européenne sur l'eau	ONF	Office national des forêts
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer	ORF	Orientations régionales forestières
DFCI	Défense des forêts contre les incendies	ORGFH	Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs	PCET	Plan climat énergie territorial
DGD	Document forestier de gestion durable	PCS	Plan communal de sauvegarde
DOCOB	Document d'objectifs Natura 2000	PDESI	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
DTA	Directive territoriale d'aménagement	PDM	Plan de développement de massifs
ENS	Espace naturel sensible	PDRH	Plan de développement rural hexagonal
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
ESI	Espaces Sites et Itinéraires	PIDAF	Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural	PLU	Plan local d'urbanisme
FNE	France nature environnement	PMPFCI	Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie
GEPS	Groupement des entreprises du plateau de Signes	PNA	Plan national d'actions (en faveur d'espèce de faune ou de flore)
GES	Gaz à effet de serre		

PNR	Parc naturel régional	SIC	Site d'importance communautaire (site Natura 2000 au titre de la directive « Habitats »)
PPR	Plan de prévention des risques	SIG	Système d'information géographique
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation	SIVED	Syndicat intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets
PPRif	Plan de prévention des risques d'incendies de forêt	SRA	Schéma régional d'aménagement
PPRN	Plan de prévention des risques naturels	SRADT	Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
PSG	Plan simple de gestion (forêts privées)	SRCAE	Schéma régional climat-air-énergie
RAAC	Régime d'autorisation administrative de coupe	SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
RBD	Réserve biologique dirigée	SRE	Schéma régional éolien
RBI	Réserve biologique intégrale	SRG	Schéma régional de gestion sylvicole
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural	SRU	Solidarité et renouvellement urbain
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	SYLVANIA	Entreprise privée de centrales électriques à biomasse
SAU	Surface agricole utile	TVB	Trame verte et bleue
SCAP	Stratégie nationale pour la création d'aires protégées	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	UNIPER	Producteur et fournisseur d'électricité et de gaz naturel, et de services énergétiques
SCoT	Schéma de cohérence territoriale	ZAPEF	Zone d'accueil du public en forêt
SCP	Société du Canal de Provence	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
SDGC	Schéma départemental de gestion cynégétique	ZSC	Zone spéciale de conservation (site Natura 2000 au titre de la directive « Oiseaux »)
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours		
SEFSAM	Syndicat des exploitants forestiers et scieurs Alpes-Méditerranée		



ANNEXES

Annexe 1 : Composition du Comité de Pilotage (COPIL)

Collège des collectivités (10)
Evenos
Mazaugues
Méounes les Montrieux
Néoules
Riboux
Saint Maximin la Sainte-Baume
Saint-Zacharie
Signes
Tourves
Conseil de territoire d'Aubagne et du Pays de l'Etoile
Collège des propriétaires – gestionnaires forestiers (9)
Syndicat des propriétaires forestiers du Var
Syndicat des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône
Office National des Forêts – Agence Alpes-Maritimes/Var (ONF 06-83)
Office National des Forêts – Agence Bouches-du-Rhône/Vaucluse (ONF 13-84)
Communes forestières du Var
Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
Centre National de la Propriété Forestière – Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur (CNPFC PACA)
Coopérative Provence-Forêt
Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
Collège des socio-professionnels (3)
Fibois 06-83
Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes-Méditerranée (SEFSAM)
Interprofession Régionale Forêt-Bois
Collège des partenaires institutionnels (6)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRAAF PACA)
Direction Départementale des Territoire et de la Mer du Var (DDTM 83)
Direction Départementale des Territoire et de la Mer des Bouches-du-Rhône (DDTM 13)
Conseil départemental du Var (CD 83)
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD 13)
Collège des usagers (11)
Fédération des chasseurs du Var
Fédération des chasseurs des Bouches-du-Rhône
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO PACA)
PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur
Forêt Modèle de Provence
Association FORESTOUR
Comité départemental Olympique et Sportif du Var (CDOS 83)
Comité départemental Olympique et Sportif des Bouches-du-Rhône (CDOS 13)
Conseil de développement du projet de Parc naturel régional Sainte-Baume

Annexe 2 : Récapitulatif des porteurs et partenaires associés par action

Acteurs du tourisme	A1	A2	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	D1	D2	E1	
Acteurs du tourisme	A																			
ADEME	A										A									
Agences d'urbanisme	A																			
ASL Est Sainte-Baume	A			A											A					
Association Découverte Sainte-Baume	A						A													A
Associations des COPR	A	A	P	P	A	A	P	A	A	A	A	P	P	P	P	A	A	A	P	P
Associations naturalistes	A	A					A	A		A	A		A			A				A
Associations sportives et de loisirs	A	A								A										A
CAUE	A														A					
Centre forestier/La Bastide des Jourdans	A										A									
CERPAM	A									A	A		A			A				A
Chambre des notaires	A			A																
Chambres consulaires (Métiers / Commerce et Industrie)	A				A										P					P
CNPF-PAICA	A	A	P	P	P	P	P	A	P	A	A	P	P	A	A	P	A	P		A

ANNEXES

Acteurs CFT	A1	A2	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	D1	D2	E1
Collectivités locales	A	A		A	A		A	A	A	A		A	A	A	A	A			P
Conseil de développement PNR Sainte-Baume	A																		A
Coopérative Provence forêt	A		A		P	P		A	P	A		P	A	A			A		A
DDTM	A					P				A									
Départements 83 / 13	A			A	A		A	A	A	A		A		A	A			P	P
Education nationale / Réseaux éducatifs / Institut pour la forêt méditerranéenne	A				A	A	A			A	A								A
Fédérations des chasseurs	A					A	A			A	A								A
FIBOIS 06-83	A				A	A		A	A	A	A						A		A
Forestour	A																A	P	
Forêt Modèle de Provence	A	P		P	A	P	A		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Gestionnaire alimentation en eau potable	A															A			
Gestionnaires de contrats de rivière	A															A			
Gestionnaires de PDAF	A					A		A	A	A									A
Gestionnaires Forestiers Professionnels	A	A	A	P	P	P	P	A	P	A	A	P	A	A	A	A	A	P	A
Instituts de recherche / Universités	A	A					A												



ANNEXES



n°	A1	A2	B1	B2	B3	B4	B5	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	D1	D2	E1
Actions CFT	Animation de la charte forestière de territoire (organisation / suivi et évaluation)	Participation aux projets novateurs et exemplaires sur le territoire (Forêt Modèle / Forêt d'exception)	Renforcement de la sensibilisation des propriétaires à la gestion de leur forêt	Encouragement du regroupement des propriétaires	Appui à la certification forestière PEFC	Mise en œuvre d'opérations sylvicoles favorisant la reprise d'une sylviculture des peuplements forestiers méditerranéens	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité en forêt	Amélioration de la connaissance de la ressource forestière	Optimisation de l'organisation de la mobilisation de bois	Favorisation de la mise en place de desserte structurante multifonctionnelle	Amélioration de la qualité des travaux forestiers et de la gestion des rémanents	Encouragement des initiatives en faveur du tri des bois et de constitution d'une offre de bois façonné	Mise en place réseau de bois de chauffage en proximité	Sécurisation de l'approvisionnement local des chaufferies bois du territoire	Renforcement de l'émergence de nouveaux débouchés afin de valoriser les essences du territoire	Identification des possibilités de paiement des services rendus par la forêt	Prise en compte du paysage dans actions forestières	Amélioration de la gestion et de l'organisation de l'accueil du public en forêt	Information et communication sur les enjeux de la forêt et la gestion forestière
Interprofession régionale forêt bois	A		A		A	A			A		A	A	A	A	P				P
ONF	A	P	A	A	P	P	P	A	P	A	A	P	A	A	A		A	P	P
PEFC PACA	A			A							A				A				A
SAFER	A																		
SDIS	A									A	A								A
SEFSAM	A					A			A	A	A						A		A
Syndicat des propriétaires forestiers privés	A	A	P	P	A	A	P	A	A	A		P	A	A	A		A	P	A
Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume	P	P	P	A	A	P	P	P	A	P	P	P	P	A	P		P	P	P

P Porteur de l'action

A Partenaire associé



ANNEXES

Annexe 3 : Récapitulatif financier des actions prévues sur la période 2017-2021

n°	Actions CFT	Détail de l'action	COUT DES ACTIONS															FINANCEMENT DES ACTIONS																			
			budget 2017			budget 2018			budget 2019			budget 2020			budget 2021			Total 2017-2021			Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume		Europe		État		Région		Départements		Autre porteur						
			Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Montant	%	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Structure
A1	Animation de la charte forestière de territoire	Animation/suivi	30 000	F	135	30 000	F	135	30 000	F	135	30 000	F	135	30 000	F	135	150 000	F	540	30 000	20%	96 000	64%		0			12 000	8%		12 000	8%		0		
		Communication	2 000	F		2 000	F		2 000	F		2 000	F		2 000	F		10 000	F	0	10 000	100%	0			0			0			0			0		
A2	Participation aux projets novateurs et exemplaires sur le territoire (Forêt Modèle / Forêt d'exception)	Implication dans les démarches			10			10			10			10			0		50	Sans objet																	
		Développement d'outils de communication	2 000	F		2 000	F		2 000	F		2 000	F		2 000	F/I		10 000	F	0	3 000	30%	0			0			0			0			7 000	70%	FoMo / ONF
B1	Renforcement de la sensibilisation des propriétaires à la gestion de leur forêt	Élaboration fiches communes			30												0		30	Sans objet																	
		Formations				2 500	F	2	2 500	F	2	2 500	F	2	2 500	F	2	10 000	F	8	4 000	40%	0			0			0			0			6 000	60%	CoFor / CNPF / SPPPS
		Marteloscope				5 000	I	18							5 000	I	18	1 000	20%	3 200	64%	FEADER 1.2	0			400	8%	cofinancement	400	8%	cofinancement	0			0		
B2	Encouragement du regroupement des propriétaires	Animation foncière				9 000	F	2	9 000	F	2	9 000	F	2	9 000	F	2	36 000	F	8	9 000	25%	19 440	54%	LEADER 1.1	0			2 880	8%	cofinancement	2 880	8%	cofinancement	1 800	5%	Propriétés
		Mise en place d'une bourse foncière (coût à évoluer)																		5	0	0%	0			0			0			0			0	0%	SPPPS / CNPF / CT PAIX
B3	Appui à la certification PEFC	Accompagnement des acteurs, propriétaires et entreprises	3 050	F	1	3 050	F	1	3 050	F	1	3 050	F	1	3 050	F	1	15 250	F	5	1 525	10%	0			0			0			0			13 725	90%	PEFC PACA / Provence Forêt
		Développement d'outils de comm	500	F	1	500	F	1	500	F	1	500	F	1	500	F	1	2 500	F	5	500	20%	0			0			0			0			2 000	80%	PEFC PACA
B4	Mise en œuvre d'opérations sylvicoles, y compris dans le cadre des mesures de compensation, favorisant la reprise d'une sylviculture des peuplements forestiers méditerranéens	Élaboration du portefeuille d'opérations sylvicoles	2 000		5	5 000	F	5									7 000	F	10	3 010	43%	0			0			0			0			3 990	57%	ONF / CNPF	
		Dispositif de suivi de l'évolution d'un peuplement (à affiner)				3 000	F	5										3 000	F	5	0	0%										3 000	100%	ONF / CNPF			
		Actions après le passage d'un incendie																																			
		Communication sur le dispositif de financement				3	1 000	F	3				3			3	1 000	F	12	1 000	100%																

ANNEXES

n°	Actions CFT	Détail de l'action	COUT DES ACTIONS															FINANCEMENT DES ACTIONS																		
			budget 2017			budget 2018			budget 2019			budget 2020			budget 2021			Total 2017-2021			Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume		Europe		État		Région		Départements		Autre porteur					
			Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Montant	%	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%
BS	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité en forêt	Mise en place d'un dispositif de concertation			10											0	10	Sans objet																		
		Organisation de formations	1 000	F	1	2 500	F	1	11 000	F	5	5 060	46%	0		0		0		0		0		5 940	54%	CoFor / ONF / CNPF										
		Identification des forêts à haute biodiversité				20 000	F	5	4 000	F	5							24 000	F	10	4 800	20%	9 600	40%	7 200	30%	Natura 2000	2 400	10%					0		
		Recensement des arbres remarquables										4 000	F	10	4 000	F	10	8 000	F	20	800	10%	4 320	54%	LEADER 2.1	0		1 440	18%		1 440	18%	cofinancement	0		
		Portes à connaissance												15			10	0	25	Sans objet																
		Mise en œuvre d'opérations de restauration/conservation écologique												20 000	I	5	20 000	I	5	2 000	10%	0		15 000	75%	Natura 2000	0			1 000	5%	cofinancement	2 000	10%	Propriétés	
C1	Amélioration de la connaissance de la ressource forestière	Étude quantitative et qualitative	21 000	F	15												21 000	F	15	6 300	30%	0		0			14 700	70%	AAP 2014	0			0			
C2	Optimisation de l'organisation de la mobilisation de bois	Synchronisation des programmes de coupe				500	F	2	500	F	1	500	F	1	500	F	1	2 000	F	5													2 000	100%	ONF / CNPF / Provence Forêt	
		Organisation de ventes groupées				1 000	F	2	1 000	F	1	1 000	F	1	1 000	F	1	4 000	F	5												4 000	100%	ONF / CNPF / Provence Forêt		
		Encouragement à l'évolution des modes d'exploitation				500	F	2	500	F	1	500	F	1	500	F	1	2 000	F	5												2 000	100%	ONF / CNPF / Provence Forêt		
C3	Favorisation de la mise en place de desserte structurante multifonctionnelle	État des lieux de la desserte	2 000	F	10												2 000	F	10	600	30%	0		0			1 400	70%	AAP 2014	0			0			
		Croisement avec les secteurs à potentiel bois			5												0	5	Sans objet																	
		Actions de développement dans les zones non pourvues	2 000	F	3	2 000	F	3	2 000	F	3	2 000	F	3	2 000	F	3	10 000	F	15	2 000	20%	6 400	64%	FEADER 16.7.2	0		1 600	16%	cofinancement	0			0		

ANNEXES

n°	Actions CFT	Détail de l'action	COUT DES ACTIONS															FINANCEMENT DES ACTIONS																						
			budget 2017			budget 2018			budget 2019			budget 2020			budget 2021			Total 2017-2021			Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume			Europe		État		Région		Départements		Autre porteur								
			Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Structure					
C4	Amélioration de la qualité des travaux forestiers et de la gestion des rémanents	Élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques							5 000	F	10					5 000	F	10	1 000	20%	FEADER 16.7.2	0			800	16%	cofinancement	0			0									
		Étude comparative des coûts de gestion des rémanents								5 000	F	5					5 000	F	5	1 000	20%	FEADER 16.7.2	0			800	16%	cofinancement	0			0								
		Élaboration d'une typologie des exploitations forestières											7 000	F	5	8 000	F	10	15 000	F	15	3 000	20%	FEADER 16.7.2	0			2 400	16%	cofinancement	0			0						
		Sensibilisation et développement d'outils de communication													4 000	F	3	2 500	F	3	6 500	F	6	1 950	30%		0			0			4 550	70%	SEFSAM / Fibois / ONF / Provence Forêt					
C5	Encouragement des initiatives en faveur du tri des bois et de constitution d'une offre de bois façonné	Rapprocher l'offre et la demande				17 500	F	5	17 500	F	3					35 000	F	8	3 500	10%	18 900	54%	LEADER 1.2	0			6 300	18%	cofinancement	6 300	18%	cofinancement	0							
		Organisation des espaces de tri des bois									8					0		8	Sans objet																					
		Diversifier les modes de vente							2 500	F	2	500	F	2	2 000	F	2	5 000	F	6	2 000	40%	0			0			0			3 000	60%	CoFor / CNPF / SPFPS						
C6	Mise en place réseau de bois de chauffage en proximité	Élaboration d'une méthodologie	14 000	F	10										2	14 000	F	12	4 200	30%	0			0			9 800	70%	AAP 2014	0			0							
		Appui aux communes pour la mise en oeuvre du guide méthodo							2			2				2	0		8	Sans objet																				
C7	Sécurisation de l'approvisionnement local des chaufferies bois du territoire (à évaluer)	Développement de la contractualisation entre la forêt et la chaufferie														0	F	0	0		0			0			0			0			100%	CoFor						
		S'assurer de la qualité du combustible															0	F	0	0		0			0			0			0			100%	CoFor					
		Appui à la mise en place d'une plateforme bois multi-usages										10					0	I	10	0	10%	0	54%	LEADER 1.1	0	12%	cofinancement	0	12%	cofinancement	0	12%	cofinancement	0						
C8	Renforcement de l'émergence de nouveaux débouchés afin de valoriser les essences du territoire (bois construction, signalétique, mobilier, menuiserie...)	Promotion de la consommation de bois local				1 500	F	5	1 500	F	5	1 500	F	5	1 500	F	5	6 000	F	20	1 200	20%	0			0			0			4 800	80%	CoFor / CCI						
		Générer une demande							3 000	F	4	3 000	F	2	2 000	F	2	2 000	F	2	10 000	F	10	1 000	10%	5 400	54%	LEADER 1.1	0			3 600	36%	cofinancement	0			0		
		Actions envers les entreprises										3	1 000	F	1	1 000	F	1	1 000	F	1	3 000	F	6	2 400	80%	0			0			600	20%	CCI / CMA					



ANNEXES

n°	Actions CFT	Détail de l'action	COUT DES ACTIONS															FINANCEMENT DES ACTIONS																					
			budget 2017			budget 2018			budget 2019			budget 2020			budget 2021			Total 2017-2021			Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume		Europe		État		Région		Départements		Autre porteur								
			Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Coût € TTC	F/I	Tps anim H/J	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Dispositif	Montant	%	Structure				
C9	Identification des possibilités de paiement des services rendus par la forêt	Amélioration de la connaissance (expertises)										8 000	F	3				8 000	F	3	800	10%		0			1 600	20%	cofinancement	0			800	10%	CNPF				
		Analyse des expériences similaires											7 000	F	2				7 000	F	2	700	10%		0			1 400	20%	cofinancement	0			700	10%	CNPF			
		Initiation et promotion de démarches concrètes													10 000	F	10			10 000	F	10	1 000	10%		0			2 000	20%	cofinancement	0			1 000	10%	CNPF/ ONF		
D1	Prise en compte du paysage dans actions forestières	Elaboration du manuel paysager							40 000	F	6	20 000	F	8				60 000	F	14	12 000	20%	38 400	64%	FEADER 16.7.2	0			9 600	16%	cofinancement	0			0				
		Réalisation de chantiers test										15 000	I	5				15 000	I	5	3 000	20%	9 600	64%	FEADER 16.7.2	0			2 400	16%	cofinancement	0			0				
		Organisation de formations paysagères													4 000	F	3			4 000	F	3	800	20%	2 560	64%	FEADER 16.7.2	0			640	16%	cofinancement	0			0		
D2	Amélioration de la gestion et de l'organisation de l'accueil du public en forêt (information sur la propriété forestière, pratiques et usages aménagés dédiés aux loisirs et au tourisme, accès aux massifs...)	Maîtriser la propriété foncière des lieux d'accueil et de pratiques						10			10							10		0																			
		Favoriser la mise en place de projets concertés d'accueil en forêt											2 500	F	15			2 500	F	15	5 000	80%	0			0			0					1 000	20%	Forestour / SPFPS			
		Sensibiliser le public sur la propriété foncière						5 000	F	15	5 000	F	15	5 000	F	0	5 000	F	0	20 000	F	30	4 000	20%	0			0			0			16 000	80%	SPFPS / ONF / Collectivités			
E1	Information et communication sur les enjeux de la forêt et la gestion forestière	Amélioration de la connaissance forestière			10	2 000	F	10	4 000	F	5	2 000	F	5	2 000	F	5	10 000	F	35	5 000	50%	0			0			0			5 000	50%	CoFor/ Institut Forêt					
		Favoriser les contacts			10	6 000	F	10	6 000	F	10	6 000	F	5	6 000	F	5	24 000	F	40	4 800	20%	12 960	54%	LEADER 1.1	0			3 120	13%	cofinancement	3 120	13%	cofinancement	0				
		Faire connaître les métiers de la forêt et du bois			10	5 000	F	5	2 000	F	5	2 000	F	5	1 000	F	5	10 000	F	30	2 000	20%	5 400	54%	LEADER 1.1	0			1 300	13%	cofinancement	1 300	13%	cofinancement	0				
TOTAL			79 550	131	128 550	131	153 050	132	143 050	132	127 050	131	631 250	657	143 945	22,8%	263 180	41,7%	22 200	3,5%	82 580	13,1%	28 440	4,5%	90 905	14,4%													

F / I = Fonctionnement / Investissement

SPFPS = Syndicat des propriétaires Forestiers Privés et Sylviculteurs

CMA = Chambre des métiers et de l'artisanat

Institut Forêt = Institut pour la Forêt Méditerranéenne

ANNEXES

146

Annexe 4 : Dispositif d'évaluation des actions de la CFT de la Sainte-Baume

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	n°	Actions charte forestière de territoire	N°	Indicateur	Source des données	Protocole de traitement	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)	Fréquence du suivi
Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale	Assurer une mise en œuvre concertée et partenariale des actions forestières	A1	Animation de la charte forestière de territoire (organisation / suivi et évaluation)	1	Taux de réalisation des actions définies au plan d'actions en fonction des indicateurs définis	SMPNRSB	Analyse du bilan d'activité	Nbre actions en projet : 0 Nbre actions en cours : 4 Nbre actions terminées : 0	100 % actions terminées	Annuelle
				2	Nombre de réunions de COFIL et COTECH organisées	SMPNRSB	Réalisation effective	COFIL = 2 COTECH = 2	COFIL = 10 COTECH = 5	Annuelle
				3	Taux de participation moyen aux COFIL et COTECH	SMPNRSB	Nombre de présents / nombre de membres constitutifs	COFIL = 47 % COTECH = 50 %	COFIL = 70 % COTECH = 80 %	Annuelle
		A2	Participation aux projets novateurs et exemplaires sur le territoire (Forêt Modèle / Forêt d'exception)	4	Signature du contrat Forêt d'exception*	ONF	Signature effective valant labellisation	0	1	fin CFT
				5	Nombre d'actions du contrat de projet mises en œuvre	ONF	Analyse du bilan d'activité	0	100 %	Annuelle
				6	Nombre de projets Forêt d'Exception dans lesquels le Parc est impliqué	ONF / SMPNRSB	Analyse du bilan d'activité	32 sur un total de 40 actions définies au contrat de projet	32	Annuelle
				7	Nombre de projets accompagnés par Forêt Modèle sur le territoire	Forêt Modèle de Provence	Analyse du bilan d'activité	0	2	Annuelle
Appuyer la gestion durable des espaces forestiers	Sensibiliser les propriétaires forestiers à une meilleure planification de la gestion de leur forêt	B1	Renforcement de la sensibilisation des propriétaires à la gestion de leur forêt	8	Nombre de fiches communales élaborées	SMPNRSB	Réalisation effective	0	29	fin CFT
				9	Surface couverte par un document de gestion durable (ha)	ONF / CNPF PACA / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers pro.	Approbation des documents de gestion durable	privées = 57 % public RF = 77 %	privées = 70 % public RF = 100 %	fin CFT
				10	Nombre de participants aux formations sur la thématique de la Gestion forestière	CoFor / CNPF PACA / Syndicat propriétaires privés	Analyse des feuilles de présence	Forêt publique = 2 communes Forêt privée = 0	20 participants par session	Annuelle
				11	Réalisation d'une étude de faisabilité marteloscope	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT
		B2	Encouragement du regroupement des propriétaires	12	Nombre de structurations réalisées et surface regroupée	CNPF PACA / Syndicat des propriétaires privés / Gestionnaires forestiers pro.	Nombre de structuration	2 (1 ASL / 1 ASA)	4 500 ha	fin CFT
				13	Nombre de projets collectifs initiés (mobilisation de bois, infrastructures...) et surface concernée	CNPF PACA / Syndicat des propriétaires privés / Gestionnaires forestiers pro.	Analyse des bilans d'activités	0	2	fin CFT
				14	Création de l'outil bourse foncière	Syndicat des propriétaires privés	Réalisation effective	0	1	fin CFT
				15	Nombre d'acquisitions réalisées et surface	SAFER / Chambre des notaires	Bilan des acquisitions	0	À définir	Annuelle

ANNEXES



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	n°	Actions charte forestière de territoire	N°	Indicateur	Source des données	Protocole de traitement	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)	Fréquence du suivi
Mettre en œuvre une sylviculture multifonctionnelle et durable	B3	Appui à la certification forestière PEFC	16	Pourcentage de surface forestière publique et privée certifiée	PEFC PACA / Provence Forêt	Bilan PEFC	17 %	60 %	Annuelle	
			17	Pourcentage d'entreprises certifiées	PEFC PACA	Bilan PEFC	0 %	5 %	Annuelle	
			18	Taux de forêts certifiées identifiées par une signalétique appropriée	PEFC PACA / Provence Forêt	Nombre de propriétaires disposant d'un panneau / Nombre de propriétaires certifiés	6/17 = 35 %	80 %	Annuelle	
			19	Taux de bois commercialisé éco-certifié PEFC	ONF / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers pro.	Enquête annuelle de branches / bilan des ventes	18 063 m3 (71 %)	augmentation de 5 %	Annuelle	
	B4	Mise en œuvre d'opérations sylvicoles, y compris dans le cadre des mesures de compensation, favorisant la reprise d'une sylviculture des peuplements forestiers méditerranéens	20	Réalisation d'un portefeuille d'actions sylvicoles	SMPNRSB / DDTM	Réalisation effective	0	1	fin CFT	
			21	Taux de surface forestière ayant bénéficié de travaux subventionnés grâce au dispositif de compensation lié au défrichement	ONF / Gestionnaires forestiers professionnels / Provence Forêt / SEFSAM / Fibois 06-83 / DDTM	Surfaces subventionnées / Surfaces passées en travaux sans subvention	0	70 % des financements liés aux compensations réinvestis	Annuelle	
			22	Nombre de m ³ (ou tonne) de bois commercialisés	ONF / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers pro.	Enquête annuelle de branches / bilan des ventes	2 4210 m3 1 454 stères 1 600 T	À définir en fonction des résultats de l'étude ressource	Annuelle	
			23	Nombre d'étude de suivi d'évolution du peuplement	ONF / CNPF PACA / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers pro.	Réalisation effective	0	À définir en fonction des conversions réalisées	Annuelle	
			24	Mise en place du dispositif de concertation multi-partenarial	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT	
	B5	Amélioration de la prise en compte de la biodiversité en forêt	25	Taux de documents de gestion approuvés (aménagement, PSG, CPBS, RTG) intégrant des prescriptions propres à la biodiversité tels que les indicateurs IBP	ONF / CNPF PACA / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers pro.	Nbre de doc. intégrant des prescriptions biodiversité / Nbre de documents agréés	Forêt publique = 15 (8106 ha) Forêt privée = 6 (1 500 ha)	Forêt publique = 100 % Forêt privée = 100 %	Annuelle	
			26	Surface des îlots de vieillissement et de sénescence (ha)	SMPNRSB / ONF / CNPF PACA / Provence Forêt	Contrats Natura 2000 / doc de gestion	163 ha	7 % des forêts du PNR	Annuelle	
			27	Surface forestière incluse dans un contrat ou une charte Natura 2000	SMPNRSB / Toulon Provence Méditerranée	Analyse des contrats et chartes Natura 2000 signés	0	À définir en fonction du DOCOB du site de la Sainte-Baume	fin CFT	
28			Nombre de participants aux formations liées à la biodiversité	CoFor / CNPF PACA / Syndicat propriétaires privés	Analyse des feuilles de présence	0	10 participants / session	Annuelle		



ANNEXES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	n°	Actions charte forestière de territoire	N°	Indicateur	Source des données	Protocole de traitement	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)	Fréquence du suivi
Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés	Améliorer la mobilisation des bois	C1	Amélioration de la connaissance de la ressource forestière	29	Réalisation de l'étude	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	2017
				30	Nombre de supports de communication présentant les résultats de l'étude diffusés	SMPNRSB	Nombre de documents restant / Nombre de documents imprimés	0	100 %	fin CFT
			C2	Optimisation de l'organisation de la mobilisation de bois	31	Taux d'exploitation des surfaces identifiées comme propices dans l'étude ressource	SMPNRSB / ONF / Gestionnaires forestiers pro. / Provence Forêt / SEFSAM / Fibois 06-83 / CNPF PACA	Surfaces exploitées (coupes ou travaux) / surfaces identifiées comme propices	À renseigner suite aux conclusions de l'étude ressource	À définir en fonction des résultats de l'étude ressource
		32			Nombre de lots et volume correspondant mobilisé à l'issu d'une action conjointe public/privé	ONF / Gestionnaires forestiers pro. / Provence Forêt / CNPF PACA	Analyse des bilans des ventes	0	5 (1 par an)	Annuelle
		33			Nombre de documents de gestion « coordonnés »	ONF / CNPF PACA / Gestionnaires forestiers pro. / Provence Forêt	Suivi lors des agréments	0	À définir en fonction des résultats de l'étude ressource	Annuelle
		34			Réalisation de l'état des lieux de la desserte	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	2017
		C3	Favorisation de la mise en place de desserte structurante multifonctionnelle	35	Nombre de km de routes et pistes créés dans les secteurs identifiés "à enjeux"	ONF / CNPF PACA / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers pro.	Réalisation effective	À renseigner suite aux conclusions de l'étude ressource	À définir en fonction des résultats de l'étude ressource	Annuelle
				36	Nombre de conventions signées	SMPNRSB	Réalisation effective	0	30 % des pistes conventionnées	Annuelle
				37	Réalisation du référentiel de bonnes pratiques de prélèvement de la ressource	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT
		C4	Amélioration de la qualité des travaux forestiers et de la gestion des rémanents	38	Nombre de référentiels diffusés	SMPNRSB	Nombre de documents restant / Nombre de documents imprimés	0	70%	fin CFT
				39	Nombre d'expérimentations de pratiques de mobilisation alternatives	ONF / CNPF PACA / Syndicat des propriétaires / Gestionnaires forestiers pro.	Réalisation effective	0	À définir en fonction des résultats de l'étude ressource	fin CFT
				40	Nombre de participants aux sessions de formation professionnelle	Fibois 06-83 / SEFSAM / Centre Forestier la Bastide des Jourdans	Analyse des feuilles de présence	35 (colloque Fibois 06-83)	8 participants par session	Annuelle

ANNEXES



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	n°	Actions charte forestière de territoire	N°	Indicateur	Source des données	Protocole de traitement	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)	Fréquence du suivi	
	Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois en circuit court	C5	Encouragement des initiatives en faveur du tri des bois et de constitution d'une offre de bois façonné	41	Réalisation d'un outil structurant permettant le tri des bois	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT	
				42	Volume de bois vendu par procédure et forme de vente	ONF / Gestionnaires forestiers professionnels / Provence Forêt	Analyse des bilans des ventes	Vente publique = 57 % Contrat appro = 15 % Gré à gré = 28 %	Vente publique = 1/3 Contrat appro = 1/3 Gré à gré = 1/3	Annuelle	
				43	Nombre de participants aux formations thématiques de vente des bois	CoFor / CNPF / Syndicat propriétaires privés	Analyse des feuilles de présence	0	50 (10 par an)	Annuelle	
		C6	Mise en place réseau de bois de chauffage en proximité	44	Élaboration de la méthodologie d'organisation de la démarche	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	2017	
				45	Nombre d'habitants ayant bénéficié de l'action	ONF / Collectivités / ETF / Gestionnaires forestiers professionnels / CNPF	Analyse des listes d'inscription et des contrats de vente	0	40 foyers / an	Annuelle	
				46	Nombre de stères valorisés	ONF / ETF / Gestionnaires forestiers professionnels / Collectivités / CNPF	Analyse contrats de vente	0	Taux de prélèvement en adéquation avec objectifs définis dans doc de gestion	Annuelle	
		C7	Sécurisation de l'approvisionnement local des chaufferies bois du territoire	47	Nombre de contrats forêt/plateforme signés	CoFor	Analyse des bilans d'activité	0	À définir	fin CFT	
				48	Nombre de contrats plateforme / chaufferie signés	CoFor	Analyse des bilans d'activité	0	100 % des chaufferies du territoire dispose d'un contrat	fin CFT	
				49	Taux d'approvisionnement plaquettes en bois qualifié CQBD	CoFor	Analyse des approvisionnements des chaufferies	0 %	50 % des approvisionnements des chaufferies du territoire	Annuelle	
		Expérimenter de nouveaux débouchés	C8	Renforcement de l'émergence de nouveaux débouchés afin de valoriser les essences du territoire (bois construction, signalétique, mobilier, menuiserie...)	50	Nombre de projets bois accompagnés	SMPNRSB	Réalisation effective	0	100 % des projets accompagnés	Annuelle
					51	Réalisation d'un guide sur les entreprises du territoire et les usages du bois	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT
					52	Nombre de nouvelles entreprises bois installées sur le territoire	OFME (données INSEE) / CCI / CMA	Analyse des données	128	augmentation de 5 %	Annuelle
		Rechercher la rémunération des autres produits forestiers et des services rendus	C9	Identification des possibilités de paiement des services rendus par la forêt	53	Nombre de contrats PSE signés	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT
					54	Nombre de partenariats conclus	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT



ANNEXES

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	n°	Actions charte forestière de territoire	N°	Indicateur	Source des données	Protocole de traitement	Valeur initiale (2016)	Valeur cible (2021)	Fréquence du suivi
Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt	Préserver le patrimoine paysager et culturel	D1	Prise en compte du paysage dans actions forestières	55	Élaboration du guide paysager	SMPNRSB	Réalisation effective	0	1	fin CFT
				56	Nombre de participants aux formations	SMPNRSB	Analyse des feuilles de présence	NA (guide non réalisé)	10 participants / session	fin CFT
				57	Nombre de contrats signés faisant référence au guide paysager	ONF / CNPF / Syndicat des propriétaires privés / Provence Forêt / Gestionnaires forestiers professionnels / Fibois 06-83 / SEFSAM	Réalisation effective	NA (guide non réalisé)	100 %	Annuelle
	Concilier les usages au sein des espaces forestiers	D2	Amélioration de la gestion et de l'organisation de l'accueil du public en forêt (information sur la propriété forestière, pratiques et usages, aménagements dédiés aux loisirs et au tourisme, accès aux massifs...)	58	Nombre d'Espaces Sites et Itinéraires (ESI) d'intérêt territorial intégrés à l'espace sports nature Sainte-Baume	SMPNRSB	Réalisation effective	0	50	Annuelle
				59	Taux de prise en compte de l'avis des propriétaires pour l'intégration des ESI à l'espace sports nature Sainte-Baume	SMPNRSB	Analyse des données	NA	100 %	Annuelle
Informier, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois	Développer une culture forêt-bois auprès des élus et du grand public	E1	Information et communication sur les enjeux de la forêt et la gestion forestière	10	Nombre d'élus formés par commune (lien indicateur 10)	CoFor	Analyse des feuilles de présence	3 communes	Au moins 1 élu par commune	Annuelle
				60	Nombre d'événements autour de la forêt et du bois organisés	SMPNRSB	Réalisation effective	1	5	Annuelle
				61	Nombre d'établissements scolaires investis sur la mise en œuvre des programmes pédagogiques en lien avec la CFT	SMPNRSB	Nombre de partenariats	0	20 %	Annuelle
				62	Nombre d'interventions de communication (presse, internet, radio, télévision...)	SMPNRSB	Analyse des médias citant les actions forestières du Parc naturel régional	0	2 par an	Annuelle



SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juin, à quatorze heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept s'est réuni en session ordinaire à Roquevaire sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Membres en exercice : 37

Membres présents: 22

Pouvoirs : 5

Objet : ADOPTION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (CFT) DE LA SAINTE-BAUME

Délibération N° 141-2017

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

Présents(es) 24 délégués (voir copie de la feuille de présence jointe) :

Bernadette MOUREN

Monique MATHIEU

Sylvie GUIGONNET

Roger ANOT

Jean-Paul HUSSIE

Claude FABRE

Mouloud BELAÏDI

Alain DARMUZEY

Joseph FABRIS

Michel DESJARDINS

Simone CALLAMAND

André BREMOND

Claire JARRY

Ariane BOSSEZ

Jérôme ORGEAS

Robert DELEDDA

Jean PAPERÀ

Christophe PALUSSIÈRE

Jacques PAUL

Suzanne ARNAUD

Michel GROS

Christian OLLIVIER

Pouvoirs :

Madame Blandine MONIER, déléguée de la commune d'Evenos, a donné pouvoir à Madame Monique MATHIEU, déléguée de la commune du Beausset,

Madame Hélène AUDIFFREN, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

Madame Jocelyne LAVALEIX, déléguée de la commune de Pourrières, a donné pouvoir à Madame Suzanne Arnaud, Maire et déléguée de la commune de Riboux,

Monsieur Laurent MARTIN, délégué de la commune de Saint Maximin la Sainte-Baume, a donné pouvoir à Monsieur André BREMOND, délégué de la commune de Tourves,

Monsieur Pierre-Olivier CHARRIER, délégué de la commune de Solliès-Toucas, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne,

Excusés(es), absents(es) : Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Monique CHAMLA, Madame Danielle GARCIA, Monsieur Philippe BARTHELEMY, Monsieur Sébastien BOURLIN, Madame Andrée SAMAT, Madame Sylvia BARTHELEMY, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur Robert BENEVENTI, Madame Véronique DELFAUX.

Exposé des motifs

Le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume dispose d'un gisement forestier important qui reste cependant peu exploité en raison des contraintes physiques (pentes, absence de desserte), des débouchés des produits bois peu rémunérateurs et d'une difficile acceptation sociale de la coupe de bois. Ainsi, il est estimé que sur le territoire, seuls 15 à 20 % de l'accroissement annuel des résineux et 35 % de l'accroissement annuel des feuillus sont prélevés. Il en découle une sorte de « non gestion » qui, à terme, entrainera un problème de pérennité de la forêt méditerranéenne : vieillissement des peuplements, difficulté de régénération, augmentation de la biomasse sur pied présentant un risque accru en cas d'incendie...

Parallèlement à ces difficultés de mobilisation, la mise en fonctionnement des centrales électriques à biomasse (UNIPER à Gardanne et SYLVIANA à Brignoles), le lancement d'une étude sur la valorisation du pin d'Alep pour une utilisation en tant que bois d'œuvre ainsi que l'augmentation du prix des énergies fossiles vont impliquer une augmentation de la demande en bois tant de la part des industriels (essences résineuses majoritairement) que des ménages (essences feuillues).

Il est également à noter que les espaces forestiers de la Sainte-Baume contribuent à l'identité du territoire impliquant la nécessité d'une gestion multifonctionnelle permettant de garantir :

- une qualité des paysages ;
- la réponse aux attentes de la population (cueillette, randonnée, loisirs de plein air...) ;
- une activité de chasse ;
- le maintien d'une biodiversité ordinaire et remarquable.

Avec de forts enjeux multifonctionnels de production, de protection environnementale et le besoin de réponse aux attentes sociales, la forêt du territoire de la Sainte-Baume est donc un élément incontournable qui peine à être valorisé. Ainsi, pour améliorer la gestion forestière (qualité des peuplements, mobilisation des bois, valorisation optimale des produits...) et faire de la forêt un levier de développement économique, écologique et social au sein du futur Parc naturel régional de la Sainte-Baume il apparaît nécessaire de conduire une politique forestière concertée et cohérente qui vise à valoriser les espaces forestiers et leurs produits à leur juste valeur dans le respect du cadre multifonctionnel.

C'est pourquoi, suite au diagnostic territorial partagé ayant fait ressortir l'hétérogénéité des espaces forestiers, la multiplicité des acteurs et la diversité des enjeux liés à la forêt et au bois, élus et partenaires ont souhaité s'engager dès la phase de préfiguration du Parc naturel

régional afin de bâtir un projet forestier commun dans une logique de concertation forte, à l'échelle du territoire du Parc en :

- Prenant en compte la forêt dans le développement des collectivités locales et en coordination avec d'autres échelles (Département, Région, Pays...);
- Sortant d'une « analyse classique » de la forêt en prenant en compte le territoire forestier dans sa diversité ;
- Développant des objectifs concertés via la mobilisation de tous les acteurs locaux sur un projet fédérateur ;
- Élaborant et formulant un projet forestier sur le long terme.

L'outil Charte Forestière de Territoire (CFT) s'est avéré être adapté à ces objectifs.

Le montage de la CFT a été réalisé en parallèle à l'élaboration de la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume afin de constituer une stratégie forestière globale et concertée avec l'ensemble des acteurs (propriétaires, professionnels, usagers de la forêt, partenaires techniques et financiers) mais également pour s'assurer d'une cohérence entre les actions des deux Chartes. Elle a été rédigée par le Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume selon une méthodologie d'élaboration basée sur la concertation.

Loin d'être un « document de plus », le défi, pour le territoire de la Sainte-Baume, a été de mener de manière concomitante la construction de ces deux Chartes (la CFT constituant le volet forestier opérationnel de la Charte Parc naturel régional). Ainsi, la CFT de la Sainte-Baume prend la forme d'un document intégrateur des attentes locales, des mesures de gestion, des réglementations et des politiques d'aménagement du territoire comme définies au sein des Commissions « Forêt », et des groupes de travail menés dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional ainsi qu'au sein des Comités de Pilotage et des Comités Techniques CFT.

Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume (puis le Syndicat mixte de gestion une fois le Parc naturel régional créé) est l'organisme porteur de la CFT. Il en est le maître d'ouvrage et, à ce titre, est chargé de sa réalisation, de sa mise en œuvre concrète et de son suivi. Le Comité de Pilotage continuera à se réunir périodiquement et préparera une évaluation en fin de CFT au terme des 5 ans de mise en œuvre. Ces phases de réunions périodiques, permettront d'assurer un suivi de la mise en œuvre des actions et d'évaluer leur efficacité au regard des indicateurs de résultats préalablement identifiés pour chaque action.

Structure de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume

5 objectifs stratégiques et 10 objectifs opérationnels ont été validés et déclinés en 20 actions (voir document en annexe) :

Objectif stratégique 1 : Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale

- 1) Assurer une mise en œuvre concertée et partenariale des actions forestières

Objectif stratégique 2 : Appuyer la gestion durable des espaces forestiers

- 2) Sensibiliser les propriétaires forestiers à une meilleure planification de la gestion de leur forêt
- 3) Mettre en œuvre une sylviculture multifonctionnelle et durable

Objectif stratégique 3 : Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés

- 4) Améliorer la mobilisation des bois
- 5) Développer et mettre en œuvre une stratégie de valorisation du bois en circuit court
- 6) Expérimenter de nouveaux débouchés
- 7) Rechercher la rémunération des autres produits forestiers et des services rendus

Objectif stratégique 4 : Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt

- 8) Préserver le patrimoine paysager et culturel
- 9) Concilier les usages au sein des espaces forestiers

Objectif opérationnel 5 : Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois

- 10) Développer une culture forêt-bois auprès des élus et du grand public

Un travail mené avec les financeurs (Europe, État, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Départements du Var et des Bouches-du-Rhône) a permis d'identifier des pistes de financement potentielles des actions proposées. Le coût global des actions prévues est de l'ordre de 635 000 € TTC pour une durée de mise en œuvre de 5 ans.

Une fois adopté en Comité Syndical, le Charte forestière de la Sainte-Baume sera signée par l'ensemble des acteurs souhaitant s'engager dans son respect et sa mise en œuvre. Une synthèse destinée à un public plus large sera également réalisée afin d'assurer une bonne vulgarisation de la stratégie forestière engagée sur le territoire.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la « loi d'orientation sur la forêt » n°2001-602 du 9 juillet 2001 qui accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L12 du chapitre 1er ;

VU la circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 qui précise les modalités d'élaboration des Chartes Forestières de Territoire insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ;

VU la délibération n°126-2017 du Comité Syndical du 8 février 2017 relative à l'adoption de la charte du Parc naturel régional et de ses documents constitutifs suite à l'enquête publique et à l'évaluation environnementale ;

VU l'avis favorable du Comité de Pilotage de la CFT du 14 mars 2017 ;

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'adopter la Charte forestière de Territoire de la Sainte-Baume ainsi que les actions qui seront mises en œuvre pour le développement de la gestion, de la production et de la valorisation des forêts du territoire de la Sainte-Baume ;
- d'engager le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume dans la mise en œuvre du programme d'actions qui lui revient, dans l'animation de la démarche et dans le suivi opérationnel de ce dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents et pièces relatives à la mise en œuvre des actions de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits



Le Président
Michel GROS

- Auriol
- Belgentier
- Brignoles
- Cuges-les-Pins
- Évenos
- Gémenos
- La Cadière-d'Azur
- La Celle
- La Roquebrussanne
- Le Beausset
- Le Castellet
- Mazaugues
- Méounes-lès-Montrieux
- Nans-les-Pins
- Néoules
- Plan-d'Aups-Sainte-Baume
- Pourcieux
- Pourrières
- Riboux
- Roquevaire
- Rougiers
- Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- Saint-Zacharie
- Signes
- Solliès-Toucas
- Tourves

NATURE
EDUCATION
SPIRITUALITE
CITOYEN
COMPAGNON
ARTISANAT
AGRICULTURE
DEVELOPPEMENT
TOURISME
NATURE
RURAL
PAYSAGES
ENERGIE
GROTTES
GESTION
SANTÉ-BAUME
GEOLOGIE
ENSEMBLE
FLORE
SYLVICULTURE
ANIMATION
INFORMATION
RECYCLER
PROJET PNR
SAVOIR-FAIRE
EAU
DURABLE
PARTICIPATION
IDENTITE
FORET
VIE
COMMUN
FAUNE
SOCIAL
IDENTITAIRE
INNOVATION
CULTURE
RESSOURCE
CITOYEN
ECONOMIE
CHATEAU D'EAU
PROTEGER
PROTECTION
SOURCE

PARC NATUREL REGIONAL

Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
Bât. Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
www.pnr-saintebaume.fr

Contact «Forêt» : Stéphanie Singh
Tél : 04.42.72.35.22 / 06.40.42.38.92
Mail : stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr

IDENTITE
PATRIMOINES
ENVIRONNEMENT
PAYSAGES
HABITANTS

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI ...

